# L'AGITATION UNITAIRE

# EN ALLEMAGNE

ET

# LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL EN PRUSSE

## II.

### LA RÉACTION FÉODALE ET LES DÉBUTS DE *LA NOUVELLE ÈRE* A BERLIN.

Après avoir indiqué l'origine et les progrès de l'agitation unitaire en Allemagne jusqu'à la restauration de la diète fédérale en 1850 (1), il faut observer ce mouvement si complexe dans l'influence qu'il a exercée sur l'esprit public en Prusse. La situation critique où se trouve ce pays se prolonge cruellement. Quelle en sera l'issue? Sans s'aventurer à émettre à ce sujet aucune prévision, on peut néanmoins affirmer hardiment que rien ne mettra de si tôt fin à l'effervescence qui travaille de nos jours la Prusse aussi bien que l'Allemagne. Dût même le conflit parlementaire de Berlin aboutir à des concessions mutuelles, le malaise général n'en restera pas moins aussi grand que par le passé. On ne saurait trop le répéter, au fond de ce débat entre la couronne de Prusse et la majorité progressiste gît la question de l'unité allemande, et ce problème ne peut malheureusement être résolu par la voie des discussions et dans des

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1862.

temps ordinaires. Le mouvement national, après avoir été étouffé en 1850, a eu son réveil pendant la guerre d'Italie : il eût peut-être abouti, du moins partiellement, si cette guerre, en se prolongeant, eût amené de graves complications européennes; mais la brusque paix de Villafranca a désappointé les patriotes du Rhin aussi bien que ceux du Pô. Cette chance une fois enlevée pourtant, les patriotes allemands auraient dû modérer l'agitation, et, sans renoncer au bénéfice que leur avait valu l'année 1859, se borner à attendre une circonstance propice et à fortifier la Prusse dans la situation qu'elle venait d'acquérir, au lieu de la pousser inconsidérément dans une voie pour le moment fermée. Les patriotes n'y ont pas pris garde; ils ont voulu réaliser trop vite les « conquêtes morales » de Guillaume Ier : le développement constitutionnel de la Prusse enhardissait trop le *National Verein* de Cobourg, et à son tour le développement de ce *National Verein* a porté trop tôt à la chambre de Berlin les progressistes, qui ont fini par y mettre en péril le régime constitutionnel lui-même. Les unitaires de la Germanie ont eu le tort d'oublier le profond enseignement que cache sous son ironie le refrain de la chanson si bien connue pourtant de l'autre côté du Rhin :

Toujours lentement en avant, toujours
Lentement en avant,
Pour qu'il puisse bien nous suivre,
Ce progrès allemand!

Ceci nous encourage à poursuivre de notre côté, et tout à l'aise, l'histoire d'un mouvement dont la conclusion est encore très éloignée. Depuis 1850 jusqu'à la guerre d'Italie, tout l'intérêt de la vie nationale, du *procès historique,* comme dirait l'école hégélienne, s'est concentré dans la Prusse. Tandis que l'Autriche n'a été occupée pendant toute cette période que d'un triste et assez terne travail de nivellement bureaucratique, et que les autres états secondaires de l'Allemagne n'ont fait que copier plus ou moins heureusement le modèle d'un *despotisme éclairé* que leur donnait l'étranger, seule la Prusse présentait le tableau d'une lutte animée et parfois dramatique entre les principes anciens et modernes. Cette histoire intérieure de la Prusse a eu deux phases bien distinctes et contradictoires, dont la première, qui a duré jusqu'à la maladie de Frédéric-Guillaume IV, a été fortement caractérisée par une curieuse réaction féodale, dont la seconde date de l'avénement du prince de Prusse à la régence, et est généralement désignée de l'autre côté du Rhin sous le nom de la « nouvelle ère » (*neue aera*). Ce sont ces deux phases que nous essaierons d'esquisser dans cette nouvelle étude.

## I.

Le célèbre voyageur anglais Bruce raconte qu'ayant un jour montré à un musulman un poisson peint, celui-ci, après un moment de surprise, lui fit cette question : « Si ce poisson, au jour du jugement, se lève contre toi et t'accuse en ces termes : Tu m'as donné un corps et point d'âme vivante, que lui répondras-tu? » Il est bien plus dangereux assurément de faire miroiter devant les yeux de tout un peuple une grande idée, une « âme, » comme dirait le Slave, sans lui donner un corps, d'exciter les passions nationales sans les satisfaire, — et la Prusse en fit la cruelle épreuve à la suite des événemens de 1848 et des premières manifestations unitaires de l'Allemagne. Après avoir arboré longtemps le drapeau d'une Allemagne régénérée, après avoir tenu en main pendant un instant la couronne de Charlemagne, le gouvernement du roi Frédéric-Guillaume IV avait dû successivement reculer d'étape en étape, refuser le combat à Bronzell, se regarder comme heureux que le prince de Schwarzenberg voulût bien lui permettre de participer à la restauration honteuse de l'électeur de Hesse, et invoquer en dernier lieu comme moyen de salut la diète de Francfort, le *Bundestag* tant maudit, exécration de tous les peuples de la Germanie. Que dans ces mécomptes et ces déceptions la part de l'Allemagne eût été encore plus grande peut-être que celle des Hohenzollern, la faute de Francfort plus grande que celle de Berlin, c'est ce qu'un petit nombre d'esprits seulement étaient à même d'apprécier; quant aux masses, elles ne voulurent ou ne purent accepter un tel résultat. Où en serait du reste la justice, si ceux qui couvrent si souvent de leur nom les labeurs et l'héroïsme de milliers d'hommes n'en assumaient aussi à l'occasion les revers et les mortifications, si les rois à leur tour n'étaient pas punis parfois du délire des Achéens? Aussi rien ne saurait peindre le discrédit où tomba bientôt cette monarchie de Frédéric le Grand, à laquelle s'étaient attachés depuis dix ans tant d'espérances magnifiques et de rêves enchanteurs, et le nom « d'homme de Gotha, » c'est-à-dire de tout homme intelligent et vraiment libéral qui n'avait cessé de porter ses regards vers Berlin et lui avait prêté son concours jusqu'à ce malencontreux essai du parlement d'Erfurt, ce nom devint, à partir de 1850, presque l'équivalent d'une injure : il résumait un ensemble de qualités peu enviables, et dont la moins mauvaise encore était une bonhomie béate, forte seulement contre toutes les épreuves de l'humiliation. Embrassant un jour, dans un discours plein d'une éloquence amère et passionnée, la succession des défaites et des défaillances qui

avaient signalé les efforts de la Prusse dans sa politique extérieure et intérieure pendant cette époque agitée, et opposant à ce triste tableau les temps où un Frédéric II avait su arriver à des résultats bien différens dans des circonstances tout autrement difficiles et avec des ressources incomparablement moindres, M. de Vincke ne put trouver qu'un mot pour caractériser une telle situation. « Quelle misère! » s'était écrié alors le véhément orateur, et ce mot d'une trivialité puissante, venant conclure un exorde où éclataient les sentimens élevés unis aux grands souvenirs, devait marquer pour longtemps aux yeux de la nation, et d'un trait ineffaçable, la période d'abaissement et de décadence où s'engageait décidément un règne qui avait commencé sous des auspices si brillans.

Tout en se résignant pour le moment à la situation qui lui avait été faite par des fautes si complexes, et sans penser à provoquer follement le destin et à prendre une revanche immédiate, n'y avait-il pas cependant pour ce règne un moyen de regagner le terrain perdu, de se relever à ses propres yeux et aux yeux de l'Allemagne tout entière, d'ouvrir un noble champ d'activité à l'esprit public si cruellement déçu? Il est d'autant plus permis de se poser une question pareille, que vers la même époque un petit royaume au-delà des Alpes, qui avait passé par des péripéties analogues, donnait au monde le frappant exemple et la leçon salutaire d'une monarchie demandant courageusement aux arts de la liberté et de la paix le prix que lui avait refusé l'art de la guerre. Le rôle qu'avait joué le Piémont en 1848 au milieu de l'Italie rappelait à plus d'un égard celui qu'avait assumé la Prusse à la même époque au milieu de l'Allemagne : les aspirations, les ambitions, les succès et les revers avaient eu dans les deux pays un caractère incontestable de similitude, et s'il y avait une différence à établir dans le bilan des deux situations, elle était, nul n'en saurait douter, tout à l'avantage de Berlin. Il n'y avait pas de comparaison, au moins quant à l'effet matériel, entre la bataille de Bronzell et celle de Novare; les échecs de la Prusse avaient été purement diplomatiques, ils n'avaient mis aucunement son existence en péril, ni même entamé son territoire. En face de l'humiliante nécessité où s'était trouvée l'Autriche d'invoquer le secours de la Russie contre les Hongrois, les hommes d'état de Berlin aimaient même à rappeler que la monarchie de Frédéric le Grand n'avait eu besoin d'aucune protection du dehors pour traverser l'agitation de 1849. Encore en 1854, et en réponse à une insinuation menaçante de M. de Nesselrode sur les périls révolutionnaires que pourrait courir l'Allemagne, si elle s'aliénait l'amitié de l'empereur Nicolas par une attitude hostile dans les complications d'Orient, M. de Manteuffel ne se fit pas faute de faire remarquer,

dans sa dépêche à M. de Rochow, son ambassadeur à Pétersbourg, que « si la Russie n'avait pas à redouter l'esprit de révolution, la Prusse avait montré qu'elle savait le comprimer chez elle sans assistance étrangère. » Bien plus, elle avait montré qu'elle savait le comprimer aussi dans les états voisins, — et, d'après une manière de voir alors générale dans les sphères politiques, c'était là une preuve de force et un titre de gloire. Le but qu'avait vainement poursuivi le ministère Gioberti en voulant faire acte d'autorité et de politique nationale en Toscane et à Rome, ne fût-ce qu'en contribuant à une œuvre de restauration, ce but, le cabinet de Berlin l'avait atteint sans difficulté et sans contestation dans les différens états du corps germanique : les soldats de Frédéric-Guillaume IV avaient triomphé de la révolte à Dresde, pacifié le Hanovre, étouffé l'insurrection de Bade. Amoindrie sans doute dans son influence et compromise dans son prestige au dehors, la Prusse ne laissait pas cependant de compter parmi les grandes puissances de l'Europe, et certes rien à l'extérieur ne semblait la gêner dans le développement de ses institutions libérales. Elle n'avait pas à garder les ménagemens qui s'imposaient à l'état chétif que menaçait à chaque instant et de près le bras de fer de Radetzky. Tout devait donc engager le chef des Hohenzollern à suivre en toute sécurité la route vraiment royale où marchait à cette heure même la maison de Savoie au milieu des plus grands périls. Je ne sais, au point de vue purement humain, rien de plus édifiant que ces pages de la Bible où est raconté le travail « de purification et de résipiscence » qu'avait entrepris le royaume de Juda après la grande captivité du royaume d'Israël; je ne connais rien de plus honorable pour l'esprit moderne dans les temps où nous vivons que les nobles efforts du Piémont dans la vie constitutionnelle et libérale après l'immense désastre de Novare. Comment un tel souvenir sacré, comment un tel exemple des temps présens étaient-ils restés également sans influence sur un roi qui lisait l'Écriture sainte avec la ferveur d'un prince chrétien, et qui aimait tant à reporter ses regards vers l'Italie, ne fût-ce que « par prédilection d'artiste? »

Un changement de règne, l'avénement aux affaires d'un ministre de génie, enfin, et par-dessus tout, une pratique loyale et sincère du statut constitutionnel, telles avaient été les trois grandes fortunes qu'avait rencontrées le Piémont au sortir de la catastrophe de 1849, et qui toutes manquèrent à la Prusse après la restauration du *Bundestag*. Fascinés par l'éclat de M. de Cavour, pleins d'une reconnaissance sympathique pour les progrès rapides du Piémont, nous tenons d'ordinaire trop peu de compte de l'abdication de Charles-Albert, qui fut cependant le point de départ de tout ce travail régé-

nérateur, qui fut une œuvre éminemment italienne, en ce sens surtout qu'un acte spontané de dignité personnelle y devint en même temps un acte habile de calcul politique. En se dépouillant volontairement de la couronne, le vaincu de Novare coupait court à toutes les récriminations du passé au milieu desquelles se serait infailliblement débattu et peut-être englouti un règne continué après un échec si terrible; il donnait pour ainsi dire une expression palpable et symbolique à l'ère féconde qui devait commencer, et faisait exécuter à toute la nation un mouvement de front vers l'avenir. Un changement de souverain est parfois, au sens monarchique, une démarche aussi nécessaire et aussi sagace que l'est, dans les grandes occasions et au sens révolutionnaire, un changement de dynastie. Un bon génie aurait dû conseiller à Frédéric-Guillaume IV de suivre l'exemple du Carignan, auquel il avait ressemblé par plus d'un côté respectable, par le patriotisme, par les tendances mystiques, par l'ambition et les revers, sans avoir eu heureusement ces points ténébreux et ces équivoques pénibles qui avaient longtemps marqué les débuts de l'ancien compagnon de Santa-Rosa. Du reste, et bien avant la dernière péripétie, des esprits clairvoyans et sincèrement monarchiques avaient appelé de leurs vœux un pareil dénoûment; dès le commencement même de la révolution de Berlin, en mars 1848, l'organe principal du grand parti constitutionnel et allemand avait signalé l'abdication de Frédéric-Guillaume IV comme le seul moyen qui pouvait encore sauver la dignité du roi et assurer le développement régulier de la nation. Un monarque qui avait donné un cachet si personnel à des idées et à des principes d'un autre âge ne pouvait en effet accepter les nécessités du régime moderne sans s'amoindrir. Et au point de vue même poétique, qui préoccupait tant le roi Frédéric-Guillaume IV, il aurait mieux valu déposer la couronne pour toujours que d'ôter le chapeau pour un moment devant les cadavres des « rebelles. » Le grand drapeau de l'Allemagne arboré à l'instant pouvait, il est vrai, cacher à la rigueur dans ses vastes plis les blessures faites à l'orgueil du souverain prussien; mais après avoir été forcé d'abandonner encore et si vite l'oriflamme de l'empire, il aurait fallu quitter la scène politique, si on ne voulait se condamner à rester sous le poids écrasant d'une double mortification. Fatalité vraiment tragique de cette existence royale à plus d'un égard émouvante : la nécessité inévitable que ne voulut pas reconnaître une raison alors lucide, elle devait quelques années plus tard s'imposer violemment à une raison obscurcie! Frédéric-Guillaume IV s'obstina donc à régner, non pas tant par amour du pouvoir que par l'idée étrangement mystique qu'il se faisait de ses devoirs de souverain : « Dieu le sait, s'écria-t-il dans une occasion solennelle, alors

qu'il vint prêter serment à la constitution au milieu des chambres, Dieu le sait, je gouverne, non parce que tel est mon bon plaisir, mais parce que telle est la volonté du Seigneur! » Ce fut, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un gouvernement par dépit, et qui ne voulut aucunement pardonner à la nation sa conduite « déloyale » en l'année 1848. Un grand dignitaire de l'état, interrogé par le roi sur le tour emphatique qu'il avait donné, lui, à son serment pendant cette même séance, répondait qu'il avait accentué ainsi ses paroles dans l'espoir « que dès ce jour tout désaccord avait cessé entre le monarque de Prusse et son peuple. » Il fut interrompu par cette exclamation : « Il ne peut jamais être question d'une telle chose, au grand jamais! (*nun und nimmermehr!*) » Rien de plus pénible que le spectacle des alternatives de hauteur et d'abattement, d'orgueil frémissant et de bouderies presque enfantines, que présentait le souverain depuis cette époque fatale; on eût dit un roi Lear tour à tour superbe et dégoûté, et dont l'humeur changeante n'avait d'excuse ni dans la perte regrettée d'un trône ni dans le dur abandon des siens. Frédéric-Guillaume IV aimait souvent à répéter « que la vase de l'année 1848 n'avait pu enlever de son front la grâce du baptême; » il est sûr toutefois qu'elle lui avait enlevé la grâce royale, cette sérénité de vue et cette impassibilité indulgente qui conviennent si bien à ceux qui sont placés au faîte des destinées des nations, et son entourage entendit depuis sortir plus d'une fois de sa bouche royale ce mot de « *chien* d'état! (*raker von staat*), » bien caractéristique, quoique assurément peu solennel. On se rappelle peut-être l'étrange abus que faisait l'école romantique de *l'ironie* en la présentant comme la plus haute expression de l'art; le romantique couronné usait alors parfois de cette même ironie comme de la ressource suprême du gouvernement, et le monarque qui n'avait au fond sacrifié aucune de ses prérogatives déclinait volontiers la responsabilité pour les actes de sa politique par un haussement d'épaules et cette boutade chagrine : « Je suis un prince constitutionnel, et je ne puis plus rien! »

Le roi Frédéric-Guillaume IV prit bientôt en aversion Berlin, la ville révolutionnaire, qu'il s'était autrefois tant plu à orner et à embellir. Charlottenbourg devint sa résidence constante; pendant l'hiver, il ne venait dans la capitale qu'au temps du carnaval pour y donner les fêtes de représentation d'usage; la croyance populaire assurait même qu'il s'était fait le serment de ne jamais passer une nuit à Berlin. L'aspect de la cour devint de plus en plus morose et compassé, l'ancienne piété fut peu à peu remplacée par l'intolérance; à l'ancienne émotion religieuse, qui n'avait certes pas manqué de grâce poétique, succéda une espèce de fanatisme singuliè-

rement pédantesque et réglementaire. Les amitiés du roi changèrent aussi bien que ses allures. Seul, un sage doublé d'un rusé qui attend encore son juge sévère, faux bonhomme du monde politique et peut-être même du monde savant, un Franklin de la science,—Alexandre de Humboldt, puisqu'il faut le nommer, — avait su garder sa position jusqu'au bout, parce qu'il n'avait jamais prétendu exercer une influence sérieuse; mais les hommes plus entiers dans leurs convictions, plus ambitieux de faire triompher leurs idées, les Bunsen et même les Radowitz, durent céder la place à de nouveaux favoris, tels que les frères de Gerlach, MM. de Kleist-Retzow et de Senfft-Pilsach, le conseiller intime M. de Niebuhr, fils du célèbre historien, qui ne rappelait son illustre père que par quelques singularités. Il est utile de noter ces noms, puisque les nouvellistes du jour nous les citent de nouveau comme étant en passe de retrouver de hautes fonctions sous les auspices de M. de Bismark-Schœnhausen. A l'époque dont nous parlons, MM. de Gerlach, de Kleist-Retzow, etc., constituaient un conseil du roi à côté ou pour mieux dire au-dessus du ministère, et, sans avoir assurément la foi ni surtout l'esprit de Voltaire, ils avaient tous cependant son mot d'ordre : « écraser l'infâme. » L'infâme, on s'en doute bien, c'était la révolution.

Tel fut le roi, et il ne ressemblait certes en rien au jeune monarque qu'on voyait au-delà des Alpes si attentif vers la même époque à s'accommoder aux exigences du temps, si préoccupé d'effacer les rancunes et les amertumes du passé, si noblement confiant dans les principes modernes et les destinées de son peuple. Quant au ministre principal de Frédéric-Guillaume IV, un seul passage d'un de ses discours suffira pour marquer toute la distance qui séparait le baron de Manteuffel de l'homme de génie que Victor-Emmanuel venait de placer à la tête de son conseil. A l'aide de quels moyens M. de Cavour crut-il pouvoir relever la nation après le désastre de Novare, raviver la foi ébranlée, réunir en un seul faisceau les cœurs et les intelligences, faire surtout face à l'Autriche toujours menaçante, et préparer lentement l'Italie à une revanche et à une résurrection? En inaugurant à Turin une ère de vraie liberté et de conciliation, en pratiquant sincèrement le statut constitutionnel, en promulguant des réformes sages et salutaires, en adressant un appel à toutes les forces vives de la nation, en faisant du gouvernement de son roi un objet d'admiration et d'envie pour tous les peuples de la péninsule, enfin, et pour tout dire, en faisant du petit Piémont ce bijou merveilleux dont parle la légende, qui, plié, ressemblait à un éventail, charmant jouet des mains, et qui, déployé, devenait une tente immense, capable d'abriter une armée! Or, dans une position exactement analogue et en face du même en-

nemi, M. de Manteuffel avait un tout autre système et des convictions bien différentes. « Lorsque, disait-il dans la fameuse séance de la seconde chambre du 29 janvier 1852, je me mets à la place d'un ministre d'Autriche qui voudrait détruire, affaiblir, humilier la Prusse,... à la place de ce ministre hostile à la Prusse, je donnerais à mon ambassadeur à peu près les instructions suivantes; je lui dirais : Tâchez de rendre en Prusse le régime parlementaire aussi fort que possible; agissez de telle manière que les chambres soient régulièrement convoquées chaque année; efforcez-vous de trouver des hommes de solides poumons et d'un front d'airain qui à chaque occasion attaqueraient l'autorité, l'affaibliraient et la feraient choir. Voilà quel est l'intérêt des ennemis de la Prusse! » Du reste ce ne fut pas seulement le manque de solides poumons qui devait rendre M. de Manteuffel peu favorable à un gouvernement de discussion libre : des qualités bien plus essentielles lui faisaient également défaut. Nous ne nous rappelons pas avoir jamais rencontré dans ses discours quelques vues d'une certaine originalité, quelques allusions même indiquant un savoir historique ou politique plus qu'ordinaire. A ses débuts sans doute, on l'avait vu orner ses essais oratoires de citations plus ou moins heureuses empruntées à Goethe; mais bientôt cessa même ce léger sacrifice aux grâces, et la malice du temps ne se fit pas faute de relever une singulière circonstance : c'est que la subite extinction de cette faible veine de dilettantisme poétique chez le baron de Manteuffel coïncida précisément avec le départ du directeur de la presse, M. Ryno Quehl, ancien journaliste qui avait échangé son poste à Berlin contre celui de consul-général à Copenhague. Après sa chute à l'avénement du régent, élu député à la chambre, M. de Manteuffel n'y fit que trois apparitions, chacune d'une demi-heure à peu près; lui, l'ancien ministre des affaires étrangères, ne prit pas même la parole dans les débats sur la reconnaissance de l'Italie!... « Une constitution allemande, disait-il au moment où allait être restauré le vieux *Bundestag*, une constitution allemande est impossible avec cette *double garniture de parlemens!* Oui, il est survenu un changement dans la politique prussienne : nous voulons rompre décidément avec la révolution. La politique doit devenir transparente : puisse-t-elle ne plus jamais être enveloppée de brouillards! » Les brouillards, aux yeux de M. de Manteuffel, n'étaient pas seulement les aspirations unitaires de l'Allemagne, mais toutes les idées étranges de division des pouvoirs, de responsabilité des ministres, de participation sérieuse des citoyens aux affaires du pays, toutes ces innovations si contraires à l'ancien état bureaucratique, au « vieil esprit prussien. » Et puisque ce mot de *vieil esprit prussien* est de nouveau remis en honneur dans cer-

taines sphères de la société berlinoise, puisqu'il ne cesse de retentir maintenant dans une bouche auguste comme la suprême invocation d'un palladium mystique de la monarchie de Frédéric le Grand, il est bon peut-être de rappeler la définition qu'en donnait M. de Manteuffel à l'apogée de son pouvoir et dans une occasion mémorable. « Le vieil esprit prussien, avait-il dit alors, c'est le sentiment de dignité que Frédéric II a communiqué à tout Prussien en donnant à ce royaume une existence politique indépendante des grands états de l'Europe. Le vieil esprit prussien, c'est la fidélité inébranlable prête à tous les sacrifices du peuple pour la maison régnante. *Ce vieil esprit prussien, qui trouve dans l'armée son expression la plus vivace et la plus fidèle,* a sauvé le pays du joug d'un conquérant étranger, et c'est contre ce vieil esprit militaire qu'a dû se briser de nos jours aussi la puissance funeste de la corruption, de l'égoïsme et de la déloyauté. »

Ce n'est pourtant pas que M. de Manteuffel eût désiré pousser ce vieil esprit jusqu'aux limites que lui désignait le parti féodal. Bureaucrate timide et routinier, il avait peu de goût pour les excentricités gothiques des hobereaux; ministre des affaires étrangères et ayant à mener la barque de l'état dans les eaux douces d'une neutralité effarée et paresseuse, il craignait les Gerlach, les Dohna, qui se saisissaient de temps en temps et fortuitement du gouvernail pour lui imprimer une direction marquée vers le nord, vers la Russie, la terre promise de leur idéal. Agent principal et ostensible du pouvoir, il se sentait souvent aussi gêné que blessé par le gouvernement occulte qu'exerçait la camarilla, et il recourait parfois contre elle à un grand moyen. Ce moyen consistait à offrir sa démission au roi, et le procédé, il faut l'avouer, ne manquait pas, dans les premiers temps, d'avoir son effet. Frédéric-Guillaume IV adjurait aussitôt son ministre de ne pas l'abandonner, l'embrassait, versait quelques larmes et lui accordait quelques petites satisfactions. Pourtant de telles fausses sorties, trop souvent renouvelées, finirent par ne plus faire d'impression. Un jour même, pendant la grande crise d'Orient, quand M. de Manteuffel crut devoir user de cette dernière ressource pour vaincre l'esprit opiniâtre du roi, il s'attira cette humiliante riposte : « Allons donc! mon cher, c'était bon en carnaval; maintenant nous sommes en carême. » L'abnégation du ministre ne connut en réalité d'autres limites que le congé formel que devait lui donner plus tard le prince régent.

Il est aisé maintenant de comprendre ce que, sous un tel roi et un tel ministre, devait devenir la charte qu'avait octroyée Frédéric-Guillaume IV après le coup d'état du 5 décembre 1848. Cette charte était conçue dans un esprit vraiment libéral et donnait pleine

satisfaction à toutes les exigences de l'esprit moderne; mais ce fut précisément pour cette raison que la couronne s'efforça de revenir sur ses concessions dans le travail de révision dont elle chargea les chambres durant les sessions législatives de l'année suivante. Dans ces deux années de 1849 et 1850, Frédéric-Guillaume IV donna au monde l'étrange spectacle d'un monarque octroyant deux constitutions, l'une pour la Prusse, l'autre pour l'Allemagne, et faisant combattre ensuite par ses propres ministres l'une et l'autre de ses œuvres au sein d'une chambre et d'un parlement convoqués pour ratifier le don royal, et qui ne demandaient qu'à l'accepter en bloc et sans bénéfice d'inventaire! On sait comment la restauration du *Bundestag* vint enfin tirer le gouvernement prussien de l'embarras assez bouffon de faire la critique incessante de ses propres projets devant le parlement d'Erfurt, qui s'obstinait à les trouver excellens; quant à la constitution octroyée à la Prusse, après avoir fait accepter aux chambres récalcitrantes plusieurs graves modifications dans un sens moins libéral, il fallut bien se décider à la promulguer solennellement. Dans la séance du 6 février 1850, Frédéric-Guillaume IV prêta le serment à la loi nouvelle, œuvre née, disait-il, au milieu des révolutions, — « dans une année que la fidélité des générations futures voudra, les larmes aux yeux, mais en vain, effacer de l'histoire du pays. » Si cette manière d'envisager le statut et d'en désigner le cachet indélébile était déjà par elle-même assez significative, elle reçut encore un commentaire beaucoup plus inquiétant dans quelques autres paroles du discours qui faisaient dépendre l'existence de la constitution « de l'espoir des améliorations ultérieures, de la possibilité de gouverner avec elle. » Le souverain du reste déclarait ne lier par son serment que lui-même, et on remarqua l'absence à cette cérémonie du prince de Prusse, l'héritier présomptif (aujourd'hui roi), retenu qu'il était dans le sud de l'Allemagne par « d'importantes opérations militaires. »

Quelques jours après cette séance royale, les Stahl et les Gerlach déclaraient en pleine chambre que l'abolition de toute la nouvelle loi fondamentale par un *ordre de cabinet* présentait des difficultés légales bien moindres que tout essai d'abroger les charges féodales au moyen d'indemnités, — et ce trait suffit pour peindre le respect que portait aux récentes institutions un parti de jour en jour plus puissant à la cour. Deux grandes lois cependant, — l'une sur l'administration des communes, l'autre sur celle des cantons, des districts et des provinces, — présentées aux chambres et publiées le 11 mars 1850, semblaient consacrer une véritable révolution dans l'ordre social de la Prusse, le remanier en quelque sorte d'après les principes constitutionnels en supprimant dans l'organisation de la

commune et de la province les divisions électorales par classe, les priviléges seigneuriaux, qui étaient jusqu'alors la base de l'administration. Les populations accueillirent chaudement ces réformes; mais le gouvernement hésita à les appliquer, et bientôt un incident, à coup sûr déplorable, mais qu'une insigne mauvaise foi pouvait seule exploiter contre les idées libérales, vint fournir un prétexte pour marcher hardiment dans la voie de la réaction. Le 22 mai 1850, un ancien artilleur de la garde, Sefeloge, natif de Wetzlar, visa le roi à bout portant au moment où il entrait dans la gare de Potsdam et le blessa à l'avant-bras. On eut beau faire à l'instant même la plaisante découverte que l'assassin était membre du *Treubund*, de cette « association de fidélité avec Dieu pour le roi et la patrie » que recrutait et propageait à grand fracas le parti féodal; on eut beau se convaincre bientôt que le malheureux était atteint d'aliénation mentale, — il devait bientôt en effet mourir dans un hospice de fous; — enfin la bonne ville de Wetzlar eut beau faire constater d'une manière officielle, et pour sauvegarder son honneur, que « le nommé Sefeloge avait quitté dès l'enfance son pays natal, et n'avait pu par conséquent y puiser des principes dangereux : » la misérable doctrine de la complicité morale fut néanmoins prêchée avec une audace inouie. *La Réforme allemande*, l'organe du ministère, rendait « les pharisiens de la démocratie modérée » responsables de la « dégradation morale et intellectuelle qui avait trouvé son expression dans Sefeloge. » Le moniteur du parti féodal, la trop fameuse *Gazette de la Croix*, allait plus loin encore : il faisait remonter l'origine de l'attentat du 22 mai jusqu'à M. de Radowitz. « Le jésuitisme (disait l'aimable feuille en faisant allusion à la foi catholique du royal ami) n'a jamais porté bonheur aux états; les jésuites ont marché trop souvent la main dans la main avec des régicides pour qu'on puisse se défendre de les avoir en horreur, alors même qu'ils nous approchent en amis. » C'est la presse surtout qui se ressentit d'abord de l'attentat de Sefeloge : une ordonnance du 5 juin 1850 apportait à sa liberté des restrictions graves, tracassières, qui ne durent cesser qu'avec le ministère Manteuffel-Wetsphalen. Quant aux lois sur l'organisation des communes et des provinces, d'une importance vitale pour le développement constitutionnel du pays, elles furent décidément « ajournées, » et l'ajournement dura tout le temps du règne.

Déjà, vers la fin de l'année 1850, on doutait que la constitution pût « passer l'hiver » (*überwintern*). Enhardie par l'issue déplorable du mouvement unitaire, par la défaite d'Olmütz, qui était pour elle un triomphe, la *Gazette de la Croix* déclarait franchement que « ce qui menaçait les trônes, ce n'était point telle ou telle chambre, tel

ou tel cerveau extravagant, tel *mandataire du parti extrême comme Sefeloge*, mais bien le système constitutionnel moderne. » La publication du nouveau code pénal (14 avril 1851), avec l'extension démesurée qu'il assignait à la peine capitale, avec sa rigueur pour les délits politiques et l'adultère, fut une nouvelle satisfaction donnée à l'esprit réactionnaire, toujours plus exigeant. Enfin au mois de mai (15 et 28), — au moment même où Frédéric-Guillaume IV se rencontrait à Varsovie avec l'empereur d'Autriche sous l'œil protecteur du tsar Nicolas, — le ministre de l'intérieur, M. de Westphalen, l'homme selon le cœur du parti de la croix, publiait des circulaires qui furent toute une contre-révolution. Le § 66 de la loi communale disait expressément : « Toutes les lois antérieures sur les assemblées de districts et de provinces sont abrogées; » il prononçait ainsi l'abolition formelle de l'ancienne division en classes (nobles et bourgeois), et consacrait l'égalité civique. Eh bien! à l'effet d'établir la répartition et l'encaissement de l'impôt, M. de Westphalen convoquait purement et simplement les anciens états ou assemblées de districts et de provinces (1). C'était abroger indirectement la législation du 11 mars 1850, proclamer très haut le caractère « éternel et sacré » des ordres. Aussi la noblesse de Brandebourg ne se fit-elle pas faute de remercier le roi « pour la *preuve matérielle* qu'il donnait de son désir de maintenir les antiques institutions du pays à côté des nouvelles et de les *amender les unes par les autres.* »

On s'étonnerait peut-être qu'ainsi favorisée de toutes parts et rencontrant si peu de résistance dans l'affaissement général de l'opinion, la réaction n'eût point plus hâté son œuvre, eût permis à la constitution de « passer l'hiver, » et se fût bornée à la proclamer seulement avec M. de Gerlach comme une loi « non définitive. » C'est que les préoccupations de l'extérieur ne donnaient pas de loisir et conseillaient tout au plus des sorties intermittentes, quoique toujours vigoureuses et combinées d'après un vaste système d'ensemble. Les graves complications allemandes de l'année précédente furent remplacées en effet en 1851 par les fiévreuses inquiétudes qu'inspirait l'échéance fatale de l'élection présidentielle en France. On se rappelle les espérances et les craintes qui agitèrent alors toute l'Europe. La tension des esprits était extrême, les factions se réservaient pour le moment décisif; l'entrevue des trois souverains du Nord à Varsovie avait évidemment pour but de parer aux événemens et de constater aux yeux du monde la résurrection ou plutôt l'immortalité de la sainte-alliance. Point n'est besoin de dire du reste de quel

(1) C'est par une mesure analogue que M. de Bismark-Schœnhausen a inauguré tout récemment son avénement au pouvoir.

côté furent alors les vœux de M. de Manteuffel dans le conflit engagé entre le pouvoir exécutif et le régime parlementaire en France; la célèbre brochure publiée à Paris sous le titre de *Révision de la Constitution*, et attribuée au prince-président de la république française, parut à Berlin, traduite en allemand, avec une préface chaleureuse et la marque significative de l'imprimerie royale. Chose curieuse et qui peint bien la situation, le moins empressé à invoquer un coup d'état en France, le plus prompt même à le flétrir après qu'il eut réussi et à dépasser de beaucoup les violences de la démocratie, ce fut précisément le parti de la croix. C'est que ce parti aurait mieux aimé le triomphe momentané de la république rouge à Paris : une pareille perspective lui promettait une solution bien autrement radicale, une restauration tout autrement « complète » aussi bien en-deçà qu'au-delà du Rhin.

Si désappointés cependant qu'ils pussent être dans leur attente, les meneurs du parti n'en résolurent pas moins d'exploiter le moment, de profiter du souffle de réaction universelle que le 2 décembre avait nécessairement amené avec lui : la *révision de la constitution* devint aussi le mot d'ordre à Berlin, — tant il est vrai que réactionnaires aussi bien que libéraux sont toujours condamnés à imiter la France dans cette bienheureuse Allemagne, si jalouse de son indépendance et de son originalité, si unanime à maudire et à dénigrer « l'ennemi héréditaire ! » Dès janvier 1852, les chambres furent saisies d'une pétition du comte Saurma-Jeltsch, tendant à éliminer de la charte tout ce qui était incompatible « avec les conditions et les *souvenirs* de la Prusse! » et M. Stahl développa à cette occasion tout un système de restauration féodale qui devint le programme d'une grande campagne entreprise en règle et depuis continuée pendant plusieurs années.

## II.

Après la victoire remportée par la royauté sur la révolution vers la fin de 1848, la guerre n'avait été déclarée d'abord qu'aux rouges, aux démocrates, et un peu plus tard aux « pharisiens de la démocratie modérée, » selon l'heureuse expression de la presse ministérielle. A la suite de la débâcle d'Olmütz, l'attaque s'était portée sur les constitutionnels, les hommes de Gotha, détestables rhéteurs aux solides poumons. Après le 2 décembre, ce fut le « bourgeois » qui devint le point de mire des assauts: il ne s'agissait plus d'abroger seulement le système constitutionnel, mais bien de changer les bases de toute société moderne, de revenir au-delà de 1808, au-

delà même de 1701, et de rétablir l'ordre équestre (*ritterstand*) dans ses droits antiques et sacrés!...

Ce royaume de Prusse présente encore, à l'heure qu'il est, un bizarre assemblage d'organismes différens qui sont loin de composer un tout homogène, et ne font que se heurter à chaque instant, qu'empêcher tout développement sain et régulier. A côté d'une monarchie constitutionnelle, vous y voyez un état bureaucratique et militaire des plus fortement organisés d'après les principes de l'absolutisme, et les débris d'un régime nobiliaire qui, au milieu du XIXe siècle, entretient les traditions et les institutions les moins respectables du moyen âge. On le croirait à peine, il y a quatre ans encore, dans ce pays si justement orgueilleux de ses lumières et qui porte si fièrement le drapeau de la libre pensée, tout mariage conclu entre un noble et une bourgeoise était illégitime selon le code (1), et l'enfant né d'une telle union déclaré bâtard! Toutefois la noblesse en Prusse a depuis longtemps perdu le caractère d'un grand corps politique, si même elle l'avait jamais possédé. Déjà Frédéric-Guillaume Ier avait déclaré dans son temps aux « oligarques d'un arpent (*acker-oligarchen*) » sa ferme volonté « d'établir la souveraineté comme un *rocher de bronze,* » et le développement ultérieur de la monarchie n'était pas fait pour cultiver dans l'ordre équestre l'esprit aristocratique dans la bonne et digne acception du mot, dans le sens d'une mâle indépendance envers la couronne, d'une défense jalouse de ses propres droits aussi bien que de ceux du peuple. Sans doute les nobles concentraient en leurs mains toutes les charges de la cour, ils étaient favorisés au plus haut point dans l'armée et les emplois civils, ils conservaient des exemptions et exerçaient des droits féodaux assez mortifians pour le bourgeois et le vilain; mais ils durent se plier, comme tous les autres, aux conditions d'un état éminemment militaire et bureaucratique. Ce fut Frédéric-Guillaume IV qui le premier eut la pensée de donner à l'ordre équestre l'apparence d'un corps politique véritable par la création de ses « curies; » mais l'année 1848 emporta ce malencontreux essai comme tant d'autres. L'idée était naïve, à coup sûr, de vouloir fonder maintenant une féodalité puissante après la nouvelle éruption de la démocratie dans cette année 1848, dans un pays dressé depuis si longtemps au régime des capacités de par « l'examen d'état » (*staats examen*), et de chercher les élémens d'une telle création dans une noblesse

(1) Pendant la dernière discussion de la chambre haute sur l'abolition de cette monstrueuse loi, un membre des plus modérés du parti féodal s'étant écrié : « Il sera donc désormais permis que le rejeton d'une famille illustre épouse une fille perdue! — Mais cela est permis déjà aujourd'hui même, répondit avec malice le commissaire du gouvernement, pourvu que la fille perdue soit noble, elle aussi! »

aussi dépourvue d'un grand passé politique que peu importante même par la fortune, primée depuis des siècles par une bourgeoisie de beaucoup supérieure en richesse, en lumières et en activité, et qui ne pouvait même racheter son insolence irritante par la grâce et l'esprit qui avaient distingué autrefois les gentilshommes français. Tel fut cependant l'idéal que se proposèrent alors les hobereaux du Brandebourg et de la Poméranie, et auquel ils sont loin d'avoir renoncé encore aujourd'hui. Très influens et remuans près du roi, laissés intacts dans la possession exclusive des hautes fonctions de l'état et des grades supérieurs de l'armée, ils ne dédaignèrent pas non plus de se servir des moyens que leur offraient les détestables inventions de l'esprit moderne, telles que la presse et la tribune. Leur organe principal fut cette fameuse *Gazette de la Croix*, qui donna son nom au parti; elle avait la collaboration de MM. Stahl, de Gerlach et de Bismark-Schœnhausen, et le rédacteur en chef, M. Wagner, put un jour engager une lutte avec M. de Manteuffel lui-même et en sortir vainqueur : feuille bizarre et peut-être même unique en son genre, et qui n'a cessé de prospérer depuis, — *la Quotidienne* et *le Père Duchêne* à la fois des féaux serviteurs de l'autel et du trône, où les doctrines de la grâce divine s'étalent à côté de facéties scabreuses, où la componction béate est toujours voisine de l'injure la plus grossière, où le mysticisme est coudoyé à chaque instant par la mystification. Quant aux luttes livrées à l'esprit moderne au sein du parlement, si M. de Gerlach y défendait les intérêts de la caste avec une dialectique cauteleuse et stridente, M. de Kleist-Retzow avec une fougue qui parfois ne manquait pas d'éloquence, M. de Bismark avec une humeur enjouée qui ne se refusait ni à la trivialité ni même au calembour, ce fut cependant à un roturier qu'appartint l'honneur de devenir l'oracle, le maître de la doctrine et même le chef avoué du parti.

M. Jules Stahl, qu'une mort prématurée (le 10 août 1861) est venue enlever au moment même où la cause qu'il avait préconisée si longtemps allait avoir une recrudescence de faveur après une courte éclipse, — M. Jules Stahl est assurément la figure la plus marquante et la plus curieuse de l'évolution réactionnaire de la Prusse de nos jours. Né à Munich, en 1802, de parens israélites, il avait embrassé de bonne heure la foi luthérienne et acquis un nom dans le monde savant par des travaux diversement appréciés, mais d'une originalité incontestable. Théologien et légiste à la fois, il savait donner aux questions de droit quelque chose d'une onction religieuse, en même temps qu'il prêtait aux discussions théologiques l'esprit contentieux et judaïsant de l'homme de loi. Appelé à Berlin en 1840, à l'avénement de Frédéric-Guillaume IV, pour occuper

une des plus importantes chaires de l'université, il sut vite gagner la faveur du roi, et prit une part active dans les luttes religieuses qui signalèrent les débuts du nouveau règne. Ambitieux, mais profondément maître de lui-même, il se retrouva facilement dans ce monde nouveau pour lui, charma la cour par son esprit brillant et piétiste, et parvint, comme professeur, à retenir par l'éclat du talent un auditoire qui ne s'était d'abord pressé à sa chaire que par curiosité. Son action politique ne commença cependant en réalité qu'à la fin de 1848, alors qu'une série d'articles « sur la révolution et la monarchie constitutionnelle, » émanés de sa plume et publiés dans la *Gazette de la Croix*, inaugura l'habile tactique du parti réactionnaire, qui consistait à accepter le nouvel état de choses en bloc pour le détruire ensuite en détail. Au printemps de 1849, il prenait déjà son siége à la première chambre, et si dès le début il s'y montra très hostile aux idées unitaires qui agitaient alors les esprits au-delà du Rhin, s'il réclamait à haute voix « qu'on redressât au plus vite en Allemagne la colonne renversée du droit, » c'est-à-dire le *Bundestag*, il n'en crut pas moins devoir d'abord user de précautions oratoires envers le nouveau système qui avait prévalu en Prusse : il se dit libéral et déclara « être seulement partisan du gouvernement constitutionnel contre le régime parlementaire. » — « Je veux, j'ai toujours voulu la constitution et le parlement; mais, comme l'équilibre des pouvoirs est impossible par la nature même des choses, je demande que le centre de gravité soit placé dans la puissance du prince, non dans celle de la représentation. » Peu à peu il laissa de côté les ménagemens et leva résolûment le drapeau de la contre-révolution. Pendant douze ans, cet homme au corps frêle, au profil marqué du type oriental, au regard vif et étincelant, se fit le champion de toutes les idées rétrogrades dans l'état et l'église, devint le grand théoricien de la réaction « chrétienne, » et mit des facultés brillantes et une activité infatigable au service de l'ordre équestre. Encore aujourd'hui c'est par le nom de Stahl qu'est désignée la fraction la plus notable et la plus opaque de la haute chambre de Berlin.

Nous n'avons point à exposer ici la doctrine philosophique que le célèbre professeur donnait pour base à son système politique; nous n'insisterons pas non plus sur le vernis de théorie nouvelle qu'il prêtait à des pauvretés prétentieuses. Que M. Stahl eût prêché un « retour » (*umkehr*) dans la science et dans l'état, qu'il eût voulu que la première se pénétrât de foi et le second d'*humilité*, qu'il eût recommandé une « charité *expectante* envers l'individu dissident en matière de foi, mais flétri une tolérance de relâchement et de lâcheté » envers ces mêmes dissidences, dès qu'elles prétendaient

faire un corps et s'organiser en église, qu'il eût défini « le soi-disant progrès comme le grand *procès de dissolution* des temps modernes, » et opposé le principe d'autorité non plus, comme c'est l'usage, au principe de révolution, mais au « principe bien autrement pernicieux de *majorité*, » ce sont là ces jeux d'esprit et parfois même ces simples jeux de mots auxquels est fatalement condamnée toute intelligence en guerre avec la raison du siècle et le droit invincible de la liberté. Tout cela a été dit depuis longtemps par M. de Maistre avec plus de verve, et surtout avec plus de brièveté, ce qui n'est pas un mince mérite assurément dans le domaine du paradoxe. Bornons-nous plutôt à constater l'étrange hasard qui faisait du roturier fils de ses œuvres, du rejeton d'une race déshéritée, le *magister* et le chef d'une cause basée sur le privilége de naissance et les intérêts d'une caste aussi superbe que paresseuse. Hasard seulement, ou peut-être bien fatalité pleine d'enseignement! Les légitimistes en France, et de nos jours, n'ont-ils pas de même emprunté presque tout leur éclat et leur illustration au talent d'un plébéien qui voulut bien les envelopper dans les plis de sa majestueuse éloquence? Il ne manque pas certes encore aujourd'hui d'à-propos ce passage du grand satirique romain (1), où le patricien si orgueilleux de ses ancêtres et se disant volontiers « Cécropide, » — le fils des croisés de ce temps, — est cependant réduit à chercher parmi la plèbe l'orateur puissant, le défenseur de la cause d'une noblesse ignorante! Les *tories* de l'Angleterre n'ont-ils pas, eux aussi, pour *leader* un homme dont le nom seul rappelle déjà la même origine que celle de M. Stahl? Il est juste de dire toutefois que c'est là du reste la seule similitude qu'on pourrait équitablement établir entre la fière phalange que dirige M. Disraeli et les hobereaux du Brandebourg et de la Poméranie,

Que si on voulait maintenant résumer en une vue d'ensemble le travail de la réaction en Prusse après 1848, on pourrait le définir par les trois directions suivantes : il consistait à favoriser l'ordre équestre aux dépens de tous les autres, à mettre le bon plaisir bureaucratique à l'abri de toute revendication de la loi, et à restreindre la liberté des consciences par les prétentions d'une église d'état. Abandon formel de la loi communale au profit des gentilshommes représentés dans les assemblées de districts et de provinces, sup-

(1) Vos humiles, inquis, vulgi pars ultima nostri,
Quorum nemo queat patriam monstrare parentis :
Ast ego Cecropides. Vivas, et originis hujus
Gaudia longa feras : tamen ima plebe Quiritem
Facundum invenies : solet hic defendere caussas
*Nobilis indocti...*

pression des autonomies des villes par une organisation municipale qui laissait le champ libre à toutes les influences administratives, abolition du jury pour les délits politiques, institution d'une cour exceptionnelle pour les crimes d'état, restitution de la police locale dans les mains de la noblesse de campagne, consécration des majorats, fidéicommis, et des autres établissemens de la féodalité, telles furent les victoires que remporta successivement le parti de la croix sur la société moderne. Bien plus important encore et décisif pour l'avenir fut l'avantage que s'assura le même parti dans l'organisation définitive de la chambre des seigneurs : cette organisation fut tout au profit de l'influence féodale, et elle permit à M. Stahl de faire encore quelques jours avant sa mort, dans la séance de clôture de 1861, la fière déclaration que le nouveau régime parviendrait peut-être à briser ce corps dans sa résistance, mais jamais à le faire plier. Si la réaction ne put cependant atteindre complétement à l'idéal gothique qu'elle avait rêvé, si elle ne réussit même pas à supprimer la charte, quoique le comte de Saurma-Jeltsch en eût fait un jour la proposition formelle au sein du parlement, cela tint sans doute à la force des choses, plus grande que l'habileté des courtisans, plus grande même que la fureur aveugle des factions; mais cela tint aussi en partie, — chose curieuse, — au peu de résistance que les Stahl, les Gerlach, etc., rencontraient de la part de la représentation nationale, et ici quelques explications sont nécessaires. A la suite du coup d'état de 1848, qui dispersa la chambre constituante de Berlin, les démocrates, déçus dans leurs espérances d'une république entourée d'institutions monarchiques, les patriotes allemands, blessés du refus opposé à l'acceptation de la couronne impériale, les libéraux avancés, qui ne voulaient pas reconnaître à la royauté le droit d'octroyer une charte même libérale, en un mot toutes les fractions qui sont parvenues avec le temps à composer le grand parti du progrès (*fortschrittspartei*) voulurent rester étrangères aux chambres, convoquées bientôt après, au parlement d'Erfurt et à toutes les législatures suivantes; elles se tinrent systématiquement à l'écart de toutes les élections, et persistèrent dans cette attitude d'abstention jusqu'au commencement de l'année 1862. Seuls, les constitutionnels modérés ne suivirent pas cet exemple; mais, réduits à leurs propres forces, ils ne purent lutter qu'avec désavantage contre le parti féodal, fortement organisé aussi bien dans les comices que dans le parlement; ils perdirent du terrain à chaque renouvellement de législature (1852 et 1855), et la tâche de défendre les principes de la liberté fut dévolue en dernier lieu à la fraction Bethmann-Hollweg, qu'on pourrait nommer la fraction de la bureaucratie éclairée, qui avait elle-même commencé par faire chorus avec les

ultras, mais s'était ensuite détournée de leur programme excessif pour se constituer en un groupe à part. Les partisans sincères du régime représentatif, tels que MM. de Vincke, Camphausen, ne formèrent plus qu'un brillant état-major sans armée, et ne purent qu'apporter leur contingent de temps à autre aux forces commandées par M. de Bethmann-Hollweg, ou les entraîner avec soi dans des occasions bien plus rares encore.

Si blâmable à coup sûr, si peu politique que pourrait paraître en théorie la conduite des progressistes, on ne saurait cependant nier qu'au point de vue pratique leur abstention n'ait eu d'heureux effets, n'ait sauvé l'existence, nominale du moins, du système représentatif. Il n'est pas douteux que la participation des fractions avancées aux luttes parlementaires de 1850-1858 aurait amené une nouvelle catastrophe; une plus forte pression sur la détente aurait fait éclater la machine : la crise actuelle, à laquelle a si puissamment contribué le triomphe des progressistes dans les élections de 1862, ne le prouve que trop. Tel qu'il était alors, le régime constitutionnel parut assez peu gênant et même assez maniable pour qu'on lui épargnât le coup de grâce ou le coup d'état, et pour qu'on s'évitât à soi-même le désagrément du parjure. On laissa subsister ce corps législatif précisément parce qu'il n'était qu'une ombre. Déjà au commencement de 1852 M. de Manteuffel faisait au parlement la caractéristique déclaration que, « tandis que partout ailleurs, à droite et à gauche, les chartes écloses au milieu de l'agitation révolutionnaire étaient violemment rejetées par-dessus le bord, la Prusse avait encore heureusement assez de santé et de vigueur pour *repousser d'elle-même* tout ce qui dans la constitution est nuisible à son organisme. » Peu à peu les hommes du gouvernement en étaient venus en effet à la conviction que les chambres, dans les conditions qui leur avaient été faites, présentaient une utile « institution de crédit, » un « établissement d'assurances » bon à conserver au prix même de quelques discours d'opposition qu'on appelait dédaigneusement des « monologues oratoires, » et avec la réserve expresse de « nullifier (*nullificiren*) les lois désobligeantes, » selon le mot heureux de M. de Gerlach. On ne saurait trop méditer cette étrange circonstance : c'est grâce surtout à l'abstention des constitutionnels que la constitution prussienne a pu exister de nom sous Frédéric-Guillaume IV et revivre de fait sous Guillaume Ier, comme c'est grâce aussi à leur intervention qu'elle est de nouveau mise en péril de nos jours. Contrairement au préjugé général, la république n'est parfois possible qu'en l'absence des républicains.

C'est au milieu de ces sourds débats entre les « oligarques d'un arpent » et les défenseurs d'une « vieille Prusse » étayée d'une nou-

velle institution de crédit que se produisit brusquement la complication politique à coup sûr la plus grave de ce siècle depuis les guerres de l'empire. Cette complication devait exercer une influence décisive sur la marche générale des affaires contemporaines. Aujourd'hui les origines et les péripéties du conflit se sont, il est vrai, un peu effacées dans le lointain, et la France, par une diplomatie dont il est quelquefois difficile de comprendre les fins énigmatiques, semble s'attacher à défaire sur le Bosphore tout ce qu'elle y avait fait, il y a quelques années, au prix de sacrifices énormes. En de telles circonstances, on est assez généralement enclin à déprécier les résultats obtenus par les victoires de l'Alma et de Sébastopol, à les nier même, à regarder la campagne de 1854 comme la plus improductive des entreprises de ce genre. Et cependant les esprits politiques seraient singulièrement aveugles, les libéraux de l'Europe surtout singulièrement ingrats, s'ils ne saluaient cette date comme l'une des plus heureuses et des plus fécondes de l'époque où nous vivons. Sans doute l'action des alliés de 1853 n'a pas réalisé les espérances qu'avaient pu concevoir des hommes non moins clairvoyans peut-être que généreux : ils se sont obstinés à attaquer l'ennemi par le côté le moins vulnérable et au nom du principe le plus étroit; ils ont évité avec un soin trop craintif tout ce qui pouvait passionner sympathiquement la lutte, lui donner une portée enthousiaste et morale, lui prêter une idée de justice et d'humanité. Ils n'ont pas même atteint le but immédiat de leur effort, qui était d'assurer pour l'avenir l'existence de l'empire ottoman, et rien ne témoigne mieux du caractère peu déterminé de l'entreprise que l'embarras même qu'éprouve la postérité en voulant fixer seulement le nom de ce qu'elle appelle tantôt la guerre d'Orient, tantôt la guerre de Crimée. Il n'importe cependant : cette guerre n'en a pas moins eu des conséquences aussi grandes que salutaires : si elle n'a rien fait pour la solution de la question d'Orient, elle a délivré l'Occident de la prépondérance humiliante de la Russie.

Qu'on veuille bien se reporter par la pensée à cette époque d'avant 1853; qu'on veuille se rappeler le poids dont pesait le cabinet de Saint-Pétersbourg sur toutes les affaires du monde, l'espèce de fascination qu'exerçait sur les esprits le grand pontife de l'absolutisme, qui, après avoir dompté la Hongrie, put, dans un manifeste célèbre, lancer à l'Europe ce superbe défi : « Humiliez-vous, nations! Dieu est avec nous! » Ce n'est pas seulement en Allemagne que se faisait sentir alors l'omnipotence du tsar, menaçante pour toute cause libérale, dangereuse pour l'équilibre européen : on l'entrevoyait jusque dans des états autrefois plus soucieux de leur dignité, plus attachés aux principes d'une politique indépendante et généreuse, et il

suffit de citer à ce propos un fait peut-être un peu trop oublié maintenant. Il se trouva un jour, dans ce temps où tout pliait devant la Russie, un gouvernement qui osa refuser de livrer à la vengeance moscovite des réfugiés, des généraux illustres, comme Bem et Dembinski, qui avaient cherché asile sur son territoire après la campagne de Hongrie; il déclarait même aimer mieux courir les chances d'une guerre que d'enfreindre les lois de l'hospitalité, et celui qui prenait ainsi fièrement la cause de l'humanité, c'était un gouvernement barbare et musulman. Or, lorsque la nouvelle de cette déclaration du sultan fut arrivée à Paris, les chefs du grand parti de l'ordre, les représentans éminens de la nation la plus civilisée et la plus chrétienne, firent une démarche collective auprès de M. de Kisselev pour le prier d'engager son auguste maître à se désister de sa demande impérieuse, à ne pas risquer la paix du monde par une volonté trop obstinée... Eh bien! ce sera l'éternel honneur, le mérite inappréciable des alliés de 1853, d'avoir d'un coup rompu le charme pernicieux et énervant exercé si longtemps par le tsar Nicolas, d'avoir réduit la puissance russe à sa valeur réelle, rendu à l'Europe sa liberté d'action et brisé la sainte-alliance, qui s'était renouée plus forte que jamais à la suite de l'ébranlement de 1848. Si l'affranchissement de l'Italie est devenu une œuvre possible, si les idées constitutionnelles reprennent de nos jours leur vigueur malgré tous les obstacles, si la Russie elle-même est forcée, pour se recueillir et pour regagner le terrain perdu, de se déclarer libérale, c'est surtout à la guerre d'Orient qu'il faut en rapporter l'honneur. Cette guerre a mis fin au déplorable abaissement des esprits et au règne exclusif du brutal instinct de conservation mesquine qui avaient été jusqu'alors les tristes conséquences de la catastrophe de février.

Il faut rendre cette justice au parti de la croix, qu'il comprit tout de suite et à l'origine la vraie portée de ces complications orientales et adopta aussitôt une attitude conforme à ses vues et à ses principes. Tandis que les libéraux de la Prusse, ceux-là du moins qui, agissant dans les chambres et composant la fraction Bethmann-Hollweg, pouvaient exercer quelque influence sur la marche du gouvernement, étaient partagés au début entre une antipathie décidée contre la Russie et une défiance inquiète et puérile à l'égard de la France, les Stahl, les Gerlach et les Dohna se rangeaient résolûment du côté du tsar, et concédaient tout au plus que la protection accordée à la politique de Saint-Pétersbourg prît les apparences d'une neutralité armée. Peu à peu cependant l'opinion du pays commençait à se prononcer énergiquement dans le sens de l'Occident. Ce ne furent pas seulement les libéraux qui appelèrent de tous leurs vœux un affranchissement de la tutelle russe; les diplomates et les

hommes d'état éclairés, MM. de Bunsen, de Pourtalès, d'Usedom, le général de Bonin, ministre de la guerre, partageaient des sentimens pareils, et bientôt on apprit avec satisfaction que le prince de Prusse lui-même, l'héritier présomptif, était à la tête de ce groupe d'élite qui demandait à profiter des circonstances et à recueillir les fruits d'une coopération si ardemment désirée par les puissances occidentales. Les alliés attachaient en effet un prix immense à l'accession de la Prusse : la position géographique de cet état eût permis d'attaquer la Russie par le vrai défaut de sa cuirasse, eût permis de poser même la question de la Pologne, et il est avéré maintenant que l'Autriche aussi bien que la Suède faisaient dépendre de cette dernière circonstance leur participation active et résolue à la guerre contre la Russie. Si la perspective d'une pareille œuvre de réparation et de justice était peu faite pour toucher la cour de Berlin, — hélas! peu faite même pour émouvoir les peuples germains, égoïstes jusqu'à l'imprévoyance, — il y avait pour la monarchie de Frédéric le Grand des intérêts plus proches et plus directs qui devaient la pousser à l'action. Le cabinet de Vienne s'était promptement décidé à cette fameuse « ingratitude » prédite depuis longtemps par M. de Schwarzenberg et prêtait aux alliés un concours au moins diplomatique, tandis que les petites cours allemandes, les ministres des états secondaires, comme MM. de Beust, de Pfordten (1), nouaient des intrigues sans fin en faveur de la Russie ; il y avait donc pour Frédéric-Guillaume IV une position avantageuse à prendre en vue des annexions possibles et tant convoitées. Un état, du reste, qui prétendait toujours être compté pour une grande puissance et qui avait de plus à se relever de la défaite de Bronzell et d'Olmütz, ne pouvait se tenir à l'écart dans un grand conflit européen, et bien longue serait encore la liste des motifs qui auraient dû engager la Prusse à marcher de concert avec les alliés. Le gouvernement de Berlin semblait à un moment donné vouloir suivre cette voie en effet; il se mêlait activement des transactions diplomatiques qui essayaient d'abord d'empêcher l'explosion décisive ; avant tout, il commença par le commencement ordinaire, par une demande au parlement d'un crédit de 30 millions de thalers, « dans des desseins militaires (*militaerische zwecke*). » Un fait peut servir à montrer jusqu'où allait la déférence du parti de la croix pour la représentation nationale : c'est que, dans le débat engagé sur cette demande de crédit, M. de Gerlach invita insolemment la chambre à émettre la déclaration expresse « qu'elle n'entendait rien aux affaires extérieures. » Un autre

(1) Par une singulière manie, on s'obstine toujours à considérer ces ministres comme les représentans du vrai « libéralisme » allemand malgré leur conduite d'alors, malgré une conduite analogue qu'ils tinrent depuis et pendant la guerre d'Italie.

fait également caractéristique pour l'esprit et la composition de la chambre d'alors, c'est que M. de Vincke n'y put réunir que vingt voix pour son amendement, qui accordait le crédit sous la clause d'une marche commune avec les alliés : le gouvernement déclara vouloir garder « la main libre ! » Cette *politique de la main libre*, raillée si amèrement en Allemagne alors ainsi que plus tard pendant la guerre d'Italie, consistait à n'avoir aucune résolution énergique, à prétendre tenir dans sa main la clé de la situation et à se laisser mettre finalement à la porte. Le gouvernement lui-même eut si peu de raisons de se féliciter de sa conduite, qu'à la législature suivante il fit tous ses efforts pour empêcher une adresse; on déclara sans ambages que c'était le désir personnel du roi que le discours du trône fût laissé sans réponse! A mesure que les événemens se développaient, le cabinet de Berlin reculait en effet de plus en plus devant toute décision; les Bunsen et les Usedom furent écartés des affaires. Seul, M. de Manteuffel resta en place, mais au prix des plus humilians démentis qu'il dut se donner à lui-même, et le roi finit par répéter l'ingénieuse formule inventée par les hommes de la croix, « qu'un état chrétien ne pouvait décemment prendre la défense du croissant. » Il est inutile d'entrer ici dans le détail des intrigues ourdies alors à Potsdam et à Charlottenbourg; la *Revue* a publié dans le temps à ce sujet des révélations qui causèrent une grande émotion en Allemagne et qui ne laissent pas encore d'être curieuses, même aujourd'hui (1).

Après avoir fait tous leurs efforts pour gagner la Prusse à leur cause, les alliés finirent par se lasser, par lui témoigner leur mauvaise humeur, par l'éconduire plus ou moins poliment des délibérations où elle n'avait rien à faire, et l'irritation qui s'ensuivit, et qui fut encore augmentée par la prépondérance que sut habilement prendre l'Autriche dans toutes ces mêlées, servit de prétexte au parti féodal pour redoubler de récriminations, pour conseiller même une action commune avec le tsar. Il y eut un moment où la *Gazette de la Croix* prêchait ouvertement une guerre contre les mécréans du Bosphore, de la Seine et de la Tamise. L'histoire tiendra peut-être un jour compte à M. de Manteuffel d'avoir au moins résisté victorieusement à cette dernière folie, d'avoir empêché ce que le général de Bonin, avec une franchise militaire qui fut durement punie par la cour, osa appeler en pleine chambre « une œuvre de suicide. » Il y a cependant des gens qui prétendent que la mort subite de l'empereur Nicolas fut pour beaucoup plus que la résis-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er décembre 1854, *la Prusse, la cour et le cabinet de Berlin dans la question d'Orient.*

tance du ministre dans l'avortement du projet caressé par MM. de Gerlach. La nouvelle de cette mort jeta la consternation dans le parti féodal; les dames de la cour portèrent ostensiblement à leur cou le portrait de « l'impérial martyr » en guise d'amulette, et le cabinet de Berlin saisit cette occasion de proposer aux alliés une médiation qui fut repoussée avec un dédain à peine déguisé. Quand arriva enfin l'époque des conférences de paix à Paris, les hauts contractans furent d'accord pour tenir la Prusse éloignée des débats aussi longtemps que possible; ils ne l'admirent qu'après être convenus de tous les points principaux, comme s'ils n'avaient besoin que de sa signature, et l'Allemagne, humiliée et frémissante, n'eut pas tort, à certains égards, de comparer le voyage de M. de Manteuffel à Paris en 1856 à celui qu'il fit cinq ans auparavant à Olmütz.

Tel fut le rôle dérisoire joué par une grande puissance, par cette monarchie de Prusse, dans la plus grave des affaires contemporaines du monde, dans cette même crise européenne où un petit état au-delà des Alpes avait su prendre une attitude si habile, si résolue, et tenter cette fortune qui n'a cessé depuis de lui témoigner ses faveurs. Pourquoi l'historien de la Prusse constitutionnelle est-il toujours amené, et presque malgré lui, à opposer dans toute grave occasion le gouvernement de Turin à celui de Berlin, à illustrer tout revers sur les bords de la Sprée par un succès sur les bords de la Doire? Avec quel empressement, avec quelle fièvre d'action le Piémont s'est-il jeté dans cette guerre d'Orient! La précipitation fut si grande qu'il en oublia même les simples convenances diplomatiques, et que ses soldats voguaient déjà vers la Crimée avant qu'il eût encore pensé à notifier à la Russie son hostilité. Il était bien question des règles de Vattel ou des scrupules chrétiens sur un secours prêté aux mécréans! Il s'agissait tout simplement de faire acte de vie, de s'unir aux intérêts de l'Occident et de figurer dans une grande entreprise européenne. Aussi le Piémont recueillit-il bien vite les fruits d'une politique qui n'avait de l'étourderie que l'apparence : ses régimens luttèrent avec honneur à côté des plus vaillantes armées de l'univers, et acquirent le droit de répondre par le souvenir de la Tchernaïa à la pensée poignante de Novare; son nom retentit dans toutes les bouches, et bientôt son plénipotentiaire prit place à côté de celui de l'Autriche dans un congrès réuni pour délibérer de la paix du monde. Tandis que M. de Manteuffel discutait encore sur le mode de son admission aux conférences de Paris, M. de Cavour y siégeait déjà depuis longtemps, prenait la parole sur les points les plus importans de la politique générale; il put même, bonheur immense et presque inespéré, plaider devant le tribunal du monde les

droits de la grande patrie commune, et poser les premiers jalons de la question italienne...

## III.

Si la guerre d'Orient n'a laissé d'autre trace dans la politique extérieure de la Prusse qu'une agitation stérile et décevante, elle n'en marque pas moins une mémorable époque dans l'histoire intérieure du même pays, car c'est d'elle que date pour ainsi dire l'avénement du prince de Prusse dans l'opinion publique. Le frère de Frédéric-Guillaume IV ne fut placé nominalement à la tête du pouvoir qu'à la fin de 1857, et réellement qu'une année plus tard. Ce n'est enfin qu'au commencement de 1861 qu'il prit le titre de roi; mais il régna sur les esprits dès 1854, et la nation l'acclama alors comme le représentant de ses véritables intérêts, comme la promesse d'un meilleur avenir. Elle lui sut gré de l'attitude qu'il avait prise dans les complications orientales, de la politique décidée et anti-russe qu'il n'avait cessé de recommander; elle lui sut gré surtout de la disgrâce qu'il encourut pour cette cause auprès du parti féodal, disgrâce où furent enveloppés aussi ses amis, des hommes tels que MM. de Bonin, de Bunsen, d'Usedom. Le pays saisit la première occasion de témoigner ses sentimens envers l'héritier présomptif, et des manifestations significatives eurent lieu le 11 juin 1854, anniversaire du mariage du prince. Quatre-vingt-dix députations, venues de tous les points de la monarchie, lui apportèrent de riches présens; les premiers peintres allemands rivalisèrent de zèle et de talent pour offrir au couple auguste un album magnifique. Le soir, la capitale était illuminée, et le prince, accompagné de sa femme et de ses deux enfans, assistait à une fête donnée en son honneur par la ville de Berlin, où se trouvaient réunis près de trois mille notables; les autres membres de la famille royale s'étaient abstenus de paraître à cette solennité. Ce n'est pas toutefois que le prince de Prusse eût voulu faire au gouvernement une opposition déloyale et subversive : seulement son attitude donnait raison à ceux qui le croyaient peu favorable aux tendances en honneur à la cour; il se tint désormais loin des affaires et fixa son séjour dans les provinces rhénanes. Il ne put cependant empêcher que l'opinion libérale ne reportât vers lui ses regards. Ne comptant plus triompher du courant contraire tant que Frédéric-Guillaume IV occuperait le trône, elle ajourna résolûment ses espérances et son action à une époque vraisemblablement prochaine et nécessairement liée au nom du prince royal.

Dans cet état de lassitude à la fois et d'attente, le pays semblait

donc vouloir renoncer à des efforts pour le moment sans but, et il assista avec une extrême indifférence au renouvellement de la législature pour les années 1855-1858. Ce ne furent plus seulement les libéraux avancés, les démocrates, en un mot les « progressistes, » qui pratiquèrent cette fois le système d'abstention : les constitutionnels modérés eux-mêmes ne montrèrent aucun empressement au scrutin, et leur chef, M. de Vincke, l'orateur éminent qui jusque-là était resté courageusement sur la brèche malgré des mécomptes sans nombre, prétexta des affaires de famille pour refuser toute candidature. Ainsi privée de la plus grande illustration parlementaire de la Prusse, la nouvelle législature s'enrichit en revanche de M. Wagner, rédacteur en chef de la *Gazette de la Croix*, et de bien d'autres célébrités du *Treubund*. Frédéric-Guillaume IV eut enfin, lui aussi, sa chambre introuvable, composée de quatre-vingt-dix « propriétaires équestres, » de quatre-vingts conseillers de district (*landraethe*), de cent quarante officiers de l'armée et d'un chiffre égal d'employés divers; le seul embarras que pouvait naturellement causer une représentation nationale si heureusement combinée ne fut plus que l'excès même de son zèle, la trop grande ardeur de sa foi monarchique et féodale. Ce n'était plus en effet que contre les empiétemens du parti de la croix qu'avaient désormais à se défendre les serviteurs officiels du gouvernement. Ce fut M. de Manteuffel, « l'homme d'avant le déluge » (comme l'avait appelé un jour M. de Vincke), le ministre du coup d'état, qui dut prendre parfois en sa main la cause de la société moderne,— telle au moins que la comprenait et la maniait volontiers la bureaucratie, — contre les idées bien plus antédiluviennes des « oligarques d'un arpent. » La lutte offrit même un jour un caractère singulièrement dramatique et saisissant, alors que M. Hinckeldey, directeur-général de la police, succomba dans un duel contre M. de Rochow, jeune officier membre de la chambre des seigneurs, et que tout le pays s'associa avec sympathie, avec passion même, à la douleur d'une famille. C'était cependant un homme bien peu populaire à coup sûr que ce chef de la police de Berlin, dont le zèle pour la cause de l'ordre était allé assez souvent jusqu'à la dureté; mais on le connaissait comme fonctionnaire intègre et incapable de complaisance envers une coterie triomphante, on savait que la catastrophe avait été amenée par un incident à un bal de la cour, ourdie par tout un parti : on vit quelque chose de symbolique dans cette balle « féodale » venant frapper le représentant honnête d'une bureaucratie égalitaire, — et les démocrates eux-mêmes se surprirent à regretter un mort qui n'avait cessé de les malmener quelque peu de son vivant.

Vers la même époque eut lieu un autre incident qui excita également et au plus haut point l'opinion publique. Cette fâcheuse affaire de Techen et de ses complices, accusés de vols de dépêches, n'a jamais été bien éclaircie; mais ce qu'on en a pu apprendre dans le temps laissa entrevoir un tissu inextricable d'intrigues qui se tramaient dans l'entourage du roi. On sut que les serviteurs du monarque s'espionnaient mutuellement, que M. de Gerlach faisait dérober des documens à M. de Manteuffel, et que M. de Manteuffel ne reculait pas devant des moyens peu avouables afin d'avoir le cœur net au sujet de certains plis mystérieux qui arrivaient de l'étranger directement au roi par l'entremise de M. de Gerlach. Ce pauvre « bourgeois » de Berlin et de Kœnigsberg, tant maltraité depuis une certaine époque, ne comprit plus rien à une « chevalerie » qui se jouait si lestement des préceptes de la simple loyauté, et il eut encore à gémir sur la perte de sa dernière illusion au sujet de la proverbiale incorruptibilité de l'employé d'état en Prusse. Il gémissait aussi, et depuis longtemps, sur l'esprit piétiste et intolérant qui envahissait de plus en plus l'église, et sur l'étrange interprétation que subissait l'article 15 de la charte (qui stipulait la liberté de toute communauté religieuse) tantôt de la part du ministre des cultes, M. de Raumer, tantôt de la part du « conseil supérieur ecclésiastique » (*oberkirchenrath*), institué dès 1850. M. Stahl, qui faisait partie de ce conseil, ne voulait aucunement attenter à la liberté de conscience; mais, « la conscience étant essentiellement une chose individuelle, » il s'agissait de savoir, disait-il, si une communauté pouvait réellement prétendre à une conscience religieuse, alors surtout qu'elle n'avait en sa faveur ni la révélation divine ni la tradition historique! Les dernières années du règne de Frédéric-Guillaume IV furent, à l'instar des premières, signalées principalement par des luttes acharnées de théologie qui eurent même leur retentissement à l'étranger. La polémique devint surtout ardente et grave alors que contre les doctrines inquisitoriales de M. Stahl parurent les *Signes du Temps* du docteur Christian Josias Bunsen, le savant célèbre, l'ancien ami du roi, l'ancien ambassadeur à Londres, qui avait dû quitter le service à la suite de la disgrâce de l'héritier présomptif, et c'est ainsi que la discussion religieuse servit à ramener par un autre côté l'attention publique vers le prince royal, qu'on savait peu favorable aux tendances piétistes.

Enfin, et pour résumer les faits principaux des derniers temps du règne de Frédéric-Guillaume IV, il nous reste encore à mentionner la malencontreuse échauffourée de Neuchâtel (septembre 1856), qui faillit un moment devenir une grave question européenne. Dérision amère du sort! le monarque qui avait refusé la couronne impériale,

subi l'humiliation de Bronzell et d'Olmütz, assisté l'arme au bras à la guerre d'Orient, pensa un jour risquer la paix du monde pour la défense de droits dont aucun de ses sujets ne se souciait! Il demanda aux états du sud de l'Allemagne la permission de faire marcher ses troupes à travers leur territoire. Déjà les officiers à Potsdam se réjouissaient à l'idée d'une croisade contre les républicains de la Suisse, déjà l'ordre de la mobilisation de l'armée était signé, et les chambres se préparaient à recevoir le coup d'une nouvelle demande de crédit, quand fort heureusement la France intervint pour tirer le cabinet de Berlin d'un embarras où le grotesque le disputait au tragique. Tandis que l'Autriche ne laissait pas échapper l'occasion de narguer un peu sa rivale en Allemagne, tandis que lord Palmerston faisait durement sentir sa rancune à la puissance restée neutre pendant la guerre de Crimée, l'empereur Napoléon profitait de la circonstance pour se montrer généreux, et le fils de vingt-quatre électeurs et rois entrait alors avec le « parvenu » dans une correspondance intime et affectueuse, pleine d'épanchement et de gratitude, au sujet de « cette *mélancolique* affaire de Neuchâtel. » Mélancolique ou non (les Allemands lui donnaient un autre nom), cette affaire fut la conclusion on ne peut plus significative d'un règne où le romanesque avait toujours joué un si grand rôle. Quelques mois après en effet se révélèrent déjà chez le roi les premiers symptômes de cette triste maladie qui, cachée d'abord avec soin au public, ne put cependant rester longtemps un secret pour le pays. Ce n'est pas assurément un témoignage médiocre pour le caractère moral et l'esprit monarchique du peuple prussien que la nouvelle de cette catastrophe n'ait éveillé d'abord chez lui qu'un profond sentiment de compassion pour l'auguste patient. Il sut respecter la douleur de la famille royale, et consentit à subir pendant toute une année une véritable fiction de gouvernement. A la longue pourtant, une telle situation devenait intolérable; une grande puissance ne pouvait demeurer indéfiniment dans un tel provisoire, et M. de Manteuffel n'était pas certes un Pitt capable de suppléer par son génie à l'éclipse de la raison royale. Les intérêts de l'état aussi bien que ceux de la liberté, si longtemps en souffrance, réclamaient l'avénement d'un nouveau chef. L'agitation augmenta de jour en jour, la discussion devint passionnée et amère, et c'est avec une joie immense que le pays apprit enfin l'installation régulière d'une régence (7 octobre 1858).

Et cependant les précédens du prince royal étaient loin de rassurer complétement le public à l'égard de ses penchans constitutionnels. Aujourd'hui surtout que les espérances conçues à l'avénement du régent ont été si fortement ébranlées par l'appel fait au

concours de M. de Bismark, on est d'autant plus porté à interroger un passé oublié jusqu'ici presque à dessein, qu'une publication récente en est venue réveiller singulièrement les souvenirs et apporter des détails inédits sur cette époque déjà reculée. Le *journal* de M. de Varnhagen von Ense, — le Dangeau libéral, hargneux, compromettant au plus haut degré, aimable en somme, de la cour de Berlin, — ce *journal* posthume a eu dans ces derniers temps un véritable succès d'à-propos. Pour n'apprendre rien d'essentiellement nouveau et d'inattendu sur les antécédens de Guillaume Ier, il n'en a pas moins ajouté quelques traits curieux au tableau. Il n'est pas douteux que le prince de Prusse n'eût fait une opposition énergique aux velléités libérales qui signalèrent les débuts du règne de 1840. Il s'était fait élaborer des *mémoires à consulter* qui établissaient son droit de *veto* dans tout changement des lois fondamentales de l'état. Le bruit d'une protestation formelle déposée en son nom et en celui de ses descendans contre tout projet de constitution trouva un moment du crédit jusqu'au sein du ministère. Enfin il ne donna son consentement à la patente du 3 février 1847 que sous la réserve expresse qu'il y aurait une chambre haute, que les états ne statueraient pas sur le budget et ne s'occuperaient jamais des affaires étrangères : ces conditions ne furent acceptées par le roi qu'après une longue discussion en conseil. Aussi l'impopularité de l'héritier présomptif fut-elle grande avant la révolution de 1848; pendant le fatal mois de mars de cette année, c'est contre lui surtout que se déchaîna la fureur des habitans de Berlin, qui lui attribuaient (et à tort) l'ordre donné aux troupes de faire feu sur le peuple. Il dut alors quitter le pays pour une « mission » à Londres, et la multitude ne se refusa point la satisfaction d'inscrire sur le palais du fugitif les mots de *propriété nationale*. Revenu d'Angleterre après le triomphe de la réaction, le prince se fit remarquer par l'empressement qu'il mit à se placer à la tête des troupes pour aller étouffer dans le pays de Bade une insurrection ridicule, et on sait déjà les « circonstances militaires » qui l'empêchèrent d'assister à la séance du 6 février 1850, où le roi prêta serment à la charte. Il est juste néanmoins de dire que, dans l'opposition faite longtemps par l'héritier présomptif aux tendances libérales de son frère, il entra peut-être autant de bon sens et de méfiance légitime de l'esprit romanesque du roi que d'aversion, en apparence incurable, contre les principes modernes. On ne saurait dans tous les cas contester la justesse de l'objection suivante adressée un jour par ce prince à Frédéric-Guillaume IV : — Comment pouvait-il sérieusement penser à laisser discuter le budget par des chambres, lui qui s'irritait déjà du moindre refus opposé à son ca-

price? — De même on serait presque tenté de reconnaître une assez juste appréciation du cœur humain, une prévoyance sensée de l'avenir, et jusqu'à un soin par trop intelligent et bien entendu de son propre intérêt, dans un autre avis que l'héritier présomptif donna au roi vers 1844. Il lui déclarait alors franchement qu'il le croyait peu propre à devenir un monarque constitutionnel, et ne lui prédisait d'un pareil essai que des mécomptes et des déboires; il lui conseillait plutôt d'élaborer une charte, de la déposer aux archives, et de la léguer comme sa volonté suprême à son successeur, qui serait beaucoup plus apte à s'accommoder des exigences d'un pareil régime.

Si grande cependant qu'avait pu être un jour la répulsion du prince royal pour la cause du progrès, ses sentimens n'en subirent pas moins avec le temps une modification notable. Notre époque a vu des conversions beaucoup plus étranges et bien moins honorables, hélas! et les malheureuses influences qui prévalaient de plus en plus à la cour de Potsdam étaient du reste bien faites pour détourner un esprit sensé et honnête d'un ordre d'idées si tristement représenté, si déplorablement exploité, et l'engager dans des voies nouvelles. M. de Bunsen lui-même n'avait-il pas compté d'abord parmi les piétistes? n'avait-il pas longtemps passé pour l'inspirateur de Frédéric-Guillaume IV dans les affaires ecclésiastiques, pour le grand promoteur d'une espèce de *high-church* prussienne, — et n'avait-il pas fini cependant par prendre énergiquement la défense de la liberté religieuse contre M. Stahl, par se trouver en dernier lieu presque en communion d'idées et de sentimens avec M. Renan? Des affections et des considérations de famille avaient contribué, elles aussi, à créer au prince de Prusse une situation à part. L'estime et la tendresse dont Frédéric-Guillaume IV entourait sa femme ne la consolaient pas toujours de la stérilité dont elle était frappée, et la vue d'une belle-sœur mère heureuse des enfans désignés pour la couronne, appelée elle-même probablement à occuper un jour le trône, amena des froissemens et des irritations que ressentait vivement l'épouse de l'héritier présomptif. La princesse Augusta n'était pas d'humeur à supporter certaines piqûres. Issue de cette maison de Weimar qui s'était toujours distinguée par son goût pour les arts et les plaisirs de la vie, elle eut de bonne heure des connaissances, des amitiés à elle, et une attitude assez différente du train ordinaire de la cour pour ressembler parfois à une divergence recherchée avec intention. Il est évidemment dans la destinée de toute opposition libérale de nos jours d'avoir sa phase « polonaise, » hélas! passagère : la princesse de Prusse ne manqua pas non plus au programme; mais les idées constitutionnelles et unitaires de l'Allemagne offrirent

bientôt un champ d'action autrement vaste et attrayant à son esprit vif, remuant et altier. Elle chercha ses relations de ce côté, et si dans les derniers temps elle témoigna une faveur si marquée à M. de Schleinitz, c'est surtout, dit-on, à cause de l'ardeur que portait cet homme d'état dans la question allemande. De pareilles dispositions d'une épouse sincèrement aimée durent exercer à la longue leur influence naturelle sur le prince de Prusse, et ils eurent bientôt tous les deux une idée favorite, et qui, pour n'être probablement au fond qu'un arrangement de famille, n'en sembla pas moins l'indice d'une communauté de vues en politique. Ils caressaient dès longtemps le projet (réalisé depuis en 1857) d'unir leur fils aîné à la fille de la reine Victoria. Or tout ce qui resserrait les liens entre la Prusse et l'Angleterre libérale et protestante ressemblait à une avance faite à l'opinion populaire, et risquait de déplaire à la cour. En effet, pendant que le *Times*, dans une de ces boutades que lui arrachait l'attitude irrésolue de la Prusse au moment des complications orientales, déconseillait à la « gracieuse reine » de confier sa fille à un pays qui méritait si peu le respect et la sympathie, « et qui allait évidemment au-devant d'une terrible catastrophe, » certains courtisans de Potsdam demandaient de leur côté avec une incroyable naïveté s'il était bien digne de la maison de Hohenzollern de se lier par le sang avec une dynastie qui n'était souveraine qu'à demi et tenue en dépendance par une chambre des communes! Enfin les allures piétistes de jour en jour plus prononcées dans l'entourage du frère royal, et qui ne manquaient certes pas d'hypocrisie, ne laissèrent point de rebuter une nature honnête qui se piquait même d'une franchise et d'une rudesse de soldat, et c'est ainsi que se combinèrent des influences diverses pour détacher peu à peu le prince de ses anciennes amitiés et pour amener une rupture devenue patente dans la crise de 1854. Aussi la camarilla mit-elle tout en œuvre pour empêcher l'héritier présomptif d'exercer le pouvoir après la déclaration de la maladie du roi (octobre 1857).

On raconte d'étranges choses sur le complot qui fut ourdi vers cette époque au sein du parti de la cour, afin de retenir à toute force dans les mains des fidèles les rênes de l'état, qui allaient leur échapper. Les défenseurs à outrance du principe monarchique étaient assez près de sacrifier alors la rigueur de ce principe même à leur rancune et à leur méfiance, et on alla jusqu'à poser la question du partage de la prérogative royale!... Pendant toute une année, le prince de Prusse eut la plus ingrate et la plus difficile des positions; il exerça nominalement le pouvoir en vertu d'une prorogation royale renouvelée de trois mois en trois mois, tandis que la direction véri-

table des affaires appartenait toujours à un parti qui lui était profondément hostile et qui paralysait toutes ses intentions. Son bon sens et sa droiture, fortement appuyés par l'opinion publique, finirent cependant par triompher, et un décret du 9 octobre 1858 le chargea « d'exercer l'autorité souveraine sous la seule responsabilité devant Dieu, selon sa science et conscience. » Dans cette dernière volonté, Frédéric-Guillaume IV ne parla que de la responsabilité devant Dieu : il ne daigna pas mentionner par un seul mot les droits de la nation et les prescriptions de la charte, et resta ainsi fidèle à lui-même jusqu'au bout. Le prince de Prusse révéla de son côté sa manière toute différente d'envisager les conditions de l'état dans une ordonnance parue le même jour, où il notifia son avénement au pouvoir « par suite de l'invitation de sa majesté *et en vertu de l'article* 56 *de la constitution.* » Il convoquait les deux chambres de la diète pour le 20 du mois, « conformément aux dispositions du même article de la constitution. » Au jour indiqué, les chambres se réunirent extraordinairement, approuvèrent l'institution de la régence, et le 26 le prince prêta serment à la constitution au milieu de l'enthousiasme général.

Une « ère nouvelle (*neue aera*) » allait donc commencer pour la Prusse. Ce mot fut presque officiellement adopté pour désigner le changement de système, et dans une allocution mémorable adressée le 8 novembre au cabinet qu'il venait de former, le prince-régent traçait le véritable programme d'une politique réparatrice. Il y engageait ses conseillers à opérer des améliorations dans ce qui est arbitraire ou contraire aux besoins de l'époque. Tout en se défendant contre un laisser-aller dangereux envers les idées libérales et en exprimant la volonté « d'empêcher courageusement ce qui n'a pas été promis, » il n'en proclamait pas moins le devoir de tenir fidèlement les engagemens contractés et de ne pas repousser les réformes utiles; il insistait principalement sur la nécessité « de s'opposer aux efforts qui sous le manteau de la religion poursuivaient des tendances politiques. » L'allocution finissait par la phrase devenue célèbre et depuis si fréquemment citée, « que *la Prusse devait faire des conquêtes morales en Allemagne...* »

Le nouveau cabinet, composé sous la présidence nominale du prince de Hohenzollern, était cependant loin de former un gouvernement parlementaire au vrai sens du mot. Le régent y avait même conservé deux membres de la précédente administration : M. Simons pour la justice et le tenace M. von der Heydt pour le commerce et les travaux publics; les autres ministres, le général de Bonin, M. de Patow et M. de Bethmann-Hollweg, avaient surtout marqué pendant la crise orientale; M. de Schleinitz devait principalement son por-

tefeuille à la confiance dont l'honorait la princesse Augusta. Seul, M. d'Auerswald, à qui vint s'adjoindre plus tard le comte Schwerin, représentait au sein de ce conseil le libéralisme modéré, mais fermement constitutionnel. Le pays eut assez d'intelligence et d'habileté pour ne pas trop regarder au caractère peu tranché et nullement homogène de la nouvelle administration et vouloir la juger seulement d'après ses œuvres. Ce qui fut plus méritoire encore, c'est que, convoqué bientôt (12 novembre 1858) pour les élections d'une nouvelle législature, il se garda bien d'envoyer des représentans d'opinions radicales, et aucun des noms qu'il fit sortir de l'urne ne pouvait porter ombrage au régent. Nous aurons assez d'occasions, hélas! de reprocher aux progressistes les fautes commises par eux plus tard pour ne pas rendre pleine justice à la conduite qu'ils tinrent en ce moment. Avec une rare abnégation, avec une entente de la situation bien plus rare encore chez certains partis, les progressistes comprirent alors qu'il fallait avant tout raffermir le nouveau système, et que ce serait l'ébranler que de le mettre trop à l'épreuve. Aussi, tout en prenant part pour la première fois depuis 1848 aux élections, les libéraux avancés et les démocrates ne posèrent-ils aucune de leurs candidatures : ils se bornèrent à prêter leur concours efficace aux modérés, aux « vieux constitutionnels » d'avant la révolution (*alt constitutionelle*), contre le parti féodal. Les hommes de la croix, de l'extrême droite, le comte Pfeil, M. Marquard, M. Wagner et M. de Manteuffel II, succombèrent tous dans les comices avec leur chef, M. de Gerlach, et l'immense majorité de la législature élue pour les années 1859-1861 ne fut composée que de libéraux ministériels. La session s'ouvrit le 12 janvier 1859 sous les auspices les plus favorables. Dès le mois de décembre, le gouvernement avait suspendu les mesures rigoureuses qui pesaient sur la presse depuis l'attentat Sefeloge et déclaré vouloir régler cette importante question par voie législative. Vers la fin de février furent présentés les projets de lois impatiemment attendus, relatifs à la peréquation de l'impôt foncier dans toutes les provinces de la monarchie; un autre projet de loi concernant le « droit matrimonial » fut accueilli avec une égale satisfaction, et put être sanctionné par le parlement. Le gouvernement allait ainsi au-devant des vœux de l'opinion publique, et certes il ne fallut pas moins que ce parfait accord entre le ministère et la seconde chambre pour que « l'ère nouvelle » devînt une vérité. Sans aller en effet « au-delà de ce qui a été promis, » il y avait un travail immense de renouvellement à entreprendre dans toutes les branches de l'état. Il ne s'agissait pas seulement de rétablir et d'exécuter les lois suspendues, éludées ou « nullifiées » sous la précédente administration; il fallait encore in-

troduire de l'harmonie entre les organismes disparates qui formaient toujours l'essence du système social, et, — tâche peut-être plus difficile et délicate encore, — remplacer graduellement les nombreux fonctionnaires nommés sous l'influence du parti de la croix par des hommes capables et mieux intentionnés. Enfin il fallait aussi vaincre la résistance opiniâtre de la chambre des seigneurs, où les intérêts féodaux avaient pris une position presque inexpugnable sous l'habile direction de M. Stahl. A voir cependant la bonne volonté des gouvernans, l'intelligence et la modération des gouvernés, on aurait pu prendre confiance, on aurait surtout désiré qu'un tel travail intérieur ne fût pas troublé et interrompu par les complications du dehors; mais là devait se montrer dans toute son évidence le rapport nécessaire, fatal, qui existe désormais entre le régime constitutionnel en Prusse et le grand mouvement de l'Allemagne, et combien tout ce qui fait revivre l'un amène comme conséquence inévitable le réveil de l'autre. A peine le mot de *liberté* venait-il d'être prononcé, que cet autre mot magique d'*unité* lui répondit de toutes parts. Déjà, dans son discours d'ouverture, le prince avait dû toucher à la question du Slesvig-Holstein pour être agréable à l'opinion publique; il était à parier que la question de Hesse-Cassel la suivrait de près. Les demandes de réforme fédérale furent remises tout à coup à l'ordre du jour, les intérêts de « la grande patrie commune » invoqués à chaque instant. Du reste le régent lui-même n'avait-il pas déclaré dans sa célèbre allocution que la Prusse devait « favoriser l'essor de tous les élémens moraux en Allemagne et y développer les pensées d'union? » Il est bien entendu que ces vœux et ces aspirations avaient besoin, aujourd'hui comme toujours, d'une action venue du dehors pour se formuler et sortir tant soit peu du vague; « l'ennemi héréditaire » est décidément indispensable à la digne et majestueuse Germanie toutes les fois qu'elle doit se lever et marcher. L'impulsion de l'étranger ne tarda point à venir, et à la suite de la forte secousse que la guerre libératrice de la France en Italie imprima aux voisins d'outre-Rhin, l'idée unitaire mise au tombeau par le *Bundestag* en 1850 devait se retrouver en Allemagne plus forte et plus vivace que jamais.

## IV.

C'est ici le lieu peut-être de chercher à entrevoir l'état moral de nos voisins du Rhin après la restauration du *Bundestag*, de marquer de quelques traits, nécessairement rapides, les changemens intervenus dans le génie de l'Allemagne à la suite des violentes commotions de 1848. Cette année 1848, pour n'avoir rien créé et entassé

seulement des ruines, n'en a pas moins laissé de graves enseignemens, dont auraient dû se pénétrer pour leur salut les principaux acteurs du drame joué alors à l'église de Saint-Paul : le gouvernement de Prusse, celui d'Autriche, aussi bien que la nation germanique; mais de toutes les acquisitions de l'homme, hélas! l'expérience est en même temps la plus coûteuse et la plus improductive, et ce n'est qu'en rhétorique que l'histoire figure comme la grande maîtresse de la vie. Nous avons vu à quel point le gouvernement de Prusse avait pris son rôle au rebours jusqu'à l'avénement de la régence, comment, au lieu de développer à l'intérieur les institutions représentatives, de devenir par la liberté un foyer d'attraction pour les peuples de l'Allemagne, il s'était obstiné à remonter le cours des temps et à s'aliéner toutes les sympathies. Quant à l'Autriche, elle est encore aujourd'hui à ignorer la leçon, bien manifeste cependant, qui ressortait pour elle de l'ébranlement de 1848. L'impossibilité pour l'empire des Habsbourg d'unir ses destinées à tout essai d'une Allemagne régénérée (impossibilité démontrée jusqu'à la dernière évidence au parlement de Francfort et plus tard au congrès de Dresde), la tendance invincible de ses provinces italiennes à se soustraire à son joug, l'attachement inébranlable des Magyars à leur antique autonomie, l'appui dévoué et efficace qu'avait trouvé le trône impérial auprès des populations slaves si abandonnées jusqu'alors, les dangers immenses qu'avait apportés avec elle l'intervention russe, aussi bien que l'affaiblissement chaque jour croissant de la Turquie, dont la succession ne peut tarder à s'ouvrir, — tout cela aurait dû, ce semble, éclairer l'Autriche sur ses véritables intérêts et lui indiquer une nouvelle voie vers l'avenir aussi méritoire que glorieuse. En effet, tant que l'Autriche s'obstinera dans les traditions et les erremens du saint-empire romain, d'une monarchie presque universelle, tant qu'elle voudra exercer sa domination à la fois en Allemagne, au-delà des Alpes et sur les bords du Danube, et constituer au sein de l'Europe un « empire du milieu » (*europaeisches mittelreich*), selon la définition passablement chinoise de M. de Metternich, il n'y aura pour elle ni progrès possible ni prospérité véritable, et ses essais mêmes de vie parlementaire ne tromperont à cet égard que ceux qui veulent être trompés à tout prix. Ce n'est qu'en cessant d'être un obstacle à la renaissance de l'Italie et de l'Allemagne, en contribuant aussi à la restauration d'un peuple qui lui avait rendu autrefois des services signalés et au partage duquel elle n'avait aidé qu'à contre-cœur, que la monarchie des Habsbourg pourra se vouer sérieusement à la mission qui lui est évidemment tracée par la Providence, la tâche d'élever les peuples du Danube à la civilisation et à la liberté. Ces populations ma-

gyares, slaves et roumaines constituent sa principale force; elles lui ont été toujours dévouées, elles ne peuvent pas prétendre à former des états indépendans, et ne demandent pas mieux que de lui rester attachées, à la condition seule que leurs autonomies seront respectées, leurs facultés morales et nationales développées avec intelligence et sollicitude. Le jour où la puissance des Habsbourg entrera une fois et résolûment dans cette voie de salut, le jour où elle se décidera à devenir en réalité ce qu'elle n'a été jusqu'ici que de nom, une Autriche, un *Ost-reich*, c'est-à-dire un empire d'Orient, ce jour-là elle aura jeté les fondemens d'un édifice durable et prospère. Alors ses peuples renaîtront à une vie pleine et florissante, et les élémens germaniques mêmes deviendraient pour eux des auxiliaires efficaces et généreux de civilisation, au lieu d'en être le fléau maudit comme jusqu'à ce jour; alors aussi aura été posée la seule solution vraie et équitable de cette terrible question d'Orient, dont la pointe ne serait plus nulle part, si Vienne en saisissait ingénieusement le manche. Une Autriche soucieuse de ses populations magyares, roumaines et slaves, sympathisant avec leur génie national et les réunissant dans une fédération basée sur le respect des autonomies, deviendrait en effet l'héritière naturelle et légitime des états chrétiens et slaves de ce côté du Bosphore, — comme le serait de l'autre côté, pour les provinces helléniques, la Grèce, qui aspire si justement à réunir les membres épars de sa nationalité, — et la grande œuvre de l'émancipation de l'Orient pourrait ainsi s'accomplir à un moment donné sans danger pour l'Europe, à la confusion du panslavisme russe et à la gloire de l'humanité.

Idées chimériques! nous dira-t-on peut-être. — Bien moins chimériques dans tous les cas, répondrons-nous, que ce parlementarisme centralisateur offert aujourd'hui par M. de Schmerling aux applaudissemens des badauds, que cet ineffable *reichsrath* auquel la moitié de l'empire refuse de prendre part, et que le ministère « libéral » garnit de paysans ruthènes, étranges représentans à coup sûr du gouvernement par la discussion libre, « très honorés députés » qui ne savent ni lire ni écrire, et qui profitent des vacances de la diète pour voler des faux dans leurs communes (1)!... Quoi qu'il en soit cependant de ces vérités, — qui feront encore sourire plus

(1) Le fait suivant était signalé dans le *Journal des Débats* du 19 décembre 1862 : « Une question constitutionnelle assez curieuse vient d'être soulevée devant le *reichsrath* de Vienne. On sait que, pour empêcher l'élément libéral de triompher dans les élections de la Galicie, l'autorité a favorisé surtout la candidature des paysans et a même changé pour cette province la loi électorale en y abolissant tout cens. La manœuvre a réussi en grande partie, mais elle a amené ensuite des incidens parlemen-

d'un lecteur, mais qui ne tarderont pas à être reconnues un jour, — l'Autriche fut certes bien loin de les entrevoir au sortir de l'époque révolutionnaire de 1848, et la seule moralité qu'elle sut tirer des dangers immenses qu'elle avait courus alors, ce fut tout simplement le regret de n'avoir pas réalisé jusque-là l'unité de ses états et de ses peuples si divers d'après les principes de l'absolutisme moderne. Un des griefs principaux des législateurs de Saint-Paul contre l'empire des Habsbourg a été, on s'en souvient, sa négligence coupable dans la grande œuvre de la germanisation de ses possessions non allemandes, sa lenteur excessive dans l'absorption des « élémens hétérogènes; » l'Autriche ressentit douloureusement ce sanglant reproche, et fit depuis tout son possible pour ne plus le mériter. M. de Schwarzenberg inaugura donc ce système de centralisation à outrance qui ne fut que trop fidèlement suivi par son successeur M. Bach, et qui consistait à passer le crible de la bureaucratie allemande sur tout ce qui ressemblait de près ou de loin dans le vaste empire à une vie nationale, provinciale, autonomique, à fouler aux pieds les droits séculaires auxquels étaient attachés les souvenirs les plus chers des peuples, à supprimer la constitution de Hongrie, à effacer d'un seul trait les priviléges du Banat, à introduire tout d'un coup la langue allemande comme l'unique organe d'enseignement dans l'antique université de Cracovie, sous le plaisant prétexte que l'idiome polonais (l'idiome de Skarga, de Miçkiewicz, du *poète anonyme!*) n'avait pas « de formes grammaticales bien développées, » à déraciner en un mot partout mœurs, coutumes, traditions, et à ne laisser debout que l'employé. On passa dix ans à ce travail de nivellement impitoyable, impolitique, pour arriver finalement au néant et à l'abîme. Au moment du danger, à l'époque de la guerre, et alors qu'il fallut faire usage des forces nationales si laborieusement « assimilées » et disciplinées, on se trouva tout à coup en face des peuples froissés, désaffectionnés, hostiles, et les Croates eux-mêmes, — ces compagnons dévoués de Jellachich qui, il y a dix ans, étaient allés à l'assaut de Vienne avec une fidélité si enthousiaste, — ne donnèrent que mollement à la bataille de Solferino!

A voir le peu d'intelligence dont firent preuve les gouvernemens de Vienne et de Berlin (et à leur suite presque tous ceux de la confédération germanique) dans l'appréciation des intérêts et des de-

taires assez bizarres dont le plus récent et le plus grave est que le député Zahorajko, paysan du district de Podhorzec, convaincu, pendant les vacances, d'avoir commis un vol de faux dans sa commune, a été traduit devant la justice; le tribunal compétent, ne sachant comment procéder dans un tel cas envers un député, le fait ayant eu lieu pendant les vacances de la diète, s'est adressé directement au *reichsrath* de Vienne pour obtenir l'autorisation d'emprisonner l'accusé. »

voirs que leur avait créés la crise de 1848, on est d'autant plus porté à rendre justice et hommage à la nation allemande, qui, elle du moins, n'a pas laissé échapper tout à fait sans profit la douloureuse expérience de cette époque. On ne saurait en effet trop tenir compte, en vue des complications et des transformations qui attendent encore notre siècle, des étonnans progrès que l'esprit public a faits parmi les peuples d'au-delà du Rhin dans les dix dernières années. Sans doute il est loin d'y avoir encore atteint une maturité complète, de s'être affranchi de toutes les illusions pernicieuses et des ambitions extravagantes; mais il n'en est pas moins arrivé à un degré d'épuration et d'intensité qui mérite d'être signalé, qui mériterait peut-être aussi d'éveiller les soucis de tout homme d'état véritablement préoccupé de l'avenir et des intérêts généraux de l'Europe.

Ce qui frappe dès l'abord dans l'état moral de l'Allemagne contemporaine par rapport au temps qui a précédé la révolution de 1848, c'est la déconsidération générale où y sont tombées les tendances anarchiques d'autrefois, le discrédit complet du radicalisme aussi bien dans la sphère de la pensée que dans celle de l'action. Les grands meneurs de la démagogie de l'époque précédente, les Hecker, les Hervegh, les Struve, les Ruge, les Held, y ont perdu toute influence, n'y comptent plus d'adeptes, y existent à peine à l'état de souvenirs, et l'auréole même de l'exil n'a pu leur rendre une popularité à jamais perdue. Les théories socialistes, communistes, phalanstériennes, qui faisaient autrefois les délices de la *Gazette de Trèves*, inspiraient les Grün, les Engel, et ôtaient le reste de sa raison au candide Waitling, les profondes antinomies de M. Proudhon, qui s'accordaient si bien avec la sagace philosophie de M. Stirner, ne provoquent plus que le sourire, même chez le plus « résolu » des hommes du progrès (*entschiedener fortschrittsmann*), et il a décidément disparu de la scène ce pauvre tailleur de Berlin, membre de l'un des innombrables gouvernemens *in spe* de 1848, qui déclarait au professeur Adolphe Stahr vouloir résoudre absolument la question sociale, *dût-on y passer toute la nuit!!...* Cherchez les incorruptibles et les intraitables (*unbedingte*) qui ne voulaient autrefois rien entendre aux « lâches compromis, » et proclamaient énergiquement la république « avec toutes les conséquences » que nous savons : vous les rencontrerez encore dans l'exil peut-être, en Suisse, en Angleterre, en Amérique; vous ne les trouverez presque plus sur les bords de la Sprée, du Rhin, du Mein ou du Neckar. Après un long séjour en Amérique, M. Jules Froebel, l'ancien membre de l'extrême gauche à Francfort, l'ancien auteur du *Système de politique sociale*, revient désabusé, mûri, pour soumettre

à une nouvelle épreuve (*Neue Prüfung*), épreuve sagace et nullement partiale, les principes prêchés auparavant avec tant d'enthousiasme. Après être resté dix ans dans l'ombre, M. Waldeck, le chef éminent de la phalange démocratique dans la ci-devant constituante de Berlin, reparaît de nouveau dans les chambres prussiennes, étonne et charme à la fois le public par une déclaration constitutionnelle dont personne n'ose suspecter la sincérité, et en même temps le plénipotentiaire de Bade près du *Bundestag*, le savant M. Robert de Mohl, le ferme défenseur de la monarchie tempérée, consent à parler avec respect et sympathie des institutions américaines. Dans tout le reste de l'Allemagne, aussi bien qu'en Prusse, le grand parti progressiste tend à absorber en lui les diverses nuances du libéralisme, et tout le monde reconnaît la nécessité de la forme monarchique, pourvu qu'elle veuille se prêter aux exigences d'une société démocratiquement organisée. Ce n'est point pourtant que cette fusion ne cache parfois plus d'une équivoque inquiétante, et que ce nom de démocratie, trop aisément et trop généralement admis, n'ait son côté bien dangereux; ce n'est pas que les progressistes, une fois maîtres du terrain, n'usent peut-être encore un jour envers l'institution monarchique du même procédé de « nullification » dont avait usé le parti de la croix envers les institutions libérales; ce n'est pas enfin que les dissidences, aujourd'hui effacées ou dissimulées au sein du grand parti libéral, ne dussent ressortir à un moment donné d'une manière beaucoup plus tranchée et même très hostile. La disparition de l'esprit radical n'en reste pas moins le signe marquant et irrécusable de la situation morale de l'Allemagne de nos jours, et ce phénomène éclate surtout dans la sphère intellectuelle, — la seule du reste où le génie de la nation ait pu s'exercer librement depuis la réaction de 1848 et laisser son empreinte.

Ceux-là, il est vrai, qui professent le culte exclusif de l'art pour l'art et de la science désintéressée de la vie, ceux-là ne se défendront peut-être pas de quelques pensées de désenchantement et de récrimination à l'aspect que présente aujourd'hui le mouvement littéraire en Allemagne; ceux-là pourront bien y regretter l'Olympe aérien d'autrefois, où les idées et les systèmes, comme les déesses ailées d'Homère, traversaient l'infini sans jamais toucher terre; ceux-là constateront sans doute avec déplaisir la persistance de la pensée politique et patriotique dans les travaux les plus graves de la science, et, selon le mot connu de Goethe, « ils sentiront l'intention et demeureront affligés. » Disons-le aussi et tout de suite : à un bien petit nombre d'exceptions près, — l'*Histoire romaine* de M. Mommsen par exemple, — l'Allemagne de nos jours, celle d'a-

près 1848, n'a produit aucune de ces œuvres éclatantes et d'une importance presque universelle, comme elle en pouvait montrer dans les périodes précédentes. Qui donc voudrait placer *le Gladiateur de Ravenne* au même rang que les drames de Schiller? Qui pourrait saluer en M. Freytag un génie créateur ou adopter comme un nouveau Lessing cet ambitieux M. Julien Schmidt, qui certes a perdu tout droit de médire de « la légèreté et de la frivolité des *Welches* » après ses deux inqualifiables volumes d'une prétendue histoire de la littérature française du XIXe siècle? On ne rencontre guère non plus dans le monde intellectuel d'au-delà du Rhin une de ces directions prédominantes (1) qui autrefois entraînaient pour un certain temps dans leur tourbillon les esprits les plus divers, pénétraient presque toutes les branches de la science et leur imprimaient un cachet, devenaient un centre d'attraction et de lumière pour tous les corps savans. Seule, la philologie comparée y rappelle encore cette tendance conquérante naguère si générale, et l'étude du sanscrit, de plus en plus développée, fait des empiétemens très contestables sur le domaine de l'histoire, de la religion, des antiquités, et produit des ravages qui ne laissent pas d'inquiéter un peu. Prises dans leur ensemble néanmoins, les études en Allemagne tendent bien plus à se séparer qu'à se confondre, et cette décentralisation a déjà sa marque extérieure dans la disparition successive de vénérables recueils, tels que les recueils littéraires de Halle et d'Iéna, anciens organes encyclopédiques de l'érudition universitaire. La science se spécialise, subit la grande loi de la division du travail, et ce qu'elle perd ainsi quant à l'imposant effet d'un grand tout, quant au côté idéal et philosophique, elle le regagne de nouveau du côté de l'exactitude, de l'habileté et de la perfection des détails.

L'absence d'une philosophie universelle, d'un vaste système spéculatif embrassant tous les phénomènes de la vie et les pliant à ses formules, tel est en effet le trait principal qui frappe d'abord dans le tableau que nous essayons d'esquisser. Une Allemagne qui n'aurait plus une grande doctrine philosophique, cela déconcerte et inquiète au premier abord : on pense à ce héros de Chamisso, à ce fameux Peter Schlemihl, « l'homme qui avait perdu son ombre. » Il n'en est pas moins avéré que depuis la révolution de 1848 la fameuse dialectique de l'absolu a cessé complétement de régner sur les esprits de la Germanie. C'était déjà un indice assez grave, en 1852,

(1) Pour caractériser ces directions, il suffit de nommer dans leur succession d'influence : l'antiquité classique, — la critique transcendante, — la philosophie de l'identité et celle de l'esprit absolu, — le romantisme, — la symbolique de Creutzer, — le rationalisme de Paulus, de Strauss et de Feuerbach, — les investigations de Grimm, etc.

que M. Charles Rosenkranz, le disciple le plus éminent et le plus autorisé du grand maître, eût cru devoir publier un véritable manifeste intitulé : *Ma réforme de la philosophie de Hegel*, car qui donc des élèves et des auditeurs qui se pressaient avant 1848 autour de la chaire de cet illustre et bienveillant professeur à Kœnigsberg aurait jamais supposé qu'un temps viendrait où M. Rosenkranz admettrait la possibilité, voire la nécessité d'une réforme quelconque dans la « doctrine des doctrines? » L'ingénieux réformateur eut beau toutefois s'imposer des sacrifices énormes, arracher les pièces les plus essentielles de la *construction*, jeter par-dessus le bord toute l'ontologie hégélienne, — avec ce Dieu qui ne se connaît pas d'abord, et qui n'atteint que dans l'esprit de l'homme la conscience claire et complète de son être; — il ne put empêcher le navire de sombrer : vaisseau majestueux cependant, qui avait exploré plus d'une région inconnue, avait même fait le tour de l'infini! A l'heure qu'il est, le désarroi de l'école hégélienne est à peu près consommé, et si la philosophie en général trouve encore des adeptes dévoués et persévérans, comme MM. Herman Fichte, Ulrici, Weisse, Chalybaeus, etc., ils se renferment presque tous dans le domaine spécial de l'éthique, de l'anthropologie, de la psychologie, et ne prétendent plus posséder l'absolu. Rien de plus caractéristique aussi à cet égard que certaines réhabilitations qu'ont rencontrées dans les derniers temps quelques noms oubliés de la génération spéculative d'avant Hegel, quelques disciples de Kant voués auparavant au dédain. Qui se serait douté que le bon et doux Krause, l'adversaire décidé de tout formalisme et de toute abstraction, aurait encore un retour de faveur, et que sa *philosophie des buts de la vie* (*philosophie der lebenszwecke*) serait remise en honneur par des autorités respectables, surtout dans l'école des économistes, parmi lesquels il faut citer en première ligne M. Ahrens? Et qu'elle est curieuse aussi, l'apothéose posthume dont ce pauvre Schopenhauer est maintenant l'objet, et qu'elle semble bien justifier l'amère parole de ce même penseur, qui se comparait un jour ironiquement aux saints, « dont on attendait la mort pour les canoniser! » De sa vie en effet il n'est jamais parvenu à faire du bruit, à exciter même l'attention. C'était pourtant un esprit assurément rare et ingénieux : ses *Parerga* et ses *Paraleipomena* attestent les qualités d'un écrivain hors ligne. *J'écris pour être compris*, avait-il dit dès la première page de son premier livre, et ce livre, qui est resté son œuvre capitale, il date de 1819! Mais il s'était posé dès le début comme l'adversaire irréconciliable de la spéculation « phénoménale, retournée, arlequinesque » de l'absolu; il ne tarissait pas d'invectives et de persiflages contre Hegel, le professeur « hypertranscendant et acrobatique qui a eu le malheur de

perdre son corps, » le « casseur de têtes et démonteur de cervelles, devenu l'idole des gens d'abord subornés, puis maintenant à jamais bornés, » et il dut porter la peine d'une telle témérité. Il la porta avec résignation, avec dignité, avec malice, opposant fièrement sa *philosophie de mansarde* à la *philosophie d'état*, qui jouissait de toutes les faveurs du ministère Altenstein. Il mourut enfin, et il « changea de monde sans changer d'ombre... » Voilà cependant l'Allemagne qui se prend tout à coup à rendre justice à l'homme si méconnu de son vivant, à célébrer en lui au moins l'artiste et le moraliste, si elle ne l'accepte pas pour guide unique dans la spéculation! Le système de M. Schopenhauer nous semble en effet peu propre à combler le vide laissé après la déroute de la doctrine absolue; mais ce retour vers les idées de Kant, dont le « philosophe de la mansarde » a été le continuateur brillant, original même, est bien significatif, comme il est déjà significatif aussi, ce seul titre de l'ouvrage capital de Schopenhauer : *le Monde en tant que phénomène et volonté*. La volonté! grand mot resté à peu près sans emploi dans la philosophie allemande, dans celle de Hegel surtout, qui ne voyait dans l'univers que la nécessité, la fatalité, *le forcé* (*das zwingende*), et étouffait dans le jeu implacable de ses antinomies la liberté et la responsabilité humaines...

La théologie, qui à côté de la philosophie a toujours eu le don de passionner vivement nos voisins du Rhin, a pris, elle aussi, un caractère plutôt actif que spéculatif, et ses principales discussions roulent maintenant sur les questions pratiques de la liberté religieuse, des rapports à établir entre l'église et l'état, et de l'indépendance plus ou moins complète des cultes. Quant à la critique des livres sacrés et des documens de la foi, — de tout temps la grave préoccupation du protestantisme, — il est impossible de méconnaître le côté positif que représente actuellement l'école de Tubingue par rapport au travail dissolvant de MM. Strauss, Bruno Bauer, Feuerbach, d'avant 1848. On n'a pas oublié sur quels principes avait élevé son fameux ouvrage le célèbre auteur de la *Vie de Jésus*, — qui depuis du reste s'est tout à fait retiré de l'arène théologique et a charmé le public par d'ingénieuses monographies dans le domaine de l'histoire et de la littérature. Selon M. Strauss, la tradition évangélique est le produit légendaire d'un idéal messianique conçu par le peuple de Dieu bien avant l'ère chrétienne, et les récits sur le Sauveur n'auraient été ainsi arrangés que d'après des mythes préexistans. L'école de Tubingue rejette cette hypothèse « d'une conscience populaire créant des mythes » (*mythengestaltendes volksbewusstsein*), et s'applique à étudier les témoignages des premiers siècles du christianisme, les livres canoniques comme

ceux dits apocryphes, la littérature patristique, les *Philosophoumena*, etc., avec la scrupuleuse exactitude du philologue et la sévère impartialité de l'historien. M. F. Chr. Baur, que le monde savant vient de perdre, le chef illustre de cette école qui a eu une recrudescence d'autorité après avoir été quelque temps éclipsé par son disciple M. Strauss, doit à sa méthode scientifique des résultats aussi remarquables qu'inattendus, parmi lesquels il faut signaler surtout la lutte de principes, d'influence et d'action qu'il est parvenu à démontrer entre l'apôtre des Hébreux et celui des gentils, lutte dont il a poursuivi la trace dans les vicissitudes ultérieures de l'église primitive. Ce n'est pas sans doute que ces recherches sagaces aient de quoi satisfaire le croyant, et qu'elles ne fassent pas même parfois reculer l'adepte désintéressé de la science : on croit vraiment rêver, par exemple, quand on voit les efforts que fait M. Baur pour prouver que le Simon Mage des *Actes des Apôtres* n'est autre que saint Paul lui-même. Il est encore une certaine interprétation « pragmatique » appliquée à l'Apocalypse de saint Jean, qui donne grande envie de se lancer tête baissée dans le plus séraphique des mysticismes. Cependant cette méthode positive de l'école de Tubingue n'en constitue pas moins un progrès véritable sur les doctrines mythologique de M. Strauss, anthropomorphique de M. Feuerbach et « hypercritique » de M. Bruno Bauer. De même, et dans une sphère bien différente, la physiologie hardiment matérialiste de MM. Vogt, Moleschott, Virchov, etc., est sous quelques rapports un progrès sur la fantasque philosophie de la nature de Hegel. Si les adeptes de cette physiologie nouvelle nient péremptoirement l'esprit, ils renoncent du moins à le « construire. »

L'étude de l'histoire a pu naturellement, moins que toute autre science, se dérober aux influences de l'époque : aussi est-ce là qu'éclate avant tout et d'une manière irrécusable la transformation qu'a subie le génie allemand depuis 1848. L'ouvrage célèbre de M. Mommsen est à cet égard un véritable signe du temps, bien qu'il n'ait pour sujet que l'ancienne Rome. Ce n'est pas seulement par la vaste érudition, par le récit vif et brillant, par un don incomparable d'exposition que l'*Histoire romaine* de M. Mommsen frappe l'observateur, mais aussi et surtout par l'esprit désabusé, positif, pratique, réel, même trop réaliste, qui l'anime de toutes parts. M. Mommsen ne traite pas seulement les héros de l'antiquité comme des hommes qui ont vécu, mais comme des hommes de son époque; il les traite familièrement, cavalièrement, avec une supériorité marquée et presque avec une sorte de dédain railleur. Il appelle les patriciens de Rome « les hobereaux du temps; » Caton est un « don Quichotte de la phrase. » Or M. Mommsen se défie précisément de

la « phrase, » de toute illusion; il lui arrive même de reprocher aux contemporains de Mummius des idées « romantiques : » les Romains des « romantiques ! » Il dépouille le sénat de la ville éternelle de toute grandeur, fait du parti populaire du temps des Gracques le même cas que des démocrates de Berlin de 1848 : c'est l'histoire romaine envisagée au point de vue d'un bureaucrate libéral prussien membre de la fraction Bethmann-Hollweg, et il est triste de penser que tout ce travail destructeur, entrepris contre l'idéal républicain en haine de l'idéologie, aboutit à la glorification de César...

Si les autres et nombreux émules de M. Mommsen dans l'art historique sont loin d'égaler sa science, sa verve, son talent, nous dirions presque son génie, ils se piquent au moins de ne pas lui être inférieurs en esprit « pratique. » En général, les écrivains contemporains de l'autre côté du Rhin s'efforcent de plus en plus de s'affranchir des formules embrouillées et pédantesques; ils voudraient acquérir cette clarté qui est la bonne foi du penseur, selon la parole admirable de Vauvenargues. Ils se posent de moins en moins des questions auxquelles il est impossible de répondre, des questions « sur la mère d'Hécube, » pour rappeler le mot que Tibère en veine de plaisanterie lançait aux pédans de son époque. Ont-ils à traiter un sujet quelconque, ils ne commencent plus par la création du monde, passent même le déluge, et vont assez souvent tout droit au fait. MM. de Sybel, Droysen, Haeusser, Beitzke, Förster, Pertz, s'attachent de préférence à l'étude des âges les plus récens, à l'époque de la révolution et de la glorieuse guerre de l'indépendance, thème inépuisable d'admiration et de louange. Du reste, et jusque dans les écrits sur les époques les plus reculées et les plus inoffensives, la passion du jour ne laisse pas de percer, et telle ardente polémique qui se poursuit aujourd'hui même entre MM. de Sybel, Giesebrecht, Onno Klopp, etc., sur les Hohenstauffen, laisse bien apercevoir au fond l'antagonisme actuel de la Prusse et de l'Autriche.

Mais c'est surtout dans l'épanouissement, inconnu avant 1848, de toute une vaste littérature sur des questions de politique, d'économie, d'administration, etc., c'est dans l'accueil si favorable fait à toutes les branches de cette science que les Anglais nomment la *sociologie*, qu'éclate la direction prise par le génie allemand depuis les dix dernières années vers le positif et le réel. Quand en 1835 le célèbre professeur M. Dahlmann, mort, lui aussi, récemment, publia sa *Politique ramenée sur le terrain des faits*, ses savans confrères du monde universitaire en furent presque scandalisés : comment un illustre, qui avait écrit « sur les sources d'Hérodote, » pouvait-il déroger à ce point? Que les temps ont changé depuis

lors! Aujourd'hui tout *privat-docent* croit de son devoir de paraître devant le public avec un traité sur les « sciences de l'état » (*staatswissenschaften*), comme il était tenu autrefois d'écrire une dissertation sur la logique ou l'esthétique. Les travaux de MM. Robert de Mohl, Bluntschli, Ahrens, Rœder, Riehl, L. Stein, Roscher, Rau, etc., constatent non-seulement un remarquable essor dans cette voie, mais ils sont mis au premier rang par tous les juges éclairés. Les questions constitutionnelles exercent aussi l'esprit des écrivains et donnent lieu à des recherches aussi consciencieuses que sagaces. C'est principalement en Angleterre qu'on s'attache à trouver les modèles et les sujets d'étude. L'ouvrage de lord Macaulay n'a peut-être nulle part autant qu'en Allemagne excité l'admiration et stimulé des émules. M. Gneist, le brillant professeur de Berlin, qui prend une part si notable aux travaux des chambres prussiennes, a publié sur la constitution et l'administration de l'Angleterre un livre classique qui a recueilli les suffrages les plus éclatans de l'autre côté du détroit. Ajoutez à cela des traités et des écrits innombrables sur toute question du moment, une foule de journaux et de recueils, parmi lesquels il faudrait surtout distinguer les *Annales prussiennes*, et vous n'aurez qu'une faible idée de la prodigieuse activité que développe le génie allemand dans ce domaine de la littérature politique.

L'esprit public a donc fait des progrès réels et vraiment méritoires chez les peuples de la Germanie dans la courte période qui s'est écoulée depuis la restauration du *Bundestag* jusqu'à l'avénement de la « nouvelle ère » à Berlin. Est-ce à dire qu'il n'y aurait rien à reprendre dans la situation morale de l'Allemagne de nos jours? Bien loin de là, hélas! car si le radicalisme a fait place à un ordre d'idées plus modéré et plus sérieux dans la sphère politique et intellectuelle, par contre ce que j'appellerai volontiers le radicalisme national, la tendance *pangermanique*, a persisté plus que jamais et n'a fait que se développer d'une manière assurément inquiétante. Pendant cette période d'inaction et d'impuissance, l'Allemagne n'a fait que rêver à des conquêtes sur le monde slave, sur l'Orient, sur la race scandinave, voire sur la France, — et ce bon et sensé M. Varnhagen von Ense confiait à son *journal*, dans l'intimité de l'émotion, la douce espérance « que le temps peut encore venir où nous demanderons à la France l'Alsace et la Lorraine, à la Russie les provinces baltiques; *tout cela peut être opéré par le noir-rouge-et-or* (les couleurs allemandes)!...» Dans les mêmes années, M. Gervinus publiait une *Introduction à l'histoire du* XIX^e^ *siècle*, qui fut presque un événement, qui lui attira un procès politique retentissant. Le savant patriote y établissait d'une manière péremptoire que

l'avenir du monde appartenait à la race germanique et que les nations « romanes » étaient infailliblement vouées à la dégradation et au dépérissement, — et cela s'écrivait dans l'intervalle même de ces deux guerres d'Orient et d'Italie, qui n'ont pas certes montré les nations romanes si près d'abdiquer, ni la nation allemande si disposée à une grande action!

Chose curieuse, dans cette étrange philosophie de l'histoire, M. Gervinus se rencontra, sans s'en douter, avec l'homme qui lui était peut-être le plus antipathique du monde, et dont il devait faire un portrait assurément peu flatteur dans la suite du même ouvrage, — le prince de Metternich lui-même. L'ancien chancelier d'empire et de cour était depuis longtemps revenu dans la capitale de l'Autriche, d'où l'avait d'abord chassé la révolution de 1848. Il n'y prenait plus officiellement part au gouvernement, mais il donnait volontiers et souvent à l'empereur François-Joseph les avis d'une longue expérience, et c'est à ses conseils qu'il faut surtout attribuer la folle précipitation du cabinet impérial dans la déclaration de guerre au Piémont en 1859. Or, si nous devons nous en rapporter à un récent biographe du prince qui a vécu dans son intimité, M. Schmidt-Weissenfels, le patriarche de la diplomatie nourrissait à son déclin de singulières idées sur l'avenir de l'Europe. Il va sans dire qu'il était un admirateur convaincu du coup d'état du 2 décembre; mais il prédisait toutefois au second empire qu'il trouverait son tombeau en Italie le jour où il y mettrait le pied. Il affirmait du reste que les nations romanes allaient évidemment au-devant de la décadence, et il avait son plan de partage tout prêt pour une France en état manifeste de dissolution : l'Angleterre prendrait le nord, l'Allemagne l'ouest de cet empire, et on formerait du reste de la France deux états séparés : un bourbonnien ayant pour capitale Paris et un napoléonien avec Marseille pour centre! C'est dans de pareils songes que s'égaraient en même temps l'historien généreux et le diplomate le plus expérimenté de l'Allemagne au début de la « nouvelle ère » et à la veille de la formation du *National Verein*.

JULIAN KLACZKO.

# MISS NELLA

## SOUVENIRS DES MERS DE L'INDE.

### I. — LE BUNGALOW.

La petite île de Colabah forme comme un appendice de l'île plus étendue sur laquelle s'élève la ville de Bombay. Bien qu'elle soit presque partout environnée de rochers noirs, battus par les vents de la mousson, elle offre des parties assez fertiles, et les Anglais y ont bâti un certain nombre de ces maisons de plaisance, — nommées dans le pays *bungalows*, — où ils aiment à passer la saison des chaleurs. Le capitaine Josuah Mackinson habitait, en 1840, l'une de ces villas, construite sur le bord même de la mer. Vers la fin de l'été, s'étant levé un peu avant l'aurore selon son habitude de chaque jour, le capitaine se mit à se promener dans son jardin. La brise du matin frémissait dans les longues feuilles des cocotiers qui ornaient les quatre coins de sa maison, comme les panaches d'un dais. Les fleurs odorantes au large calice, dont nous admirons dans nos serres chaudes les pâles reproductions, exhalaient leurs parfums enivrans, et les oiseaux, parés des plus vives couleurs, se jouaient en gazouillant à travers les branches des figuiers. De toutes parts la mer, dorée par les premières lueurs de l'aube, se couvrait de voiles pointues comme l'aile du goëland. Les lourdes barques arabes s'éloignaient aux cris des équipages, penchés sur leurs avirons, dans la direction de Mascate et d'Ormuz, tandis que les canots élancés des pêcheurs malabars regagnaient lentement la terre. Les milans affamés planaient le long du rivage, le cou tendu, suivant d'un œil attentif le retrait de la marée, qui laisse toujours à sec sur le sable et dans le creux des rochers des myriades de mollusques et

de petits poissons. Sur la chaussée qui joint Colabah à Bombay couraient d'un pas rapide, les jambes nues et la poitrine découverte, les vendeurs de légumes et les pêcheurs, empressés d'arriver à la ville avant que la chaleur et la poussière eussent flétri leurs marchandises. Bientôt la brise, qui gardait encore l'empreinte des fraîcheurs de la nuit, cessa de souffler. Le bourdonnement des insectes devint plus intense à mesure que le chant des petits oiseaux s'apaisait dans les buissons, et les gouttes de rosée, qui avaient un instant brillé comme des milliers de perles sur les tiges de toutes les plantes, se fondirent comme les étoiles qui s'éteignent devant la splendeur du jour. Le soleil, qui s'élevait victorieusement au-dessus des montagnes de la côte, commençait à embraser l'atmosphère. Alors le capitaine Mackinson vint s'asseoir dans son salon, dont les larges fenêtres ouvertes permettaient à l'air de circuler librement. Par un côté de l'appartement sortit, en portant la main à son turban rouge, le jardinier malabar, qui venait de déposer sur le guéridon un vase de Chine rempli de belles fleurs; par l'autre entrèrent deux serviteurs, qui offrirent respectueusement à leur maître le café et le narguilé.

Boire à petites gorgées une tasse de fin moka et aspirer par larges bouffées la fumée du tabac de Perse au milieu d'un jardin planté des plus magnifiques arbres, en face de la vaste mer, c'est à coup sûr savourer l'une des plus complètes jouissances de l'épicurisme oriental. Le capitaine Mackinson le comprenait ainsi : tout entier à ses pensées, ayant conscience du bien-être dont il jouissait, il laissait ses regards errer vers les caps lointains ombragés de palmiers, au milieu desquels surgissaient çà et là les cimes des pagodes, comme chez nous on verrait la hutte d'un pâtre apparaître au milieu des fougères. Il dormait pour ainsi dire les yeux ouverts, quand le frôlement d'une tunique de soie l'arracha à sa rêverie. Une jeune fille, vêtue à la manière des femmes du pays, s'avança vers le capitaine Mackinson.

— Bonjour, Nella, dit le capitaine en lui tendant la main.

— Salut à vous, cher père, répondit la jeune fille, qui déposa un baiser sur le front du capitaine.

Celui-ci contempla silencieusement pendant quelques minutes la jeune fille, qui s'était blottie en un coin du canapé. A demi couchée sur les coussins, Nella ressemblait à l'une de ces divinités hindoues, au visage sérieux, aux pieds desquelles les brahmanes placent chaque jour leur offrande de fleurs et de fruits.

— Eh bien! Nella, dit le capitaine en faisant bouillonner l'eau dans le tube de son narguilé, qu'avons-nous ce matin?... Que veut dire ce petit air boudeur?

— Mon père, répondit la jeune fille, j'ai du chagrin, beaucoup de chagrin...

— Quinze ans et beaucoup de chagrin! répliqua le capitaine, c'est chose rare assurément.

— Mon père, j'ai du chagrin, et vous savez bien pourquoi...

— Hein? fit le capitaine. Tu es entêtée, Nella!

— Soit; mais enfin je veux voir l'Europe, je meurs d'envie de connaître...

— De connaître... quoi? reprit vivement le capitaine; les brouillards de Londres, l'ennui qui donne le *spleen*, la contrainte à laquelle nous condamnent les exigences de la vie occidentale...

— Et les plaisirs, les fêtes, ces réunions charmantes, où la civilisation de l'Europe se manifeste dans tout son éclat, vous n'en dites rien, mon père! C'est là ce que je veux voir...

— Ah! l'inconnu, voilà ce qui nous attire et nous fascine tous tant que nous sommes, murmura le capitaine Mackinson; puis, s'adressant à sa fille : — Pauvre enfant, lui dit-il, ces fêtes et ces plaisirs ne sont pas pour nous!... Crois-moi, Nella, restons ici, restons dans ce pays où nous avons la vie large et facile. En Angleterre, nous ferions une pauvre figure; ici au contraire, nous marchons de pair avec les *radjas*...

La jeune fille ne répondit rien; laissant tomber sa tête sur sa poitrine, elle poussa de gros soupirs.

— Écoute-moi bien, reprit le capitaine Mackinson, je ne veux pas, je ne puis pas aller m'établir dans cette Europe que tu brûles de connaître. Lequel de nous deux doit se soumettre à la volonté de l'autre?

— Ah! mon père, si vous m'aimiez bien! s'écria la jeune fille...

— Nella, répliqua gravement le capitaine Mackinson, tu viens de prononcer une parole qui m'afflige.

— Non, non, reprit avec vivacité la jeune fille, vous ne m'aimez plus... Vous voulez que je meure d'ennui et de langueur dans la petite île de Colabah!... Menez-moi en Europe, je vous le demande en grâce, je vous le demande à genoux!

Elle s'était agenouillée et baisait les mains de son père en les mouillant de ses larmes. Le capitaine Mackinson la releva doucement : — Mon enfant, tu as des désirs impétueux qui te dominent, des volontés désordonnées que tu exprimes sans réflexion... Si je t'avais fait élever en Angleterre, dans un pensionnat...

— Dans un pensionnat, enfermée entre quatre murs, et contrainte d'obéir, moi!... s'écria Nella. J'y serais morte au bout d'un mois, de colère et de dépit...

— Si je t'avais fait élever dans un pensionnat, tu serais plus sage,

Nella, reprit le capitaine; mais tu n'aurais pas pu vivre sous ce froid climat, et je ne voulais pas me séparer de toi... Je t'ai trop aimée, chère enfant, et j'en suis puni.

— Oh! non, vous n'êtes pas puni de m'avoir trop aimée, répliqua la jeune fille. La petite Nella ne fait-elle pas la joie de son père par son affection et par ses caresses?... Eh bien! je veux être sage aujourd'hui, mais sage comme une *miss* anglaise, et ne plus vous parler de ce qui vous fait de la peine. C'est à moi de céder, j'en conviens, jusqu'à ce que vous m'accordiez ce que je vous demande en récompense de ma soumission...

Le capitaine Mackinson essuya les larmes de sa fille et la pressa dans ses bras avec les marques de la plus vive tendresse. Celle-ci avait dit vrai : le père ne pouvait se passer des caresses de la chère enfant qu'il aimait jusqu'à la faiblesse, et s'il lui refusait de la conduire en Europe malgré ses pressantes sollicitations, c'est que de puissans motifs le retenaient en Asie. Issu d'une famille écossaise respectable, mais pauvre, le capitaine Mackinson n'aurait pu vivre honorablement en Angleterre avec la demi-solde d'un officier en retraite. Bien qu'il n'espérât guère obtenir un grade plus élevé que celui qu'il avait conquis à la pointe de son épée, le service actif convenait à sa nature entreprenante. Il était en 1840 le plus ancien officier de l'armée des Indes, et depuis vingt-cinq ans qu'il guerroyait en Asie, jamais il n'avait eu la pensée de retourner en Europe. Les congés qu'il obtenait à des intervalles réguliers, il les employait à chasser dans les *jungles* et dans les montagnes. Peu à peu l'Inde était devenue pour lui une seconde patrie; il en aimait la végétation exubérante, les aspects à la fois séduisans et sauvages, les habitudes de vivre agréables et faciles, et jusqu'au climat torride dont sa sobriété et sa constitution robuste lui permettaient de braver les influences pernicieuses. On le regardait comme un excellent officier, plein de bravoure et d'expérience; mais on l'oubliait au *war office*, où il ne se trouvait personne qui parlât en sa faveur. De plus, il avait commis une faute qui devait nuire beaucoup à son avancement. Ennuyé du célibat et entraîné par une passion irréfléchie, il avait épousé, à l'âge de trente-cinq ans, une femme née dans l'Inde, et ce mariage, contracté en dehors des usages reçus, l'avait éloigné de la société de ses frères d'armes. La femme du capitaine Mackinson était cependant Européenne par son père : elle descendait d'un des aventuriers français qui prirent du service, vers la fin du siècle dernier, chez les princes de la confédération mahratte; mais par sa mère elle appartenait à la race indigène et conquise. Malgré les grâces de sa personne, la femme du capitaine Mackinson dut vivre à l'écart et ne point se montrer parmi les

dames anglaises. Son mari, qui se vantait à bon droit d'être du plus pur sang écossais, n'en coula pas moins des jours heureux avec celle qu'il avait choisie pour sa compagne : il soutint généreusement son rôle et ne regretta jamais la résolution qu'il avait prise; mais son bonheur devait être de courte durée. Après cinq années d'une union paisible et d'autant plus douce que les bruits du monde ne la vinrent jamais troubler, il perdit l'épouse à laquelle il avait eu le courage de sacrifier une partie de sa considération personnelle. Celle-ci lui laissait en mourant, comme souvenir d'une félicité trop vite envolée, une fille qui devint l'unique joie de son père.

Nella, élevée sur les genoux du capitaine Mackinson, — qui changeait fréquemment de résidence et vivait souvent sous la tente, — ne fut point initiée aux secrets de l'éducation européenne. Sa seule gouvernante avait été sa nourrice indienne, Gaôrie, née dans les montagnes du centre de l'Inde. Nella était donc ce que la nature l'avait faite : elle joignait à la noble fierté de son père la pétulance de son aïeul l'aventurier français; de plus elle tenait de sa mère ces élans impétueux, ces accès de langueur et de vivacité, de paresse et d'énergie que, dans son langage sévère, la prude Europe a qualifiés du nom de caprices.

Depuis que le capitaine Mackinson était veuf, aucun obstacle ne s'opposait à ce qu'il reprît sa place parmi les *gentlemen* anglais; mais soit qu'il eût gardé le goût de la solitude, soit qu'il désirât jusqu'à la fin de sa vie rester fidèle au souvenir de la femme qu'il avait perdue, il continua à se tenir en dehors du monde officiel; seulement il recevait de temps à autre la visite de quelques jeunes officiers qui trouvaient du profit à s'entretenir avec lui, et prenaient plaisir à causer avec Nella. Il y avait dans la nature peu cultivée, mais intelligente de cette enfant, une spontanéité charmante; elle aimait singulièrement à interroger les Européens et écoutait avec une avidité extraordinaire tout ce qu'on disait autour d'elle de la société et des usages de l'Occident. De là naissait en elle un désir immodéré de voir le pays d'où venaient les jeunes gens qui visitaient son père, et de se mêler elle-même à ce monde civilisé dont elle se faisait une idée aussi imparfaite qu'attrayante. Fidèle à sa double origine, elle avait les instincts naïfs des femmes de son pays et les aspirations mondaines des jeunes filles élevées pour briller. Personne, pas même son père, n'aurait eu le courage de l'avertir que la couleur incertaine de sa peau pourrait bien lui interdire l'entrée de ces salons dorés dont la pensée troublait la paix de ses rêves. Au milieu de ces illusions et dans cette ignorance des mœurs de l'Occident, Nella croissait en âge et en beauté sous le radieux soleil de l'Inde.

## II. — LA DJADOUGAR.

Au mois de décembre de la même année, par une belle nuit toute resplendissante d'étoiles, deux palanquins stationnaient à la porte du *bungalow* habité par le capitaine Mackinson.

— Sir Edgar, dit celui-ci en s'adressant à un jeune homme qui se tenait debout près de l'une des fenêtres du salon, tout est prêt. Si vous le voulez, nous allons partir.

— A vos ordres, capitaine, répondit sir Edgar. La brise du large commence à souffler, et la lune ne tardera pas à paraître.

En un instant, les deux *gentlemen* eurent endossé leurs jaquettes de flanelle et serré les boucles de leurs longues guêtres de coutil blanc. Il s'agissait d'une partie de chasse dans les marais de Panwell, qui s'étendent sur la côte mahratte, à quelques lieues de l'île de Bombay. Pendant tout l'hiver, les canards et les bécassines s'y réunissent en grand nombre. Au signal donné par le capitaine, les serviteurs furent sur pied; les cuisiniers et leurs aides prirent les devans, emportant avec eux la vaisselle et les provisions de bouche; puis vinrent les *boys*, chargés d'avoir soin des narguilés, puis enfin le *konsamah* (maître d'hôtel), qui fermait la marche. Les porteurs de palanquin s'élancèrent bientôt au petit trot, et tout le cortége disparut derrière les arbres du jardin.

Quoiqu'il fût tard déjà, Nella ne dormait pas. A peine son père était-il parti qu'elle se sentit possédée du désir de l'aller rejoindre. Rejetant avec vivacité la babouche qu'elle balançait nonchalamment au bout de son petit pied, elle réveilla sa nourrice Gaôrie, qui sommeillait, étendue tout de son long sur un tapis.

— Gaôrie, lui dit-elle, lève-toi vite; appelle mes porteurs, et partons!

— Où veux-tu aller à pareille heure, petite Nella? demanda la nourrice en se frottant les yeux.

— Je veux accompagner mon père dans son excursion sur la côte... Allons, dépêche-toi!...

— Mais le capitaine grondera; d'ailleurs il n'est pas seul...

— C'est précisément parce qu'il y a un étranger avec lui que mon père ne nous grondera pas. Vite, vite, fais venir mon palanquin avant qu'il ne soit trop tard.

Pendant que Gaôrie se résignait à obéir aux ordres de Nella, celle-ci était allée s'asseoir sur la dernière marche du perron qui conduisait du salon au jardin. Impatiente de partir, elle chantait à demi-voix en frappant le sable du talon, lorsqu'une forme noire se dressa à ses côtés. Nella, effrayée, poussa un cri; il y avait là, près

d'elle, une vieille femme presque nue, à la peau ridée, au crâne osseux couronné de cheveux gris.

— Qui es-tu? que me veux-tu? demanda Nella.

— J'ai faim; donne-moi une poignée de riz pour remplir mon ventre (1), répondit la vieille femme.

— Il n'y a plus de riz à cette heure; va plus loin, pauvre vieille, va, tu me fais peur... Gaôrie! Gaôrie!...

Aux cris de sa jeune maîtresse, Gaôrie arriva, suivie de près par le palanquin. Quand elle aperçut, à la clarté des étoiles, la hideuse femme, hâve, décharnée, dont la peau noire était à demi décolorée par l'âge, Gaôrie fut frappée d'épouvante : — C'est une *djâdougâr* (2), dit-elle en tremblant; regarde, petite Nella, comme elle secoue sa chevelure dans l'allée que nous devons suivre. De chacun de ses cheveux blancs il sortira une sorcière comme elle... Oh! si nous traversons le cercle maudit, il nous arrivera malheur, petite Nella!... Restons, restons ici et tâchons de lui trouver une poignée de riz!

— Le temps presse, répliqua Nella; si nous tardons, le bateau qui attend mon père aura mis à la voile. — Puis, s'adressant aux porteurs de palanquin : — *Djaldi, djaldi, daôro toum!* (vite, vite, courez, vous autres!)...

Les porteurs s'élancèrent au pas de course dans l'allée que venait de quitter la *djâdougâr*. Gaôrie, qui tremblait pour sa maîtresse plus encore que pour elle-même, se tenait à la portière; mais la vieille sorcière ne se montra plus, soit qu'elle fût sortie du jardin ou qu'elle demeurât blottie derrière le tronc d'un figuier multipliant, dont les branches pendantes formaient, en s'implantant de toutes parts dans le sol, une immense tonnelle. Quand Gaôrie traversa l'endroit où elle croyait que la *djâdougâr* avait secoué sa chevelure, il lui sembla sentir comme le souffle d'une ronde invisible tournoyant au milieu de l'obscurité. Elle se mit, elle aussi, à presser le pas des porteurs, et dans son effroi elle regardait avec une douloureuse anxiété le palanquin où était couchée sa chère Nella. La lune commençait à se montrer et projetait le long de la route des ombres fantastiques. Deux ou trois de ces grosses chauves-souris dont l'envergure égale celle d'une corneille voltigeaient autour des arbres en agitant sans bruit leurs ailes crochues. La mer battait le rivage avec un murmure mélancolique, la brise gémissait dans les cocotiers, dont les feuilles en se froissant rendaient un son pareil à celui

(1) *Pét'h bharâna* (remplir son ventre) est une phrase consacrée que les mendians hindous emploient toujours en demandant l'aumône.

(2) Magicienne, sorcière, celle qui pratique des incantations; au Bengale, on nomme ces bohémiennes *daïnas*.

de la grêle tombant sur les tuiles d'un toit. Il n'y avait dans tout cela rien que de très ordinaire; mais l'esprit prévenu de Gaôrie y voyait des présages de mauvais augure. Nella au contraire ne songeait qu'au plaisir d'une excursion sur la côte, faite en compagnie de son père, dont elle ne se séparait jamais. La présence d'un étranger l'inquiétait bien un peu; mais Nella était fille d'Ève, et la curiosité lui donnait de la hardiesse.

Quand elle approcha du rivage, la barque qui portait son père, sir Edgar et toute leur suite allait prendre le large. C'était un grand bateau du genre de ceux que l'on nomme *bholia*, et gréé de deux voiles latines comme les *canges* du Nil. L'équipage, composé de Malabars païens, avait suspendu sous la proue une couronne de petites fleurs afin de se rendre propice le dieu des eaux. Tout étant prêt à bord, il ne restait plus qu'à livrer au vent les voiles pointues qui frissonnaient le long des vergues.

— *Langar out'haô* (levez l'ancre)! cria le capitaine Mackinson. Les matelots malabars allaient obéir lorsque le *konsamah*, portant la main à son front, dit tout bas au capitaine : — J'entends une voix qui appelle... C'est celle de Gaôrie.

En effet, Gaôrie, toujours obsédée par l'image de la vieille femme aux cheveux blancs et craignant de voir le *bholia* s'éloigner avant l'arrivée de sa maîtresse, jetait de loin et d'une voix essoufflée cette phrase sonore : — *Sabar karo, sabar karo, sahebi ati haï* (attendez, attendez, voici mademoiselle qui vient).

Le capitaine Mackinson sauta vite à terre, et il se trouva face à face avec sa fille qui sortait de son palanquin appuyée sur le bras de Gaôrie. Nella portait de longs pantalons à la turque et un grand châle qui l'enveloppait de la tête aux pieds.

— Eh bien! Nella, lui dit son père un peu surpris de la voir paraître, tu veux donc être de la partie?

— Sans doute, répondit la jeune fille; si vous ne voulez pas me conduire en Europe, c'est bien le moins que vous m'emmeniez dans vos promenades sur la côte... Qui donc vous accompagne dans cette partie de chasse?

— Un jeune homme débarqué depuis peu et qui m'a été recommandé, sir Edgar Tideforth...

Nella avait pris le bras de son père, qui la fit monter à bord du *bholia*. Une lampe éclairait imparfaitement la cabine, assez vaste pour contenir dix personnes. Sir Edgar se leva, fort étonné de voir arriver en pareil lieu et à pareille heure cette jeune fille, dont il ignorait l'existence et qui se montrait sous un costume aussi étrange. Lorsque le capitaine Mackinson le présenta lui-même à Nella, qu'il appelait sa fille, la surprise de sir Edgar fut à son comble; il lui

semblait avoir devant les yeux le type d'une de ces gracieuses figures si finement dessinées que les artistes hindous aiment à peindre sur le vélin de leurs manuscrits. Les lueurs incertaines de la lampe donnaient à la couleur mate des joues de miss Nella comme des reflets d'or bruni, et les petites perles qu'elle portait à ses pendans d'oreilles ne lançaient pas un éclat plus vif que ses noires prunelles. Un peu gênée elle-même de se trouver là, dans cet étroit espace, devant un inconnu dont elle n'avait fait qu'entendre la voix à travers la porte du salon, Nella demeura silencieuse pendant quelques instans. Peut-être aussi le visage distingué, la taille noble et élégante, l'œil bleu doucement sévère de sir Edgar, lui inspiraient-ils un peu de crainte. Le capitaine Mackinson s'aperçut bien que ces deux jeunes gens, nés et élevés sous des climats si différens, cherchaient à s'étudier et ne se comprenaient pas. Il n'eut pas de peine non plus à s'expliquer l'embarras de sir Edgar lorsque celui-ci l'avait entendu nommer Nella sa fille. Quoiqu'il lui en coûtât de raconter les détails de sa vie passée, il fallait qu'il en fît connaître à son jeune ami les principaux épisodes. S'adressant donc d'abord à sa fille : — Chère Nella, lui dit-il, tu as été un peu hardie de venir nous rejoindre en pleine nuit.

— Mais, mon père, répondit-elle, vous m'aviez oubliée, et j'ai cru vous faire plaisir en vous montrant que je pense toujours à vous...

— Très bien, Nella, reprit le capitaine, tu seras de la partie, puisque tu l'as voulu... D'ailleurs je t'ai un peu habituée à faire tes volontés... Ah! sir Edgar, les pères sont toujours faibles... Cette enfant est mon unique consolation; sans elle, je serais seul au monde... Le capitaine poussa un soupir et ajouta : — Ma chère Nella, il est tard, bien tard; retire-toi dans ta cabine et va prendre du repos...

Nella obéit; après qu'elle eut affectueusement pressé la main de son père, sir Edgar lui fit un profond salut auquel elle répondit en inclinant doucement la tête.

— Maintenant montons sur le pont, reprit le capitaine Mackinson, et causons. Vous voyez comme l'air est doux! Les habitans de l'Inde, ces enfans gâtés du soleil, ont nommé l'hiver cette saison délicieuse où les matinées sont fraîches, les journées chaudes et les soirées tièdes...

— Nos étés pluvieux ne valent pas ce mois de décembre, répliqua sir Edgar; le ciel est d'une profondeur merveilleuse. Des millions d'étoiles scintillent comme autant de perles suspendues à la voûte du firmament, et voici que la lune, brillante comme un miroir d'acier, semble se pencher au-dessus des montagnes pour contempler son image dans la transparence des flots.

— Eh bien! sir Edgar, il y a dans ces climats choisis un charme

qui captive, et l'esprit le mieux trempé finit par en subir l'influence à un certain moment. Les exigences du service nous exposent parfois à des périls imprévus contre lesquels le plus brave officier de l'armée se trouve sans force. Dans ces contrées mystérieuses que nous parcourons en vainqueurs, de l'Himalaya à Ceylan, de l'Indus au pays des Birmans, montagnes, fleuves, végétation, tout est grandiose; partout règne en despote ce soleil terrible dont les rayons troublent nos pauvres têtes. Les populations au milieu desquelles il nous faut vivre, toutes dégénérées qu'elles sont, n'en gardent pas moins l'empreinte d'une civilisation antique et respectable; on sent que sur elles a passé le souffle de cette poésie immense, profonde, qui fut la gloire des peuples primitifs. Leurs croyances et leurs monumens, marqués au coin d'une imagination exaltée jusqu'au délire, sont comme autant de problèmes qu'un esprit curieux s'efforce de comprendre, et celui qui s'aventure dans le dédale de leurs légendes court risque de s'y perdre... Figurez-vous, sir Edgar, un officier dont la jeunesse se passe au centre même de l'Inde, loin de tout ce qui lui rappelle l'Europe : il pourra bien prendre en pitié les rêves monstrueux du génie hindou, il pourra certes mépriser ces milliers d'hommes courbés sous le joug d'un polythéisme grossier; mais il ne demeurera peut-être pas insensible aux formes extérieures de cette société qui a encore son prestige. Fier de parcourir en maître ces contrées fameuses où régnèrent tant de dynasties puissantes, de gouverner ces *radjas* captifs dans leurs palais dorés, il s'abandonnera sans doute à des rêves d'orgueil; mais le hasard peut faire passer devant lui un visage de femme dont le profil, modelé avec grâce, semble calqué sur celui d'une médaille bactrienne, et l'Européen, ému, fasciné, essaiera vainement de lutter contre la passion qui le subjugue... Cette femme, dans toute la fraîcheur du premier âge, portera un costume oriental, parsemé d'étoiles d'or; il y aura dans ses veines juste assez de sang européen pour imprimer à son visage cette fermeté qui manque au type hindou. On est loin, bien loin de son pays, que l'on ne reverra peut-être jamais; on n'a ni parens ni amis à qui demander conseil! La passion d'ailleurs parle haut sous la zone torride! On oublie qu'il y a des résolutions dans lesquelles on doit mettre moins de poésie que de réflexion. Tout gentilhomme écossais que l'on soit, on est entraîné vers cette image, qui a passé comme une vision, comme une personnification de cet Orient féerique dont les *Mille et Une Nuits* ont rempli nos jeunes imaginations!... Tenez, sir Edgar, il y a dans ces unions disparates, et que nos préjugés condamnent, un prestige singulier, un charme mystérieux comme la pâle clarté que répand autour de nous ce ciel lumineux...

Le capitaine Mackinson avait prononcé ces dernières paroles d'une voix émue; les souvenirs que d'ordinaire il tenait discrètement cachés au fond de son cœur venaient de s'éveiller en lui et l'obsédaient comme un essaim d'abeilles dont on a heurté la ruche d'une main imprudente. Après un moment de silence : — Vous comprenez maintenant, sir Edgar, poursuivit-il, ce qu'est ma fille, pourquoi je l'aime jusqu'à la faiblesse, pourquoi je la laisse s'épanouir librement au grand soleil, comme une plante du tropique... Jamais je n'en pourrais faire une *miss* anglaise; d'ailleurs pourquoi essaierais-je de la contraindre? Je me plais à retrouver en elle l'image vivante de sa mère. La voilà grande cependant, et Dieu sait ce que deviendra cette pauvre enfant, qui aspire déjà à connaître ce monde de l'Europe pour lequel elle n'est pas faite!

Tandis que le capitaine Mackinson parlait ainsi, la barque s'éloignait rapidement du rivage; poussée par la brise qui gonflait ses grandes voiles pointues, elle se berçait mollement de droite à gauche, et derrière le gouvernail se creusait un sillon d'écume tout scintillant de lueurs phosphorescentes. Les matelots malabars étendus à la proue veillaient à demi endormis. Avec leurs grands corps noirs enveloppés dans les longues pièces de coton blanc qu'ils portent d'ordinaire roulées autour de la tête, ils ressemblaient à des fantômes. Sir Edgar, assis à la poupe, à côté du capitaine Mackinson, songeait aux confidences que celui-ci venait de lui faire. La jeune fille à moitié Asiatique, au pittoresque costume, qu'il avait aperçue à la lueur d'une lampe, commençait à occuper son imagination : il lui tardait de la voir à la clarté du jour; mais il s'en fallait de plusieurs heures que l'aube ne parût, et le capitaine Mackinson, frappant sur l'épaule de sir Edgar, lui dit à voix basse : — Tout dort sur la terre et sur les eaux, mon jeune ami. Au lieu de rêver ici, descendons dans la cabine et tâchons de dormir tout de bon. La journée qui se prépare sera fatigante, et nous avons besoin de nous reposer avant de commencer la chasse.

Sir Edgar et le capitaine Mackinson allèrent se coucher sur les lits de repos disposés dans la cabine, et ils avaient fermé les yeux, lorsque les vibrations d'une mandoline indienne se firent entendre dans la petite chambre située derrière celle qu'ils occupaient eux-mêmes. Aux préludes un peu grêles de l'instrument se joignirent bientôt les accens d'une voix limpide et métallique. C'était Nella qui répétait cette chanson si connue dans l'Inde :

Aré touti, kidar guya (1)?

(1) « Hé! perroquet, où donc es-tu allé?... »

Son chant ressemblait moins à de la musique vocale qu'au gazouillement du bengali. Mêlé au murmure des flots contre les flancs de la barque, il était mieux fait pour provoquer le sommeil que pour l'éloigner. Le capitaine Mackinson ne se crut donc point obligé d'interrompre l'innocente récréation de sa fille. D'ailleurs il s'endormit presque immédiatement. Quant à sir Edgar, il écoutait ces accens singuliers, ces notes fines, saccadées, qui semblaient rouler comme des gouttes de rosée sur les pétales d'une fleur, et il croyait entendre les refrains que chantent les péris des contes persans. Tout en s'abandonnant à sa rêverie, il se disait avec surprise : Ce charme indéfinissable répandu sur toutes les choses de l'Orient serait-il donc un reflet des âges primitifs dont les peuples occidentaux n'ont jamais goûté la sereine grandeur?

### III. — LE BHOLIA.

Le jour parut enfin; les rochers arrondis de l'île d'Élephanta, qui se dressaient comme une masse informe vaguement éclairée par les pâles reflets de la lune, commencèrent à se colorer d'une teinte rose. Les montagnes de la côte mahratte, dont les cimes dentelées ressemblent à des forteresses flanquées de tours et de donjons, laissaient passer par leurs brèches profondes les premiers rayons du soleil. La brise du large soufflait avec moins de force, et les palmiers, plus abondans sur le sable de ces rivages que les ajoncs sur les falaises de la Bretagne, n'agitaient plus que faiblement leurs vastes éventails. Sur le ciel d'un bleu d'azur, dont aucun nuage n'altérait la pureté, planaient quelques grands vautours aux ailes rondes; des troupes innombrables d'oiseaux aquatiques, bécassines, courlis et pluviers, qui s'élevaient tout à coup dans les airs, effrayées par le passage d'un faucon, annonçaient le voisinage des marais de Panwell. Nella, son père et sir Edgar prenaient sur le pont de la barque le café du matin.

— Vous voyez cette anse pleine de roseaux qui s'enfonce là-bas à notre gauche sous des masses de verdure? dit le capitaine Mackinson. C'est là que nous allons aborder. Nous y serons avant une heure, pour peu que nos marins consentent à se servir de l'aviron... Et s'adressant aux Malabars qui se tenaient accroupis à la proue, mangeant à pleines mains leur riz plus blanc que la neige : — Serrez vos voiles, leur dit-il, et penchez-vous sur les rames.

— Pourquoi nous presser? répliqua sir Edgar. Laissez-moi jouir de cette matinée splendide; les vallées silencieuses qui se déroulent aux flancs de ces montagnes abruptes, toutes parées d'une végéta-

tion luxuriante, me font songer à la première aurore éclairant le monde au lendemain de la création. Elles me rappellent les tableaux que les vers de Milton ont inspirés au peintre Martin... N'admirez-vous pas comme moi, miss Nella, cet immense paysage?...

— Oui, répondit Nella avec un sourire, tout cela est beau; mais tenez, ce qui me fait rêver, moi, c'est ce gros navire qui s'en va là-bas, toutes voiles dehors!... Dans trois mois, il abordera en Europe.

— Sans doute c'est un bienfait de la Providence que d'être né en Europe, répliqua sir Edgar, et celui qui a vu le jour sur cette terre de la civilisation doit souhaiter d'y fermer les yeux; mais il y a dans nos régions septentrionales des saisons maussades et dures qui nous font trouver délicieuses vos contrées, que le soleil réchauffe toujours.

— Les Parsis, fils des Guèbres, prétendent que le soleil est l'âme du monde, et ils lui élèvent des temples. Seriez-vous donc de leur secte, sir Edgar? Ah! vous ignorez que le soleil de l'Inde fane et brûle en peu d'instans tout ce qu'il y a de plus délicat sur la terre?

— Soit, repartit sir Edgar; mais croyez-vous, miss Nella, que la vie se développe dans sa plénitude là où l'ombre règne trop souvent aux dépens de la lumière?

— Mais c'est à une lutte incessante contre un climat hostile que vous devez votre brillante civilisation, et c'est à vos longues nuits que vous devez l'éclat de ces fêtes brillantes...

— Où l'orgueil et la vanité se donnent rendez-vous, interrompit le capitaine Mackinson. Ici la nature est perpétuellement en fête, et tous ont part à ses splendeurs, le pauvre autant que le riche!

— Miss Nella, reprit sir Edgar, en fixant sur la jeune fille des regards pénétrans, la fleur qui s'épanouit au grand air n'a rien à envier à ses sœurs condamnées à éclore dans les serres chaudes: celles-ci paraissent plus belles peut-être, parce qu'elles brillent sous un ciel sombre; mais celle-là possède plus de vitalité, et son parfum est plus suave.

— Vous parlez par images comme les Orientaux, dit Nella avec un sourire ironique; je suis trop habituée à ce langage pour prendre plaisir à l'entendre...

— Eh bien! je vais parler plus clairement, puisque vous le voulez, miss Nella...

— Je vous écoute, dit la jeune fille, et elle se tint debout, appuyée contre un des mâts de la barque, dans une attitude à la fois gracieuse et attentive.

— Vous êtes jeune, bien jeune, miss Nella, reprit sir Edgar, et déjà une curiosité ardente entraîne votre esprit vers l'inconnu, par-delà les mers! Dédaignant cette puissante nature qui vous entoure, vous, fille du soleil, vous rêvez un monde brumeux qui vous semble

bien beau, parce que vous le colorez avec les reflets de votre imagination...

— Encore des images! interrompit miss Nella; vous aimez trop la poésie, sir Edgar...

— J'accepte le reproche, répliqua celui-ci, à la condition que vous le partagiez avec moi. Il y a en vous beaucoup de poésie, miss Nella, il n'y a même guère que de la poésie, et je vous en félicite, car c'est par elle que se font jour les élans d'une âme généreuse. Les poètes d'ailleurs ont le mérite de la discrétion; ils savent cacher dans leurs vers et exprimer sous des formes figurées ce qu'il y a de plus intime et de plus vrai dans le cœur humain.

— Prenez garde, sir Edgar, vous allez faire de la philosophie comme un brahmane de Bénarès.

— Vous avez raison, miss Nella; je m'égarerais, si vous n'aviez soin de me remettre dans la droite voie. Ce que je voulais vous dire se borne à ceci : en face de cet immense panorama qui se déroule autour de nous, devant cet horizon merveilleux où les montagnes abruptes baignées par une lumière éblouissante semblent surgir du sein de l'océan, une seule chose, avez-vous dit, attire vos regards : c'est ce navire qui cingle à pleines voiles vers l'Europe... Et moi je vous répondrai, miss Nella : En désirant avec trop d'ardeur ce qui est loin de vous, en rêvant un bonheur imaginaire dans un monde inconnu, ne vous exposez-vous point à ne pas discerner un bonheur réel qui passerait à votre portée?...

Ces paroles avaient été prononcées avec un accent ferme et affectueux à la fois. Nella ne répondit rien; elle semblait agitée par les réflexions qui se présentaient à son esprit. C'était la première fois qu'elle trouvait l'occasion de soutenir une conversation suivie, et elle y avait pris plaisir. Jusqu'ici, les jeunes officiers qui visitaient son père s'étaient amusés à la faire jaser comme un oiseau babillard. Ils tenaient la petite Nella pour une enfant gâtée, dont l'éducation avait été fort négligée et qui possédait, à défaut de jugement, une imagination vive et enjouée. Sir Edgar, au contraire, venait de s'entretenir avec elle sur un ton sérieux, comme s'il eût été en présence d'une jeune fille élevée en Europe. Cette prévenance de sa part avait touché Nella; elle se sentait plus timide devant sir Edgar, dont les manières réservées lui inspiraient le respect, et cependant elle était disposée à l'écouter avec confiance. C'est qu'il y a un moment où toute jeune fille, ennuyée des vains et futiles propos qui se tiennent autour d'elle, souhaite sans le savoir les entretiens moins frivoles où les grandes questions de la vie sont discrètement traitées, et ce moment était peut-être arrivé pour miss Nella.

Cependant la barque approchait du rivage, et le capitaine Mac-

kinson, qui était descendu dans la cabine pour y prendre son attirail de chasse, reparut sur le pont. — Sir Edgar, dit-il à son jeune ami, voici le marais où nous allons chasser. Ce soir nous reviendrons dîner dans la barque, et nous repartirons au lever de la brise pour Colabah...

— Je vous suis, capitaine, dit sir Edgar. Et se tournant vers la jeune fille : — Miss Nella, lui dit-il, nous allons courir comme des fous à la poursuite des innocentes bêtes qui nagent paisiblement dans les eaux de ce marais! Et pourquoi? Pour nous repaître de leur chair à la manière des sauvages! L'homme civilisé a de ces retours déraisonnables vers la vie primitive... Combien les femmes sont plus sages!...

— Oh! répliqua gaîment Nella, elles sont moins hardies, et voilà leur seul mérite... Il y a pourtant des instans où elles vous valent bien, messieurs!

— Vraiment, dit le capitaine Mackinson, il ferait beau voir une jeune fille aller à la chasse, surtout dans ces pays où l'on est exposé à de dangereuses rencontres!

— Vous êtes toujours braves, vous autres, poursuivit Nella, parce que votre courage part de là, — elle portait la main à son front en parlant ainsi, — et nous, nous avons de la bravoure à certains momens, parce que chez nous le courage part du cœur... Bonne chasse, messieurs! Du pont de la barque, j'assisterai à vos glorieux exploits.

Le capitaine Mackinson, ayant serré la main de sa fille, sauta à terre, accompagné de sir Edgar, qui marchait à pas lents comme s'il eût quitté la barque à regret. Au même instant débarquèrent le maître d'hôtel et les cuisiniers, qui allèrent disposer le déjeuner sous un groupe d'arbres, au fond de la baie; à quelques pas des chasseurs venaient deux serviteurs chargés de recueillir le gibier. Bientôt les coups de fusil retentirent à travers les joncs, au grand déplaisir des indigènes, qui ont horreur de voir répandre le sang des créatures vivantes. Assise sur le pont de la barque, miss Nella suivait du regard les évolutions des oiseaux du marais, qui volaient en troupe serrée au-dessus de la tête des chasseurs. A chaque instant, quelque volatile à l'aile rapide tombait mortellement atteint, en tourbillonnant comme la feuille sèche que le vent arrache à la branche touffue d'un vieil arbre. A côté de miss Nella se tenait sa nourrice Gaôrie; elle abritait sous un vaste parasol de bambou le front de sa jeune maîtresse. Un peintre eût pris plaisir à représenter ces deux femmes si différentes d'âge et de physionomie, enveloppées dans une même ombre, tandis que tout était lumière autour d'elles. Le visage de Gaôrie, — de ce noir foncé

que les Hindous comparent au reflet luisant de l'aile du corbeau,— exprimait la tranquillité passive que donne l'habitude d'obéir. Avec ses pieds et ses bras nus chargés de bracelets d'argent, ses cheveux abondans nattés derrière la tête, ses boucles d'oreilles démesurément larges et ses flancs découverts, elle ressemblait à ces statues étranges que l'on place dans des niches sous le péristyle des pagodes. Elle ne songeait à rien; ses grands yeux demeuraient fixés sur la jeune fille confiée à ses soins, et dont elle épiait jusqu'au moindre désir. Nella, au contraire, se tenait dans une attitude méditative; enveloppée dans les plis de son châle, dont le fin tissu dessinait ses épaules arrondies, la tête penchée en avant, le menton appuyé sur la paume de sa main, elle semblait s'interroger elle-même. Son visage régulier, — dont les traits un peu courts reproduisaient le type le plus accentué des femmes de l'Inde qui appartiennent aux castes supérieures, — portait l'empreinte de cette mélancolie rêveuse propre aux races de l'Occident : il y avait en elle de l'étonnement et de la souffrance.

— Petite Nella, lui dit Gaôrie, le soleil est déjà bien haut, descendons dans la cabine...

— Je me trouve bien ici, répondit Nella, la chaleur ne m'effraie pas... Si je l'avais osé, j'aurais suivi les chasseurs...

— Petite Nella, reprit Gaôrie, tu parais fatiguée. Oh! si cette méchante femme t'avait jeté un sort!...

— Ne m'appelle plus petite Nella, répliqua la jeune fille; je ne suis plus une enfant, entends-tu!...

— Qu'est-ce que cela fait, puisque nous parlons une langue que les étrangers ne comprennent pas?...

— *Tchoup rao* (tais-toi)! dit Nella avec impatience, tes paroles me fatiguent et m'ennuient.

— Ah! oui, murmura Gaôrie, Nella n'est plus une enfant, la voilà bien changée, et c'est la *djâdougâr* qui a fait cela!... La pauvre nourrice ne sera plus qu'une humble servante qui n'a qu'à se taire et à obéir...

— *Bé-âdâb o bé-oûkoûf bour'hi* (vieille mal élevée et sans esprit)! s'écria Nella, qui perdait patience.

— C'est vrai, je ne suis qu'une pauvre femme des montagnes du Kandeish, répondit Gaôrie; mais ta mère, qui avait vu le jour dans ce même pays, me traitait avec affection... Quand elle ferma les yeux, tu n'étais qu'une enfant, une jolie petite fille, douce et bonne comme elle... Hier encore tu te montrais bienveillante envers moi; mais voilà que la *djâdougâr* t'a touchée de son doigt maudit, et tu me parles durement, comme ferait une *miss* anglaise débarquée d'hier...

Nella s'éloigna de quelques pas, mais Gaôrie la suivit; elle tenait toujours le parasol ouvert au-dessus de la tête de sa jeune maîtresse, et continuant de donner un libre cours à ses pensées: — Nella, dit-elle, un mauvais esprit a soufflé sur toi... Tu me repousses, tu as honte de moi, honte de ce pays où tu es venue au monde... T'imaginerais-tu par hasard que les Anglaises sont plus belles que toi parce que leur peau est aussi blanche que le disque de la lune?

— Ma bonne Gaôrie, interrompit Nella en faisant un effort pour se contenir, tu n'as pas bien dormi cette nuit, et tu parles comme quelqu'un qui rêve.

— *Al-battah!* oui, vraiment! reprit Gaôrie, tu crois que je rêve! Oh! non! Est-ce que je ne vois pas que la vieille aux cheveux blancs a versé dans ton cœur le poison de la jalousie? Sans doute cet étranger qui chasse avec ton père a des yeux plus bleus que le fond du ciel; la soie n'a pas plus de souplesse que ses cheveux bouclés; il a la taille d'un prince... Mais toi, Nella, n'es-tu pas la perle des filles de l'Inde? Tes tempes ont plus d'éclat que l'or de tes bracelets, et l'antilope de nos montagnes pleurerait de dépit à la vue de tes grands yeux...

Nella essaya de sourire, mais une larme s'arrêta sur ses paupières. — Gaôrie, dit-elle, je suis venue ici comme une folle, et je voudrais être restée à la maison.

— J'avais donc raison de te dire : A quoi bon courir après ton père?... Encore si nous n'avions point rencontré cette hideuse vieille!...

— Chacune de ses paroles vibre encore à mes oreilles, murmura Nella en cachant sa tête dans ses mains.

— Que t'a-t-elle donc dit, pauvre petite? s'écria Gaôrie avec effroi.

— Ce n'est pas de la vieille que je parle, répliqua Nella, mais de l'étranger qui accompagne mon père... Il a dit des choses sensées et qu'il exprimait avec convenance. J'éprouvais du dépit de voir qu'il avait raison, et pourtant j'étais fière de ce qu'il prenait la peine de parler sérieusement avec moi... Ah! ma bonne Gaôrie! je ne suis plus ce que j'étais hier, car je me sens inquiète et soucieuse; mais je serai toujours ta petite Nella! Descendons dans la cabine, et ouvre-moi tes bras, afin que je m'y jette pour pleurer.

Gaôrie aida sa chère miss Nella à descendre l'escalier, et, la prenant sur ses genoux, elle se mit à la bercer pour l'endormir. Pendant quelques instans, la jeune fille versa des larmes mêlées de sanglots; mais les caresses de sa fidèle nourrice finirent par calmer son émotion, et elle tomba dans un profond sommeil.

## IV. — LE COBRA-DI-CAPELLO.

Quand Nella rouvrit les yeux, il pouvait être midi. Le *bholia* se trouvait amarré à l'embouchure d'un petit ruisseau qui prend sa source dans les montagnes voisines; là se rassemblait, pour obéir aux préceptes de la loi brahmanique, une population bruyante et heureuse de son sort. Les hommes, assis sur la plage, faisaient leurs ablutions avec la scrupuleuse exactitude qu'exige l'accomplissement d'un devoir religieux. Les femmes, dans l'eau jusqu'à la ceinture, lavaient leurs longs cheveux noirs, tandis que les enfans gambadaient autour d'elles, pareils à des tritons. A quelques pas de là, des buffles à la peau rugueuse, aux cornes aplaties, broutaient les tiges des plantes aquatiques, surveillés de loin par de petits pâtres mollement couchés à l'ombre de vieux arbres. C'était une de ces scènes de la vie primitive, — comme on en rencontre à chaque pas dans l'Inde, — qui reposent l'esprit et réjouissent le regard. Nella venait de remonter sur le pont du *bholia :* elle se mit à contempler silencieusement ces familles de laboureurs hindous qui, dans leur ignorance naïve, croyaient purifier leur âme en purifiant leur corps, et, tout habituée qu'elle fût à ce spectacle, elle le considérait attentivement, comme s'il eût été nouveau pour elle.

— Gaôrie, dit-elle à sa nourrice lorsque celle-ci parut à son tour sur le pont, allons faire une promenade à terre... Il y a longtemps que je ne suis sortie de l'île de Colabah, et j'ai besoin de revoir la campagne. Nous irons manger des fruits là-bas, derrière ces touffes de bambou... Il fait si bon se mêler en passant à ces pauvres gens, qui vivent tranquilles et joyeux parce qu'ils ont le cœur simple!

Miss Nella et Gaôrie descendirent à terre; celle-ci portait une corbeille sur sa hanche gauche à la manière des femmes de son pays, et de la main droite elle tenait le parasol ouvert au-dessus de la tête de sa jeune maîtresse. Il ne fut pas difficile de trouver dans les petits jardins attenant aux cabanes des laboureurs des bananes, des mangues et de ces oranges grosses comme des melons, auxquelles les créoles français ont donné le nom de pamplemousses. Quand la corbeille fut remplie, Gaôrie conduisit miss Nella dans le lieu que celle-ci avait désigné. C'était un terrain inculte, traversé par un torrent desséché qui ne coulait qu'à la saison des pluies; de grosses roches lisses et propres formaient comme des bancs sur le bord du ruisseau, et par endroits s'élevaient d'immenses bambous, dont les tiges, robustes à la base et élégantes au sommet, s'étendaient en gerbes colossales. L'ombre était opaque au pied de ces bambous et la place parfaitement choisie pour une collation cham-

Trop émue pour répondre, Nella s'inclina sous le regard triomphant de sir Edgar. Sa frayeur ne tarda pas à se calmer; mais elle se sentait profondément humiliée de voir que sir Edgar n'avait pu être témoin de l'acte courageux qu'elle venait d'accomplir. Elle avait risqué sa vie pour lui, et lui n'avait pas couru le moindre péril pour elle; cependant il devait se croire le héros de la journée.

— Sir Edgar, lui dit-elle en faisant un effort sur elle-même, vous ne parlerez pas à mon père de ce qui vient de se passer...

— Soyez tranquille, miss Nella, repartit sir Edgar; il ne me conviendrait pas de me vanter devant le capitaine Mackinson du petit service que j'ai été assez heureux pour rendre à sa fille.

— Je vous suis infiniment obligée, répondit Nella. Mon père doit être dans le fond de la baie, vers les grands arbres que vous apercevez là-bas.

— En un instant j'irai le rejoindre, dit sir Edgar; mais vous, miss Nella, puis-je vous laisser seule dans cette campagne déserte?

— Vous pouvez partir, répliqua Nella; voici ma fidèle Gaôrie qui accourt vers moi... Tenez, ne la voyez-vous pas qui s'arrête à causer avec un petit pâtre?... A ce soir, sir Edgar, et surtout pas un mot sur notre rencontre!

Sir Edgar se retira dans la direction que Nella lui avait indiquée, et celle-ci marcha vers Gaôrie, qui accourait avec empressement.

— Ah! ma petite Nella, dit la nourrice en serrant sa jeune maîtresse entre ses bras, tu veux donc me faire devenir folle aujourd'hui!... Mais qu'as-tu donc à me regarder ainsi sans répondre?

— J'ai le cœur serré!... De ma vie je n'avais eu aussi grand'peur.

— Quelle imprudence aussi d'attirer à toi ce serpent!

Nella redressa la tête. — Qui t'a dit cela, Gaôrie?

— Le petit pâtre, qui a tout vu... Il se tenait là tout près, étendu sur l'herbe, caché par l'ombre des arbres. Au coup de fusil, il a été effrayé et s'est mis à fuir. Je l'ai arrêté pour lui demander ce qui se passait, et il m'a dit que tu avais...

— Chut! fit Nella; retournons vers la barque, et qu'il ne soit jamais question de cela.

Miss Nella et Gaôrie étaient rentrées à bord du *bholia* plusieurs heures avant que le capitaine Mackinson et sir Edgar fussent revenus de la chasse. A la tombée du jour, l'ancre fut levée, et pendant que le *konsamah* était occupé à faire servir le dîner, les deux grandes voiles de la barque se déployèrent au vent. La journée avait été bonne; deux ou trois douzaines d'oiseaux aquatiques, canards, bécassines et pluviers, étendus sur le plancher de la cabine, attestaient l'adresse des chasseurs. Sir Edgar s'était éloigné du marais après avoir tiré quelques coups de fusil seulement; la plus grande

partie du gibier avait donc été abattue par le capitaine Mackinson. Celui-ci se montra très gai pendant le dîner, et il se mit à plaisanter son compagnon sur sa fuite.

— En vérité, sir Edgar, dit-il en offrant à celui-ci un verre de porto, les *sportsmen* de Bombay vont rire de vous! Quoi! vous fuyez devant le gibier?

— Je voulais explorer l'intérieur du pays, repartit sir Edgar.

— Et qu'avez-vous rencontré dans votre exploration? demanda en riant le capitaine Mackinson.

— Des choses curieuses et nouvelles pour moi... J'avoue que, me sentant fatigué, je me suis endormi sous des palmiers... Je dormais donc d'un profond sommeil, quand un bruit m'a soudainement éveillé... Je me lève, et voilà que j'aperçois devant moi une gazelle de la plus charmante espèce qu'un serpent allait enlacer de ses replis.

— Et vous avez tué le serpent! Voilà une action chevaleresque et héroïque, sir Edgar; mais ce n'est pas là ce qui s'appelle chasser. Demandez à Nella le nombre des buffles que j'ai abattus dans les monts Neilgerrhies, et combien de tigres j'ai tués avec ma carabine dans les *jungles* de Kandeish.

Nella tourna ses grands yeux noirs vers sir Edgar, et, fixant sur lui un regard attristé : — Croyez-moi, répondit-elle, ne vous endormez jamais à la chasse dans notre pays, à moins d'être sûr qu'il y a dans le voisinage quelque ami dévoué qui veille sur vous.

Ayant ainsi parlé, la jeune fille se retira dans la petite chambre qui lui était réservée à l'arrière du *bholia*. Elle s'y tint renfermée jusqu'au moment où le bruit que firent les matelots malabars en carguant les voiles lui apprit que la barque venait de toucher le rivage. Sir Edgar prit congé du capitaine Mackinson et monta dans son palanquin pour retourner chez lui. Nella et son père regagnèrent leur villa de la même manière. Les porteurs avaient soin de maintenir les palanquins côte à côte. Le capitaine Mackinson, qui était en train de causer, adressait souvent la parole à sa fille. — Voilà une belle et bonne journée, Nella, dit-il quand on fut près de la villa, une partie de chasse comme on n'en fait que dans ces contrées... Je me suis terriblement amusé. Et toi, ma chère enfant?

— Je suis toujours heureuse de vous accompagner, mon père!

— Notre ami, poursuivit le capitaine, a besoin de se former. Un vrai *sportsman* ne doit pas avoir ces manières sentimentales, ces élans poétiques... Il faudra que je le mène à la grande chasse pour l'habituer à la fatigue et au danger.

— Pensez-vous qu'il reste encore quelque temps ici?

— Au moins jusqu'après la mousson, répondit le capitaine, et

d'ici là nous avons six mois devant nous... Holà! vous autres, arrêtez, nous traverserons le jardin à pied pour donner au *konsamah* le temps de faire allumer les lampes.

Les porteurs de palanquins firent halte à la porte du jardin. Gaôrie aida sa jeune maîtresse à descendre et marcha à ses côtés, tandis que le capitaine s'élançait d'un pied leste à travers l'allée principale. La lune brillait d'un vif éclat, et les bosquets, plantés d'arbustes aux larges feuilles, de la famille des aloès et des dragonniers, se coloraient d'une lumière plus blanche que l'argent. Au milieu de cette douce et limpide clarté parut la hideuse vieille femme qui avait épouvanté Gaôrie la nuit précédente et dans le même lieu. Elle fit un pas en avant, tourna sur elle-même, et secoua sa chevelure grise en murmurant quelques paroles inintelligibles. Gaôrie frissonna, et, entraînant Nella vers la porte du salon, qui s'ouvrait toute grande pour recevoir le capitaine Mackinson, elle répéta d'une voix étouffée : — Malheur, malheur à nous, Nella!

## V. — LA MOUSSON.

Le capitaine Mackinson avait promis à sir Edgar de lui faire connaître tous les genres de chasse qui se pratiquent dans l'Inde. Il tint si bien sa parole que son jeune ami, fatigué outre mesure par cette série non interrompue de fêtes cynégétiques, ne tarda pas à ressentir les effets du climat dangereux de Bombay. Un jour qu'il se promenait lentement dans le jardin du capitaine Mackinson, miné par la fièvre et se soutenant avec peine, miss Nella s'approcha de lui. Elle avait renoncé à son costume de fantaisie et suivait les modes anglaises avec une rigoureuse exactitude.

— Sir Edgar, dit-elle d'une voix affectueuse, vous avez bravé notre soleil, et il se venge... Prenez garde!

— Oh! répliqua le malade, j'observe fidèlement les prescriptions du docteur auquel votre père m'a confié.

— Voulez-vous me croire? Eh bien! je vais vous parler avec... courage.

— Suis-je donc perdu? demanda sir Edgar en levant sur elle un œil que la fièvre rendait étincelant.

— Vous êtes très malade, et les médecins n'ont point encore trouvé le secret de guérir tous ceux qu'ils traitent. Croyez-moi, sir Edgar, partez!... Embarquez-vous sur le premier navire qui fera voile pour l'Europe; le changement d'air peut seul vous sauver.

— Vous me chassez? dit sir Edgar, essayant de sourire.

— Oui, je vous chasse d'un pays où vous n'avez peut-être pas un

mois à vivre; je vous chasse des ombres de la mort qui bientôt s'étendraient sur vous...

— Quand il en serait ainsi, croyez-vous que la mort me fait peur? Eh bien! j'aime ce pays, ce climat funeste, ce soleil terrible...

— Le papillon aime aussi la flamme de la bougie, et il s'y brûle! Partez, sir Edgar, je vous donne là un conseil... d'ami. Retournez près de votre mère, qui ne vous survivrait peut-être pas!... Elle ignore sans doute que vous êtes malade, et vous la trompez en le lui cachant.

Sir Edgar laissa tomber une larme; Nella reprit : — Oh! votre mère, songez à votre mère!... Ne pensez-vous pas quelquefois avec tristesse aux lieux qu'elle habite, où vous l'avez laissée seule?...

— Sans doute j'y pense, et bien souvent, repartit sir Edgar. Le pays de Galles, toujours battu des flots, enveloppé pendant l'hiver de sombres brouillards, est la contrée où elle réside. Je l'y vois d'ici se promenant seule sur les rochers où je lui ai dit adieu... Elle habite un manoir d'un aspect assez morne, bâti au fond d'une anse profonde que des chênes noueux ombragent pendant l'été. C'est un site pittoresque et sauvage qui porte à la mélancolie...

— N'importe, retournez-y, sir Edgar; les climats brumeux conviennent aux teints blancs et délicats. La Providence, qui nous a destinés, nous autres, à vivre sous un ciel de feu, a donné à notre peau des nuances foncées que le soleil ne peut altérer...

— Et parmi les pâles filles d'Albion, combien vous envieraient cette riche coloration dont vous semblez vous plaindre, miss Nella!

— Mais je ne me plains de rien, repartit Nella avec dignité; allez, retournez parmi ces pâles filles d'Albion, comme vous les appelez... Quand vous serez au milieu d'elles, vous leur direz qu'elles ont plus d'éclat que le lis des vallées... Chut!... pas un mot, s'il vous plaît; vous vous fatiguez à parler, et vous augmentez l'intensité de la fièvre.

Nella laissa sir Edgar réfléchir au conseil qu'elle venait de lui donner. Celui-ci tint pendant quelques instans ses regards fixés sur la jeune fille, dont les paroles retentissaient encore à ses oreilles. Il se demandait si miss Nella n'avait point voulu l'effrayer pour avoir une occasion de rire de sa crédulité; mais il écarta aussitôt cette supposition et n'hésita point à regarder comme très sérieux l'avis qu'il avait reçu d'elle. Il lui en coûtait de quitter si vite et en vaincu ce pays de l'Inde qu'il se promettait d'explorer en tous sens. Malgré les frissons de la fièvre qui parcouraient ses membres affaiblis, il ne pouvait croire que sa vie fût menacée. Pendant une heure, il flotta indécis, ne sachant s'il devait rester ou partir. Lorsque enfin, fatigué de cette indécision même qui le tourmentait et aggravait

son mal, il vint trouver le capitaine Mackinson, celui-ci, effrayé de la couleur livide de son visage, lui dit en lui serrant la main : — Mon ami, il en est temps, partez!

Deux jours après, sir Edgar, assis sur le pont du trois-mâts l'*Euphrate* faisant voile pour l'Europe, jetait un regard d'adieu vers la terrasse de la maison hospitalière où il avait trouvé un accueil si cordial. Le capitaine Mackinson se promenait à cheval sur le rivage; près de lui, sa chère fille Nella galopait, montée sur un poney fringant. Le voile bleu de la jeune amazone, agité par la brise, la rendait plus visible encore. Lorsque le navire, après avoir doublé la pointe de l'île de Colabah, mit le cap au large, miss Nella lança son cheval dans la mer, lui fit faire une courbette, et, exécutant une volte hardie, courut rejoindre son père. Sir Edgar, qui tenait une longue-vue dirigée vers elle, se sentit ému et attendri; il maudit la fièvre qui le forçait à quitter ce rivage, et bénit la jeune fille qui avait eu la loyauté de l'en chasser. Comme il arrive toujours quand on s'éloigne d'un pays qu'on ne doit plus revoir, le souvenir des jours qu'il y avait passés se retraçait à son esprit comme un doux rêve. Il lui sembla qu'il laissait sous les palmiers de Colabah une partie de lui-même. Tant que ses yeux purent distinguer miss Nella, il les tint fixés sur la plage, et il se rappelait le jour où, pour la première fois, elle lui était apparue sur le pont du *bholia*, vive, alerte et comme reflétant en elle tout ce qu'il y avait de grâce et de fraîcheur dans cette matinée d'hiver sous le ciel des tropiques. Peu à peu le navire qui l'entraînait vers la haute mer déroba à sa vue miss Nella; mais celle-ci apercevait encore la masse blanche des larges voiles glissant comme un nuage au-dessus des eaux. Cette fois ce n'était plus le vague désir de connaître l'Europe qui faisait battre son cœur; ce navire, qui allait bientôt s'effacer dans l'espace, emportait celui en qui elle avait cru trouver l'idéal du *gentleman* accompli, et désormais pour elle l'Europe, avec le prestige de sa civilisation brillante, se résumait dans la personne de sir Edgar.

Le soleil était couché, et Nella se promenait toujours le long du rivage, suivant de loin son père, qui faisait galoper son cheval sur le sable. La brise avait cessé de souffler; les voiles des grands navires et des petites barques demeuraient immobiles à travers l'immensité de la mer, qui poussait vers la rive de petites vagues gémissantes. Quand la nuit fut arrivée, le capitaine Mackinson et sa fille rentrèrent pour prendre le thé. Celle-ci se plaça devant la table sans rien dire; elle était triste et distraite. La bonne Gaôrie, qui se tenait debout derrière elle, lui disait tout bas : — Mange donc, petite Nella! — Mais la jeune fille secouait doucement la tête et laissait le chaud breuvage se refroidir sans y toucher.

— Tu es lasse, Nella, dit le capitaine; je crois que notre promenade a duré trop longtemps... Enfin sir Edgar est parti, et le cimetière de Colabah ne gardera pas sa dépouille. Pauvre jeune homme! il n'est pas de force à chasser dans les *jungles!*

— Vous l'avez traité sans pitié, dit Nella; toujours à cheval à travers les plaines et les montagnes...

— Je voulais lui faire les honneurs du pays, mon enfant; il paraissait se plaire avec nous... Bah! dans quinze jours l'air de la mer l'aura rétabli, et il arrivera en Angleterre gros et gras comme un fils de famille qui sort du collége... Eh bien! qui donc se glisse là derrière la table?

Gaôrie avait jeté un cri d'effroi; elle entourait Nella de ses deux bras comme pour la défendre contre un ennemi redoutable. La vieille *djâdougâr*, qui deux fois déjà s'était montrée au milieu du jardin, se dessinait dans l'ombre comme un noir fantôme; ses cheveux blanchis par l'âge donnaient à son visage ridé une expression sinistre. Elle avançait vers la table ses bras décharnés, pareils aux branches rugueuses d'un arbre calciné par la flamme.

— *Dja, yahan sê nikal tou* (va, sors d'ici, toi)! cria le capitaine Mackinson. En vérité, c'est le comble du cynisme de se présenter ici dans cet état de nudité!... Gaôrie, mets-la dehors et porte-lui à manger dans le jardin...

Gaôrie hésitait à obéir; elle n'osait toucher ce corps défiguré par la vieillesse et qui semblait sortir de dessous terre. Il fallut que le capitaine prît la main de la mendiante et la conduisît lui-même hors du salon. Arrivée à la dernière marche du perron, la vieille femme se laissa choir de toute sa hauteur.

— Holà, vous autres, dit le capitaine à haute voix, emportez-la dans l'écurie et donnez-lui quelque chose à manger...

Les serviteurs arrivèrent avec des lumières; à la vue de la vieille femme affaissée sur elle-même et comme pliée en deux, ils demeurèrent frappés de stupeur. — *Mar jati haï* (elle se meurt)! dit le *konsamah*... — Et toute la troupe des domestiques se retira à quelque distance, craignant de se souiller au contact d'un cadavre. Ils étaient là tous, faisant grand bruit, gesticulant et se démenant autour de la vieille *djâdougâr* qui expirait. La vie quittait sans effort ce corps usé par près d'un siècle d'existence, et qui, depuis vingt années, ne recevait des passans qu'une nourriture insuffisante.

— Allez chercher le *mater* (1), dit le capitaine Mackinson, ennuyé

(1) Le *mater*, ou plutôt le *metor*, comme on l'appelle au Bengale, est le serviteur chargé des plus vils détails de la maison.

de voir tous ses gens s'agiter bruyamment autour de la vieille femme, qui avait cessé de vivre.

Ils coururent tous vers le hangar où le *mater* se tenait blotti avec sa femme, loin des regards du maître, à l'extrémité du jardin. C'était un petit homme au teint noir, aux cheveux épais, aux formes grêles, mais élégantes; ses moustaches relevées en crocs et son bonnet de mousseline blanche posé sur l'oreille lui donnaient un certain air de crânerie. Il se leva avec la dignité d'un homme qui va accomplir une action dont il a le privilége exclusif. Le cercle des serviteurs s'étant élargi pour lui faire place, le *mater* saisit à deux bras le corps inanimé de la vieille femme et l'emporta sur son dos avec autant d'indifférence que s'il eût été chargé de jeter sur la grève celui du chien favori de son maître. Le cadavre de la mendiante fut placé sur le bord de la mer, de manière que le flot l'enlevât à la marée montante. Après avoir rempli sa mission, le *mater* revint s'asseoir auprès de sa femme dans sa demeure solitaire et se mit à fumer tranquillement le reste d'un *cheerout* qu'il avait trouvé sous ses pieds dans l'allée du jardin.

Troublée par cet incident, Nella, que le départ de sir Edgar avait émue profondément, passa toute la nuit sans dormir. Gaôrie, couchée aux pieds de sa maîtresse sur un tapis, ne pouvait pas non plus fermer les yeux; elle voyait toujours se dresser devant elle le noir fantôme couronné de cheveux gris auquel elle attribuait le pouvoir d'attirer sur toute la maison les plus grands malheurs. Vers le matin, un violent coup de tonnerre éclata du côté du midi; c'était l'annonce de la saison des pluies. Il faisait une chaleur accablante, et des nuages amoncelés se dressaient tout autour de l'horizon comme des montagnes aux reflets cuivrés. Les arbres, fatigués par huit mois d'une sécheresse brûlante, laissaient pendre leurs feuilles roussâtres, et quoique la brise du large ne soufflât que faiblement à des intervalles irréguliers, il se formait çà et là, sur les routes et sur la grève, des tourbillons qui enlevaient à de grandes hauteurs des masses de poussière et de sable. Pendant plusieurs jours, les nuées, gonflées comme des outres, montèrent vers le firmament et se dissipèrent dans l'espace sans verser sur le sol altéré une seule goutte de pluie; seulement chaque soir des éclairs violets déchiraient leurs flancs, et les roulemens de la foudre ébranlaient les collines voisines. Il semblait que la mousson, avant de se déchaîner sur la côte, avertît les habitans de se tenir en garde. Toutes les maisons de toile établies autour de Bombay, et dans lesquelles les officiers anglais passent la saison sèche, avaient été enlevées; les balles de coton, disposées sur les quais comme des forteresses, venaient d'être emmagasinées sous des hangars. Les hommes, les animaux,

les plantes surtout, attendaient avec impatience ces mois pluvieux qui rendent la vie à la nature entière, mais qui parfois aussi lancent sur la côte, depuis le golfe de Cutch jusqu'à Ceylan, des tempêtes désastreuses.

Enfin tombèrent les premières gouttes de pluie, et les oiseaux firent retentir l'air de leurs gazouillemens joyeux. Les coteaux changeaient de couleur à vue d'œil, le feuillage, roussi par les feux du soleil, reprenait partout sa teinte verte. Il s'exhalait de la terre de chaudes vapeurs qui accéléraient encore la végétation, et mille plantes délicates, qui étaient tombées par l'effet de la sécheresse, comme ailleurs elles s'affaissent par l'intensité du froid, couvrirent de nouveau le sol rajeuni, Puis avec les averses sans cesse renouvelées arriva le vent du large, qui soulevait devant lui de grosses vagues et secouait avec violence les branches des arbres. Bientôt ce fut un ouragan, réveil terrible de cette nature placide qui semblait sommeiller depuis si longtemps. Les cocotiers échevelés se courbaient sous les efforts de la tempête; l'écume des flots, qui bondissaient sur le sable, passait par-dessus la terrasse du jardin au milieu duquel s'élevait la villa du capitaine Mackinson. Les brisans qui marquent l'extrémité de la petite île de Colabah disparaissaient sous les vagues monstrueuses qui venaient les assaillir avec un bruit formidable, et toujours la foudre éclatait à travers les hautes montagnes qui hérissent la cote mahratte. La splendeur habituelle du jour avait fait place à une obscurité profonde; le soleil, qui poursuivait sa marche caché derrière les nuages accumulés, réchauffait leurs masses opaques et les forçait à se résoudre en torrens.

Aucun navire ne se montrait sur la mer en fureur; les barques arabes qui n'avaient pu partir avant la mousson s'étaient retirées dans les parties les mieux abritées de la rade, et les bateaux pêcheurs, cachés au fond des criques, attendaient la fin des gros temps pour reprendre le large. Le capitaine Mackinson hasardait de rares promenades hors de chez lui; il passait habituellement ses jours à fumer son narguilé et à parcourir les journaux que les bateaux à vapeur apportaient par le Golfe-Persique. Captive dans l'intérieur de sa maison, Nella s'appliquait à lire des livres d'histoire : elle avait honte d'être encore si peu instruite à son âge; mais souvent, tandis que son regard était fixé sur les feuillets ouverts devant elle, son esprit inquiet s'envolait à travers l'espace, et elle songeait aux périls que courent les navigateurs durant la mousson. Un matin, le vent soufflant avec moins de violence et le ciel s'étant un peu éclairci, elle partit à cheval avec son père pour prendre l'air sur la grève. Gaôrie, appuyée sur la terrasse faisant face à la mer, considérait sa jeune maîtresse qui manœuvrait avec grâce son *poney*

favori; tout ce que faisait Nella était pour sa nourrice un sujet d'admiration et d'orgueil.

— Allons, Nella, dit le capitaine à sa fille, un temps de galop!... Ton cheval est impatient, et tu lui serres la bride!... Ah! tu n'es plus cette jeune folle hardie jusqu'à la témérité qui voulait toujours courir ventre à terre.

— C'est vrai, mon père, dit Nella, je suis devenue plus sage; ne me l'avez-vous pas maintes fois recommandé?

— Sans doute, mais il ne faut pas devenir craintive... Tu es toujours excessive, Nella; tantôt gaie jusqu'à l'extravagance, tantôt triste jusqu'à l'abattement... Voyons, es-tu prête? Au galop.

Nella lança son poney et galopa à côté de son père l'espace de deux cents pas, puis, s'arrêtant tout à coup :

— Assez, assez comme cela! Mon cheval a fait un faux pas et a failli s'abattre...

— Tu ne l'avais pas en main, reprit le capitaine; c'est ta faute...

— Peut-être, répondit Nella; mais vous voyez que mon poney cloche un peu; il s'est foulé un pied de devant, et je ne veux pas le forcer...

— Eh bien! rentrons, puisqu'il en est ainsi, dit le capitaine; tu m'avoueras, Nella, qu'il est désagréable de perdre une aussi belle matinée dans cette saison, où l'on en trouve si rarement de pareilles.

Nella ne répondit rien; elle tenait ses regards fixés sur le mât de signaux établi vers l'extrémité de l'île de Colabah. Un pavillon venait d'y être hissé, et la jeune fille désirait impatiemment connaître la signification de ce signe télégraphique. A peine revenue dans le salon, elle prit le livre des signaux, le feuilleta avec attention, et en interrogea tous les numéros jusqu'à ce qu'elle tombât sur cette phrase : « Navire en détresse et cherchant à gagner le port. » Une vague inquiétude traversa son esprit, et son premier mouvement fut d'appeler près d'elle Gaôrie.

— Ma bonne nourrice, lui dit-elle, il y a au large un navire en détresse... Eh bien! tu ne réponds pas!... Qu'as-tu à me regarder ainsi?...

— Oh! chère petite Nella, j'ai vu du haut de la terrasse une masse noire battue par les flots... Les requins en ont dévoré une partie; mais je l'ai reconnue, ce sont les restes de la *djâdougâr*...

— Tu as vu un paquet d'algues arrachées du fond de la mer par la tempête et rien autre chose, reprit Nella; mais moi j'ai vu le signal qui correspond à ce numéro : navire en détresse et cherchant à gagner le port!

— Non, non, continua Gaôrie, je ne puis éloigner de moi cette pensée : un grand malheur nous menace...

— Je le crois aussi, reprit Nella; je sens là quelque chose qui me l'annonce... Écoute!... N'as-tu pas entendu comme l'écho d'un coup de canon?... Oh! je n'y tiens plus, Gaôrie; courons sur la plage...

Le capitaine Mackinson parut sur le perron au moment où sa fille allait sortir avec Gaôrie. — Mon père, dit Nella, je vous en conjure, venez avec moi!...

Un second coup de canon se fit entendre d'une manière plus distincte. — Vous le voyez, reprit Nella, il y a près d'ici un navire en grand péril... Nous devons lui porter secours...

— Tu as perdu la tête, Nella, dit le capitaine en prenant la main de sa fille. Ce navire est encore loin de la côte; que pouvons-nous faire pour le sauver?... Sans nul doute, des embarcations sont déjà parties du bureau de la marine pour l'aider à rentrer dans la rade.

— Mais enfin, répliqua Nella, qui cherchait à échapper à son père, si ce navire était celui sur lequel s'est embarqué sir Edgar?...

— Cela est possible; les coups de vent qui ont régné au large peuvent l'avoir démâté et rejeté dans ces parages...

— Mon père, mon père! s'écria la jeune fille, laisserez-vous périr si près de vous des malheureux qui implorent notre assistance?... Je vous en conjure, allons vers eux, quels qu'ils soient!...

— Terrible enfant! murmura le capitaine Mackinson. La voilà reprise de ses accès de témérité juste au moment où je l'accusais de poltronnerie... Eh bien! partons, Nella, et toi, Gaôrie, suis-nous...

Nella et son père montèrent dans leurs palanquins et se firent conduire à l'extrémité de l'île. Avec le flot de la marée montante, les nuages avaient reparu à l'horizon, et la brise recommençait à souffler; bientôt la pluie tomba, et à travers les grosses vagues qui se soulevaient en roulant, Nella aperçut la coque d'un navire démâté.

— Le voilà, mon père! le voilà! dit la jeune fille, qui, bravant la pluie, courait sur les rochers rendus glissans par les eaux de la mer.

— Sait-on le nom de ce bâtiment? demanda le capitaine Mackinson à l'employé des signaux.

— D'après son tonnage et la couleur de ses pavois, ce doit être l'*Euphrate*, répondit l'employé.

— L'*Euphrate!* interrompit Nella; vous le voyez, mon père, je n'ai que trop bien deviné... Oh! mon Dieu! pourvu que les chaloupes parties à son secours puissent le conduire au port!...

— Ses plats-bords sont défoncés, et il a perdu toutes ses embarcations, reprit l'homme des signaux.

— Nella, dit Gaôrie, qui faisait de vains efforts pour maintenir un parapluie sur la tête de sa jeune maîtresse, Nella, chère petite, reste donc tranquille, ou je ne pourrai jamais t'abriter...

— Un *steamer!* voilà un *steamer* qui va le rejoindre! cria Nella; les chaloupes n'auraient jamais pu le remorquer... Oh! qu'il va lentement, ce *steamer!*

— Il a contre lui le vent et la marée, objecta le capitaine Mackinson.

— C'est un vieux bateau à basse pression, répondit l'homme aux signaux; il aura du mal à mener au port ce gros *ship*.

Le *steamer*, après bien des efforts, put enfin recevoir le câble que lui lança l'équipage de l'*Euphrate*. Pendant quelque temps, on vit le navire désemparé suivre le sillon d'écume tracé par la quille du *steamer*, malgré les secousses violentes que lui imprimaient les vagues profondément creusées. En approchant de la pointe de l'île de Colabah, le courant, rendu plus rapide par le rétrécissement de la passe, commença à rejeter le *steamer* et sa remorque plus près du rivage. Vainement celui des deux navires qui conduisait l'autre essaya de reprendre le milieu du passage; l'*Euphrate*, dont le gouvernail démonté ne redressait plus la marche, se traînait comme une masse inerte sur laquelle le courant avait trop de prise. Le câble qui l'attachait à son remorqueur se rompit dans un coup de tangage, et le gros navire, après avoir dérivé l'espace de cent mètres, vint s'échouer en plein sur les brisans. La secousse avait été si forte qu'il se pencha sur le côté et se remplit en un instant.

Tout ce qu'il y avait sur le pont de créatures humaines fut précipité par-dessus le bord. Une partie des *lascars* (1) de l'équipage gagna à la nage les chaloupes de secours qui s'étaient maintenues dans les eaux du navire; l'autre s'efforça de gagner la terre en s'appuyant sur des baquets et sur des avirons. On voyait ces derniers lutter contre les grandes lames, pêle-mêle avec les officiers et les passagers qui n'avaient pu être recueillis dans les chaloupes trop chargées. Il fallut que le capitaine Mackinson mît la main sur l'épaule de sa fille pour l'empêcher de se plonger dans l'écume des flots.

— Nella, Nella, disait-il, reste ici; c'est à moi de me risquer pour lui.

— Non, non, reprit Nella, je ne souffrirai pas que vous exposiez votre vie... à cause de moi... Je le vois, je le vois,... sir Edgar!

A ce cri, le naufragé éleva la tête à travers les vagues, et Nella se précipita vers lui; il se soutenait à peine au-dessus des eaux, que

(1) Nom que l'on donne dans l'Inde aux matelots indigènes.

ses bras fatigués fendaient avec effort. Derrière sa fille, qui s'élançait dans l'abîme avec la témérité du désespoir, le capitaine nageait vigoureusement, et Gaôrie, debout sur le rivage, poussait des gémissemens douloureux.

— A moi, mon père! cria Nella, qui se sentait vaincue par la force du courant; aidez-moi, je touche sa main, je le tiens.

Le capitaine Mackinson était excellent nageur; il soutint d'un de ses bras sa fille, qui commençait à s'enfoncer sous la vague : — Je le tiens! criait toujours Nella, je le tiens,... il est à moi!

Mais le capitaine dut enlever par un brusque mouvement sa chère fille, que la main défaillante de sir Edgar entraînait dans l'abîme. Celui-ci, n'étant plus soutenu, coula et disparut aussitôt, sans avoir le sentiment de sa mort, et comme s'il descendait au fond de l'eau pour s'endormir sur un lit d'algues. A ce moment, Nella évanouie était rapportée par son père sur le rivage; la pluie qui se mêlait à l'écume des flots inondait le corps transi de la jeune fille, et Gaôrie, agenouillée près d'elle, faisait entendre des cris lamentables...

Lorsque Nella reprit ses sens, elle était couchée dans son palanquin, et son père veillait à ses côtés.

— Tout est fini! dit-elle d'une voix entrecoupée de sanglots. Fuyons ces tristes rochers!...

Le retour au *bungalow* avait la tristesse d'un convoi funèbre. Quand Nella fut placée sur son lit, elle cacha sa tête dans le sein de sa fidèle Gaôrie, et, fondant en larmes, elle laissa échapper ces paroles : — Deux fois j'ai risqué ma vie pour sauver la sienne. La première fois, il ne l'a pas su, et j'en ai été bien malheureuse; la seconde, il a vu, il a compris ce que je tentais pour lui, et j'ai senti à travers les flots les étreintes de sa main glacée...

— Hélas! répliqua tout bas Gaôrie, il fallait que ce malheur arrivât!... La *djâdougâr* avait choisi sa victime, elle l'a emportée : qu'elle nous laisse en paix désormais!...

A partir de ce jour, Nella perdit à jamais son enjouement et sa pétulance. Désolé de voir sa fille en proie à une si profonde tristesse et craignant qu'elle ne périt de langueur, le capitaine Mackinson lui offrit à plusieurs reprises de la conduire en Europe.

— Merci, mon père, lui répondit Nella : l'Europe, telle que je la rêvais, n'est point où vous croyez, par-delà les mers : elle est dans le cimetière de Colabah!

TH. PAVIE.

LES

# ASSEMBLÉES PROVINCIALES

## EN FRANCE AVANT 1789

### VI.

### LES PROVINCES DE L'EST.

#### I. — LORRAINE ET BAR.

Les assemblées provinciales de l'est de la France forment, à côté de celles dont nous avons essayé déjà de restituer l'histoire (1), un groupe particulier, en tête duquel se place la Lorraine.

La généralité de Nancy comprenait les deux anciens duchés de Lorraine et de Bar, c'est-à-dire le département actuel des Vosges et une partie de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle. Réunie à la couronne depuis une vingtaine d'années seulement, cette province n'avait pas tout à fait la même organisation que le reste du royaume, sans cependant avoir conservé d'états particuliers. Elle ne se divisait pas en élections, mais en bailliages; on en comptait trente-six, dont vingt-cinq dans le duché de Lorraine et onze dans le duché de Bar. La même étendue forme aujourd'hui douze arrondissemens, Épinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont et Saint-Dié dans les Vosges, Nancy, Lunéville et Château-Salins dans la Meurthe, Bar-le-Duc et

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 juillet 1861, du 1er août 1861, du 15 janvier et du 15 mars 1862. La publication de ce sixième article, qui termine la série des *Assemblées provinciales*, a été retardée par l'étendue et la difficulté des recherches.

Commercy dans la Meuse, Briey et Sarreguemines dans la Moselle. On y payait très peu d'impôts, 13 livres seulement par tête ou la moitié de ce qu'on payait en Champagne, et la population y était bien plus nombreuse et plus riche.

L'assemblée provinciale de cette généralité se composait de 48 membres. M. de Fontanges, évêque de Nancy, qui la présidait d'abord, ayant été nommé archevêque de Bourges, l'évêque de Saint-Dié, M. de La Galaisière, le remplaça dans la présidence, en attendant l'arrivée du nouvel évêque de Nancy, M. de La Fare. M. de La Porte, intendant, remplissait les fonctions de commissaire du roi. Les procureurs syndics élus furent, pour les deux premiers ordres, le baron de Fisson, conseiller au parlement, et pour le tiers-état, M. Coster, avocat, ancien premier commis des finances, secrétaire perpétuel de l'académie de Nancy; auteur d'une *Vie du duc de Lorraine Charles III* et d'un *Éloge de Colbert*, qui avait concouru avec celui de Necker à l'Académie française. Parmi les membres, on peut citer : dans le clergé, l'évêque d'Ascalon, vicaire-général de l'évêque de Trèves pour la partie française de son diocèse, et l'abbé de Dombasle, chanoine de l'église cathédrale de Nancy, oncle du célèbre agronome de ce nom; dans la noblesse, le comte de Custine, maréchal-de-camp, qui venait de prendre une part glorieuse à la guerre d'Amérique; dans le tiers-état, M. de Manézy, maire de Nancy; M. Durival, ancien secrétaire des conseils du roi Stanislas, auteur de la grande *Description historique de la Lorraine et du Barrois;* M. Duquesnoy, avocat à Briey, qui s'est fait connaître plus tard par de nombreux écrits économiques et politiques; M. Haxo, prévôt à Saint-Dié, etc.

Les procès-verbaux de cette assemblée (1) sont des plus importans. Les documens qu'ils renferment attestent une grande habitude de toutes les questions financières et administratives. La Lorraine n'avait pu voir en vain des règnes comme ceux de Léopold, de François et de Stanislas. Elle avait déjà plus de six cents lieues de routes ouvertes. La corvée y avait, comme tous les impôts, un tel caractère de douceur que, lorsqu'il fut question d'exécuter l'édit qui la supprimait, un cri s'éleva de toutes parts pour demander au moins la liberté d'option. Dans toutes les autres provinces, excepté le Hainaut, le roi avait arrêté d'avance le règlement de l'assemblée provinciale et des assemblées secondaires; mais en Lorraine il provoqua une délibération pour lui indiquer les changemens que les habitudes locales pouvaient rendre nécessaires. L'assemblée consacra un grand nombre de séances à l'examen du

(1) 1 vol. in-4°, imprimé à Nancy, chez Hœner.

règlement, et arrêta une constitution complète de la province, qui contenait de véritables améliorations, surtout pour les municipalités rurales.

La principale de ses délibérations roula sur une question de douanes. Dans un mémoire présenté à l'assemblée des notables, M. de Calonne, adoptant un plan tracé par Necker dans son traité de *l'Administration des Finances*, avait proposé la suppression immédiate de toutes les douanes intérieures et l'établissement d'un tarif uniforme et modéré aux frontières du royaume. « Un travail récemment terminé, disait-il, a fait connaître que le droit de circulation intérieure, objet de 5,500,000 livres, serait facilement compensé par l'extension générale du commerce, par une perception égale de droits sagement combinés à toutes les entrées et sorties du royaume, par une diminution très considérable des frais de recouvrement, et par l'abolition de la contrebande... » Suivait l'énumération des droits nouvellement proposés, et dont aucun n'avait en effet le caractère prohibitif ni même fiscal à l'excès, puisque les plus élevés ne dépassaient pas 20 pour 100 et qu'ils se tenaient presque tous entre 10 et 15 pour 100 de la valeur. C'était, à très peu de chose près, le tarif qui fut voté quatre ans plus tard par l'assemblée constituante, avec cette différence que l'assemblée admit un plus grand nombre de prohibitions. Ce tarif, le plus libéral qu'on ait vu, était donc parfaitement conforme aux principes du récent traité avec l'Angleterre, et, s'il avait pu être appliqué, notre commerce extérieur, déjà considérable en 1787, aurait pris un rapide essor, au lieu de tomber de moitié pendant la période révolutionnaire et impériale.

L'assemblée des notables avait approuvé en principe le tarif, mais sous la réserve que les assemblées provinciales de Nancy, de Metz et de Strasbourg seraient préalablement appelées à donner leur avis. Ces trois généralités formaient en effet, à l'angle nord-est du territoire, ce qu'on appelait les provinces d'*étranger effectif*, c'est-à-dire qu'elles communiquaient librement avec l'étranger, tandis qu'une barrière de douanes les séparait du reste du royaume. Depuis la réunion de la Lorraine à la France, on avait souvent voulu faire disparaître cette anomalie; mais l'opinion locale avait toujours défendu ce qu'elle regardait comme un précieux privilége. Une polémique assez vive s'était engagée à ce sujet, quelques années auparavant, entre M. Coster, qui soutenait l'ancien état de choses, et l'abbé Morellet, qui l'attaquait au nom des intérêts manufacturiers. Le bureau chargé d'examiner cette question choisit pour rapporteur l'abbé de Dombasle; son rapport, fort étendu, exposait le pour et le contre, et ne concluait pas. La nomination de M. Coster comme procureur-syndic indiquait cependant l'opinion qui dominait dans l'assemblée.

Les syndics présentèrent ce qu'on appelait leurs *réquisitions* dans un sens tout à fait contraire au nouveau tarif. Ce fut le baron de Fisson qui porta la parole. « Il y a vingt-sept ans, dit-il, qu'on imprime et qu'on raisonne sur le tarif. A l'exception de quelques mémoires particuliers qui nous ont été donnés par quelques maîtres de forges et d'usines à fer, toutes les réponses faites à la commission intermédiaire ont été contraires, et, si l'on excepte un très petit nombre de fabricans, tous ont fait des vœux pour qu'il fût rejeté. »

Les syndics résumaient en ces termes les principales raisons invoquées : « Nos grains, qui sont la principale de nos exportations, conviennent rarement à un pays aussi fertile que la France, et nous les voyons tomber de valeur quand il ne nous est pas permis de les vendre hors du royaume; c'est le Luxembourg, c'est la Suisse, par les débouchés de la Franche-Comté et de l'Alsace, qui nous débarrassent de ce que nous avons de superflu dans notre production. La Suisse se charge aussi de nos huiles de navette. Nos vins sont trop médiocres pour supporter la concurrence des vins de France. Notre commerce étranger semble fondé sur les indications mêmes de la nature. Les rivières qui prennent leur source dans cette province ne touchent à la France par aucun point et ne deviennent navigables qu'en s'avançant vers l'étranger. Le reculement des barrières, en interrompant nos communications avec l'étranger, nous donnerait, il est vrai, une liberté entière de commerce avec la France; mais il est facile de connaître que nous aurions, à quelques nuances près, la même liberté, si on nous maintenait dans notre état actuel. Tous les produits des manufactures françaises nous parviennent actuellement en franchise absolue. Jetons un coup d'œil sur la Suisse : elle n'a pas de barrières, et elle est renommée par ses manufactures. Il en est de même des cercles de l'empire et des villes anséatiques. Sous ce régime favorable, il s'en élève tous les jours de nouvelles parmi nous, tandis que la Bourgogne, qui a reçu le tarif de 1664, et la Franche-Comté celui de 1667, n'en ont presque point. Nos manufactures de coton prospèrent par la liberté de notre commerce. Un de leurs avantages est de tirer les cotons de la Turquie et du Levant, qui ne leur arriveraient, d'après le tarif, que chargés de droits considérables. Il s'en forme tous les jours de nouvelles, les fabriques se répandent même dans les campagnes. La petite ville de Sainte-Marie-aux-Mines, à l'extrémité de la province, a plus que doublé sa fabrication depuis le faible espace de dix à douze années. La comparaison du progrès de ces fabriques avec l'état de langueur des fabriques champenoises ne laisse aucun doute que la liberté qu'auraient nos manufactures de verser en France ne compenserait pas la perte des autres priviléges dont elles jouissent dans leur état

d'indépendance actuelle. Les propriétaires des usines à fer semblent seuls désirer le tarif; mais une preuve que ces usines n'en ont pas besoin, c'est qu'elles se sont élevées sans ce secours, et que leur nombre devient tous les jours plus considérable. » Les syndics terminaient en invoquant le souvenir du duc Léopold, si justement populaire. « Le duc Léopold, en rentrant dans ses états, y trouva les mœurs, l'agriculture, la population et le commerce ruinés par les malheurs que les deux duchés venaient d'essuyer. Son génie réparateur ressuscita d'abord les mœurs par la sagesse de ses lois. Il prodigua des encouragemens à l'agriculture. Sous un règne aussi modéré, la population s'accrut, et l'on sait avec quel empressement les étrangers accoururent dans notre pays, où ils étaient attirés par la douceur du gouvernement. Les regards du prince se portèrent bientôt sur le commerce, qui devait vivifier la nation. Le commerce étranger ne lui parut pas un obstacle à ses desseins, et il dédaigna le système timide des prohibitions. Cette prospérité commande beaucoup de circonspection dans les lois nouvelles : il ne faut pas faire d'expérience d'anatomie sur les corps vivans. »

Les avantages attachés à cette liberté de commerce étaient fort atténués par ce qu'on appelait les droits de *traite foraine*, perçus au profit du roi entre la province de Lorraine et celle des Trois-Évêchés. Les syndics proposaient de s'entendre avec l'assemblée provinciale de Metz pour racheter en commun ces droits, qui, bien que très modiques, gênaient beaucoup le commerce à cause des nombreuses enclaves que les deux provinces avaient l'une dans l'autre. La délibération qui fut prise à la presque unanimité se terminait ainsi : « L'assemblée déclare qu'elle regarde le projet de reculement des barrières comme désastreux pour la Lorraine et le Barrois, contraire à leurs priviléges, nuisible à leur agriculture, destructif de leur commerce, et en particulier de celui d'entrepôt, sans qu'il en résulte pour le gouvernement aucun avantage réel. » A la suite de cette délibération, il en fut pris une seconde portant que la commission intermédiaire se concerterait avec celle de Metz pour examiner dans quelle proportion chacune des deux provinces devrait contribuer au rachat de la *traite foraine*.

A voir les termes évidemment exagérés de la délibération, on devine qu'il s'y glissait autre chose que la question du moment. L'application du nouveau tarif pouvait être plus ou moins avantageuse à la province, mais à coup sûr elle ne pouvait avoir pour effet de nuire à son agriculture et de détruire son commerce. Ce qui le prouve, c'est que la Lorraine, soumise plus tard, avec toute la France, à un tarif beaucoup plus restrictif, a néanmoins doublé sa richesse; mais elle craignait, et non sans raison, de se laisser absorber dans le

système financier de la monarchie et de n'être plus maîtresse d'elle-même. On ne peut en douter quand on lit dans les conclusions des syndics le passage suivant, qui, relégué à la fin de leur rapport et présenté sans développemens, contenait cependant le motif principal du refus : « Il est de la nature d'un tarif de changer d'un moment à l'autre, de varier suivant la politique des princes, ce qui substituerait à une législation simple, immuable, à l'abri des changemens et des vexations, une législation qui n'aurait pas les mêmes caractères, et qui livrerait tôt ou tard les habitans de ces provinces à l'arbitraire le plus inquiétant et le plus inévitable. » Probablement les idées auraient changé avec le temps, si la Lorraine avait vu durer le gouvernement libre qui succédait au bon plaisir monarchique; pour le moment, l'exemple du passé ne justifiait que trop sa défiance. On y jouissait d'une aisance très supérieure à celle des provinces plus anciennement réunies; la modicité des impôts y avait produit un bon marché général. La livre de Lorraine n'était que les trois quarts de la livre de France, et une différence analogue se retrouvait dans le prix de toutes choses.

L'extrême division des propriétés commençait à donner des embarras, et on avait songé aux remèdes qui pouvaient apporter au mal quelque adoucissement. Le rapport sur cette question fut encore fait par le baron de Fisson. « Le cultivateur qui possède vingt *jours* de terre dans une *saison* est souvent obligé de conduire à trente endroits différens sa charrue et de parcourir tout un canton. De cette division résulte, outre la perte de temps, celle du terrain et de la semence qui tombe et qui pourrit dans les raies séparatrices de ces propriétés morcelées. La facilité des anticipations de la part de tant de voisins donne lieu à une infinité de procès. De là aussi la difficulté de clore. Il s'agirait de remédier à cette division par des échanges. Ne serait-il pas nécessaire que l'assemblée sollicitât des bontés du roi que tous échanges qui auraient lieu pendant l'espace de dix ans, et qui se feraient dans la vue d'opérer des réunions d'héritages, pussent s'exécuter sans autres frais que ceux des contrats authentiques, lesquels ne paieraient que le droit le plus modique pour le contrôle? » Le baron de Fisson indiquait encore quelques précautions à prendre dans les successions, sans toucher au principe de l'égalité des partages, consacré par la coutume de la province. « La coutume veut, dit-il, que l'aîné dresse les lots et que le plus jeune choisisse, et ainsi des autres successivement, sans distinction de sexe. Quelque égalité que l'aîné se soit appliqué à mettre dans les lots, il ne peut manquer d'être lésé par cette forme: c'est toujours le moins bon qui lui reste. Pour se garantir de tout dommage et s'assurer d'une parfaite égalité, les aînés ont coutume,

entre les gens de la campagne, de diviser chaque pièce de l'héritage commun en autant de parties qu'ils ont de cohéritiers, et voilà la véritable cause du morcellement des propriétés. Pour le prévenir, il ne faut point toucher à l'ordre établi, ce serait porter le trouble dans les familles; mais on pourrait ordonner qu'à l'avenir, après que les lots auraient été dressés par l'aîné des enfans ou son représentant, ils seraient tirés au sort, et défendre de morceler les champs et les prés, sauf à assigner une plus-value en argent en cas d'inégalité dans la valeur des héritages. » Ces vœux ont reçu un commencement de satisfaction par le code civil, mais une grande partie du mal subsiste encore.

Le roi venait de rendre un édit pour faciliter les clôtures et soustraire le plus possible de terres cultivées à la servitude du parcours et de la vaine pâture. Le baron de Fisson, dont la parole avait d'autant plus d'autorité qu'il était conseiller au parlement en même temps que syndic-général, insista sur l'utilité de ces dispositions et proposa de les étendre à toutes les terres semées en prairies artificielles, ce qui a été fait par le code rural de 1791. Son opinion sur la nouvelle loi pour la liberté du commerce des grains mérite d'être citée. « Cette liberté, dit-il, est un bienfait pour la Lorraine comme pour toutes les provinces agricoles; c'est le moyen de soutenir à une valeur à peu près égale une denrée de première nécessité, dont le prix règle tous les autres prix, et d'éviter ces baisses trop considérables qui ruinent les laboureurs et ces augmentations immodérées qui réduisent le peuple à l'extrême misère. L'exportation habituelle et illimitée est comme un fleuve qui s'écoule tranquillement, etc. »

Pour la formation des assemblées secondaires, la province fut divisée en douze districts, qui correspondaient assez exactement aux douze arrondissemens d'aujourd'hui; l'assemblée provinciale montra pour ces assemblées secondaires autant de déférence que l'assemblée des notables en avait montré pour elle-même : aucune délibération un peu importante ne fut prise sans avoir consulté les districts.

Au nombre des membres de l'assemblée élus en 1789 aux états-généraux se trouvait le comte de Custine, qui ne fut pas nommé à Nancy, mais à Metz. Après avoir toujours voté à l'assemblée nationale avec la majorité réformiste, il fut appelé en 1792 au commandement de l'armée du Rhin, et défendit bravement le territoire. On sait que, l'année suivante, accusé de trahison pour n'avoir pu délivrer Mayence, il fut condamné à mort et exécuté. Il avait pour aide-de-camp son fils, qui subit le même sort.

Le nouvel évêque de Nancy, M. de La Fare, qui devait présider à l'avenir l'assemblée provinciale, était le petit-fils de ce marquis

de La Fare, ami de Chaulieu, bien connu pour ses poésies légères. Nommé aux états-généraux, il fut choisi pour prononcer le sermon d'inauguration, le 4 mai 1789, en présence du roi, après la messe du Saint-Esprit. « Ce discours de près de sept quarts d'heure, dit l'*Introduction au Moniteur*, fut écouté avec intérêt; le tableau des funestes effets du régime féodal, du luxe de la cour et des villes, mis en opposition avec la misère des campagnes, l'éloge du roi et des bienfaits qu'il préparait à la nation, de concert avec ses représentans, causèrent une impression qui fit oublier la décence, et l'orateur fut applaudi sans respect pour la majesté de la cérémonie. » Tous les contemporains sont unanimes sur l'effet produit par ce discours, qui contenait le programme des réformes généralement désirées. M. de La Fare ne conserva pas longtemps ces espérances; il émigra en 1790, et ne revint en France qu'à la restauration; il devint alors archevêque de Sens, pair de France, ministre d'état et cardinal. Charles X le désigna, en 1823, pour prononcer à Reims le sermon du sacre, rapprochement curieux pour ceux qui se souvenaient de l'avoir entendu à Versailles en mai 1789.

## II. — TROIS-ÉVÊCHÉS ET CLERMONTOIS.

La généralité de Metz ou des Trois-Évêchés comprenait les arrondissemens actuels de Metz et Thionville dans la Moselle, de Verdun et Montmédy dans la Meuse, de Toul et Sarrebourg dans la Meurthe et de Sedan dans les Ardennes, plus une partie de la vallée de la Sarre, qui a cessé de nous appartenir. Bien plus anciennement réunie que celle de Nancy, elle était aussi beaucoup moins prospère; on n'y comptait que 680 habitans par lieue carrée au lieu de 934, et on y payait 19 livres 9 sols d'imposition par tête au lieu de 12 livres 19 sols. La petite principauté du Clermontois, enclavée dans la province, appartenait à la maison de Condé, qui venait de la céder au roi; la petite ville de Varennes, célèbre par l'arrestation de Louis XVI, faisait partie du Clermontois, qui avait pour chef-lieu Clermont en Argonne, et qui forme aujourd'hui deux cantons du département de la Meuse.

La généralité de Metz ayant moins d'étendue que celle de Nancy, l'assemblée provinciale ne se composait que de 32 membres. Le président nommé par le roi était l'évêque de Metz, M. de Montmorency-Laval, grand-aumônier de France et frère du maréchal duc de Laval; après lui venaient l'évêque comte de Verdun et l'évêque comte de Toul : tous trois avaient eu autrefois la souveraineté de leur diocèse et portaient encore le titre de princes du saint-empire. Dans la noblesse figuraient le marquis de Chérisey, lieutenant-gé-

néral, M. de Walter de Neurbourg et le baron de Pouilly, maréchaux-de-camp, qui furent élus plus tard aux états-généraux; dans le tiers-état, plusieurs échevins de Metz, le maire de Toul, le maire de Sarrebourg, le maire de Thionville, le lieutenant-général du Clermontois. Les deux procureurs-syndics élus furent, pour les deux premiers ordres, M. de Tinseau, lieutenant-colonel, et pour le tiers-état M. Maujean, chevalier, seigneur de Labry, maître-échevin de la ville de Metz.

Ce titre de maître-échevin avait une grande importance historique. La ville de Metz avait été longtemps une véritable république, gouvernée par une aristocratie bourgeoise assez semblable à celles des républiques italiennes et des villes libres de l'empire. La charge de maître-échevin était d'abord à vie; elle devint annuelle à partir du XII^e siècle. Tant que dura la souveraineté épiscopale, le maître-échevin balança l'autorité des prélats; après la réunion du pays messin à la France, il ne fut guère plus qu'un maire ordinaire, et en échange de ses antiques priviléges on lui donna la noblesse et le titre de chevalier. Une organisation analogue se retrouvait dans les villes épiscopales de Toul et de Verdun.

L'intendant de Metz, M. Depont, étant empêché par un deuil de famille, ce fut l'intendant de Nancy, M. de La Porte, qui remplit les fonctions de commissaire du roi. La question du tarif fut, comme à Nancy, le principal objet des délibérations, mais elle ne donna lieu qu'à un rapport assez bref. « La province, y était-il dit, a toujours été très attachée à ses franchises; le reculement des barrières n'a jamais été envisagé qu'avec effroi par toutes les classes d'habitans. Demander ou consentir le tarif, quand même on aurait l'espérance qu'il ferait naître des manufactures, serait opérer un mal très certain et très grand, pour un seul espoir très incertain et peu vraisemblable. » L'assemblée vota, *à l'unanimité des voix*, que le roi serait supplié de ne pas reculer les barrières à l'extrême frontière de la province et de ne pas lui *imposer* le tarif. Là aussi on s'exagérait la portée du changement proposé; ce vote montre toujours combien les provinces qui avaient goûté de la liberté du commerce répugnaient à accepter des douanes, même quand on leur offrait en échange le libre accès du marché français.

L'assemblée retentit des doléances des manufacturiers de Sedan contre le traité de commerce avec l'Angleterre. « La draperie *royale* de Sedan, dit le bureau du bien public, qui voit sa ruine inévitable, a représenté au conseil du roi l'anéantissement de son commerce, la situation désespérée de quatorze mille ouvriers sans ressources, la chute prochaine de ses maisons les plus accréditées. La ville de Sedan, quoique contrariée par sa situation géographique

à l'extrémité du royaume, éloignée de tous les ports, manquant des matières premières qu'elle tire à grands frais de l'Espagne, était parvenue, malgré tant d'obstacles, à un point qu'elle ne pouvait espérer. Mille métiers en activité fabriquaient vingt mille pièces de draps fins de 24 à 26 aunes, qui se vendaient depuis 18 jusqu'à 34 livres l'aune, et qui produisaient une somme de 10,780,000 liv., tirée en grande partie de l'étranger. Le dernier traité a brisé les barrières protectrices des fabriques nationales. Les Anglais achèteront par de premiers sacrifices l'avantage de les écraser; ils peuvent mettre leurs draps à des prix si bas qu'ils arrêteront toute concurrence et attireront à eux seuls ce commerce important. » Ces plaintes étaient bien un peu en contradiction avec le vote précédent, mais l'assemblée ne se piqua pas d'être fort logique; elle accueillit les réclamations des manufacturiers de Sedan, et chargea son président d'interposer ses bons offices auprès du conseil du roi.

Une autre délibération roula sur la liberté d'exportation pour les grains, qui venait d'être instituée par édit royal. Sur le rapport de l'évêque de Toul, l'assemblée opina que cette liberté ne devait pas être illimitée, et que, quand le quintal de blé aurait atteint sur le marché de Metz le prix de 12 livres 10 sols, *ce qu'elle espérait ne voir arriver jamais*, le roi serait supplié d'arrêter l'exportation, à la condition toutefois que l'assemblée provinciale de Lorraine se réunirait à celle des Trois-Évêchés pour en faire la demande. C'était mettre une bien basse limite au prix du blé dans la province, où il était en effet moins cher que dans le reste du royaume; au point de vue économique, c'était une erreur, mais une preuve de désintéressement de la part des propriétaires qui formaient l'assemblée.

Pour les vingtièmes, l'assemblée offrit la moitié de l'augmentation demandée, à la condition qu'elle en ferait elle-même la répartition. Comme elle annonçait l'intention de toucher aux formes jusqu'alors suivies par le clergé pour la levée de sa part d'impôt, les membres de cet ordre protestèrent, non sans quelque raison, car ces formes traditionnelles allégeaient beaucoup le fardeau pour les ecclésiastiques pauvres; tout en posant le principe d'une contribution additionnelle de la part du clergé, les instructions ministérielles avaient admis le maintien des anciennes formes.

Tous les rapports sur les travaux publics furent faits par l'évêque de Verdun, M. Desnos. Telle était alors l'occupation favorite du successeur de ces grands évêques de Verdun qui accolaient dans leurs armes l'épée avec la crosse et qui tenaient tête aux rois et aux empereurs. Mais ce qui parut passionner le plus les esprits par suite sans doute de quelque circonstance locale, ce fut une sorte d'acte d'accusation dressé par l'évêque de Toul, au nom du bureau du bien

public, contre les offices d'huissiers-priseurs pour meubles. « Un cri public, disait ce prélat, s'est élevé dans la province contre les huissiers-priseurs. Depuis leur *funeste* établissement, ils n'ont été occupés qu'à donner une extension progressive à leurs fonctions et aux droits qui leur ont été attribués. Cette augmentation presque illimitée est devenue aujourd'hui *effrayante;* elle nous a paru telle d'après les plaintes générales et malheureusement trop fondées qui nous ont été portées. Cet objet est devenu infiniment intéressant pour toutes les classes de citoyens, et surtout pour les malheureux habitans des campagnes, dont les faibles successions sont dévorées par les droits excessifs, les abus crians, etc. » Suivait un long détail des exactions attribuées aux huissiers-priseurs, tableau probablement fort grossi, mais que l'assemblée sanctionna par son vote, en demandant la suppression de ces officiers publics et en chargeant son président d'insister auprès des ministres pour l'obtenir le plus tôt possible.

L'assemblée ayant eu à désigner trois avocats qui devaient être rétribués par la province pour donner gratuitement des consultations dans l'intérêt des communes, un de ses choix se porta sur M. Rœderer, avocat à Metz, dont le fils devait être député aux états-généraux, conseiller d'état, comte, sénateur, pair de France et membre de l'Institut. M. Rœderer fit répondre qu'étant déjà le conseil des principaux propriétaires de la province, dont les intérêts pouvaient se trouver en désaccord avec ceux des communes, il ne croyait pas devoir accepter.

Dans son discours de clôture, l'évêque président, après avoir rappelé sommairement les principales délibérations, ajouta : « Oui, le clergé, la noblesse, le tiers-état, animés des mêmes sentimens, du même désir du bien, ont cherché tous les moyens de l'opérer. Vous qui partagez avec moi les fonctions honorables qu'il a plu au roi de nous confier, je dois vous rendre et je vous rends avec la plus grande satisfaction un témoignage public de votre zèle patriotique, de vos vues bienfaisantes et éclairées, de votre capacité, de votre activité, de votre assiduité au travail, de votre entier et absolu désintéressement. *C'est à ces traits qu'on reconnaît le vrai citoyen et zélé patriote.* Vous allez retourner dans vos foyers, au milieu de vos concitoyens; vous vous écrierez avec un juste et légitime enthousiasme : Français, écoutez-nous, le roi bienfaisant qui nous gouverne voudrait que nous fussions tous heureux; forcé par la situation des finances de lever des impôts sur ses peuples, il veut que la perception s'en fasse avec justice, égalité et économie; il nous a prescrit de prendre tous les moyens possibles pour soulager les peuples, pour encourager et accroître le commerce, pour fertiliser

les campagnes. » Cet évêque de Metz, d'une éloquence si affectueuse, si patriotique, était le cousin du vicomte Matthieu de Montmorency-Laval, qui avait été élevé par Sieyès, et qui, après s'être distingué aux états-généraux par sa passion pour toute sorte de réformes, se repentit dans l'émigration, et reçut de Louis XVIII le titre de duc et le portefeuille des affaires étrangères.

Après la clôture de l'assemblée, l'agitation qui régnait partout se répandit dans le pays messin. Ce pays voulut avoir aussi ses états provinciaux; on alla même jusqu'à leur donner le nom ambitieux d'*états-généraux d'Austrasie*, en souvenir de l'époque mérovingienne. M. Emmery, avocat à Metz, qui est devenu depuis sénateur, comte et pair de France, se mit à la tête du mouvement. Une réunion se tint à l'hôtel de ville de Metz, le 15 janvier 1789, sous la présidence du marquis de Chérisey, que le roi avait nommé le premier membre de la noblesse à l'assemblée provinciale; elle se composait de 22 membres du clergé, 49 de la noblesse et 75 du tiers-état; Rœderer, alors conseiller au parlement, et déjà connu par ses écrits économiques et politiques, y assistait. « Nous avons dessein, dit le président, de demander à sa majesté que l'administration provinciale soit convertie en états provinciaux. » Le maréchal de Broglie, gouverneur de la province, blâma cette assemblée comme illégale, mais M. de Chérisey tint tête au maréchal; il fut nommé à la fin de 1789 colonel-général de la garde nationale.

### III. — ALSACE.

La généralité de Strasbourg comprenait les deux départemens actuels du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, qu'on désignait alors sous le nom de Haute et Basse-Alsace. Malgré le peu d'étendue de cette généralité, l'assemblée provinciale se composait de 48 membres à cause de sa population et de sa richesse. Le président naturel eût été le cardinal de Rohan, prince-évêque de Strasbourg; mais la scandaleuse affaire du collier étant encore toute récente, le roi choisit à sa place le bailli de Flachslanden, grand'croix de l'ordre de Malte, avec le titre de *turcopolier* ou chef de la *langue* de Bavière (1). Parmi les autres membres du clergé se trouvaient l'évêque de Dora, vicaire-général de Strasbourg, le baron d'Andlau, prince-abbé de

(1) Les grands dignitaires de l'ordre de Malte portaient des titres différens. Le chef de la langue de France se nommait le *grand-commandeur;* pour la langue d'Auvergne, c'était le *maréchal;* pour la langue de Provence, le *grand-hospitalier;* pour la langue d'Italie, l'*amiral;* pour la langue d'Aragon, le *grand-conservateur;* pour la langue de Castille, le *grand-chancelier;* pour la langue d'Allemagne, le *grand-bailli;* pour la langue de Bavière, le *turcopolier*.

Murbach et de Lure, l'abbé de Neubourg, l'abbé de Marmoutier; dans la noblesse, le prince de Broglie, fils du maréchal, le duc de Valentinois, prince héréditaire de Monaco; dans le tiers-état, M. Chauffour, syndic de Colmar, M. de Cointoux, prêteur royal de Haguenau, M. Schwendt, syndic de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace, M. de Dartein, prêteur royal de Schelestadt. Les procureurs syndics élus furent, pour les deux premiers ordres, le baron de Schauenbourg, chevalier d'honneur d'épée au *conseil souverain* ou parlement d'Alsace, et pour le tiers-état M. Hell, grand-bailli du Haut et Bas-Landser.

Le trait caractéristique de cette assemblée, c'est qu'il s'y trouvait plusieurs protestans qui siégèrent sans difficulté auprès des membres les plus élevés du clergé catholique. On a justement reproché à l'ancien régime les lois contre les protestans; ces règlemens barbares n'étaient plus appliqués sous Louis XVI. Quelle plus grande preuve peut-on avoir de cette tolérance que la nomination de Necker au ministère, quoiqu'il fût protestant et même étranger? Les protestans servaient depuis longtemps dans l'armée, si bien qu'un ordre spécial, l'*ordre du mérite militaire*, avait été créé pour eux en 1759, le serment imposé aux chevaliers de Saint-Louis étant incompatible avec leur foi. Un édit venait de leur rendre l'état civil, c'est-à-dire d'autoriser les curés, et à leur défaut les juges civils, à enregistrer légalement les naissances, les mariages et les décès, concession plus importante en droit qu'en fait, car la filiation des familles n'en était pas moins constatée, et les successions se réglaient sans trop d'embarras. Les protestans formant le tiers environ de la population de l'Alsace, et leurs droits ayant été réservés par des conventions particulières, il avait paru naturel et juste de les appeler à faire partie de l'assemblée provinciale. On peut citer parmi eux le baron de Falkenhayn, lieutenant-général des armées du roi, et le baron de Dietrich, célèbre minéralogiste, *stettmeister* ou maire de Strasbourg.

Quoique la langue allemande dominât encore dans la province, les procès-verbaux de l'assemblée sont en français. Dans ce pays de grande féodalité politique et religieuse, on ne dissimula point la nécessité de répartir plus également que par le passé les charges publiques. L'intendant de la province, M. de La Galaisière, s'exprimait ainsi dans son discours d'ouverture : « S'il n'est pas en votre pouvoir de diminuer la masse des contributions de la province, vous en rendrez le fardeau moins sensible en le répartissant avec plus d'égalité. L'opération que j'ai commencée pour établir cette égalité précieuse a eu un plein succès dans quelques bailliages où l'essai en a été fait; peut-être croirez-vous devoir l'adopter, et ce qui me donne

cette confiance, c'est que cette opération, présentant l'idée d'un cadastre fait volontairement et sans frais entre les propriétaires, sans aucune intervention d'autorité, semble entrer absolument dans les vues et dans les principes de la nouvelle forme d'administration que le roi donne à son royaume. » Dès les premières séances, M. Schwendt, membre du tiers-état, lut un mémoire long et détaillé sur les impositions perçues en Alsace, où se trouvait le passage suivant : « Les prérogatives attachées à la naissance, à l'état, au caractère civil, aux charges et emplois, à l'existence politique et aux priviléges, sont innombrables dans cette province et présentent un tableau d'exemption peut-être unique. Les princes étrangers possessionnés en Alsace, les ordres de Malte et teutonique, jouissent de l'exemption de toute contribution personnelle et réelle; la noblesse et le clergé sont affranchis de toute imposition autre que les vingtièmes, la capitation, le remboursement et les gages du conseil souverain. Les biens des officiers du conseil souverain, ceux des officiers de chancellerie, ne sont cotisés qu'à la portion colonique quand ils sont affermés, et, quand ils sont exploités par les propriétaires, exempts de la subvention pour trois charrues. Les bourgeois de la ville de Strasbourg ou leurs descendans possédant ces mêmes biens non imposés lors de la capitulation sont exempts. Vous jugerez par cette énumération succincte du nombre étonnant d'exemptions que renferme cette province. Tant de privilégiés doivent aggraver les charges des contribuables ordinaires, et s'il n'est pas possible de les diminuer, ayons du moins les yeux sur les abus qui peuvent en résulter. »

Pour remédier, disait-on, à ces *abus*, et en réalité pour préparer le moment où tous les propriétaires contribueraient dans la proportion de leur fortune, le bureau des impositions proposa l'exécution d'un cadastre où toutes les propriétés devaient figurer sans exception. « Il sera nécessaire, dit-il, de solliciter un arrêt du conseil d'état pour être sûr de n'avoir aucune résistance ou aucun refus à craindre, de la part surtout des grands propriétaires qui, à raison de leurs priviléges, pourraient faire naître des obstacles à ces opérations. Vous aurez à y comprendre les princes étrangers, qui, *jusqu'à présent*, n'ont voulu partager avec vous aucune charge de l'état, et d'autres privilégiés imposés jusqu'à présent sur des rôles particuliers. C'est à l'autorité souveraine qu'il faut demander la facilité de former ce tableau de proportion, que plusieurs administrateurs ont tenté en vain d'établir. Nous en avons la preuve sous les yeux : M. de La Galaisière, guidé par l'intérêt général, a éprouvé des refus et de la résistance; c'est à quoi il faut obvier. » Les privilégiés comprirent parfaitement où l'on voulait en venir, et dans la séance du 3 décembre 1787 l'évêque de Dora, produisant une procuration du

cardinal de Rohan, déclara en son nom que, le clergé n'ayant jamais contribué aux impositions que sous forme de don gratuit, il ne pouvait consentir à ce que les biens ecclésiastiques fussent compris dans le cadastre. Il n'en fut pas moins décidé séance tenante, et *à la très grande pluralité des suffrages*, dit le procès-verbal, que l'assemblée solliciterait du roi un arrêt du conseil pour obtenir les moyens de faire dresser un cadastre des biens-fonds de la province, *sans aucune exception*, et quant aux déclarations de l'évêque de Dora il fut délibéré qu'aucune espèce de réserves ni de protestations ne pouvait être admise par l'assemblée : vote d'autant plus remarquable que parmi ceux qui y prirent part figuraient le président, représentant de l'ordre de Malte, les principaux abbés et quelques-uns des plus grands propriétaires de la province.

A propos de l'augmentation demandée pour les vingtièmes, une démonstration du même genre se reproduisit. « Le bureau des impositions, dit le rapporteur, a considéré que le roi, ayant ordonné la perception de l'imposition des vingtièmes selon les véritables principes établis par l'édit de 1749, n'a point entendu en augmenter la contribution pour ceux qui l'ont acquittée conformément à ces principes, mais qu'il a voulu l'étendre à ses propres domaines et à ceux des propriétaires *se prétendant* privilégiés ou exempts qui n'y ont point contribué jusqu'à présent; toute augmentation sur cette partie d'imposition ne pouvait avoir lieu en cette province, écrasée sous le poids des charges supportées uniquement par la classe roturière, qu'autant qu'un plus grand nombre de contribuables y seraient assujettis. Cette augmentation ne pourra donc être assise qu'autant qu'il plaira au roi de supprimer ou de suspendre l'effet des exemptions qui ont eu lieu jusqu'ici. » M. Schwendt donna en même temps lecture d'une déclaration du corps de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace, ainsi conçue : « Le corps de la noblesse, toujours prêt à faire le sacrifice de ses droits et priviléges à l'intérêt général, offre d'acquitter les vingtièmes dans les lieux où les biens de ses membres sont situés. » Sur quoi l'assemblée, après avoir voté des remercîmens au corps de la noblesse de la Basse-Alsace, offrit une augmentation d'un sixième sur les vingtièmes, mais à la condition que tous les domaines qui formaient le sol de l'Alsace, sans distinction de privilégiés et d'exempts, y seraient assujettis.

Parmi les mémoires présentés sur des questions de travaux publics, il y en eut un du prince de Broglie, mestre-de-camp commandant du régiment de Bourbonnais-infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de l'ordre américain de Cincinnatus. Ce mémoire avait pour objet de montrer que les ouvrages faits jusqu'alors contre les débordemens du Rhin avaient eu des résultats

insuffisans, et qu'il valait mieux y substituer une digue continue de Huningue à Strasbourg. On estimait qu'une somme annuelle de 130,000 livres devait suffire pour terminer avec le temps ce grand travail; la province contribuait déjà pour 30,000 livres par an à ce qu'on appelait *les épis du Rhin*, on proposait de s'imposer volontairement 100,000 livres en sus. Le mémoire du jeune officier fut inséré par acclamation au procès-verbal. Le nom de la principale promenade de Strasbourg, le *Broglie*, prouve que l'auteur n'était pas le premier de sa famille qui s'occupât des travaux publics de cette province.

Si les protestans commençaient à jouir de tous leurs droits civils et même politiques, les juifs, plus nombreux en Alsace qu'ailleurs, restaient encore en dehors des lois. Dans son discours de clôture, le bailli de Flachslanden dit sur eux quelques mots bien méritoires de la part d'un membre du clergé : « Une société d'hommes que sa religion et ses préjugés rendent étrangère partout excitera votre attention. Le contrat que vous avez fait avec eux, l'humanité, vous ordonnent de les protéger. Il devient nécessaire d'implorer de la sagesse du gouvernement une loi qui, *en les rendant plus citoyens*, les force à adopter un genre de vie plus analogue à la société et moins oppressif pour les peuples dont ils préparent la ruine sans être plus heureux, puisque le plus grand nombre est réduit à l'indigence. » On sait que l'assemblée constituante elle-même recula d'abord devant les préjugés; les juifs ne furent assimilés qu'en 1791 aux autres citoyens.

A tout instant, dans les procès-verbaux, on voit percer une assez vive irritation contre les princes étrangers possesseurs de terres en Alsace. L'assemblée provinciale les eût certainement contraints à acquitter leur part des charges publiques, et peut-être même à vendre leurs domaines. La révolution a voulu les en dépouiller sans indemnité, et il en est résulté la guerre de 1792, qui a coûté à la France en général et à l'Alsace en particulier cent fois plus que la valeur des possessions confisquées. La vente des biens du clergé et des émigrés a produit en Alsace une révolution dans la propriété qui n'a eu d'égale dans aucune autre partie de la France; mais l'agriculture alsacienne et la population rurale ne s'en sont pas très bien trouvées. Nulle part le fléau du morcellement n'est poussé si loin. La conservation d'un certain nombre de grands domaines eût contenu cet émiettement, qui donne aujourd'hui de si vives inquiétudes. Ces ventes forcées n'ont pas créé en Alsace la petite propriété, puisqu'elle s'étendait déjà sur une moitié du sol; elles n'ont fait que la généraliser et la pousser à l'excès.

En 1789, le bailli de Flachslanden fut nommé député aux états-

généraux par le tiers-état du bailliage d'Haguenau, nomination caractéristique pour un homme de son rang et de son ordre. En même temps le baron d'Andlau, prince-abbé de Murbach et de Lure, fut élu par le clergé du bailliage de Colmar, le prince de Broglie par la noblesse du même bailliage, ainsi que le baron de Flachslanden, frère du bailli et maréchal-de-camp, M. Schwendt par le tiers-état de Strasbourg, M. Hell, procureur-syndic, par le tiers-état d'Haguenau, etc. Ces députés votèrent tous, dans les premiers mois de l'assemblée nationale, avec la majorité réformiste, sans en excepter le titulaire de cette grande abbaye-principauté de Murbach, où l'on ne pouvait être admis qu'en prouvant seize générations de noblesse, tant du côté maternel que du côté paternel. En 1791, les députés du clergé émigrèrent, ainsi que le baron de Flachslanden, qui devint dans l'exil le ministre de la guerre de Louis XVIII. Le prince de Broglie resta fidèle à la cause de la révolution : à la clôture de l'assemblée constituante, il prit du service comme maréchal-de-camp à l'armée du Rhin; mais, quand on lui présenta le décret du 10 août qui prononçait la suspension du roi, il refusa de le reconnaître. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il mourut sur l'échafaud le 27 avril 1794, laissant un jeune enfant, qui a été président du conseil des ministres sous le règne de Louis-Philippe.

Un autre membre de l'assemblée provinciale d'Alsace, le baron de Dietrich, eut une fin non moins tragique. Comme le prince de Broglie, il embrassa d'abord avec ardeur les principes de la révolution; mais, comme lui, il refusa d'aller jusqu'à la chute de la monarchie. Premier maire constitutionnel de Strasbourg, il rédigea l'adresse de sa municipalité, qui demandait à l'assemblée nationale la punition des auteurs du 10 août. Poursuivi pour ce fait, il fut d'abord acquitté, puis repris et condamné à mort. Le baron de Schauenbourg, procureur-syndic, devenu général en 1792, commanda avec succès les armées de la république. M. Schwendt est mort conseiller à la cour de cassation en 1821.

### IV. — FRANCHE-COMTÉ.

La généralité de Besançon, ancienne province de Franche-Comté, se divisait en quatre grands bailliages : le bailliage d'*amont*, chef-lieu Vesoul; le bailliage d'*aval*, chef-lieu Lons-le-Saulnier; le bailliage du *milieu*, chef-lieu Dôle, et le bailliage de Besançon, qui forment aujourd'hui les trois départemens de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura. Ces quatre grandes fractions se subdivisaient en quatorze bailliages secondaires, qui forment aujourd'hui dix arrondissemens, et dont les chefs-lieux étaient Besançon, Dôle, Gray,

Vesoul, Salins, Arbois, Lons-le-Saulnier, Orgelet, Pontarlier, Baume-les-Dames, Ornans, Poligny, Quingey et Saint-Claude (1).

La Franche-Comté, conquise par Louis XIV, n'avait été définitivement réunie à la couronne que par le traité de Nimègue en 1678. En 1787, il n'y avait donc pas beaucoup plus de cent ans qu'elle appartenait à la France. Elle avait joui, tant qu'elle fit partie de l'empire, d'une indépendance presque complète. Il n'en était pas de même depuis la réunion à la France. Comme l'Alsace et la Lorraine, elle payait fort peu d'impôts, 13 livres 14 sols par tête; mais ces immunités ne la contentaient pas, et elle regrettait ses anciens priviléges. La capitulation de Dôle en 1668, signée par Louis XIV en personne, portait (article 3) que la ville de Dôle resterait la capitale de la province, qu'on y continuerait toujours l'assemblée des états, et qu'on n'en ôterait jamais le parlement et l'université. Ces promesses n'avaient pas été tenues; les états, dont l'origine remontait aux temps les plus anciens, ne s'étaient pas réunis depuis 1666, le parlement et l'université avaient été transférés à Besançon; un intendant ou *commissaire-départi* gouvernait arbitrairement la province.

Quand il s'agit d'y établir une assemblée provinciale sur le modèle des autres, les ministres eurent soin de déclarer, pour ménager les susceptibilités locales, que le roi n'entendait pas déroger aux priviléges de la province, et que, les états ayant été seulement *suspendus* par ses prédécesseurs, il se réservait d'en ordonner la convocation quand il le croirait utile à son service et au bien de ses sujets. Ces précautions n'empêchèrent pas l'explosion qu'on redoutait de la part de la *nation* séquanaise ou franc-comtoise, comme elle aimait encore à s'appeler. Il a été impossible de retrouver la liste des membres désignés par le roi pour former la première moitié de l'assemblée provinciale; mais tout indique que cette liste a existé, du moins en projet, et que la présidence avait été dévolue à l'archevêque de Besançon, M. de Durfort, un des prélats les plus pieux et les plus respectés du royaume.

Le parlement de Besançon donna le premier le signal de la résistance (2). Ce corps n'avait cessé, depuis la conquête, de réclamer les antiques libertés, et il s'était mis plusieurs fois en révolte ouverte contre l'autorité royale. Il garda la même attitude quand le roi

(1) Salins, Arbois, Orgelet, Ornans et Quingey ne sont plus que des chefs-lieux de canton; Lure est devenu chef-lieu d'arrondissement. Le comté de Montbéliard, conquis en 1793, n'appartenait pas alors à la France.

(2) Je dois presque tous les documens qui m'ont servi pour la Franche-Comté à l'obligeance parfaite de M. Castan, sous-bibliothécaire de la ville de Besançon; le vénérable bibliothécaire, M. Weiss, a bien voulu me fournir aussi quelques notes.

rendait par le fait les institutions si regrettées en les adaptant aux besoins nouveaux. Ses *remontrances*, du 1er septembre 1787, débutaient ainsi : « Sire, du sein de la douleur dont votre majesté a été pénétrée à la vue de la misère des peuples et de l'épuisement de ses finances, elle a cru ne pouvoir accorder à ses sujets un plus grand bienfait, ni se procurer à elle-même des droits mieux fondés à leur reconnaissance que de détruire une administration odieuse dans tous les temps et tombée dans un discrédit universel. Vous avez reconnu le désordre de cette administration informe et essentiellement oppressive; l'abus a crié si fort, et de toutes parts, qu'enfin il s'est fait entendre; on ne s'est plus occupé qu'à sauver du mécontentement général une administration plus onéreuse aux peuples que les besoins de l'état, et à l'accréditer davantage en paraissant l'abandonner : c'est dans cette vue que paraît avoir travaillé celui qui vous a proposé le nouveau plan des assemblées provinciales. Il n'était pas possible de présenter avec plus d'artifice un projet plus séduisant pour votre cœur paternel : votre majesté a dû croire que les peuples auraient une satisfaction complète; les commissaires départis et tous leurs *suppôts* paraissaient dépouillés de tout. »

Le gouvernement avait envoyé au parlement, pour le faire enregistrer, l'édit général sur les assemblées provinciales; mais il avait refusé de communiquer le règlement spécial à la province comme étant un acte d'administration non soumis à l'examen du parlement. C'est à cette omission que s'attacha le parlement de Besançon, comme celui de Bordeaux, pour refuser l'enregistrement. « Nous sommes, disait-il, dans l'impossibilité de discuter exactement le mérite de ce nouvel ordre d'administration inconnu dans la monarchie depuis treize siècles. Nous ne connaissons ni les règlemens auxquels elle doit être assujettie, ni son régime, ni ses fonctions. Ce mystère fait naître nécessairement une idée peu favorable à une innovation si importante, et qui, accordée comme un bienfait, ne pouvait être trop tôt ni trop clairement développée; il en résulte un obstacle perpétuellement invincible à la vérification de l'édit. » Suivait un tableau de l'administration des intendans, qui n'avait été que trop vrai sous les deux derniers règnes, mais qui cessait de l'être : « Le commissaire départi du conseil exerce de fait, avec tous ses suppôts, un pouvoir énorme que la loi désavoue; par un bouleversement de toutes les notions, les officiers-généraux commandans dans la province, les évêques qui la dirigent, les membres de votre parlement, les officiers municipaux des villes, tous réunis, n'exercent pas une autorité aussi absolue, aussi universelle, aussi redoutée qu'un seul subdélégué. Ce pouvoir arbitraire est exercé d'une manière qui répond parfaitement à sa destination; il n'a pour

base que des décisions clandestines, appelées arrêts du conseil, qui chargent les peuples d'une grande partie des impôts sous le poids desquels ils succombent. On ne prend plus la peine de faire illusion aux peuples, on date ces ordres effrayans de tous les jours de l'année indifféremment, même de ceux où il est le plus notoire que votre majesté n'a tenu aucun conseil; on ne leur donne pas moins la sanction de votre présence. »

Ce que le parlement voulait supprimer, c'était l'institution même des intendans et la suprématie du conseil d'état; le régime des assemblées provinciales, qui admettait l'une et l'autre en les renfermant dans de justes bornes, ne pouvait donc lui convenir. « Une assemblée ainsi organisée, disait-il, *de quelques noms illustres et chers à la province dont on affecte d'en décorer le début*, ne pourrait être regardée comme une assemblée provinciale, puisque la province n'aurait aucune part à sa formation, et, sous le point de vue de la dépendance du commissaire départi et des arrêts du conseil, elle ne pourrait être considérée que comme un surcroît d'administrateurs *de même espèce* que ceux à qui ils seraient associés. » Bien que l'édit eût été approuvé par l'assemblée des notables et promulgué par le nouveau ministère, on le présentait comme l'œuvre exclusive de M. de Calonne. « Nous ne pouvons dissimuler à votre majesté que ses sujets sont consternés quand ils voient qu'un homme renvoyé de son conseil avec le plus grand éclat au milieu de ses opérations, qu'on a livré sans ménagement à la haine publique, qui est poursuivi criminellement pour tous genres de prévarications et de malversations, qui a commencé à se faire justice en se bannissant du royaume, est cependant celui dont tous les plans sont constamment suivis, tant en administration qu'en finances. »

Non content de flétrir avec cette violence un premier ministre à peine tombé, le parlement poussait la hardiesse jusqu'à invoquer le souvenir du temps où la Franche-Comté appartenait à la maison d'Autriche et jouissait de tous ses droits. « Alors, disait-il dans un langage presque factieux, les mots d'amour paternel annonçaient toujours des bienfaits, et le mot de bienfait appelait toujours la reconnaissance. Ces rois, *dignes de l'être*, ont cédé à Louis XIV les droits qu'ils avaient sur la province; ils ont stipulé pour elle la conservation de ses priviléges, franchises et immunités dans toute leur intégrité, et toutes les puissances de l'Europe s'en rendirent garantes dans les traités qui ont confirmé cette cession. L'instant qui réunit l'héritière de ceux qui, avec une exactitude religieuse, nous ont conservé notre constitution avec l'héritier de celui qui a promis solennellement de la maintenir, loin d'être la funeste époque de sa destruction, sera consacré par le rétablissement de son activité; sa

majesté reconnaîtra qu'il est de sa justice, et la reine qu'il est de la protection héréditaire que réclame la Franche-Comté, de lui conserver une représentation des trois ordres qui la composent, et de ne pas y substituer une assemblée inconstitutionnelle qui ne représente rien, soumise à une autorité plus inconstitutionnelle encore. »

Cette allusion au mariage de Louis XVI avec une princesse de la maison d'Autriche servait assez habilement de voile à la comparaison des deux dominations, mais n'en déguisait qu'à demi la gravité. Le parlement réclamait donc comme un droit le rétablissement des états de la province tels qu'ils étaient avant la réunion, c'est-à-dire en trois ordres séparés; il admettait seulement que la chambre du tiers-état devînt plus nombreuse. « Si la sollicitude paternelle que votre majesté doit principalement aux pauvres n'est pas suffisamment apaisée par la représentation dont jouissait le tiers-état dans les assemblées de nos états, elle peut y suppléer en ordonnant que le tiers-état sera représenté par des députés de chaque district, et même, si elle le juge à propos, de chaque communauté (commune). Plus la représentation du tiers-état sera nombreuse, plus votre parlement applaudira, et nous pouvons vous assurer, sire, que les deux premiers ordres, loin d'envier au peuple tout ce qui peut soulager sa misère ou l'en consoler, seront flattés, honorés d'avoir pour coopérateurs les citoyens vertueux que cet ordre estimable choisira dans son sein. »

Le gouvernement maintint d'abord sa volonté; cependant il ne paraît pas que l'assemblée provinciale se soit réunie, car on n'en a trouvé aucune trace. Quand survinrent les malheureux édits de mai 1788, le parlement de Besançon refusa de les enregistrer comme tous les parlemens de France, et y fut, comme les autres, contraint par la force. Exilés et dispersés, ses membres se répandirent sur tous les points de la province et y portèrent l'agitation. Le corps de la noblesse n'avait pris jusque-là aucune part à la querelle; mais après l'exil du parlement cent gentilshommes se réunirent et signèrent le 4 juin une lettre au roi pour réclamer à leur tour le rétablissement des anciens états. M. de Brienne, premier ministre, leur répondit que, la noblesse ne pouvant s'assembler sans la permission du roi, tout acte non précédé de cette formalité était nul de soi, que le roi pèserait cependant le vœu qu'on venait de lui exprimer, et qu'après tout une assemblée d'états ne différait guère d'une assemblée provinciale. La noblesse voulut se réunir de nouveau; mais sur l'ordre du marquis de Saint-Simon, commandant de la province, qui menaçait d'employer la force, elle se sépara par deux fois, et finit par s'assembler au prieuré de Saint-Renobert le 10 septembre 1788. Là elle vota une seconde lettre au roi, en y joignant une pièce histo-

rique très importante, la *protestation des gentilshommes de Franche-Comté* contre la suppression des états, adressée à Louvois lui-même le 5 août 1679 et revêtue de quatre-vingt-douze signatures.

Presque en même temps la révolution ministérielle s'accomplissait à Versailles, M. de Brienne était remplacé par Necker. Dès ce moment, tout changea de face en Franche-Comté comme partout. La noblesse put se réunir à Quingey pour exprimer librement ses doléances. Le parlement, relevé de son exil, rentra solennellement à Besançon. Louis XVI, pressé par la reine, qui n'avait pas été insensible au souvenir de famille rappelé si à propos, se montra disposé à rétablir les états de la province; mais un nouveau personnage venait d'entrer en scène et allait l'occuper tout entière. Les états-généraux étaient convoqués, et toute la France fermentait à cet appel. Le tiers-état de Franche-Comté, peu actif jusqu'alors, éleva la voix pour protester contre l'ancienne forme des états, qui ne lui accordait qu'une représentation insuffisante, et il fut soutenu par le clergé inférieur; le haut clergé et la noblesse résistèrent, et une nouvelle lutte commença.

Un arrêt du conseil du roi, en date du 1er novembre 1788, essaya de tout concilier. « Le roi, y était-il dit, ayant voulu confier aux provinces de son royaume une partie de l'administration intérieure, avait formé le projet d'établir dans chacune d'elles une administration provinciale; mais ses sujets de la Franche-Comté ont montré le vœu d'obtenir par préférence leurs anciens états provinciaux. Considérant que ses intentions peuvent être remplies sous l'une et l'autre forme, et ayant égard aux représentations qui lui ont été faites, notamment par son parlement de Besançon, sa majesté avait fait inviter quelques personnes notables des trois ordres à se réunir pour lui présenter un projet de nouvelle formation d'états qui, en se rapprochant autant qu'il serait convenable de l'ancienne constitution du pays, se conciliât néanmoins avec les diverses dispositions qu'un changement dans l'ordre des choses paraît exiger. Et comme, durant cet examen, la chambre ecclésiastique de la province et la noblesse, assemblées avec la permission du roi pour concourir au même but, ont supplié sa majesté de convoquer les états du pays dans leur ancienne forme, afin d'avoir un avis encore plus éclairé sur la meilleure manière de constituer dorénavant cette assemblée, le roi a bien voulu adhérer à leur demande, d'après la connaissance que sa majesté a prise de leur délibération, laquelle annonce la ferme intention de proposer des changemens conformes aux vues de justice et de sagesse qui l'animent, et notamment d'admettre dans l'ordre du clergé un certain nombre de curés qui, par leur état et leurs occupations journalières, se trouvent à portée de faire connaître les

besoins de la classe la plus indigente du peuple, d'admettre indistinctement dans les états des représentans de toutes les villes du pays, d'appeler aussi dans une proportion équitable les habitans des campagnes, etc. » Ce langage peut être considéré comme peu royal après ce qui s'était passé; mais à coup sûr il ne pouvait être plus paternel et plus bienveillant.

En exécution de cet arrêt du conseil, les états de Franche-Comté se réunirent à Besançon dans la même forme qu'en 1666, c'est-à-dire en trois chambres séparées, le 27 novembre 1788. Le marquis de Saint-Simon, commandant-général, et M. de Caumartin de Saint-Ange, intendant, remplissaient les fonctions de commissaires du roi. « Il est enfin arrivé, dit l'intendant, ce jour si longtemps attendu, si vivement désiré par vos pères, où les trois ordres de la Franche-Comté peuvent s'occuper en commun du bonheur de la province. Un changement de domination, un siècle de désuétude, tout semblait éloigner de plus en plus la restauration de cette assemblée; mais le vœu public est enfin exaucé : la Franche-Comté voit renaître son ancienne constitution, et je regarde comme l'époque la plus brillante de ma vie celle où je suis chargé d'annoncer à une grande province le bienfait le plus signalé qu'elle pût attendre de la justice de son souverain. » M. de Caumartin réclamait une part personnelle dans le rétablissement des états; voici en quels termes : « Après quelques essais heureux tentés dans différentes provinces, sa majesté s'était déterminée à former dans tout le royaume des assemblées provinciales. Consulté alors sur cet objet important, j'ai pensé que cette institution salutaire n'était pas applicable à une province qui avait joui pendant une longue suite de siècles d'une constitution différente, dont la forme, quoique suspendue, n'avait jamais été abrogée. Plusieurs de vous savent quels furent à cette époque mes discours et mes démarches. L'événement a justifié mes présages. Pendant que je parlais avec franchise dans le secret du conseil, le parlement faisait entendre avec éclat sa voix au pied du trône, et renouvelait au nom de la province une demande qu'il avait déjà formée dans des temps moins prospères. *Lorsque je remettrai entre vos mains l'administration qui sera confiée à votre vigilance*, je tâcherai de vous développer, etc. » Ainsi l'intendant lui-même, si violemment attaqué par le parlement, abdiquait devant les états.

La chambre du clergé fut présidée, suivant l'ancien usage, par l'archevêque de Besançon; la chambre de la noblesse choisit pour président le prince de Bauffremont, qui comptait parmi ses ancêtres le président de la noblesse de tout le royaume aux états-généraux de 1614. La présidence de l'ordre du tiers revenait, d'après la coutume, au lieutenant-général du bailliage d'amont; mais le titu-

laire de cette charge, M. de Raze, ayant déclaré dès la première séance qu'il n'entendait pas faire valoir son droit, la présidence fut déclarée élective, et l'assemblée élut aussitôt M. de Raze lui-même, *rendant ainsi à la personne de l'officier l'honneur qu'il venait de détacher de son office.* La ville de Besançon, autrefois ville impériale et jouissant à ce titre d'une constitution républicaine, hésita d'abord à députer aux états; mais elle finit par s'y décider, tout en exprimant la réserve de *tous ses droits, libertés, priviléges, immunités, franchises, coutumes et usances*, et elle adressa un mémoire au roi pour prendre acte de ces réserves.

Ce qu'il était facile de prévoir arriva. Les trois ordres ne purent pas s'entendre. Au lieu d'un seul plan combiné en commun pour l'organisation future des états, il y en eut deux, l'un présenté par la noblesse et le clergé, et l'autre par le tiers. Dans le plan des deux premiers ordres, les états devaient continuer, *pour se conformer à l'ancienne constitution*, à se composer de trois ordres, trois chambres et trois voix. Le plan du tiers-état, copié sur celui que venait de voter le Dauphiné, se rapprochait beaucoup plus de la constitution des assemblées provinciales; les états n'y devaient former qu'une seule chambre, composée de 144 membres, 24 pour le clergé, 48 pour la noblesse et 72 pour le tiers-état.

En réponse à cette double proposition, le roi adressa le 31 décembre un message aux états pour les dissoudre : « Les trois ordres ne se sont pas accordés sur la manière d'organiser les états de la province; *le roi se croit en conséquence obligé de s'assurer du vœu général des habitans.* Comme il va se tenir dans chacun des grands bailliages une assemblée pour l'élection des députés aux états-généraux, ces assemblées, en même temps que leurs cahiers de doléances, exprimeront dans un acte séparé leur vœu respectif sur la constitution à donner aux états de la province. Si le moment où ces assemblées bailliagères se sépareront se trouvait éloigné de l'ouverture des états-généraux, les états seront convoqués de nouveau, et, réunis aux députés élus dans les assemblées bailliagères, ils examineront les plans arrêtés par lesdites assemblées. Si la tenue des états-généraux est prochaine, la question des états provinciaux pourra y être traitée, et après la clôture des états-généraux on mettra en activité les états particuliers de la Franche-Comté. » Il était impossible de montrer plus de condescendance.

En même temps parut le fameux *Résultat du conseil du roi* du 27 décembre 1788, qui réglait les formes à suivre pour les élections aux états-généraux. Ce règlement, rédigé par Necker, portait que les élections auraient lieu par bailliages, et que le nombre des députés du tiers-état serait égal à celui des deux autres ordres réu-

nis. A cette nouvelle, les deux chambres du clergé et de la noblesse des états de Franche-Comté se réunirent et protestèrent le 6 janvier 1789. Vingt-deux membres de la noblesse et neuf membres du clergé se séparèrent de leur ordre et prirent une délibération à part pour adhérer aux ordres du roi. Parmi les vingt-deux gentilshommes qui se prononçaient ainsi pour l'abolition des priviléges figuraient le prince de Saint-Mauris (1), colonel du régiment de *Monsieur* et grand-bailli de Besançon, le marquis et le vicomte de Toulongeon, deux frères qui furent nommés plus tard aux états-généraux, le célèbre ingénieur d'Arçon, qui avait inventé en 1780 les batteries flottantes pour le siége de Gibraltar, Terrier de Montciel, qui fut en 1792 un des derniers ministres de Louis XVI, le marquis de Lezay-Marnésia, qui cultivait les lettres et l'agriculture dans son château de Saint-Julien, près de Lons-le-Saulnier, et qui venait de publier une brochure sur la suppression des corvées et le rétablissement des états provinciaux, le marquis de Grammont, un des cinq gendres du duc d'Ayen et par conséquent un des beaux-frères du général Lafayette, etc. Le prince de Montbarey, ancien ministre de la guerre, père du prince de Saint-Mauris, était présent; mais il s'abstint de prendre parti, alléguant sa qualité de ministre d'état. En tête des dissidens du clergé se plaça M. Seguin, chanoine du chapitre de Besançon, qui fut plus tard évêque métropolitain de l'est en remplacement de M. de Durfort, démissionnaire pour refus de serment, puis député à la convention et au conseil des cinq-cents.

Le parlement se réunit aussitôt, et un arrêt du 12 janvier 1789 ordonna la suppression des deux délibérations qui, n'ayant pu être consignées sur le registre des états, avaient été déposées chez un notaire. Un officier du parlement se rendit chez le notaire détenteur et enleva la minute des deux actes. Les membres de la noblesse et du clergé qui n'avaient commis d'autre crime que de se déclarer prêts à obéir au roi s'adressèrent à Versailles; l'arrêt du parlement fut cassé par un arrêt du conseil du 21 janvier. « Sa majesté, y était-il dit, déclare qu'elle honore de son approbation spéciale les motifs d'amour, d'obéissance et de zèle qui ont dicté ces deux déclarations, et pour donner aux membres des deux ordres qui les ont souscrites une marque authentique de sa satisfaction, veut sa majesté que le contenu desdites déclarations soit annexé au présent arrêt, et qu'il soit imprimé et affiché partout où besoin sera. »

Cette division des deux premiers ordres, cette lutte ouverte du parlement contre la volonté royale, redoublèrent la fermentation.

(1) Ou Saint-Maurice. Tous les documens du temps portent *Saint-Mauris*, mais le véritable nom paraît être Saint-Maurice.

D'innombrables brochures se succédèrent. Les curés de campagne se réunirent de tous côtés pour signer des actes d'adhésion à la déclaration des membres dissidens du clergé. Les municipalités des villes et villages prirent des délibérations ardentes pour réclamer les droits du tiers-état. Le parlement ne se tint pas pour battu par cette levée de boucliers, qu'encourageait la déclaration du roi, affichée partout, et il eut l'imprudence de rendre l'arrêt longuement motivé du 27 janvier 1789 qui mit le comble à la confusion.

Aucun parlement ne s'était encore attribué avec tant d'arrogance le droit de faire la leçon à tout le monde. La cour y déclarait, après force considérans historiques, tenir pour maximes inviolables : que les états de la province étaient composés de trois chambres et de trois ordres, qu'il n'était pas permis aux états d'en changer la constitution et qu'elle ne pourrait être modifiée que par *la nation franc-comtoise* assemblée par individus, que les députés aux états-généraux devaient être nommés par les états de la province et non par les bailliages, que les états-généraux devaient être convoqués, dans la forme de 1614, en nombre égal pour chaque ordre, que les députés ne pouvaient rien changer à la constitution des états-généraux, et que ce droit n'appartenait qu'à la nation entière assemblée individuellement, etc. La chambre de la noblesse aux états de la province avait décidé qu'elle n'admettrait dans son sein que les gentilshommes ayant cent ans de noblesse : le parlement annulait cette décision comme inconstitutionnelle et reconnaissait le droit d'entrée et de vote à tout gentilhomme possédant fief.

Une émeute populaire éclata contre le parlement à Besançon; les maisons de plusieurs membres de la cour furent insultées, et ils se crurent obligés de prendre la fuite. Le marquis de Langeron, qui avait succédé dans le commandement de la province à M. de Saint-Simon, était l'ami de Necker et le partisan de ses idées; il arrivait tout exprès de la cour pour faire exécuter les ordres du roi. Sa fille avait épousé le prince de Saint-Mauris, qui s'était mis à la tête des novateurs, et que poursuivait plus que tout autre la haine du parlement. Le régiment de Piémont, alors en garnison à Besançon, avait pour colonel le comte Louis de Narbonne, autre ami de Necker et de M^me^ de Staël, qui partageait aussi les idées nouvelles. Ces trois hommes commandant la force armée firent sans doute peu d'efforts pour contenir les passions populaires.

Cette province était la seule en France où il restât encore des serfs sur un point isolé du mont Jura : Voltaire avait attaqué avec énergie les droits du chapitre de Saint-Claude; une décision du parlement de Besançon les avait maintenus. En 1779, le roi Louis XVI avait affranchi par un édit les derniers serfs de ses domaines.

Le chapitre de Saint-Claude résistait toujours. En 1789, les serfs du mont Jura remplirent la France entière de leurs protestations. « C'est l'attribut de la royauté, disaient-ils dans une requête au roi, d'effacer les traces de l'esclavage et de restituer à des hommes qui naissent libres le droit qu'ils tiennent de la nature. » Quand des serfs parlent ainsi, ils sont bien près de devenir libres. L'évêque de Saint-Claude, M. de Rohan-Chabot, se déclara publiquement pour eux. « La mainmorte, dit-il à une assemblée du bailliage d'aval, est au nombre des abus qui affligent le plus les habitans des campagnes; les terres de mon évêché, encore indivises avec mon chapitre, sont affligées de ce fléau. J'ai souvent regretté de ne pouvoir le détruire, et j'unis de bon cœur mes supplications à celles que mes vassaux adressent à sa majesté pour qu'il lui plaise affranchir gratuitement leurs personnes et leurs biens. »

C'est au milieu de ces agitations qu'eurent lieu les élections pour les états-généraux. Le haut clergé s'abstint généralement, les curés de campagne firent tout ce qu'ils voulurent; ni l'archevêque de Besançon ni l'évêque de Saint-Claude ne furent élus; l'abbé de Luxeuil, M. de Clermont-Tonnerre, ne fut même pas admis à voter. La noblesse avait d'abord déclaré qu'elle ne se rendrait pas aux élections, mais elle se ravisa; elle avait surtout pour but d'écarter le prince de Saint-Mauris, qui succomba en effet à Besançon devant M. de Grosbois, premier président du parlement. Cette petite victoire fut la seule qu'obtint le parti de la résistance. Un incident fortuit vint bientôt montrer à quel point les passions étaient excitées. Un conseiller au parlement de Besançon, M. de Mesmay, avait ouvert son château de Quincey à des réjouissances populaires, quand un baril de poudre éclata dans une écurie, sans blesser personne. La foule se répandit au dehors en criant qu'on avait voulu la faire sauter. Les paysans prirent les armes, se jetèrent sur les châteaux, les incendièrent, et massacrèrent les habitans. Il fut prouvé que l'explosion avait eu lieu par accident, mais le coup était porté. Ce baril de poudre retentit dans toute l'Europe.

Le prince de Saint-Mauris, premier auteur de la révolution de Franche-Comté, émigra en 1791 et se rendit à l'armée des princes; il y fut assez mal reçu et rentra en France; arrêté en 1794 comme accusé de conspiration contre Robespierre, il porta sa tête sur l'échafaud. Sa veuve, qui avait partagé sa prison, épousa en secondes noces le prince Louis de La Trémouille; elle a joué sous ce nom un rôle brillant et actif au commencement de la restauration, mais dans un sens bien différent de ses opinions premières (1). Le marquis de

(1) Dans ses mémoires, écrits pendant l'émigration, le prince de Montbarey reproche assez amèrement à sa belle-fille son influence sur son mari.

Toulongeon rejoignit de bonne heure l'armée des princes; son frère le vicomte resta fidèle à la majorité. L'ingénieur d'Arçon prit du service dans les armées de la république; il est mort sénateur et membre de l'Institut. Le marquis de Lezay-Marnésia émigra en Amérique, où il fit une grande tentative de colonisation qui ne réussit pas. Le marquis de Grammont n'est mort qu'en 1841, membre de la chambre des députés. Le comte Louis de Narbonne fut élu en 1790 commandant des gardes nationales du département du Doubs. Après avoir été un moment ministre de la guerre en 1792, il se réfugia à l'étranger; rentré en France en 1800, il devint aide-de-camp de l'empereur et ambassadeur à Vienne.

### V. — LYONNAIS.

Entre la Franche-Comté et le Dauphiné, la généralité de Lyon comprenait les deux départemens actuels du Rhône et de la Loire, qui n'ont ensemble que l'étendue moyenne d'un département, et qui n'en ont d'abord formé qu'un. Elle se divisait en cinq élections : Lyon en Lyonnais, Villefranche en Beaujolais, Saint-Étienne, Montbrison et Roanne en Forez, qui forment aujourd'hui autant d'arrondissemens. L'assemblée provinciale se composait de 40 membres et avait pour président M. Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, membre de l'Académie française (1). On peut encore remarquer dans le clergé l'abbé de Castellas, doyen de l'église de Lyon, et le fameux abbé Rozier, auteur du *Dictionnaire de Physique* et du *Cours général d'Agriculture;* dans la noblesse, le marquis d'Albon, le marquis de Monspey, le baron de Rochetaillée; dans le tiers-état, M. Goudard, négociant en soieries, nommé aux états-généraux en 1789, et M. de Gérando, père du conseiller d'état. L'intendant de la province, commissaire du roi, était M. Terray, que l'on a déjà vu intendant de la Haute-Guienne en 1779 et assez mal disposé pour la nouvelle forme administrative. Les deux procureurs-syndics élus furent, pour les deux premiers ordres, le baron de La Roche, et pour le tiers-état M. Barou du Soleil, procureur-général honoraire à la cour des monnaies.

Les procès-verbaux de cette assemblée (2) ne présentent rien de saillant. Elle se réunit régulièrement du 5 novembre au 5 décembre 1787, et s'occupa des travaux ordinaires. Le discours d'ouverture de l'intendant, plus court et plus sec que ceux de la plupart de ses collègues, témoignait encore d'une certaine réserve; celui de l'ar-

(1) L'éloquent Montazet gourmandant les impies...
(Voltaire, *Épître à un homme*, 1776.)

(2) 1 vol. in-4°, imprimé à Lyon, chez Aimé de La Roche.

chevêque-président respirait au contraire la plus parfaite confiance dans le succès de l'institution. Le seul vote remarquable porta sur l'augmentation des vingtièmes, que l'assemblée refusa en se fondant sur l'état de crise où se trouvait la ville de Lyon. Ce vote eut des conséquences assez graves. Après la clôture de l'assemblée, la commission intermédiaire (1) demanda au prévôt des marchands de tenir ses séances à l'hôtel de ville; mais les magistrats municipaux, poussés par l'intendant, refusèrent. La commission fut contrainte de se réunir au château d'Oullins, près de Lyon, qui appartenait à l'archevêque, et là elle écrivit aux ministres pour se plaindre de ce procédé. En même temps l'intendant s'opposait à l'impression des procès-verbaux sans son autorisation préalable; les syndics-généraux lui firent une réponse assez vive. « Nous sommes chargés, monsieur, de vous témoigner l'étonnement de la commission sur l'interprétation que vous avez donnée aux ordres de M. le garde des sceaux en vous déterminant à empêcher par voie d'autorité la distribution des procès-verbaux que l'assemblée a fait imprimer en la forme de droit. La plus simple réflexion peut rétablir les choses dans l'état où elles doivent être, et la commission se flatte d'autant plus que votre opinion s'accordera avec la sienne sur cet objet, qu'ayant entre vos mains, depuis plusieurs jours, uneexpédition en forme du procès-verbal, vous n'y avez sûrement rien trouvé qui puisse blesser l'ordre public. » L'intendant ayant persisté dans sa résistance, l'archevêque écrivit lui-même aux ministres, et la défense fut levée. Il fut en même temps décidé que les séances de la commission se tiendraient à l'avenir à l'hôtel du *Concert*, qui formait une des dépendances de l'hôtel de ville.

Un mémoire lu à la commission à la fin de février 1788 contient des détails intéressans sur une de ces crises commerciales qui affligent périodiquement la ville de Lyon. Une souscription ouverte sur place pour venir au secours des ouvriers sans travail avait produit 280,000 livres, « somme qui paraîtra d'autant plus considérable, disait l'auteur du mémoire, que dans le cours de la même année l'Hôtel-Dieu a reçu en aumônes extraordinaires, pour l'établissement des lits *à seul*, 165,000 livres. » Ces efforts généreux ne suffisaient pas. Le nombre des ouvriers secourus, suivant les états fournis par les curés, s'élevait à 19,680, et les deux sous qui leur étaient alloués par jour formaient un total de 59,000 livres par mois; si de nouvelles aumônes ne survenaient pas, la caisse ne devait plus avoir de fonds à distribuer au 15 avril. »

(1) Les procès-verbaux manuscrits de cette commission intermédiaire sont conservés aux archives de Lyon; j'ai pu en prendre communication sur les indications de M. Dareste de La Chavanne, correspondant de l'Institut.

L'élévation subite du prix de la soie, sans doute par suite de quelque maladie analogue à celle qui attaque aujourd'hui le précieux ver, avait commencé par ralentir le cours ordinaire des manufactures. « A ce premier inconvénient, poursuivait le mémoire, s'en joint un autre plus affligeant encore, c'est la stagnation totale du commerce de nos étoffes. La ville de Lyon fournit essentiellement l'Allemagne et tous les états du nord; mais les lois somptuaires de la Prusse, de la Suède, de l'empire, la guerre de la Russie avec le Turc, le défaut de consommation dans le Levant, les manufactures d'Italie, celles de Valence en Espagne, et depuis longtemps les révolutions de la mode dans la capitale, toutes ces causes, réunies à la rareté des soies, non-seulement ont arrêté toutes les commissions, mais empêchent même la vente des étoffes fabriquées. On assure qu'il y en a d'amoncelées dans les magasins de nos fabricans pour plus de 12 millions. Il est impossible de proposer au gouvernement de soutenir la fabrication par des avances sur le prix de la matière et des façons, puisqu'un pareil moyen ferait monter encore le prix des soies et emmagasinerait inutilement des étoffes dont la multiplicité rabaisserait de plus en plus la valeur. »

On attendait la foire de Leipzig, « regardée comme le vrai thermomètre des manufactures de Lyon, » pour savoir si les commissions reviendraient. Pour le moment, on réclamait de nouveaux secours de la part des souscripteurs volontaires, et on suggérait une organisation plus active de la charité. « Nous vous proposons de former dans chacun des vingt-huit quartiers de la ville un *bureau des pauvres*, comme il en existe déjà dans plusieurs paroisses; ce bureau serait composé de dix ou douze personnes, hommes ou femmes, dont l'aisance, le loisir et la charité leur permettraient de surveiller cent ménages par exemple, et qui fourniraient le pain et la viande nécessaires par des cartes signées chez le boucher et le boulanger. Cette inspection, bornée sur un certain nombre d'individus, s'exercerait plus exactement : elle rapprocherait le riche du malheureux, elle exciterait davantage la sensibilité du bienfaiteur et la reconnaissance du pauvre; on trouverait plus facilement les moyens d'occuper les ouvriers sans travail. La mendicité pourrait être rigoureusement défendue. MM. les curés présideront, guideront, éclaireront les commissaires dans leurs paroisses, et la Providence hâtera le succès d'une œuvre dictée par l'humanité, la religion et le patriotisme. » Ces conclusions furent adoptées, et les syndics-généraux se chargèrent de l'exécution.

L'archevêque de Lyon, qui était en même temps abbé de Saint-Victor de Paris, mourut à Paris, dans son palais abbatial, le 2 mai 1788; la commission intermédiaire, qu'il avait soutenue de son

crédit dans un moment critique, exprima les plus vifs regrets de sa perte; il fut remplacé dans son archevêché par M. de Marbeuf, évêque d'Autun, remplacé lui-même par M. de Talleyrand, et il eut pour successeur à l'Académie française le chevalier de Boufflers. Lors de la réception du nouvel élu, l'Académie française entendit de nobles paroles sur son prédécesseur. Après un élégant portrait de M. de Montazet comme homme d'église, comme homme du monde et comme écrivain, M. de Boufflers ajoutait : « C'est lui, quand la Providence semblait oublier son diocèse, qui en remplissait les fonctions; c'est lui qui veillait aux besoins renaissans d'un pays où les habitans des campagnes attendent leur subsistance de la prospérité de la capitale, tandis que le sort de cette capitale elle-même dépend du goût et des caprices du luxe de tout l'univers. On ne sait que trop sur quelle base fragile repose l'opulence de cette cité superbe, et la fortune, qui a tout fait pour elle, est toujours prête à détruire son ouvrage. Plus d'une fois, sans sa main protectrice, cette précieuse colonne de notre commerce était prête à s'écrouler. Dans ces momens de crise, prompt à se montrer au milieu de son peuple affligé, ses discours promettaient des temps plus heureux, ses bienfaits permettaient de les attendre, et c'est ainsi que la vertu d'un homme balançait une calamité publique. »

A son tour, Saint-Lambert, qui répondait au récipiendaire, s'exprima ainsi : « M. l'archevêque de Lyon aimait l'assemblée provinciale dont il était le président. Là il voyait la noblesse, oubliant ses prétentions et non le véritable honneur, se confondre avec le peuple, et le peuple n'avait plus pour elle ce respect mêlé de crainte qui tient les hommes dans un état de haine, mais ce respect tendre et touchant qu'inspirent l'estime et la confiance. Il aimait à voir le peuple et les ordres privilégiés concourant ensemble, *et des deux parts en même nombre*, tantôt à marquer la route et à calculer les frais d'un canal, tantôt précipitant la construction d'un édifice consacré à l'indigence, quelquefois cherchant à encourager un nouveau genre d'industrie sans nuire à la liberté du commerce, et s'occupant de répartir l'impôt *suivant la richesse et non suivant les rangs*, ici retrancher un dixième inutile, là sauver au pauvre les frais d'une dépense nécessaire; enfin le peuple et la noblesse montrer toujours et toujours de concert l'amour du bien général, l'amour des lois et le plaisir d'unir leurs intérêts. » C'est ainsi qu'on parlait à l'Académie française le 29 décembre 1788.

L'agitation qui suivit dans toute la France la promulgation des édits de mai 1788 eut son retentissement à Lyon. M. Barou du Soleil, procureur-syndic pour le tiers-état, avait été nommé procureur du roi près du grand-bailliage de Lyon; il refusa d'accepter.

Le commandant de la province reçut l'ordre de le faire arrêter et enfermer au fort Brescou. La commission intermédiaire écrivit aussitôt dans les termes les plus pressans au ministre pour demander sa mise en liberté, et invita le nouvel archevêque de Lyon, M. de Marbeuf, à l'appuyer dans ses instances. Dès le retour de Necker au ministère, la détention de M. Barou fut convertie en un exil dans sa terre du Soleil; mais, la commission ayant insisté pour obtenir sa liberté pleine et entière, il revint prendre séance avec ses collègues, qui applaudirent à son retour.

La commission continua à tenir ses séances jusqu'au 30 juin 1790. Parmi les affaires dont elle eut à s'occuper, on trouve une concession faite par le gouvernement au marquis d'Osmond des houillères de Roche-la-Molière et lieux circonvoisins, dans les environs de Saint-Étienne. La commission s'éleva contre le principe même de la concession, comme contraire au droit de propriété et comme devant faire renchérir le charbon de terre. La concession de Roche-la-Molière et Firminy, la plus étendue du bassin de la Loire, n'embrassait pas moins de quatre lieues carrées; elle donnait lieu à un procès avec les propriétaires du sol, qui n'était pas encore jugé en 1789.

### VI. — DAUPHINÉ.

Voici enfin, pour terminer cette longue énumération, la province qui fit échouer l'institution des assemblées provinciales, et qui mit à la place un mouvement plus radical, prélude et signal de la révolution. La généralité de Grenoble, ancienne province du Dauphiné, comprenait les trois départemens actuels de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes. Elle se divisait en six élections, qui avaient pour chefs-lieux Grenoble, Vienne, Romans, Valence, Gap et Montélimart. Le tout forme aujourd'hui onze arrondissemens (1).

Réuni à la couronne par traité et non par conquête au milieu du XIVe siècle, le Dauphiné avait conservé pendant trois cents ans une indépendance effective et des états particuliers. Depuis Louis XIII, les états étaient *suspendus*, mais non abolis, et la province n'avait cessé d'en réclamer le rétablissement. On lui donnait une satisfaction nominale en conservant le titre de *dauphin*, que portait l'héritier de la couronne; mais là se bornait la reconnaissance de ses anciens droits. Cet oubli des engagemens les plus sacrés y entretenait une constante irritation : on n'y obéissait qu'en frémissant aux intendans nommés par le roi, et on n'y acquittait les impôts que

(1) Les nouveaux chefs-lieux sont Saint-Marcellin et La Tour-du-Pin dans l'Isère, Die et Nyons dans la Drôme, Briançon et Embrun dans les Hautes-Alpes; Romans n'est plus qu'un chef-lieu de canton.

par force. Au milieu même du règne de Louis XV, un audacieux contrebandier, maudit par les uns comme un brigand, vénéré par les autres comme un héros, Mandrin, y avait soutenu une guerre en règle contre les troupes royales, et il n'y avait guère plus de trente ans que cet audacieux partisan avait expiré sur la roue.

Pour calmer autant que possible ces colères, Necker avait voulu, en 1779, établir en Dauphiné la seconde de ses assemblées provinciales. Le parlement de Grenoble s'était montré favorable à cette création, qui rendait à la province ses franchises perdues; mais les descendans des anciens barons des états réclamèrent le privilége exclusif de former l'ordre de la noblesse : d'autres discussions s'élevèrent sur le choix du lieu où devrait se réunir l'assemblée, toutes les villes où s'étaient tenus autrefois les états ayant fait valoir à la fois leurs titres. Ces difficultés n'étaient pas encore réglées quand Necker sortit du ministère, et l'assemblée provinciale du Dauphiné fut abandonnée. Huit ans après, à propos de l'édit de 1787, le gouvernement eut à examiner si le Dauphiné serait réintégré dans son ancien droit de s'assembler en états, ou si l'on y établirait purement et simplement une assemblée provinciale sur le modèle des autres. Ce fut ce dernier avis qui l'emporta.

L'édit qui instituait l'assemblée provinciale du Dauphiné est du mois de juillet 1787. Le roi y prenait les titres de dauphin de Viennois, comte de Valentinois et de Diois, et y exprimait, comme en Franche-Comté, une réserve expresse en faveur des anciens états. « Sans déroger, disait-il, à l'édit de 1628, par lequel Louis XIII, après avoir établi des siéges d'élections dans le Dauphiné, se réserva de permettre l'assemblée des états dans ladite province, lorsqu'il se présenterait des circonstances qui l'exigeraient, nous voulons dès à présent faire participer la généralité de Grenoble à l'avantage de l'institution des assemblées provinciales. » Le règlement annexé à l'édit portait que l'assemblée du Dauphiné se composerait de 56 membres. La proportion ordinaire entre les ordres était changée : le clergé ne devait compter que 10 membres, la noblesse 18, et le tiers-état 28. Le roi avait choisi pour président l'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan, frère de l'auteur des *Odes sacrées*, prélat vertueux et libéral, mais d'une bonté qui allait jusqu'à la faiblesse.

Le parlement de Grenoble ne fit d'abord aucune difficulté pour enregistrer l'édit. L'arrêt d'enregistrement fut rendu le 11 août 1787; mais il contenait plusieurs réserves importantes. La cour commençait par stipuler que les assemblées créées par l'édit ne pourraient se composer que de sujets payant des impositions foncières en Dauphiné, et qu'elles ne pourraient répartir ou ordonner

d'autres impositions que celles qu'on percevait déjà, ou qui seraient établies par lettres patentes dûment enregistrées. Puis, renouvelant la même prétention que les parlemens de Bordeaux et de Besançon, l'arrêt portait que « le seigneur roi serait très humblement supplié d'adresser incessamment à son parlement les règlemens particuliers pour y être vérifiés et leur donner la même sanction qu'audit édit *dont ils doivent faire partie.* » A cette déclaration déjà pleine de menaces, la cour en ajoutait une autre plus grave encore, puisqu'elle reproduisait l'éternelle protestation du Dauphiné : « Et sera encore ledit seigneur roi très respectueusement supplié de permettre la convocation des états de cette province. » La chambre des comptes alla plus loin : elle refusa l'enregistrement et demanda tout net la convocation des anciens états. Pas plus à Grenoble qu'ailleurs, le gouvernement ne jugea convenable de soumettre le règlement d'organisation à la sanction du parlement.

L'assemblée provinciale se réunit à Grenoble le 1er octobre 1787 (1). Elle se composait pour le clergé de l'archevêque de Vienne, président, de l'archevêque d'Embrun, de l'évêque de Valence, de l'évêque de Grenoble et d'un chanoine du chapitre de Vienne; pour la noblesse, du marquis de Valbonnais, premier président de la chambre des comptes, du comte de Morges, du comte de Virieu, d'un président au parlement et de quatre autres gentilshommes; pour le tiers-état, de quatorze avocats, échevins, négocians ou propriétaires. M. Caze de La Bove, intendant, remplissait les fonctions de commissaire du roi. Après les formalités et les discours d'usage, les vingt-huit membres désignés par le roi nommèrent au scrutin les vingt-huit qui devaient les compléter, et se séparèrent pour se réunir en assemblée générale au mois de novembre suivant. Les procureurs-syndics élus furent, pour les deux premiers ordres, le comte de Virieu, mestre-de-camp commandant du régiment du Limousin, et pour le tiers-état, M. Sadin, vice-bailli du Graisivaudan.

L'esprit qui régnait dans cette assemblée est attesté par le rôle qu'ont joué plus tard ses principaux membres. Le discours d'inauguration de l'archevêque-président ne peut d'ailleurs laisser aucun doute : « Dans cette multitude d'établissemens utiles qui attirent les regards et l'empressement de la nation, le Dauphiné ne pouvait être oublié. Il avait autant de droit qu'aucune autre province du royaume

(1) Les procès-verbaux de l'assemblée provinciale du Dauphiné ne forment qu'un cahier in-4° de 64 pages, imprimé à Grenoble. Ce document est devenu extrêmement rare. Je dois des remercimens particuliers à M. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble, bien connu par ses travaux sur l'histoire de sa province, qui a bien voulu me communiquer sans réserve les précieux documens qu'il a recueillis sur cette époque.

et plus que beaucoup de ces provinces à une administration domestique et territoriale. Je ne vous rappellerai pas les anciens états. Ils prouvent l'esprit des souverains connus sous le nom de dauphins et des peuples qu'ils gouvernaient. Dans les circonstances présentes, le roi a cru devoir préférer à des administrateurs établis par le titre unique de leurs dignités et de leurs seigneuries des membres du clergé et de la noblesse appelés par le suffrage de leurs concitoyens. Nulle séance perpétuelle, exclusive, concentrée dans un certain nombre de personnes ou de familles. L'espoir de participer à son tour et chacun dans son ordre à l'administration provinciale est offert à quiconque en paraîtra digne par son zèle, ses services et ses talens... Tout, dans ce monument mémorable, respire la droiture et la bonté de l'âme du roi. Il y déclare authentiquement combien il abhorre ces gouvernemens asiatiques où les peuples ne sont comptés pour rien. »

Il eût sans doute mieux valu, dans la situation particulière où se trouvait le Dauphiné, le reconnaître franchement comme pays d'états et lui rendre ses anciennes coutumes, tout en l'invitant à modifier lui-même ce que leurs formes pouvaient avoir de suranné, afin de se rapprocher du type admis pour les assemblées provinciales. Cette faute une fois commise, on ne pouvait douter que les observations de l'archevêque-président ne fussent parfaitement justes. Comme toutes les anciennes constitutions, l'organisation des états du Dauphiné présentait un ensemble de priviléges et d'inégalités qui ne pouvait plus subsister. La constitution des assemblées provinciales, plus logique, mieux ordonnée, plus véritablement représentative, avait une supériorité sensible sur ces vénérables débris du passé; mais rien ne put compenser le vice originel de la nouvelle institution. Soutenu par l'opinion locale, le parlement de Grenoble rendit un arrêt, toutes chambres assemblées, le 15 décembre 1787, pour défendre à l'assemblée provinciale de se réunir tant que le règlement ne lui aurait pas été envoyé pour être enregistré. Le gouvernement fit casser par le conseil du roi l'arrêt du parlement et enjoignit par lettres de cachet à deux des magistrats de venir à Versailles pour rendre compte de leur conduite. Le parlement s'assembla de nouveau et adressa au roi ses *remontrances* contre les lettres de cachet. Elles débutaient ainsi : « La cour, considérant que l'autorité légitime du monarque n'est distinguée du pouvoir absolu du despote que parce qu'elle est réglée par les lois qui garantissent à chaque citoyen la sûreté de sa personne, la première et la plus sacrée des propriétés, que la nation entière est blessée par la violence faite au moindre des citoyens, etc. »

Le garde des sceaux, M. de Lamoignon, répondit au parlement

de Grenoble comme au parlement de Bordeaux, mais avec plus d'embarras : « Sa majesté m'ordonne de vous dire qu'elle est fort étonnée que ses cours regardent comme une punition pour ceux de ses magistrats qu'elle a appelés près de sa personne l'ordre qu'ils reçoivent de s'y rendre pour le bien de son service. La liberté légitime de tous ses sujets est aussi chère au roi qu'à eux-mêmes; mais il ne souffrira pas que ses cours s'élèvent contre l'exercice d'un pouvoir que l'intérêt des familles et la tranquillité de l'état réclament souvent, *et dont le roi a la satisfaction de penser qu'il a usé avec plus de modération qu'aucun de ses prédécesseurs.* » C'était prendre faiblement la défense des lettres de cachet. La juste réprobation qui s'attachait au mot, le souvenir de l'usage odieux qu'on en avait fait sous le dernier règne, ne permirent aucune transaction. Tous les parlemens du royaume, suivant le courant impétueux de l'opinion publique, fulminèrent à la fois contre un pouvoir détesté qui se condamnait en quelque sorte lui-même.

Ce fut alors que l'étourderie présomptueuse de M. de Brienne fit rendre, avec un grand appareil de force, ces édits de mai 1788, la plus grande faute du gouvernement de Louis XVI. Ce coup d'état contre les parlemens parut un retour au pouvoir absolu. Il échoua partout à la fois; mais nulle part il ne souleva une plus vive résistance qu'à Grenoble. Le duc de Clermont-Tonnerre, commandant de la province, se rendit au palais du parlement, accompagné de l'intendant, M. de La Bove, et de l'intendant de Lyon, M. Terray, envoyé tout exprès, pour faire enregistrer militairement les édits. Quelques jours après, la cour, ayant voulu se réunir, trouva les portes du palais fermées. Elle se retira dans l'hôtel du premier président, et là rendit un arrêt qui dénonçait les auteurs des édits au roi et aux états-généraux comme perturbateurs du repos public, fauteurs du despotisme, coupables de l'interruption de la justice, de la subversion des lois, du renversement de la constitution de l'état, et déclarant tous ceux qui en favoriseraient l'exécution traîtres au roi et à la nation, et, comme tels, poursuivis et notés d'infamie.

Le gouvernement riposta, comme partout, par de nouvelles lettres de cachet qui exilaient dans leurs terres les membres du parlement. Le peuple de Grenoble s'ameuta; il se porta en foule à l'hôtel du premier président, M. de Bérulle, qui s'apprêtait à partir, détacha ses malles et démonta sa voiture, alla successivement en faire autant chez tous les magistrats exilés, et se précipita devant l'hôtel du duc de Clermont-Tonnerre, demandant à grands cris les clés du palais et le rétablissement du parlement. Un détachement de troupes s'avança pour repousser l'émeute; il s'ensuivit un combat

sanglant. Cette journée du 7 juin 1788 prit le nom de *journée des tuiles*, parce que les tuiles pleuvaient sur les soldats du haut des maisons. Les magistrats effrayés partirent dans la nuit; mais le branle, une fois donné, ne s'arrêta plus. L'effervescence gagna rapidement tous les habitans de Grenoble. Le 14 juin, les trois ordres de la ville et des environs se réunirent à l'hôtel de ville pour adhérer aux protestations du parlement. On ne s'en tint pas là : il fut décidé que les trois ordres de la province entière se réuniraient le 21 juillet suivant de plein droit et sans convocation royale. Cet acte révolutionnaire, le plus décisif qu'on eût encore vu, fut principalement appuyé par les membres du clergé et de la noblesse. Le tiers-état résistait d'abord, mais il fut entraîné par un de ses membres, qui conquit dès ce moment une immense influence non-seulement en Dauphiné, mais dans la France entière, et qui devint pendant un an le chef du mouvement national. Né en 1758, Mounier avait alors trente ans. Fils d'un marchand de draps de Grenoble, il avait acheté depuis cinq ans la charge de juge royal dans sa ville natale. Esprit ferme et hardi, caractère généreux et fier, il avait longtemps médité sur le droit public, et rêvait pour son pays la liberté anglaise.

Des mesures militaires ayant été prises pour empêcher à Grenoble la réunion annoncée, on se donna rendez-vous au château de Vizille, séjour des anciens dauphins et de leur successeur Lesdiguières, et récemment acheté du duc de Villeroy, héritier du connétable, par un manufacturier, M. Claude Perier (père de Casimir Perier), qui y avait établi une fabrique de toiles peintes. Cette assemblée, qui devait être si fameuse, se réunit au château de Vizille au jour fixé : 600 membres des trois ordres y étaient accourus de tous les points du Dauphiné. Le clergé comptait 50 représentans; 165 gentilshommes formaient l'ordre de la noblesse, 60 autres avaient envoyé leurs procuration, ce qui portait à 225 le nombre des adhérens. Le tiers-état comptait à lui seul près de 400 députés, et parmi eux Mounier et Barnave. C'était bien la province entière qui se levait. Le comte de Morges fut élu président et Mounier secrétaire. Il fut délibéré à l'unanimité que les trois ordres du Dauphiné protestaient contre les nouveaux édits, que de respectueuses représentations seraient adressées au roi pour lui demander de rétablir le parlement et les autres tribunaux, de convoquer les états-généraux du royaume et les états particuliers de la province, que les trois ordres tiendraient pour infâmes et traîtres à la patrie tous ceux qui auraient accepté ou pourraient accepter des fonctions en exécution des nouveaux édits, que dans les états de la province les députés du tiers-état seraient égaux en nombre à ceux des deux premiers ordres, et

que toutes les places y seraient électives. Enfin, ce qui contribua surtout à rendre ces votes populaires dans toute la France, on décida que le Dauphiné ne séparerait jamais sa cause de celle des autres provinces, et qu'en soutenant ses droits particuliers *il n'abandonnerait pas ceux de la nation.*

Les *très respectueuses* représentations adressées au roi furent rédigées par Mounier. « Sire, y était-il dit, les limites qui séparent la monarchie du despotisme sont malheureusement faciles à franchir. Le despotisme s'établit quand le monarque emploie pour faire exécuter ses volontés particulières la force publique dont il n'a reçu le dépôt que pour faire exécuter les lois. La France entière rejette *avec horreur* les nouveaux édits, à l'exception de quelques hommes vils qui veulent établir leur fortune sur les ruines de la prospérité publique. La cour plénière ne se formera jamais; les prélats, les premiers gentilshommes du royaume, les magistrats des cours souveraines, seront trop fidèles à l'honneur pour vouloir en être membres. Quel a donc été jusqu'ici le fruit des efforts et des intrigues des ministres? Un petit nombre d'hommes méprisés, en prenant place dans les nouveaux tribunaux, n'ont fait qu'en compléter l'infamie. » Parmi les griefs allégués contre les édits, il en était un qui paraîtra aujourd'hui singulier : « Les ministres n'ont pas craint de multiplier à l'excès le nombre des officiers dans les tribunaux inférieurs et de surcharger ainsi le peuple de l'augmentation effrayante des frais de justice, *suite nécessaire de la destruction des tribunaux des seigneurs, dans lesquels une grande partie des contestations se terminait presque sans frais.* »

Quant aux droits particuliers du Dauphiné, on les invoquait avec non moins d'énergie. « Nous ne rappellerons pas, sire, les titres solennels, les témoignages authentiques de vos prédécesseurs, qui confirment les priviléges des Dauphinois; mais nous devons répéter ce que disait un membre du tiers-état à Henri le Grand : « Ne vous offensez pas, sire, de ce qu'on ose dire librement en présence de votre majesté que la province de Dauphiné ne lui doit aucune taille, car la vérité est telle; votre majesté le tient à cette condition, et cette clause est une partie de votre titre, *laquelle ne peut s'effacer sans mettre le tout au néant;* tous vos prédécesseurs l'ont ainsi déclaré, ont juré de l'observer, et ainsi l'ont fait. » Après cet appel aux souvenirs historiques, Mounier avait soin d'ajouter : « En parlant de nos priviléges, nous sommes bien éloignés de vouloir abandonner les intérêts des autres Français. Toutes les provinces ont des chartres qui les affranchissent des impôts arbitraires, et, quand elles n'en auraient pas, *elles n'en devraient pas moins être exemptes.* Ni les temps, ni les lieux ne peuvent légitimer le despotisme : *les*

*droits des hommes dérivent de la nature seule et sont indépendans de leurs conventions.* »

Voilà ce que ne craignaient pas de signer avec le tiers-état et le clergé deux cents gentilshommes des premières familles de la province. Les trois ordres du Dauphiné étaient strictement dans leur droit, mais ils auraient pu qualifier avec moins de virulence les édits intempestifs suggérés au bon et faible Louis XVI. Mounier avait beaucoup étudié l'histoire politique de l'Angleterre; en l'étudiant mieux encore, il aurait vu qu'on pouvait résister efficacement aux actes arbitraires tout en respectant le pouvoir royal. Il venait de porter un coup fatal au trône; ce qui l'excuse et le justifie, c'est qu'il était loin de s'en douter. On ne savait pas encore, au mois de juillet 1788, jusqu'à quel point la France détestait l'ancien régime, et on ne pouvait soupçonner qu'il y eût à craindre un autre ennemi que le despotisme. En reportant à leur date les déclarations de Vizille, en les plaçant en face d'un gouvernement encore entouré du prestige de la toute-puissance, on leur donne leur véritable sens; chacun des signataires croyait exposer sa personne aux vengeances d'un pouvoir sans limites.

Avant de se séparer, l'assemblée déclara qu'elle se considérait en permanence jusqu'au moment où ses vœux seraient remplis, et s'ajourna au 1er septembre suivant. Des remercîmens furent votés à M. Perier, *seigneur du marquisat de Vizille*, pour l'accueil qu'il avait fait à ses concitoyens, et les trois ordres se promirent solennellement un accord inaltérable. Le procès-verbal de l'assemblée de Vizille fut imprimé et répandu dans toute la France, où il excita un enthousiasme universel. Le ministère se sentit vaincu; afin de tourner la difficulté, il convoqua lui-même une nouvelle assemblée, qu'il composa de 180 membres, en lui donnant pouvoir de délibérer sur la constitution définitive des états du Dauphiné. Cette concession n'obtint qu'un refus dédaigneux de la part de la noblesse, réunie à Grenoble sous la présidence du comte de Morges. M. de Brienne voulut alors employer la force; il avait donné l'ordre de faire arrêter Mounier et le comte de Morges, quand il fut lui-même renversé et remplacé par Necker. Le nouveau ministre essaya de calmer les provinces soulevées. En même temps qu'il révoquait les malencontreux édits et fixait au mois de mai 1789 la réunion des états-généraux, il fit autoriser par le roi l'assemblée des trois ordres du Dauphiné, qui devait se tenir en vertu des délibérations de Vizille, et désigna pour la présider l'archevêque de Vienne, qui avait déjà présidé l'assemblée provinciale. La victoire du Dauphiné était complète.

Cette seconde réunion se tint à Romans le 10 septembre, dans

l'église des cordeliers; elle se composait de 48 membres du clergé, 190 membres de la noblesse et près de 400 membres du tiers. Pour rétablir une plus exacte proportion entre les ordres, on décida spontanément que chaque voix du clergé compterait pour deux, et que les voix comptées du tiers-état n'excéderaient pas celles des deux premiers ordres. Quand l'archevêque de Vienne prit possession de la présidence, le comte de Morges déclara que l'assemblée voulait bien le reconnaître comme président pour cette fois, afin de donner au roi des marques de son respect, mais qu'elle entendait à l'avenir élire elle-même son président, à quoi l'archevêque de Vienne répondit : « J'adhère à cette protestation, et j'y joins la mienne. » Ainsi le seul acte émané de l'autorité royale était moralement frappé de nullité, du consentement de son délégué.

Pour mieux témoigner de la bonne volonté du gouvernement, le duc de Clermont-Tonnerre, commandant de la province, et l'intendant, M. de La Bove, ouvrirent tous deux l'assemblée en qualité de commissaires du roi. « Le roi, dit le duc de Clermont-Tonnerre, ayant fait connaître ses intentions, *modifiées suivant les circonstances et le vœu des trois ordres*, veut bien vous donner une nouvelle preuve de sa bonté paternelle en rétablissant sous une forme plus avantageuse vos états provinciaux, qui étaient suspendus. » Le duc avait d'autant plus le droit de parler ainsi qu'à l'assemblée des notables il avait lui-même demandé le rétablissement des états, et n'avait cessé depuis d'écrire aux ministres dans ce sens. Sa famille appartenant au Dauphiné, il partageait toutes les aspirations de la province (1). A son tour, M. de La Bove ajouta : « Le roi, uniquement occupé du bonheur de son peuple, n'attend que de connaître le vœu de la nation pour lui assurer une administration qui concilie ses vrais intérêts avec l'amour qu'elle porte à son souverain. Un ministre désigné par l'opinion publique, le guide le plus sûr pour éclairer les rois, vient d'être rappelé à la tête des finances. La nation va être rassemblée autour du trône, sous les yeux d'un monarque qui ne cherche que la vérité. Dans la crainte que vos formes anciennes ne puissent exciter de nouvelles réclamations, le roi vous rassemble pour vous consulter et vous mettre à portée de faire connaître celles qui vous paraîtront les meilleures pour procurer au Dauphiné une constitution sage. »

Ce fut en effet sur la nouvelle forme à donner aux états que roulèrent les délibérations. On avait réclamé à Vizille les anciens états pour constater le droit de la province, mais on entendait bien qu'ils seraient réformés. L'évêque de Grenoble, président-né des états

(1) Dans l'ancienne constitution des états, les barons de Clermont siégeaient en tête de la noblesse. (M. Gariel, *Delphinalia*.)

d'après leur ancienne constitution, protesta pour la forme, ainsi que le marquis de Maubec au nom des anciens barons. L'assemblée décida qu'il ne serait tenu aucun compte de ces protestations. Après avoir arrêté les principes qui devaient servir de base à la nouvelle constitution de la province, elle vota une adresse au roi et une autre à M. Necker, et se sépara paisiblement. Le gouvernement répondit à ces témoignages de reconnaissance en donnant la sanction royale aux propositions adoptées.

L'arrêt du conseil du 22 octobre 1788, qui contenait cette concession décisive, se composait de soixante et un articles. Les états du Dauphiné devaient être formés à l'avenir de 144 députés des trois ordres : 24 pour le clergé, 48 pour la noblesse et 72 pour le tiers-état (1). La représentation du clergé devait se composer de 3 archevêques ou évêques, 3 commandeurs de Malte, 7 députés des églises cathédrales, 5 des églises collégiales, 2 curés propriétaires, 2 députés des abbés et prieurs, 1 député des communautés régulières d'hommes, *à l'exception des ordres mendians*, et 1 député des communautés régulières de filles. Pour être électeur dans l'ordre de la noblesse, il suffisait d'avoir la noblesse acquise et transmissible; mais pour être éligible dans le même ordre, il fallait faire preuve de cent ans de noblesse et avoir la libre administration d'immeubles payant au moins 50 livres d'impositions foncières. Aucun noble ou ecclésiastique ne pouvait être admis parmi les représentans du tiers-état. Le roi devait convoquer les états tous les ans au mois de novembre; chaque assemblée, avant de se séparer, pouvait exprimer son vœu sur le lieu où se tiendrait la suivante. Les états devaient choisir eux-mêmes leur président, mais parmi les deux premiers ordres seulement. Comme les assemblées provinciales, ils devaient élire une commission intermédiaire et deux syndics-généraux. Il n'était rien changé à leurs autres attributions.

Presque tous les historiens de la révolution ont affirmé que le Dauphiné eut alors l'honneur d'inaugurer les trois grands principes qui devaient triompher l'année suivante aux états-généraux : le doublement du tiers, la réunion des ordres et le vote par tête. C'est une erreur matérielle. Ces trois principes étaient pratiqués par les états du Languedoc depuis un temps immémorial, et le roi les avait généralisés dès 1779 par l'institution des assemblées provinciales. Les délibérations de Vizille et de Romans ne purent créer ce qui existait déjà. Les véritables différences entre l'organisation de l'assem-

(1) Le Dauphiné étant environ le trentième de la France, le total des membres des états provinciaux, s'ils avaient été organisés partout sur les mêmes bases, aurait été de 4,000. Dans la conception première des assemblées provinciales, il devait être de 1,800. Le nombre des membres des conseils-généraux est aujourd'hui de 2,938.

blée provinciale et celle des états provinciaux portaient sur deux points : le nombre d'abord (au lieu de 56 représentans, la province en obtenait 144), ensuite l'élection immédiate; on n'acceptait pas les nominations faites par le roi, et on n'attendait pas la sortie du premier tiers pour procéder à l'élection. Ces changemens n'avaient en eux-mêmes que peu d'importance, et ils n'auraient pas suffi pour expliquer la résistance du Dauphiné, s'ils n'avaient couvert une autre question bien autrement grave, celle de la souveraineté. L'institution des assemblées provinciales émanait du roi, et celle des états, de la province elle-même. Ce qui acheva de donner à la démonstration du Dauphiné le caractère imposant qui frappa la France entière, ce fut l'unanimité.

Dès que l'arrêt du conseil fut connu, toutes les provinces réclamèrent la même constitution, quoique la plupart n'eussent pas historiquement les mêmes droits. Si le mot d'*états provinciaux* avait été prononcé dès l'origine, on l'aurait certainement repoussé comme entraînant l'ancienne distinction des ordres, ainsi que l'avait remarqué Turgot dans son mémoire de 1776. Le vieux mot venait de prendre un nouveau sens qui le rendait populaire. Necker comprit parfaitement qu'il était impossible de résister à ce mouvement d'opinion; il accepta en principe la substitution des états provinciaux aux assemblées provinciales, et renvoya aux états-généraux leur organisation définitive.

Cependant les nouveaux états du Dauphiné, reconstitués d'après l'arrêt du conseil, se réunissaient au mois de novembre 1788. L'archevêque de Vienne fut élu président, et Mounier secrétaire. Quand vint le moment d'élire les députés de la province aux états-généraux, on n'attendit pas l'édit royal qui devait régler les formes du vote; l'assemblée décida que chacun des trois ordres procéderait au choix d'un nombre d'adjoints égal à celui de ses membres, et que ces nouveaux électeurs se réuniraient aux états pour élire les députés. Cette forme intermédiaire, qui n'était ni l'élection par les états, ni celle par les bailliages, fut particulière au Dauphiné. Mounier fut élu le premier et par acclamation le 31 décembre, sur la proposition d'un membre de la noblesse, le chevalier de Murinais; avec lui furent élus pour le tiers-état le protestant Barnave, pour le clergé l'archevêque de Vienne, et pour la noblesse MM. de Morges et de Virieu. Quand l'archevêque de Vienne se présenta à Versailles quelque temps après : « Ah! voilà, dit en le voyant Louis XVI, l'archevêque qui a pacifié le Dauphiné. — Non, sire, répondit-il, c'est notre secrétaire qui a tout fait. »

Aux états-généraux, Mounier fut d'abord accueilli par les mêmes applaudissemens; ce fut lui qui dicta les premières délibérations

du tiers-état, y compris le fameux serment du jeu de paume. Après le 14 juillet, son influence commença à décliner. Membre et rapporteur du comité de constitution, il essaya de faire adopter une constitution monarchique avec deux chambres, sur le modèle du gouvernement anglais; mais la logique révolutionnaire ne voulut admettre aucun tempérament au principe absolu de la souveraineté nationale (1). Président de l'assemblée pendant les tristes journées des 5 et 6 octobre, il vit avec douleur les désordres qu'il ne put empêcher, et partit désespéré pour le Dauphiné, d'où il envoya sa démission. Il chercha dans la commission intermédiaire des états un point d'appui pour organiser une résistance des provinces contre les clubs de Paris; mais, traité de *monarchien* et d'aristocrate, insulté, menacé dans son propre pays, après en avoir été l'idole un an auparavant, il se réfugia en Suisse, où il publia un mémoire justificatif sous ce titre : *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*. L'empire le fit préfet, conseiller d'état et baron.

Quant au bon archevêque de Vienne, il fut aux états-généraux ce qu'il avait été en Dauphiné; il se mit à la tête des 149 membres du clergé qui se réunirent le 22 juin au tiers-état, et, nommé plusieurs fois président de l'assemblée, il crut toujours calmer les esprits par des concessions; il mourut au mois de décembre 1789, à l'âge de soixante-quinze ans. Parmi les 48 membres de la noblesse qui se réunirent le 25 juin au tiers-état, figuraient les *huit* députés de la noblesse du Dauphiné, fidèles au mandat qu'ils avaient reçu de leur province. Le comte de Morges, qui avait été si actif à l'assemblée de Vizille, comprit sans doute de bonne heure la portée des événemens et rentra dans l'obscurité. Le comte de Virieu, un des procureurs-syndics de la première assemblée provinciale, vota d'abord aux états-généraux avec le parti des réformes, mais ne tarda pas à s'en séparer; en 1793, il prit part à la défense de Lyon contre les armées républicaines et fut tué dans une sortie les armes à la main. Le duc de Clermont-Tonnerre, commandant de la province, et M. de Bérulle, premier président du parlement, moururent tous deux sur l'échafaud. Le comte de Clermont-Tonnerre, fils du duc et député de la noblesse de Paris aux états-généraux, y fut l'ami le plus intime et le principal collaborateur de Mounier; il périt assassiné le 10 août.

Ici finissent les vingt-six généralités des pays d'élection; il faudrait maintenant, pour achever le tableau de la France avant 1789, raconter ce qui se passa dans les six généralités des pays d'états. Il

(1) J'ai essayé, il y a déjà bien des années, de rappeler dans la *Revue* le rôle de Mounier et de ses amis à l'assemblée nationale. Voyez l'article intitulé *les Monarchiens de la constituante* dans la livraison du 15 juin 1842.

me suffira de dire que la bonne harmonie entre les ordres n'y fut pas tout d'abord aussi complète : les libertés du moyen âge avaient conservé des formes qui s'y opposaient; mais il fut bientôt facile de voir que les anciens priviléges ne pouvaient pas durer, et que la constitution des assemblées provinciales, surtout avec les modifications qu'y avait introduites le Dauphiné, devait finir par se généraliser. La plus grande des provinces, le Languedoc, qui avait déjà fourni le type des assemblées provinciales, reconnut la première, dans ses états assemblés, la nécessité d'une transformation; les états de Bourgogne annoncèrent à leur tour des concessions prochaines : il n'y eut de véritable résistance qu'en Bretagne; mais là même il devint bien vite évident que les deux premiers ordres seraient contraints de céder. Quant à la Flandre, au Béarn, à la Provence, la constitution de ces provinces était déjà si libérale qu'elles avaient peu à faire pour se mettre au niveau des idées nouvelles.

Telle était donc en 1788 la situation de toutes les généralités que chacune avait fait sa révolution intérieure, à l'exception de la Franche-Comté et de la Bretagne, où la lutte durait encore, mais ne pouvait manquer de se terminer à l'avantage du tiers-état. Partout l'autorité royale avait pris l'initiative, et une grande partie de la noblesse et du clergé avait répondu à son appel. Les noms des ordres subsistaient encore, mais les noms seulement. Je ne veux pas dire par là qu'il fût alors possible d'éviter la révolution; ces faits semblent plutôt prouver le contraire, puisqu'ils n'ont pas pu l'empêcher, et qu'ils ont même contribué à la rendre plus prompte et plus générale. La haine et le mépris amassés dans les cœurs par plus d'un siècle de gouvernement absolu, la convoitise qu'excitaient les biens de la noblesse et du clergé, l'ignorance et la fureur des uns, l'inexpérience et la faiblesse des autres, les illusions de tous rendaient à peu près inévitable cette terrible commotion. Je veux dire seulement qu'au lieu d'accélérer la marche de la société moderne, elle l'a probablement retardée au moins d'un quart de siècle. Les conquêtes véritablement légitimes, celles qui ont survécu, étaient presque toutes obtenues dès les premiers mois de 1789, et avec elles d'autres qui nous manquent encore et nous manqueront peut-être longtemps. Quoi qu'il en soit, il demeure maintenant prouvé que les ordres privilégiés ont donné partout le signal des réformes; même quand le dernier mot, le mot fatal, a été prononcé, c'est encore un noble et un prêtre qui l'ont dit, Mirabeau et Sieyès.

L. DE LAVERGNE.

# L'INSTRUCTION PRIMAIRE

ET LES

# ENFANS DES CLASSES PAUVRES

## EN ANGLETERRE.

---

*Education of pauper children. — Resolutions and heads of report,* proposed by M. Senior. 1 vol. 1862.

---

Aucune question n'a été plus souvent agitée que celle de l'instruction primaire; aucune ne mérite plus de l'être. Elle reste à l'étude dans tous les états civilisés, quelque soin qu'on ait mis à l'éclaircir et à la résoudre. Dans plusieurs de ces états, les mœurs sont sur ce point en avant des lois; dans d'autres, les lois sont en avant des mœurs. L'Angleterre est dans le premier cas, la France dans le second; chacun des deux peuples a obéi à son génie. Nos voisins ont suppléé par les formes et les moyens les plus variés aux lacunes de l'action publique, et un certain ordre s'est dégagé parmi eux du sein de prescriptions et d'attributions incohérentes. Chez nous au contraire, des cadres réguliers sont ce qui manque le moins à l'institution. La loi de 1833, que prépara et soutint comme ministre M. Guizot, et qui eut à la chambre des pairs la bonne fortune d'avoir M. Cousin pour rapporteur, est demeurée un monument que le temps consacre sans l'entamer. Les proportions et l'ordonnance en ont été calculées de manière à anticiper sur les besoins plutôt que de rester en-deçà. Il ne s'agit plus que de développer au sein des populations le goût des services que cette loi est appelée à rendre.

Ce goût vient, mais lentement; il n'y a point là-dessus d'illusions à se faire. Plus prononcé dans les villes, qui en ont recueilli de prompts et bons effets, il reste très émoussé dans les campagnes, où les meilleurs plans échouent devant une force d'inertie qui reparaît quand on la suppose vaincue. En matière d'instruction primaire, la distance est grande entre les apparences et les réalités. De ce que le nombre des élèves s'accroît, il ne s'ensuit pas que la culture des esprits réponde dans les mêmes proportions à cet accroissement. Les chiffres, fussent-ils exacts, n'ont qu'une signification relative; ils se composent d'unités équivalentes dans lesquelles s'absorbent et se masquent de grandes inégalités. De là une source de mécomptes. N'est-il pas constant que les vérifications qui accompagnent le recrutement militaire donnent chaque année un démenti aux approximations numériques basées sur les tableaux officiels de l'enseignement, et que là où on ne devrait trouver que 18 ou 20 pour 100 d'illettrés, il s'en rencontre de 35 à 40 pour 100? De telles différences qui affectent les résultats inspirent involontairement des doutes sur la bonté de l'instrument ou tout au moins sur les dispositions de la communauté où il s'exerce. Un contrôle sérieux, s'il était possible, groupe par groupe, tête par tête, fournirait de bien autres sujets de désappointement. Dans le cours d'enquêtes récentes que l'Institut a bien voulu me confier, j'en ai fait moi-même l'épreuve sur quelques villages non de l'ouest et du midi, que des dialectes particuliers tiennent forcément en retard, mais de la partie de la France qui parle le plus habituellement notre langue. J'ai été surpris et affligé de voir combien peu d'individus au-dessus de vingt ans y savaient lire et écrire; on les citait comme des exceptions. Parmi les illettrés, je pus m'en assurer, plusieurs avaient passé par les écoles. En Angleterre, dans les comtés de Lancastre et de York, en Écosse, dans le comté de Lanark, j'ai continué cette recherche : sur tous ces points, elle m'a présenté des résultats plus favorables. Qu'il faille l'attribuer en partie à la race, à la tradition, même au climat, c'est ce qui est démontré jusqu'à l'évidence; mais à côté et au-dessus de ces influences il y a celle des méthodes, et ici on est naturellement conduit à des comparaisons.

L'enseignement en France s'est mis et a dû se mettre en harmonie avec les institutions qui nous régissent. Il relève d'une autorité centrale d'où tout part et où tout vient aboutir, qui pour les moindres détails garde le premier et le dernier mot, et ne se dessaisit même jamais des pouvoirs qu'elle délègue. Des amendemens qui remontent à douze années ont pu modifier ce régime; l'expérience est faite, ils n'en ont point altéré l'esprit. Aujourd'hui comme autrefois, l'enseignement officiel supporte avec impatience et voit

avec ombrage ce qui se fait en dehors de lui. Les hommes n'y sont pour rien, c'est dans la force des choses. Ajoutons que ces procédés un peu militaires appliqués à l'enseignement ont leurs avantages, et entre autres les vertus de corps, l'unité d'efforts et de doctrines, le frein de la discipline, et, par la collation des grades, des garanties de capacité. On en tire tout ce qu'il est permis de tirer de l'action publique en pleine concentration. En revanche, l'inconvénient de ce régime est d'énerver, quand il ne l'exclut pas, l'action locale et privée. C'est sur ce terrain que l'Angleterre rétablit l'équilibre à son profit. L'enseignement y jouit d'une entière liberté d'allures; il est livré à ceux qui y ont un intérêt direct, l'individu, la paroisse, le comté; l'état ne vient qu'après, par l'entremise du conseil privé, chargé d'une répartition de subsides. Les attributions et la responsabilité suivent cet ordre, qui est l'inverse du nôtre; les écoles s'administrent, se soutiennent, ou par leurs ressources propres ou par des taxes locales; le gouvernement les assiste sans peser sur elles. Point de pédagogie jetée dans un moule uniforme; là, comme ailleurs, on a donné carrière à la variété des combinaisons et laissé les individus et les groupes maîtres de choisir ce qui leur convient. Il se peut qu'on n'arrive pas ainsi à une symétrie complète, qu'on rencontre quelques disparates; mais on a plus de mouvement et plus de vie. L'inspiration personnelle et les influences ambiantes se concilient mal avec la dépendance, l'ardeur s'y éteint, la volonté s'y consume sans aliment : au lieu de mécanismes souples et multipliés, s'adaptant aux lieux et aux circonstances, on n'a plus qu'un mécanisme unique et rigide qui ne tient compte ni des uns ni des autres. Tel est le contraste qui existe, en matière d'instruction primaire, entre les institutions anglaises et nos institutions. Peut-être y a-t-il à puiser dans les deux systèmes ce que chacun d'eux renferme de mieux éprouvé et de meilleur; nos voisins, comme on va le voir, ont fait quelques pas dans cette voie.

## I.

Avant d'entrer dans les détails, il y a certaines réserves à faire. Dans les enquêtes qui ont lieu en France, enquêtes le plus souvent administratives, le sentiment qui domine est l'apologie. Il n'en saurait être autrement. Les questions se posent de supérieurs à inférieurs, et ceux-ci savent trop bien ce qu'on attend d'eux pour broncher dans leurs réponses. Ils ne ménagent pas les excès de zèle, certains que de tous les griefs c'est celui qui leur sera le plus facilement pardonné. De là un faisceau de témoignages, qui aboutissent à cette conclusion, que tout est pour le mieux dans la meil-

leure des administrations possibles. Dernièrement un concours a été ouvert parmi les instituteurs primaires; on leur demandait ce qu'ils pensaient d'eux-mêmes et de leurs fonctions. Six mille mémoires ont été envoyés; le public n'en a eu connaissance que par le rapport qui les résume. Nul doute n'est possible sur le ton qui y règne; c'est un concert de félicitations avec peu de notes discordantes. Une seule plainte s'en est exhalée, unanime il est vrai, au sujet de l'insuffisance des traitemens, que personne ne conteste, et au sujet de laquelle l'administration se laisserait volontiers forcer la main. Quelques concurrens ont étendu leurs réclamations jusqu'au logement et au matériel de l'école; les plus hardis ont proposé un cours de jardinage comme annexe des cours primaires, ce qui aurait mis un petit clos à leur disposition. Telles sont les réformes généralement indiquées, et encore faut-il croire que ces vœux ont été enveloppés dans des formules de respect pour en adoucir l'expression.

En Angleterre, il n'en est point ainsi. Les enquêtes y sont libres et toujours empreintes d'amertume. On y reconnaît l'accent d'un peuple qui n'est accoutumé ni à se flatter, ni à être flatté, se laisse dire ses vérités jusqu'à l'exagération, et tient moins à savoir par où il excelle que par où il pèche. On n'y a point en vue une autorité constituée dont il faut gagner l'oreille ou ménager les susceptibilités, mais l'opinion publique, sur laquelle on cherche à agir fortement pour éveiller son attention et vaincre son indifférence. De là un autre écueil dont il est essentiel de se défier. Ces enquêtes chargent souvent, en vue de l'effet, les couleurs du tableau; on y met volontiers les choses au pire. S'il est quelque détail de nature à émouvoir, on en exagère à dessein la portée; tel accident du sujet prendra des proportions hors de mesure, et, tout exact qu'il est, donnera une fausse notion de l'ensemble. Ce défaut, commun aux enquêtes anglaises, et dont on ne tient pas suffisamment compte dans les jugemens qu'on en tire, se retrouve à un certain degré dans celle dont je vais exposer les résultats. Je m'appuierai dans ce travail sur un rapport publié par M. Senior, président de la commission chargée d'examiner l'état de l'instruction primaire. Les titres de M. Senior comme économiste et comme moraliste sont de notoriété publique; ceux des membres qui lui étaient adjoints ne sont pas moins réels : appartenant au clergé et à l'enseignement supérieur, ils étaient par leurs études et leurs fonctions familiers avec la matière; ils n'avaient rien à ménager ni à craindre, n'étaient animés que de la seule préoccupation de guérir le mal et de faire le bien, dussent-ils pour cela porter des coups violens et jeter par des récits douloureux le trouble dans les consciences.

L'objet de l'enquête peut se définir en quelques mots : fallait-il

étendre ou restreindre les attributions du conseil privé dans le domaine de l'enseignement? Y avait-il lieu de s'arrêter aux objections qui s'étaient élevées contre l'exercice de son autorité dans les limites fixées par la loi et les usages? Enfin quelles étaient, en tout état de cause, les réformes que l'enseignement élémentaire, surtout dans les classes pauvres, réclamait avec le plus d'urgence? Je prendrai ces questions une à une et dans leur ordre.

Le conseil privé, qui est ici mis en cause, ne s'est pas emparé sans résistance de la portion d'influence qui lui est désormais dévolue. Il est de doctrine générale que les services qui ont un caractère individuel et local doivent à la fois se suffire à eux-mêmes et disposer d'eux-mêmes. L'ingérence du conseil privé comme tuteur et caissier des écoles, puisant dans le fonds commun pour des intérêts particuliers, était une dérogation à ce principe; à ce titre, elle a été vivement combattue. Il n'a pas manqué de logiciens pour rappeler qu'en fait d'éducation le devoir et la charge incombent d'abord à la famille; que c'est à la famille de sentir ce que vaut l'instruction, et par suite d'y mettre le prix, que toute autre manière d'envisager les choses déplace l'obligation et l'effort, affaiblit les liens naturels et blesse la dignité des classes. Les mêmes logiciens ajoutaient que si la nécessité de violer le principe était démontrée, c'était à la localité, à la localité seule, d'intervenir, soit par des taxes spéciales, soit par des contributions volontaires, mais qu'en aucun cas il n'était juste ni sensé d'en charger l'état, de convertir une dette privée en dette publique, d'ouvrir la porte aux faveurs, aux abus d'influence qui accompagnent toute distribution de secours. Voilà le langage des adversaires du conseil privé, constitué en université au petit pied, et ce langage répond à ce qu'il y a de plus sensible dans le vieil esprit anglais. Les concentrations de pouvoir auxquelles nous nous prêtons avec tant de bonne grâce et de candeur répugnent à nos voisins; ils y résistent de leur mieux. Ainsi ont-ils fait quand il s'est agi de fondre en un seul corps les polices bigarrées qu'entretenaient les diverses paroisses dont se compose la ville de Londres; ainsi également quand il a fallu créer une législation sur les établissemens insalubres, définir les nuisances et régler les formes de l'autorisation, partout enfin où, bon gré, mal gré, des tempéramens ont été introduits dans l'exercice de droits privés ou municipaux.

C'est de cette façon, et par une brèche faite aux coutumes, que l'autorité du conseil privé s'est établie et maintenue. Encore n'est-ce là qu'une autorité mitigée et précaire qui donne plus d'avis que d'ordres et agit moins par les entraves qu'elle met que par les largesses dont elle dispose. Un fonds de 573,000 livres sterling (14 millions 1/2 de francs) que le conseil privé répartit entre les écoles

est son meilleur et presque son seul instrument. Ce fonds s'applique soit à l'entretien d'anciennes écoles, soit à la création d'écoles nouvelles, de manière à ne se substituer à aucune des ressources ordinaires, mais à en combler seulement l'insuffisance. Ces subventions sont facultatives des deux parts; il est des écoles, comme celles des congrégationalistes, qui s'y refusent absolument et demeurent ainsi en dehors de la surveillance du conseil privé; les autres écoles, quand elles s'y soumettent, le font de leur plein consentement, elles mettent à prix pour ainsi dire l'abandon de leur indépendance. Les motifs qui les déterminent sont tantôt la pauvreté du ressort, tantôt le besoin de fortifier les études ou le désir d'attirer plus d'élèves par un rabais dans les rétributions à la charge des familles. Ajoutons que la surveillance exercée n'a pas un caractère rigoureux et laisse les pouvoirs où ils sont, c'est-à-dire entre les mains des agens locaux et directement intéressés. L'instrument de cette surveillance est un corps d'inspecteurs de formation récente, et pour lequel une somme de 50,000 livres sterling (1,250,000 francs) a été inscrite au budget. Rien ne peint mieux la disposition des esprits que les résistances qui ont accompagné la création de ce corps. La chambre des communes voulait que ces inspecteurs eussent un mandat sérieux, des attributions étendues, le droit de fermer une école quand le local serait reconnu insalubre, de frapper de révocation l'instituteur incapable ou prévaricateur; elle ne reculait pas devant la dépense pour constituer un corps respectable et armé d'une certaine autorité. La chambre des lords se refusa à cet empiétement sur les coutumes établies et à ce déplacement des responsabilités; elle admit l'inspection, mais dans des termes vagues, sans lui donner la vie par des subsides, ni la puissance par des attributions définies. Son intention évidente était de laisser marcher les choses comme elles avaient marché jusque-là. Par-dessus tout, elle entendait écarter ce qui aurait pu ressembler à une organisation générale, systématiquement conçue et appliquée; elle maintenait la règle admise, qui est de ne toucher au vieil édifice que par fragmens, en faisant le nécessaire et n'allant point au-delà. Il se peut aussi qu'elle se soit défendue de ce qui était suspect d'imitation, et qu'elle ait vu dans un inspectorat fortement constitué un emprunt à notre régime universitaire. Quoi qu'il en soit, elle n'a accepté l'institution qu'en l'énervant et en la dépouillant de la sanction qui en eût assuré l'influence.

Derrière les motifs avoués s'en cachait un autre qui agissait dans l'ombre, c'était la prévention religieuse. Toute combinaison uniforme en matière d'enseignement eût amené comme conséquence l'égalité de traitement pour tous les cultes, concession à laquelle

l'église établie résiste énergiquement. Relativement tolérante pour les schismes nés dans son sein et les mille variétés de la communion protestante, elle ne s'accoutume pas à l'idée qu'on admette au même titre et traite sur le même pied les religions hostiles à la réforme. Les passions qui ont éclaté à propos du collége catholique de Maynooth n'ont pas désarmé, et chaque année la chambre des communes entend les plaintes qui s'exhalent à propos des subsides accordés à un établissement ennemi. C'est comme un parti-pris de ne plus faire un pas dans cette voie, de s'abstenir de tout acte qui serait de nature à affaiblir les incompatibilités et à rapprocher les distances. Que chaque culte ait ses écoles et les défraie, cela est de droit dans un pays de liberté; mais entre ce droit et le projet de les confondre dans une protection commune, il y a un abîme que le clergé est résolu à ne pas franchir. La perspective d'une religion anonyme lui répugne profondément; il ne veut pas que cet objet principal de l'éducation s'efface dans un compromis et une promiscuité inséparables de la tiédeur. Les ministres de la confession dominante sont très entiers à ce sujet. «On peut faire le rêve, dit un de ces ministres, M. Fraser, d'une plate-forme religieuse où toutes les croyances viendraient se rencontrer, d'un système d'éducation où, ne s'attachant qu'au fond des choses, on mettrait en oubli les différences pour aboutir aux grands principes sur lesquels l'accord s'établit parmi les hommes de bien. Ce sont des tableaux de fantaisie où l'imagination a pleine carrière. Lorsqu'on en reviendra aux réalités, il sera aisé de reconnaître qu'en ne distinguant pas les rouages on a affaibli le mécanisme. Il ne faut pas perdre de vue, en traitant ce sujet, par quelles mains l'œuvre est conduite, quels sont les hommes qui lui donnent la vie et le mouvement. Ce ne sont ni les philosophes de cabinet, ni les orateurs de tribune: ce sont des milliers de ministres de la religion, orthodoxes ou dissidens, hommes, si l'on veut, à vues étroites et incapables peut-être d'en avoir de plus larges, mais animés d'une incontestable ardeur, disposés à sacrifier librement et sans calcul leur argent, leur temps, leur santé, pour un objet qui n'a de valeur à leurs yeux que par ses conséquences religieuses. Écartez, tempérez ce motif dominant, et la charpente de votre éducation s'écroule. Ne croyez pas qu'une création meilleure succéderait à cette destruction, qu'un monde plus beau sortirait des eaux de ce déluge. Le système actuel une fois renversé, je ne sais pas où je trouverais, dans les quatre cent neuf paroisses de mon district, des élémens de reconstitution, lorsque les ministres auront cessé de regarder cette tâche comme une branche distincte de leurs devoirs pastoraux. Voilà ce que je pense d'un système d'éducation purement séculier.»

Devant ces deux opinions absolues, l'une qui ne veut pas que l'état se substitue aux devoirs et aux droits des familles et des localités, même dans des intentions généreuses, l'autre qui redoute que son intervention n'aboutisse à l'indifférence en matière de religion et la tient pour suspecte sur ce chef, les commissaires n'ont guère à proposer que des tempéramens et des palliatifs. Ils reconnaissent la valeur des objections et demandent seulement que la rigueur des principes fléchisse devant la puissance des faits. Comment se refuser à l'évidence? Du côté des parens, tantôt c'est la volonté, tantôt ce sont les moyens qui manquent; du côté des localités, c'est l'apathie ou l'insuffisance des ressources qui fait obstacle. Les enfans doivent-ils souffrir de ces causes de délaissement? N'est-ce pas à l'état de leur tendre la main quand la famille et la paroisse semblent se démettre? Pour les gens de labeur, c'est une lourde charge que l'école, charge directe par la rétribution, indirecte par le temps prélevé sur la main-d'œuvre. Dans le West-Riding, l'un des riches comtés de l'Angleterre, la rétribution scolaire est de trois deniers par semaine; le nombre des élèves diminue sensiblement quand on la porte à quatre deniers. Pour 4 shillings de plus par an, les parens reculent devant la dépense et suppriment l'éducation comme trop onéreuse. Ils y sont conduits par un autre calcul. Dès l'âge de huit ans, le plus profitable pour la culture intellectuelle, l'enfant de la campagne peut gagner 1 shilling 1/2 par semaine, l'enfant des villes de 3 à 4 shillings. L'école n'enlevât-elle qu'un tiers de ce salaire, c'est dans le premier cas 26 shillings, dans le second cas 50 ou 65 shillings par an de déficit dans les recettes du ménage. Faut-il s'étonner que ce calcul soit déterminant, que des pères ignorans soient tentés de spéculer sur l'ignorance de leurs fils et ne se croient pas astreints à leur ménager, à force de privations, une condition meilleure que celle où ils ont eux-mêmes vécu? Avec le temps sans doute et avec les lumières, cet égoïsme cédera, ces mœurs changeront; mais, pour obtenir la moisson, il faut répandre la semence. Quant aux localités, plusieurs succombent sous le poids des charges; elles ont leurs pauvres, leurs frais d'entretien, leurs dépenses spéciales : on n'en peut attendre que des efforts lents et hors de proportion avec les besoins. C'est donc à l'état qu'il faut recourir : la civilisation du pays, sa dignité, son honneur, sa sécurité, sont en jeu dans les progrès de l'éducation publique. Les commissaires en concluent que l'état ne pourrait, sans injure ni dommage, être dessaisi de ce grand intérêt; ils sont d'avis que le conseil privé doit être maintenu dans ses fonctions sans en excéder la mesure et en se bornant à corriger quelques détails défectueux dans la pratique.

Au sujet des répugnances du clergé, leurs conclusions sont moins

formelles. Singulière contradiction! nulle part les hardiesses politiques ne sont poussées plus loin que dans les îles anglaises; s'agit-il de tolérance religieuse, le langage devient timide, confus, hésitant. L'esprit le plus libre se sent mal à l'aise sur ce terrain. La commission d'enquête reconnaît, il est vrai, qu'il est possible de concevoir, même de désirer un système moins exclusif que celui qui existe, et dans lequel on ne mêlerait à l'éducation séculière que les notions de morale communes à tous les âges de la chrétienté, sauf à réserver pour d'autres lieux et d'autres temps l'enseignement des dogmes particuliers. Cependant elle ajoute presque aussitôt que la disposition actuelle des esprits enlève à ce système toute chance de réussir en Angleterre. Ce n'est pas des familles que partiraient les résistances; les classes populaires n'ont pas en général de bien vifs préjugés là-dessus. L'opposition viendrait de la petite noblesse des campagnes et des classes moyennes des villes, qui sont intraitables sur leurs dogmes respectifs et mettent une égale ardeur à les défendre et à les propager. Elles s'indigneraient à la pensée que le gouvernement pût employer les deniers publics à soudoyer les hérésies et devenir comme une trésorerie de l'impiété. Mieux vaudrait à leurs yeux briser l'instrument et supprimer les subventions. Les classes qui parlent ainsi sont à ménager; leur droit de remontrance se fonde sur des largesses aux écoles qui dépassent de beaucoup celles de l'état. Si leur bourse ne s'ouvrait pas, ce ne serait plus 600,000 livres sterling qu'il s'agirait de mettre à la disposition du conseil privé, mais bien 2 millions de livres. L'objet est à considérer, et il a fallu maintenir ce qu'on appelle la clause de conscience pour les écoles qui reçoivent du trésor public des subsides ou des dons. Cette formalité est souvent dérisoire, témoin cette école israélite à laquelle il a suffi, pour être reconnue et secourue, de s'astreindre à lire à haute voix, une fois par jour, un seul verset de l'Ancien Testament. Quand les préjugés en arrivent là, ils sont bien près de rendre les armes. Pour amener la trève, peut-être suffirait-il que l'inspection, dévolue jusqu'à présent au clergé, passât en partie du moins entre des mains séculières. La commission en exprime le vœu; elle se prononce également pour une inspection sédentaire substituée à l'inspection ambulante qui est aujourd'hui en vigueur, et dans laquelle les choix se ressentent des surprises du premier moment. Ces réformes ne touchent, on le voit, qu'à des détails; elles n'engagent pas le principe consacré dans notre enseignement, et pour lequel nous sommes en avance de l'Angleterre : protection à toutes les écoles sans distinction de croyances!

Si nos voisins ont tant de respect pour les opinions du clergé, c'est qu'il a noblement porté le poids du jour. Les écoles actuelles

ne vivent que par son dévouement : il en est le surveillant gratuit, le moniteur, souvent le trésorier. Volontiers on attribue aux lords la meilleure part des soulagemens qui proviennent de la charité et de la générosité privées; ce sentiment s'atténue quand on vérifie les faits. Que dans une calamité publique et une réunion d'apparat les lords donnent l'exemple et le fassent avec libéralité, c'est un devoir de tradition et de race, une manière habile d'agir sur les esprits et une sorte de rançon de leurs priviléges. Ils sont en vue, on attend d'eux un sacrifice; ils s'exécutent de bonne grâce et avec grandeur. L'homme s'efface alors devant le personnage; il reparaît dans les quêtes obscures, destinées à faire plus de bien que de bruit et affectées à des besoins spéciaux et déterminés. Dans ce cas, ni la fortune, ni le rang, ni les devoirs attachés à la possession de la terre ne seront une garantie pour le succès de la demande; tout dépendra de l'humeur, du caprice, du caractère. S'agit-il des écoles, l'esprit de système s'en mêle. Quelques lords les regardent comme propres à troubler et à corrompre les campagnes; ils luttent par l'inertie contre ce péril présumé. J'ai sous les yeux la déposition d'un ministre de l'Évangile d'autant plus digne de foi qu'il parle de ce qu'il a vu et entendu dans son ressort. Il ne cite pas de noms, mais désigne les titres avec une précision qui semble défier les démentis. Après avoir dépeint l'état des populations dans les comtés de Devon, Dorset, Somerset, Hereford et de Worcester, il raconte les efforts de ses desservans pour y augmenter le nombre des écoles, les démarches faites auprès de la grande noblesse et les mécomptes qui s'en sont suivis. Rien de plus significatif que cette nomenclature. Ici c'est un duc possédant toute une paroisse d'un revenu de 2,500 livres sterling et se refusant à donner le moindre denier; là c'est un général, membre du parlement, tirant 1,200 livres de rente d'une paroisse, dont la moitié en grandes dîmes, et répondant qu'il ne peut prendre d'engagement pour une souscription régulière; plus loin un riche seigneur, connu par ses opinions libérales, qui donne 3 guinées sur 2,000 de revenu, et gâte en outre le don par une raillerie; puis un propriétaire, avec 1,800 livres de rente, qui d'une main souscrit pour 3 livres sterling et réclame de l'autre 3 livres et 10 shillings pour les loyers de la maison d'école; enfin, dans une paroisse du comté de Hereford, d'un revenu de 12,000 livres pour 8,000 acres d'excellente terre, tous les propriétaires du sol, dont deux pairs du royaume, ne sont arrivés en se cotisant qu'à une contribution totale de 18 livres, tandis que la maison d'école coûte 100 livres de location. Tels sont les cas relevés par un témoin sincère, et il ajoute qu'il pourrait en citer une foule d'autres. La grande noblesse se montre donc, en ce qui touche les

écoles, au moins indifférente, et il en est de même des bénéficiers ecclésiastiques qui ne sont pas astreints à la résidence. Sur ce point, la plainte est des plus vives. Beaucoup de biens qui autrefois appartenaient aux évêques, aux doyens ou aux chapitres, et restaient ainsi par destination dans le domaine des pauvres, ont échappé et chaque jour échappent, par des délégations et des investitures lointaines, à leur part de contribution libre dans les œuvres d'assistance et d'éducation.

Cette tiédeur des hautes classes aurait pu mettre les écoles en péril, si le clergé n'y eût suppléé par des prodiges de zèle. Ses sollicitations multipliées ont maintenu les ressources à la hauteur des besoins, et quand l'argent d'autrui n'a pas suffi, les vicaires ont comblé le vide avec le leur; il en est qui ont pris sur leur modeste traitement plus que des lords sur leur fortune. Aussi l'enseignement est-il pour eux comme une arche sainte, et dès qu'on y touche, ils sont en émoi. En général ils tiennent les nouveautés pour suspectes; les empiétemens du conseil privé n'ont pas eu d'adversaires plus résolus. D'où vient cela? Le conseil privé n'est autre chose que l'état accourant, les mains pleines, au secours du clergé, qui succombe sous le fardeau; c'est un grand aumônier qui donne en bloc au moins l'équivalent d'une infinité de petites sommes péniblement recueillies, en assure le retour régulier et permet d'établir un meilleur service. Comment se refuser à un pareil soulagement? Par quel scrupule se sentirait-on retenu? Les cas de conscience? Ils ont été réservés; le conseil privé est, pour employer le mot anglais, *dénominationaliste;* son plan, son système d'éducation ont été conçus de manière à ne pas blesser la croyance dominante. Ce que craint le clergé, c'est moins ce qui est que ce qui peut survenir; dans l'institution actuelle, il découvre en germe les écoles mixtes ou séculières, l'inspectorat laïque et toute une organisation qui, sans exclure les pasteurs, ne leur laisserait qu'une moindre puissance. Cette pensée est intolérable au clergé; il n'entend pas se dessaisir, dût-il être assujetti à plus de peine. Son mot d'ordre est que les congrégations sont pour les écoles de meilleurs maîtres que l'état. Ainsi s'expliquent l'opposition acharnée que rencontre dans ses actes le conseil privé, les embarras qu'on lui suscite et les griefs qu'on lui impute.

## II.

Disons sur-le-champ que les principaux de ces griefs proviennent du fait de ceux qui s'en plaignent. L'introduction de l'état dans l'enseignement n'a pu se produire qu'au milieu de chicanes sans nombre.

D'un côté la législation demeurait vague et incohérente; on avait à se gouverner entre divers bills dont les textes se donnaient des démentis. D'un autre côté, on avait à lutter contre des défiances enracinées et une malveillance portée jusqu'à la passion. Le comité du conseil privé, chargé de régler les services, n'a donc marché, à ses débuts surtout, qu'environné de piéges. Qu'il agît ou qu'il s'abstînt, le blâme n'en persistait pas moins. Y a-t-il lieu de s'étonner que devant ce déchaînement extérieur il n'ait pas toujours eu l'esprit libre, la main heureuse, le talent de se garder ou de se déterminer à propos? Tantôt il hésitait devant les clameurs, tantôt il cédait aux obsessions; de là quelques fausses mesures sur lesquelles il a fallu revenir, comme aussi des excès de précautions pour couvrir les points vulnérables. La tâche était d'ailleurs des plus ingrates. Le conseil privé ne pouvait s'imposer aux écoles, ni les soumettre à un traitement commun, puisque l'option leur était permise. Il s'agissait de les gagner par des faveurs, et beaucoup résistaient. Même aujourd'hui, après une longue expérience, toutes les difficultés ne sont pas levées, et l'instrument dont l'état dispose a besoin d'être manié avec de grands ménagemens.

Ce qu'il y avait à redouter le plus à l'origine, c'était que l'action officielle, en s'emparant du terrain, n'affaiblît, n'étouffât l'action privée et volontaire. Le cœur humain a de ces singularités. L'intérêt que l'on prend aux choses est souvent en raison des sacrifices qu'elles coûtent : on s'y attache avec d'autant plus de chaleur qu'elles paraissent plus dépourvues; on y tient moins dès qu'on s'y croit moins nécessaire. Ainsi les milliers de souscripteurs qui chaque année versaient leur tribut dans les caisses des écoles en devenaient par cela même les patrons officieux, y voyaient leur œuvre, et, placés sur les lieux, les enveloppaient pour ainsi dire d'une atmosphère de bienveillance. Les parens eux-mêmes sentaient que, dans ce concert d'efforts, le premier et le plus naturel devait venir d'eux, et que devant ces obligations librement consenties ils ne pouvaient décliner celles que le sang leur imposait. De là un certain scrupule à acquitter la rétribution scolaire, et plus elle était lourde, plus le père de famille était jaloux de savoir à quoi s'employait cet argent prélevé sur ses plaisirs ou ses besoins. La population ne restait donc ni indifférente ni étrangère au gouvernement de l'école; l'argent et les conseils n'y étaient point ménagés. Cette émulation pour le bien prenait toutes les formes, dons en nature, leçons de professeurs libres, administration gratuite. Les localités renchérissaient l'une sur l'autre, soit par la modicité des droits, soit par la bonne installation des locaux ou le perfectionnement des méthodes. A l'envi, chacun dans sa sphère avait un rôle actif à jouer. En serait-il de même quand l'état aurait mis son empreinte sur l'institu-

tion, fait entrer les services dans des cadres rigoureux et substitué au patronage individuel, représenté par des milliers de têtes, le patronage de cet être de raison que l'on nomme tantôt un comité, tantôt un conseil? Tel était le problème sur lequel le temps et l'expérience allaient prononcer.

Les résultats ne semblent pas jusqu'ici défavorables. Un document publié par le conseil privé et qui embrasse cinq années, de 1855 à 1859, constate que les efforts volontaires n'ont pas diminué depuis qu'a commencé la période des libéralités du trésor. Malgré le taux croissant des subventions officielles, les largesses privées occupent encore et de beaucoup le premier rang. Quelques chiffres suffiront pour marquer les distances. En 1855, les allocations du gouvernement pour construction, agrandissement, réparations et appropriation des locaux s'élevaient pour les écoles à 70,000 livres sterling en nombres ronds; les contributions locales atteignaient 142,000 livres. En 1859, les proportions pour les mêmes services étaient de 125,000 livres à la charge de l'état et de 216,000 livres à la charge des paroisses ou provenant de dons particuliers. Les colléges entretenus et les fournitures générales, livres, cartes et appareils, offraient des balances analogues. Pour les traitemens des instituteurs et des moniteurs, les sommes présentent un plus grand écart dans les rapports. L'état en 1855 y contribuait pour 168,000 livres; les localités et les dons privés y entraient pour 430,000 livres. En 1859, le premier des deux contingens s'élevait à 351,000 livres, le second à 560,000 livres. Les années intermédiaires reproduisent, à quelques fluctuations près, la même situation. Du dépouillement de cette comptabilité, en s'en tenant aux apparences, on peut conclure que la contribution volontaire n'a pas été mise en échec d'une manière sensible, et qu'elle a, par des augmentations parallèles, rivalisé avec l'état, au lieu de se laisser décourager par son intervention. Quelques réserves sont pourtant à faire. Pour les bâtimens, le trésor public a, en cinq ans, doublé sa somme; les localités n'ont élevé la leur que d'un tiers. Pour les traitemens, l'état, dans la même période, va au-delà du double; les localités se contentent d'ajouter un quart en sus. Déjà donc les deux parties ne marchent point du même pas; le gouvernement y met plus de zèle que les paroisses, il a l'ardeur des ouvriers de la dernière heure. Remarquons en outre que les contributions locales et volontaires ont leurs racines dans les habitudes et obéissent à un mouvement d'impulsion qui n'est pas de nature à s'arrêter en un jour. Devant une rivalité naissante, les paroisses se sont piquées d'honneur; en acceptant une assistance, elles ont prouvé qu'elles ne s'abandonnaient pas elles-mêmes. Tels sont les motifs et la mesure de la puissance de l'effort privé. Est-il à croire que les choses garderont cet équi-

libre, si l'envahissement officiel continue et s'étend? Le doute est au moins permis, et dans tous les cas il y a une distinction à faire.

Entre les taxes locales et les subventions administratives, les incompatibilités ne sont pas profondes, et l'accord peut s'établir. La commune et l'état, ayant à créer ou à soutenir une école, ne procèdent pas d'une manière tellement disparate que la porte soit fermée à une combinaison prise de concert. Il ne s'agit que de s'entendre sur la quotité de dépenses que chacune des parties prend à sa charge et le détail des droits et des pouvoirs qu'elle se réserve en retour. Ce contrat une fois passé et exécuté sincèrement, les conséquences en découlent le plus régulièrement du monde; l'état paie avec ses deniers, la commune avec les siens, en vertu de lois ou de coutumes ayant force de loi et après une perception accompagnée des formes ordinaires. C'est exactement ce qui se passe dans notre comptabilité, qui est à la fois générale et départementale, et dans laquelle au principal de l'impôt s'ajoutent des centimes additionnels pour des objets déterminés. Les caisses de l'état et des paroisses peuvent donc à la rigueur se partager les services. L'incompatibilité n'existe pas non plus entre les taxes paroissiales et les libéralités particulières. Volontiers elles se complètent les unes les autres; c'est une répartition de famille où les plus riches et les plus généreux se portent, par un libre mouvement, au secours du fonds commun. Mais où commence une sérieuse incompatibilité, c'est entre les libéralités particulières et l'administration directe de l'état. Partout où la main de l'état se montre, la main privée se retire; dès qu'il a mis sa responsabilité en avant, les autres responsabilités se croient dégagées; devant ses agens accrédités, les agens qui ne s'inspiraient que de leur cœur s'effacent et s'abstiennent. Ainsi, en supposant que la direction de l'enseignement, de paroissiale qu'elle était, devînt en Angleterre de plus en plus centrale et qu'on en fît quelque chose d'analogue à notre université, qui réunit dans ses mains les rênes de trente-six mille écoles, le résultat ne serait ni équivoque ni lent à se produire. Peut-être conserverait-on après débat une partie des taxes que les localités affectent à cet emploi; mais ce qui serait à coup sûr perdu et disparaîtrait sans retour, ce serait la totalité des souscriptions volontaires qui se comptent par milliers et forment aujourd'hui la plus forte ressource de l'enseignement élémentaire. La générosité privée est une vertu jalouse et pleine de susceptibilités; elle n'aime pas à trouver le gouvernement dans ses voies. Si les choses n'en sont point encore là, et si les tableaux du conseil privé offrent des chiffres rassurans, c'est que le système d'absorption est plutôt une menace qu'un fait, et que, dans cette période d'essai, il se déguise sous des formes qui n'ont rien d'impérieux ni d'offensif.

Un autre inconvénient de ce système, c'est de tout élever à de grandes proportions, le bien comme le mal et le mal plus que le bien. Une erreur se multiplie par la quantité d'établissemens subordonnés auxquels on l'impose. Aussi s'en tient-on à ce qui est éprouvé en usant le moins possible de hardiesse; pour échapper à un risque, on se prive de plus d'un perfectionnement, et encore, quelque retenue qu'on y mette, essuie-t-on de loin en loin quelques mécomptes; déjà l'on cite ceux qui ont marqué les premières entreprises du conseil privé, notamment à propos de la création d'écoles normales primaires. Évidemment c'était là une des bases de l'enseignement officiel; comment former de bons élèves, si l'on n'avait pas une pépinière de bons instituteurs? Le comité s'en occupa donc dès ses premières séances. Malgré quelques résistances, il venait de décider qu'une école normale primaire serait établie à Londres, quand un orage éclata dans le sein du clergé, et si violent qu'une députation d'évêques se rendit chez la reine avec une adresse hostile. On y disait que le projet d'école était une injure pour les instituteurs en exercice, et surtout pour les ministres de l'Évangile qui se dévouaient à l'enseignement et n'avaient pas besoin de certificats d'études officiellement délivrés. Bref, il se fit un tel bruit que le comité retira son plan et chercha à tourner les défenses qu'il ne pouvait enlever de front. Un établissement libre fut créé et placé sous l'influence de l'église établie; dès lors, et à l'aide de ce biais, il devint loisible au conseil privé de favoriser par une subvention ce qu'il n'avait pu obtenir d'un enfantement direct. De simples particuliers ou du moins des hommes agissant comme tels, entre autres MM. J.-K. Shuttleworth et Tufnell, se mirent à la tête de cette école normale, sur laquelle roule aujourd'hui tout le travail d'épreuves et de préparation des instituteurs primaires, des écoliers de la reine, des maîtres et maîtresses brevetés.

Rien de plus défectueux que le plan des études et la matière des examens en vigueur. Voici, par exemple, ce qui se passe pour les jeunes filles qui aspirent au brevet de maîtresse. — C'est à l'âge de treize à quatorze ans qu'elles se présentent le plus habituellement; presque toutes sont d'une humble condition. L'apprentissage dure cinq années, au bout desquelles on leur délivre, s'il y a lieu, un brevet de capacité. A la fin de chaque année, un inspecteur procède à un examen; si cet examen est heureux et si la jeune fille franchit l'épreuve avec succès, elle reçoit comme indemnité ou encouragement de 10 à 20 livres (250 à 500 francs), c'est-à-dire une somme comme jamais elle n'en a vu, et qui représente dans certains cas les salaires du chef de sa famille pendant l'année entière. Pour que rien ne la détourne de ses études, elle est dispensée de tout service domestique. Dans la maison paternelle, quand elle

y paraît, on la traite comme une petite déesse, autant au-dessus de ses frères et sœurs que le paysan irlandais qui est sorti de sa chaumière pour entrer dans un séminaire. A dix-huit ans, elle concourt pour le grade d'écolière de la reine; si elle l'obtient, elle devient pensionnaire du collége, y est nourrie, logée, blanchie, et touche en outre, pour ses dépenses personnelles, une petite somme qui est mesurée sur les résultats des examens. Ce stage se prolonge pendant une, deux ou trois nouvelles années, au bout desquelles la jeune aspirante obtient l'un des onze certificats, dans un ordre croissant de mérites, qui lui confèrent le droit d'enseigner et l'attachent à une école avec la jouissance d'une maison et un traitement, qui est au minimum de 20 livres par an et peut s'élever jusqu'à 60 livres. C'est là, pour le gros de ces tribus, une terre promise; beaucoup restent en chemin et ne la voient pas; les plus favorisées n'y arrivent qu'au prix de sept années d'efforts et d'une contention d'esprit continuelle. Leur carrière en dépend; qu'un seul jour la mémoire les trahisse, que dans ce travail du cerveau la santé s'altère au point de troubler la marche des études, qu'il y ait seulement une période de défaillance, et le fruit de ce stage pénible sera compromis ou détruit. L'échec dans ce cas est une véritable ruine; non-seulement les parens en sont pour leurs sacrifices, mais la jeune fille est en face d'une vocation manquée et des écueils d'un déclassement. Si elle n'en sait pas assez pour être maîtresse, elle en sait trop pour redevenir ouvrière; elle a malheureusement appris à rougir du métier des siens sans acquérir la faculté d'en prendre un meilleur. Elle est dès lors livrée à tous les embarras et à tous les piéges des situations équivoques.

Pour se former une idée des difficultés de la tâche, il faut avoir sous les yeux le programme des examens. Partout, il est vrai, les documens de ce genre renchérissent sur le luxe des matières; on dirait qu'ils ont été faits plutôt pour prouver la science de ceux qui jugent que le mérite de celles ou de ceux qui sont jugés. Plus d'une fois, en parcourant les questions que l'on pose à nos bacheliers, je me suis demandé comment un si grand nombre d'entre eux parvient à y satisfaire autrement que par une certaine grâce d'état. On ne déroge pas en Angleterre à ce formidable appareil (1). L'érudition

(1) Voici, entre autres notions, ce que l'on demande à des jeunes filles de quatorze à dix-huit ans. Je n'indiquerai ici que les traits principaux dans l'ordre suivi par le programme :

« *Écriture sainte.* — Quels événemens se rattachent aux endroits suivans : Hobah, Beerlahai-Roi, Mizpeh, Peniel, Séchem, Luz? Dites clairement quelles leçons pratiques et quelles vérités spirituelles ressortent de l'un de ces événemens. — Peignez le caractère de Jacob et transcrivez les bénédictions qu'il prononça sur Juda et sur Joseph... — Donnez un récit exact des circonstances de l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem et de son crucifiement, et transcrivez au moins six versets de son dernier discours...

des postulantes est mise à de rudes épreuves. On exige qu'elles sachent à quoi s'en tenir sur les articles de foi d'Athanase en ce qui touche l'incarnation, sur les martyres de saint Ignace et de saint Polycarpe, sur le premier et le quatrième concile, enfin sur les docteurs auxquels on doit la préparation des trente-neuf articles et la révision du livre de prières sous les règnes d'Édouard VI et d'Élisabeth. Des théologiens ne seraient pas pressés plus vivement ni sur de plus graves matières. En histoire et en géographie, le programme n'est pas moins exigeant : le règne d'Alfred, la conquête normande et ses suites, Cromwell et les Stuarts, les rois et les reines sont la part de l'histoire, à laquelle s'ajoute la liste des principaux noms engagés dans l'indépendance américaine. La part de la géographie est tellement large qu'après une vue générale du globe, de ses fleuves, de ses chaînes, de ses divisions naturelles ou politiques, on en vient à des problèmes qui partagent les savans : les causes des marées, l'influence qu'exercent sur le climat la distance de la mer, les vents régnans et la nature du sol; enfin, ce qui est plus délicat encore, la désignation de celle des colonies anglaises qui est la plus profitable au commerce de la métropole avec des preuves à l'appui.

Comment supposer que de semblables questions puissent aboutir à autre chose qu'à des réponses purement machinales? Des filles de quinze ans, si ouverte que soit leur intelligence, ne sauraient voir plus clair dans ces broussailles de l'érudition que les casuistes et les lettrés, qui, depuis un temps immémorial, se disputent sur les textes et sur les gloses. Quand on aura fait répéter à ces écolières l'épître aux Galatiens ou aux Philippiens sans qu'elles bronchent d'une syllabe, quand elles auront raconté ce qui se rattache à Séchem, à Shalem, à Beerlahai-Roi, comme le veut la table des examens, qu'y aura-t-il à en conclure, si ce n'est que la mémoire est bonne et la leçon bien apprise? Point de tâtonnement sur la lettre; seulement le sens et l'esprit échappent. Il y a là un vice d'origine qui, introduit dans l'enseignement, ne l'abandonne plus. Une leçon machinalement apprise est toujours une leçon machinalement enseignée. Beaucoup d'inspecteurs s'en plaignent en termes assez vifs. Rarement une explication vient éclairer le sujet; tout se réduit au formulaire. L'un de ces inspecteurs visitait une école : à peine y était-il entré que l'instituteur, pour faire valoir ses élèves, leur posa une question. « Quel passage dans les Écritures commande le devoir

— Donnez une exacte et complète analyse d'une ou plusieurs des parties suivantes des saintes Écritures, et transcrivez au moins six versets consécutifs d'une des épîtres dans lesquelles on les trouve : « *Aux Galatiens*, c. II, commençant par ces mots : Il y a quatorze ans, etc. » — Je m'arrête ici, quoique le questionnaire renferme des parties non moins curieuses sur le sacrifice, la résurrection et le jugement dernier, sur la justification et le péché originel, la personne du Christ et les bonnes œuvres.

envers les parens? » Sur ces mots, trente mains se lèvent; tous veulent répondre. L'inspecteur désigne l'un des enfans, qui, d'un air animé, débite ces paroles : « *Exode*, vingtième chapitre, douzième verset; honore ton père et ta mère afin que tes jours se prolongent sur la terre que le Seigneur te donnera. » Les trente autres élèves en eussent dit autant; mais parmi eux il n'en était aucun qui sentît en quoi et comment le texte sacré pouvait les toucher, et à qui il vînt à la pensée que cette terre promise pouvait s'appeler le Middlesex ou le Surrey, comme aussi que les parens à honorer, avec la longévité pour récompense, pussent être leurs propres parens. En vain l'inspecteur essaya-t-il de suggérer cette impression; il ne fut pas compris de l'instituteur lui-même. L'usage de ces commentaires familiers n'est pas établi, et ce serait s'exposer au blâme que de manquer aux usages. C'est ce qui arriva à M. Langton, qui tenait une des meilleures écoles des faubourgs de Londres. Il avait compris les vices de cet enseignement dogmatique qui exerce la mémoire plus que le jugement et meuble la tête des enfans de mots plutôt que d'idées. Sa méthode était tout opposée. Il choisissait des sujets appropriés à l'âge et à l'intelligence de ses élèves, et au lieu de les renfermer dans des phrases convenues, il leur laissait la liberté de discourir. Un jour, devant le comité d'examen, il voulut donner un exemple public de sa méthode, et commençait à interroger les enfans de sa classe sur la tempérance, la frugalité, l'honnêteté, en leur indiquant seulement d'appuyer leurs propres idées sur quelques textes, comme les proverbes de Salomon, lorsqu'il fut brusquement interrompu par un membre du comité, qui ramena l'interrogatoire dans des voies plus conformes à la tradition scolaire. « Quelles sont les prophéties de l'Ancien Testament qui se sont accomplies dans le Nouveau? » demanda-t-il à l'élève, et ainsi du reste. Tel fut le seul compliment que M. Langton recueillit de ses hardiesses.

Ni les préjugés, ni les routines ne manquent donc aux écoles anglaises, et le comité du conseil privé n'a pas su mieux s'en défendre que les comités paroissiaux. Pour relever son plan d'études, il a renchéri sur les obscurités et les insignifiances dont fourmillent tous les plans d'études connus; il a fait ce qu'on fait partout, de la pédagogie en excès. Il n'en pouvait être autrement : sous peine d'échec, il fallait au début se conformer aux modèles existans; mais, au milieu de ces embarras et de ces erreurs de conduite, on n'en voit pas moins une puissance qui se constitue : elle a son siége dans le gouvernement, son corps d'inspecteurs, ses écoles normales, ses programmes, elle a surtout sa caisse, devant laquelle plus d'un établissement rebelle a déjà plié le genou. Contestée dans son titre, entravée dans ses actes, cette puissance nouvelle se fait humble

afin de mieux arriver à ses fins, et use de ménagemens vis-à-vis de ceux qu'elle veut suppléer. Elle n'en marche pas moins, malgré les résistances, vers la conquête d'un beau domaine. Ce qu'il y a, en fait d'écoles, de vigoureux, de bien organisé, lui échappera sans doute; ce qui ne saurait lui échapper, c'est ce lot ingrat que forment, en tout pays et sous tous les régimes, les classes dénuées de ressources, et qui, sans un énergique effort, ne sortiraient jamais de l'abjection où elles croupissent. Voilà une clientèle acquise au gouvernement et qui lui sera peu disputée. L'éducation s'y complique de moyens de police que le zèle particulier ne saurait avoir à sa disposition. Il faut suivre, dans ce domaine de la misère et de l'ignorance, le mouvement de l'instruction élémentaire et rendre sensibles les difficultés de la tâche, en montrant ce que sont les hommes sur lesquels on s'est proposé d'agir.

## III.

Vérifions d'abord où en sont, pour la diffusion de l'enseignement, les populations anglaises. Le nombre des enfans pour l'Angleterre et le pays de Galles est évalué à 5 millions environ. Sur ces 5 millions d'enfans, un quart appartient aux moyennes et hautes classes, qui se suffisent à elles-mêmes, ce qui réduit le total à 3,750,000 enfans. En décomposant ce chiffre, on trouve 60,000 congrégationalistes, qui ne veulent à aucun prix de l'assistance de l'état, et 340,000 enfans de pauvres, qui n'ont guère que ce moyen de s'instruire. Restent 3,300,000 enfans qui doivent s'élever ou à leurs propres frais ou aux frais du public, en comprenant dans ce mot l'individu, la paroisse et le gouvernement. Dans ce nombre, le gouvernement en compte 1,600,000, à raison des alternances, dans les écoles qu'il subventionne et assujettit à l'inspection, tandis que 800,000 fréquentent des écoles affranchies de cette dépendance. Il ne reste donc que 900,000 enfans à peu près qui ne reçoivent aucune espèce d'éducation.

Voici maintenant un autre calcul, comme complément de celui qui précède. Par des moyennes faites avec beaucoup de soin et portant sur un grand nombre de tableaux, il a été établi qu'à y tout comprendre, le coût de l'éducation élémentaire est de 30 shillings par tête et par an. S'il s'agissait de mettre d'un bloc à la charge de l'état ces 30 shillings multipliés par les 900,000 enfans qui restent dépourvus de culture, les plus hardis partisans des empiétemens officiels reculeraient devant la dépense; mais en supposant que le partage se fît comme il se fait dans beaucoup de cas, un tiers la paroisse, un tiers la libéralité individuelle, un tiers le trésor public, la somme à trouver ne serait pas si excessive qu'on ne pût dès à

présent rêver un état de choses où personne en Angleterre ne se trouverait en dehors des cadres de l'éducation. Si l'on s'en rapporte à des estimations qu'il est inutile de détailler ici, il suffirait de doubler la somme actuellement allouée au conseil privé, pourvu que le zèle volontaire et paroissial suivît la même proportion. Avec un budget de 1,200,000 livres sterling, l'instruction publique pourvoirait au service le plus étendu de concert avec ses deux auxiliaires. Dans ces combinaisons, une place serait toujours réservée à la rétribution scolaire due par les familles, de manière qu'il restât constant pour les plus pauvres qu'on ne les assiste qu'à la condition qu'elles s'assisteront elles-mêmes. Rien ne sert, fût-ce avec les intentions les plus droites, de dénaturer les choses. L'éducation est un avantage et doit être payée par qui en profite, telle est la règle; si on y déroge, elle n'en doit pas moins rester présente aux consciences.

Comment se distribuent ces 900,000 enfans réfractaires qui, pour un motif ou l'autre, ne participent pas aux bienfaits de l'éducation? On n'a pu répondre à cette question que par des conjectures. On sait seulement que les campagnes en renferment un plus grand nombre que les villes. Les distances, la nature des travaux qui ne souffrent pas de discontinuité, le peu de goût, si ce n'est la répugnance des fermiers et des journaliers pour tout ce qui ressemble à un apprentissage intellectuel, entrent pour beaucoup dans ce retard des classes agricoles. L'absence des propriétaires du sol, leur indifférence sur le degré d'instruction de leurs tenanciers complètent la somme de ces influences énervantes. Ces influences s'étendent inégalement sur la contrée, suivant qu'elles rencontrent des hommes disposés à les combattre ou à s'y résigner; elles règnent sans obstacle dans les parties du royaume où les populations sont clairsemées et les maisons d'école hors de la portée des familles de colons. Quant aux villes, le délaissement et la négligence qui y persistent en matière d'éducation proviennent de tout autres causes. Deux élémens s'y trouvent en présence : une classe moyenne intelligente et en général portée au bien, des classes inférieures où un fonds héréditaire de dépravation s'entretient par les occasions de chute et les mauvais exemples. Le point à obtenir, c'est que la première de ces classes fonde ou soutienne assez d'écoles pour défrayer tous les besoins, et que la seconde consente à y mettre ses enfans. L'une et l'autre résistent; la classe moyenne n'est pas riche partout ni toujours libérale, les classes occupées de travaux manuels ou dégradées par des habitudes vicieuses semblent en bien des cas et en plus d'un lieu se complaire dans leur ignorance. Longtemps encore un certain nombre d'enfans resteront au dépourvu de ce pain de l'intelligence, qui leur est aussi nécessaire que celui du corps; le chiffre de 900,000 pourra décroître, il laissera néanmoins un fort

résidu. C'est cette clientèle que le conseil privé ne doit pas perdre et ne perd pas de vue. Seulement il demande aux localités un premier effort et ne leur accorde de fonds qu'à cette condition. Rien de plus sensé comme mesure générale; c'est un moyen d'écarter les demandes abusives et de réduire les chances de déception. Il est arrivé pourtant que ces règles destinées à prévenir l'abus ont empêché le bon usage et lié le comité au point de lui interdire des actes dont tous ses membres comprenaient et confessaient l'utilité. Il ne s'en est tiré qu'en se déjugeant; cela notamment a eu lieu dans deux circonstances qui méritent une mention. La difficulté ne s'élevait pas dans des paroisses obscures, où il fût loisible de l'étouffer. C'était à Devonport, annexe de Plymouth, et dans l'un des quartiers de Londres, Charterhouse. Sur le premier de ces points, l'amirauté verse des sommes considérables pour l'entretien et le stationnement des flottes; le second fait partie d'un centre d'opulence qui a peu d'égaux dans le monde. Tous deux étaient néanmoins le siége de telles misères qu'ils ne pouvaient pas fournir au comité ce premier témoignage de bonne volonté qu'il exige comme condition de son assistance. Voici les empêchemens qui se présentaient.

A Devonport, les faits se sont passés dans la paroisse de Saint-Étienne; le recteur les raconte à l'appui d'une demande de secours. La paroisse de Saint-Étienne se compose de 309 maisons occupées par 3,055 habitans. Ces maisons sont littéralement entassées les unes sur les autres et forment un grand carré dans lequel de petites cours laissent quelques espaces libres. De ces maisons, à peine en citerait-on 18 occupées par un seul ménage. Une douzaine d'autres appartiennent soit à des domestiques retirés du service, soit à des ouvriers des docks qui en approprient les pièces les plus convenables et les offrent en location aux officiers des armées de mer et de terre que leurs fonctions obligent à une résidence temporaire. Toutes les autres maisons ont un locataire principal, boutiquier ou artisan, qui, après s'être réservé une ou deux pièces, sous-loue les autres, chambre par chambre, quelquefois cabinet par cabinet. On peut juger de ce que doit être cet amalgame sédentaire ou nomade par un seul fait : c'est que sur les 300 maisons de la paroisse il y en a 15 qui sont des maisons de prostitution et 24 des débits de bière ou de genièvre. Les personnes marquantes se réduisent à cinq : l'aide-de-camp d'un général, un agent de compagnie, des veuves d'hommes de loi, de constructeurs, et de marchands; le reste se compose de gens de métier. S'il en est ainsi à Devonport, c'est l'amirauté qui en est en partie cause. Comme elle occupe toute la surface des quais et la portion des terrains que le voisinage de la mer eût rendus propres au commerce et à l'industrie, il n'est resté à la

population civile que des espaces insuffisans et dépourvus de convenance. C'est au point que les commerçans en détail qui tiennent des assortimens pour les soldats, les marins et leurs familles, transportent, dans cinq cas sur six, leurs établissemens et leur résidence dans la ville de Plymouth, qui touche à Devonport. Ils préfèrent se placer à quelque distance de leurs cliens plutôt que d'être condamnés à vivre au milieu d'eux.

Fonder et maintenir des écoles dans un milieu pareil était une entreprise difficile. Le vicaire de Saint-Étienne n'en désespéra pas; mais à qui s'adresser? La paroisse n'avait que deux patrons naturels, le lord du manoir et l'amirauté. Le premier, comme maître du sol, était désigné pour une large contribution volontaire : il s'y refusa. La seconde, en qui se résumait l'activité locale et qui y affectait des millions, ne se montra ni aussi indifférente ni aussi parcimonieuse; elle souscrivit pour 25 livres avec un emploi déterminé. Le pauvre vicaire n'était guère plus avancé. S'il se tournait vers ses résidens, il n'y voyait point de bourses disposées à s'ouvrir; s'il essayait de faire des quêtes en dehors de sa circonscription, il y rencontrait la concurrence des autres paroisses qui se défendaient de leur mieux contre les empiétemens. Bref, la plus belle collecte fut de 5 livres dans l'espace d'un an, et encore des voyageurs de passage avaient-ils contribué à former cette somme. Le total, fourni par de vrais paroissiens, monta à 10 livres dans le cours de dix années. Évidemment les droits scolaires et les taxes locales n'eussent pas suffi pour assurer le service, si le conseil privé n'y eût suppléé par une large subvention. Que serait-il arrivé, si le concours de l'état se fût mesuré sur l'effort volontaire? Les écoles de Saint-Étienne eussent dépéri faute de soutien. Des circonstances particulières laissaient l'esprit paroissial si dénué de ressort, qu'il fallait se porter au-devant de son appel au lieu de l'attendre et abaisser pour cette fois les barrières du règlement.

Un autre exemple plus caractéristique encore est celui des écoles de la paroisse de Saint-Thomas, dans le quartier de Charterhouse, à Londres. Aucune description ne peut rendre le spectacle que présentent ce quartier et la population mêlée qui s'y abrite. Le district comprend une surface de 17 acres (82,280 yards carrés), couverte d'allées et d'impasses, où s'élèvent 1,178 maisons contenant 9,500 personnes. Le revenu total du district est de 14,660 livres, c'est-à-dire 12 livres par maison et 1 livre 1/2 par individu. C'est un rassemblement de misérables que la police tient constamment en état de blocus et qu'elle a délimité de manière à en rendre la surveillance plus aisée. Ce qu'on y nomme des maisons pourrait s'appeler des chenils, et dans tout autre quartier le bureau de la voirie les au-

rait fait jeter bas pour motif de salubrité. Ici elles sont conservées comme en harmonie avec les abominations qu'elles recèlent. A peine de loin en loin, en temps de choléra par exemple, fait-on quelques exécutions; hors de là, on ferme les yeux, pourvu que des blanchimens à la chaux sauvent les apparences. Quant aux habitans, ils sont assortis aux locaux et ont une physionomie particulière. Saint-Thomas est un refuge assuré pour les existences suspectes qu'on élimine des autres quartiers; nulle part on ne voit une plus brillante collection de voleurs, de filous, d'escrocs, de diseurs de bonne aventure; c'est le domaine des gentilshommes de la nuit; ils y vivent côte à côte dans un échange de procédés mutuels et sans chercher à se pénétrer par des questions indiscrètes. On ne demande à personne ni d'où il vient ni où il va. Voilà une première originalité pour le quartier. La seconde tient au genre d'industrie qu'on y exerce. Les habitans de la paroisse de Saint-Thomas ne sont ni des portefaix des entrepôts, comme ceux de Saint-George-de-l'Est, ni des tisserands comme ceux de Bethnal-Green, tous gens pauvres, mais rudement et sainement occupés; leurs moyens d'existence sont en conformité avec leurs goûts vagabonds et se résument en général dans le colportage du *costermonger*, classe curieuse que M. Alphonse Esquiros a vivement dessinée dans ses émouvans tableaux de la vie anglaise.

Littéralement, le *costermonger* est un vendeur de pommes : en réalité, il débite un peu de tout, poisson, légumes, volailles, fruits; c'est le marchand des rues. Le métier a des degrés qui sont marqués par le mode de transport : les mieux montés ont une charrette avec un bidet, quelquefois un âne; c'est la fleur du genre; plus bas se rangent ceux qui doivent se contenter d'un haquet, d'un chariot à bras, d'un éventaire ou d'un panier. Les uns ne spéculent que sur un article, les autres s'accommodent de tout, brocantent indistinctement et promènent dans Londres les plus singuliers assortimens. Tous vivent sur la place publique, qui souvent leur sert de dortoir; ils y acquièrent la finesse du sauvage, le secret des petites ruses et l'art de déjouer l'œil de la police dans l'exécution de leurs méfaits. Au fond, les profits ne leur manquent pas : illicites ou licites, ces profits suffiraient largement à leurs besoins; mais ils ont des passions et des vices qui les vouent à une misère constante. L'argent gagné dans la journée s'en va le soir dans les cabarets, et plus d'un, dans l'impuissance de regagner son gîte, reste la nuit sur le pavé, ivre d'eau de genièvre. Le lendemain pourtant ils sont tous de nouveau sur pied, empruntent quelques shillings quand leur bourse est vide, et s'ingénient si bien qu'ils parviennent à liquider leurs dettes sans rien retrancher sur leurs excès. Cette existence vagabonde n'est pas le fait des hommes seuls; les femmes, les en-

fans des deux sexes y participent dans la mesure de leurs forces et de leurs dispositions naturelles; les femmes traînent des charrettes à bras comme les hommes, les enfans s'appliquent à de petits commerces qui sont des déguisemens de la mendicité; toute la tribu marche, agit, se disperse, pour se retrouver au campement quand la besogne quotidienne est achevée.

C'est dans ces lieux et sur cette population qu'un desservant zélé, M. Rogers, entreprit, il y a quelques années, d'opérer des réformes. Aucune tâche n'était plus rude. Non-seulement l'ignorance était dominante parmi ses ouailles, mais elle y était en honneur; une peuplade des mers du sud eût été moins étrangère aux notions du bien et du mal et aux mouvemens de la conscience; elle se fût prêtée de meilleure grâce à une discipline et à un amendement. M. Rogers, dans l'ordre de ses devoirs, fit d'abord un appel au sentiment religieux; il essuya l'échec le plus complet. Le dimanche était pour ces brocanteurs le jour des bonnes recettes; ils suivaient les foules et y trouvaient des occasions d'y trafiquer ou d'y jouer des mains aux dépens des bourgeois. En vain leur réserva-t-on des places dans l'église, ces places restèrent vides presque toujours. De loin en loin, à force d'instances, le pasteur ou ses aides en décidaient trois ou quatre à faire acte de présence pendant les offices. On les voyait un dimanche ou deux, puis ils reprenaient leur volée pour ne plus reparaître; quelquefois, pour se dérober aux obsessions, ils changeaient de logement ou demeuraient plusieurs semaines sans mettre les pieds dans leur gîte. Les conférences particulières, les visites n'étaient pas épargnées; les missionnaires, les lecteurs des Écritures saintes, les membres du clergé dissident se succédaient dans ces taudis, sans y être plus heureux dans leurs efforts. Quelques exceptions tout au plus tranchèrent sur cette suite d'avortemens; mais dans ce cas la conversion ne restait pas incomplète et avait pour conséquence le déplacement de celui que la grâce avait touché. Revenu à de meilleures habitudes, la première impression qu'il éprouvait était une répugnance profonde pour le monde dont il était entouré; il en rougissait, il le prenait en horreur, et ne respirait librement que lorsqu'il s'était éloigné de ces régions doublement infectées. Le pasteur travaillait ainsi à diminuer son troupeau et voyait s'échapper de ses mains le meilleur instrument de réforme, le bénéfice des bons exemples.

De guerre lasse, M. Rogers modifia alors ses plans. Il lui était démontré qu'il n'aboutirait à rien de satisfaisant vis-à-vis de ces hommes et de ces femmes dont le sens moral était perverti, et que leur âge et des habitudes enracinées rendaient inaccesibles à d'autres impressions. Il avait épuisé les conseils, les prières, les menaces; aucun de ces cœurs n'avait été touché; les traits les plus

pénétrans s'émoussaient contre ces cuirasses d'impiété. Les débauches persistaient malgré les plus beaux sermons; Saint-Thomas restait ce qu'il avait été, un cloaque dans tous les genres. Que fit le recteur? Il abandonna à elle-même la génération faite pour porter ses soins sur la génération qui était à former. Il visa à un double but : préserver les enfans en les tenant le plus possible éloignés des scandales de la famille, faire servir l'éducation des enfans à l'amendement des parens. Tout était à créer; la paroisse, composée comme elle l'était, n'avait ni le goût ni les moyens de se donner une école, ou n'y songeait même pas. Le conseil privé ne pouvait assister ce qui n'existait pas, et il lui était interdit de créer un établissement de toutes pièces. M. Rogers se trouvait donc réduit à ses seules forces; mais il ne faiblit pas. Le but était grand, le bien à faire sans limites; il ne doutait pas qu'en s'adressant à l'émotion et à la charité publique, des secours ne lui vinssent de divers côtés. Il raconta, dans une publication succincte, ce qu'était la paroisse dont il avait la direction spirituelle, ses efforts pour l'amender, ses échecs, et le dernier moyen qu'il avait imaginé. Son appel fut entendu, quelques souscriptions arrivèrent; il commença les travaux sous sa garantie personnelle. Le comité du conseil privé put alors allouer 2,400 livres aux écoles de Saint-Thomas; c'était loin des 9,000 livres qu'elles ont définitivement coûtées. Le reste, 6,600 livres, a été recueilli non dans le district, — à le mettre tout entier en vente on n'en retirerait pas cette somme, — mais un peu partout, en Angleterre, en Écosse, d'amis connus ou inconnus, qui se confondaient dans une bonne œuvre, fruit d'une heureuse inspiration. A l'aide de toutes ces ressources combinées, M. Rogers est arrivé à ses fins : les écoles de Saint-Thomas ne le cèdent, pour la solidité et la grandeur des constructions, à aucune des autres quartiers de Londres. Dans la première période, elles pouvaient contenir 1,400 enfans. Depuis lors, avec une dépense de 10,000 livres, sur lesquelles le conseil privé a fourni 6,848 livres, tandis que le reste provenait de dons particuliers, on a pu élever, avec plus de luxe dans les décorations, d'autres bâtimens qui contiennent 2,154 enfans. C'est donc un ensemble de locaux pour 3,600 élèves, fondés par la persévérance d'un homme de bien dans une circonscription frappée d'anathème, et qui n'avait pas une seule école il y a vingt ans. Son calcul n'a pas été trompé; ces écoles ont réussi, les enfans ont agi sur les parens, et ces derniers y ont mis du leur. La dépense annuelle, qui comprend le personnel et l'entretien, s'élève à 2,035 livres, sur lesquelles les droits scolaires figurent pour 1,306 livres et la subvention du conseil privé pour 287 livres; le reste provient de souscriptions, et parmi les souscripteurs on regrette de ne pas trouver le nom du collége de Dulwich, à qui appartient presque tout le sol du district.

Voilà deux cas où les bonnes intentions du conseil privé ont été longtemps enchaînées par la lettre des règlemens, et où il n'a pu réussir qu'en leur faisant violence. L'évidence des misères et surtout le cadre où elles étaient renfermées ont été pour beaucoup dans ces concessions accidentelles. L'empêchement n'en subsiste pas moins et produit son effet quand la notoriété des besoins et le bruit qu'ils causent ne forcent pas la main aux membres du comité. Dans les circonstances ordinaires, non-seulement la contribution volontaire doit précéder l'allocation officielle, mais il faut en outre que cette contribution volontaire soit recueillie exclusivement dans la localité. Ni Devonport, ni Charterhouse n'auraient pu satisfaire à cette condition, et combien de paroisses plus obscures en sont au même point! Neuf fois sur dix l'action du conseil s'en trouve paralysée. On devine pour quel motif cette clause a été inscrite dans les articles constitutifs. Une école, fondée au moyen de dons paroissiaux, y puise une garantie de durée; les donateurs la voient à l'œuvre, assistent à sa marche, sont désignés comme ses patrons naturels; ils aideront à son maintien comme ils ont aidé à son établissement. Le conseil privé peut l'assister sans craindre qu'elle n'avorte après un temps d'essai ou ne retombe tout entière à sa charge. Pour une école créée à l'aide de dons étrangers à la paroisse, la sécurité n'est plus la même; les souscripteurs sont dispersés, quelquefois inconnus; ils se tiennent pour quittes après une première largesse, ils n'en peuvent pas suivre l'emploi ni y porter un grand intérêt; ils ne sont tenus en haleine ni par le spectacle d'un succès, ni par la crainte d'un échec : d'où il suit que, dès l'origine, l'école peut péricliter, se fermer presque au lendemain de l'érection, après avoir causé des sacrifices en pure perte. Tel est le motif du compromis que le conseil privé impose à la paroisse. Évidemment ce compromis supprime quelques abus, mais aussi que de bien il empêche! Il met hors de la portée du conseil les localités, — et on vient d'en voir deux exemples, — qui ont le plus besoin de ses secours, il raie de sa clientèle les districts atteints d'une apathie incurable, ceux où il y a le plus à entreprendre et dont il y a le plus à espérer, comme matière d'amendement, c'est-à-dire les paroisses inertes des campagnes et les paroisses des villes que la misère et le vice ont choisies pour leur domaine.

Ces complications, accompagnées d'une certaine impuissance, ont soulevé plus d'une censure et amené quelques propositions pour y porter remède. Deux dans le nombre méritent une mention. La première tendrait à créer dans les écoles des types variés, de manière à descendre aussi bas que possible dans l'échelle des frais de fondation; la seconde viserait à leur assigner une ressource fixe qui remplaçât les contributions volontaires, toujours variables et éven-

tuelles. Pour les types d'écoles, on distinguerait non-seulement entre les campagnes et les villes, mais encore entre les districts ruraux. Les garanties exigées par le conseil privé suivraient l'ordre des types en décroissant avec eux; les subventions y correspondraient, le matériel et le personnel également. Supposons une paroisse agricole des plus pauvres que renferme le royaume; peut-être les habitans et les propriétaires du sol feraient-ils un effort pour fonder une école, mais ce qu'exige d'eux le comité comme constructions et traitemens dépasse la somme qu'ils y veulent ou y peuvent consacrer : c'est une charge trop lourde, ils y renoncent. Voilà où l'abaissement du type interviendrait utilement. Le moindre local suffirait au type le plus humble, on se contenterait même d'une location. Au lieu de maîtres brevetés, on aurait des maîtres volontaires petitement indemnisés. L'école ne serait pas brillante, mais ce serait toujours une école; l'état pourrait l'assister et l'amener peu à peu à un meilleur rang. La classe moyenne des campagnes fournirait également des institutrices libres, qui assisteraient les maîtres, comme le font les diaconesses dans le clergé. De tout cela il sortirait un mécanisme économique d'enseignement adapté aux campagnes. Dans les villes au contraire, les meilleurs types devraient être conservés. Tout y est coûteux, les terrains, la main-d'œuvre, les moyens d'existence. Pour de nombreux élèves, il faut des salles vastes et aérées, avec des abords faciles et des dégagemens intérieurs. Cela constitue une dépense sur laquelle le rabais est souvent un mauvais calcul. On ne peut pas lésiner davantage sur la qualité des hommes chargés de l'enseignement. Les enfans des villes sont ce qu'il y a de plus rusé au monde, de plus habile à discerner la valeur des gens, et vis-à-vis d'une telle race des maîtres exercés peuvent seuls maintenir le respect et obtenir l'ascendant. En résumé, il s'agit d'une forte somme sur laquelle les droits scolaires et les subventions officielles ne donnent que des à-comptes insuffisans. Les souscriptions volontaires y suppléent dans beaucoup de cas; mais quand elles laissent des vides, comment les remplir?

C'est ici que se présente l'idée d'une taxe sur le revenu foncier qui s'appliquerait à toutes les paroisses, rurales ou urbaines, qui seraient à court de ressources pour leurs écoles. Voici le calcul qui a été fait à cette occasion, et qui peut, dans sa généralité, s'appliquer à beaucoup d'autres combinaisons fiscales. L'Angleterre et le pays de Galles ont une superficie de 37,000 acres ou 57,812 milles carrés, divisés en 16,000 paroisses, ce qui donne en moyenne environ 1,250 personnes et 2,312 acres par paroisse. La moyenne nette de la rente ou du revenu, déduction faite des taxes de comté et de paroisse, ne peut guère être évaluée à moins de 1 livre sterling par acre, — soit 2,312 livres par an pour chaque paroisse. Des

1,250 paroissiens, il y a lieu de déduire un vingtième de pauvres, un quarantième de congrégationalistes et cinq vingtièmes comme appartenant aux classes supérieures ou moyennes, ce qui fournit comme restant 844. Là-dessus, un quart ou 211 sont des enfans entre trois et quinze ans. Des 211, un quart encore est dans des écoles privées, laissant pour les écoles publiques 158 comme chiffre disponible : or 79 enfans dans les écoles publiques représentent 158 enfans à raison de six ans d'éducation pour chacun. Cette éducation, au taux de 30 shillings par an et par tête, coûterait dès lors 118 livres et 10 shillings. Tel est le chiffre de la dépense; voici maintenant comment il se répartirait. Les droits d'école à 2 deniers par semaine produiraient pour 40 semaines 26 livres 6 shillings 8 deniers; le conseil privé, en fixant sa subvention à un tiers, aurait à donner 39 livres 10 shillings, ensemble 65 livres 16 shillings 8 deniers, ce qui aboutirait à un reliquat de 52 livres 13 shillings 4 deniers à faire porter sur un revenu foncier de 2,312 livres par an.

Il est difficile de juger si ces plans de réforme, nés dans la commission d'enquête, sont compatibles avec les dispositions qui animent le comité du conseil privé. C'est un débat entre Anglais, et qui serait sans intérêt pour nous. Ce qui y domine et ce qu'il est bon de signaler, c'est le désir de sortir des ressources éventuelles pour entrer dans le régime plus commode des ressources fixes. Tous les hommes à projets s'accordent sur ce point, qu'il faut donner aux recouvremens plus de régularité et à l'école une assiette plus sûre. Plusieurs déclarent que, sans ces ressources fixes, ce qui reste à faire en matière d'éducation ne se fera jamais, que des milliers d'enfans continueront à croupir dans l'ignorance, soit que les parens résistent à la dépense, soit qu'il n'y ait pas dans le pays assez d'hommes de bonne volonté pour se charger de ce fardeau. Pourquoi, cette impuissance étant prouvée, ne pas demander à d'autres combinaisons ce que celle-ci ne peut fournir? pourquoi une contribution permanente ne remplacerait-elle pas ces collectes éparses, bigarrées, incertaines, qui ont tant de peine à réussir et mettent en question chaque année l'existence d'une école? Ceux qui parlent ainsi ne savent guère où ils vont ni dans quels défilés ils s'engagent. L'abus qui les frappe déguise à leurs yeux celui qui les attend et qui aurait de bien autres suites. Nul doute que l'état mis en nom comme trésorier général des écoles, avec une caisse bien garnie par paroisse, ne les délivrât de l'embarras des souscriptions particulières. Ces souscriptions cesseraient d'elles-mêmes le jour où cette révolution aurait lieu. Cependant un autre embarras commencerait alors; il pèserait sur l'état et sur les paroisses mises en demeure de répondre à toutes les demandes et à pourvoir à tous les besoins. Les entreprises contre le trésor public ont une âpreté et prennent des

proportions qui dépassent tous les calculs; Dieu sait la somme qui serait nécessaire pour défrayer les services tels qu'ils sont aujourd'hui, et celle plus considérable qui devrait compléter les cadres et combler les lacunes! On a parlé de 2 millions de livres sterling, 3 ou 4 s'y engloutiraient. En raison de la gêne des écoles et des efforts que leur entretien comporte, l'emploi économique des fonds s'y fait d'une manière naturelle; l'argent est dépensé sous les yeux de ceux qui le donnent et qui ne supporteraient rien de parasite ni de suspect. Peu d'abus sont à craindre dans cette gestion de famille; avec l'état, on aurait moins de scrupules et plus de prétentions. Ce n'est pas une si petite affaire qu'on le croit que de se substituer aux contributions volontaires. Dans la principauté de Galles, elles montent à 18,000 livres par an contre une subvention de 6,000 livres du conseil privé; dans le comté de Lancastre, avant que la période de détresse ne l'eût atteint, les dons privés fournissaient 35,000 livres contre 14,000 qu'accordait l'état. Ces subsides de la charité devraient disparaître pour aller grossir les colonnes du budget du royaume, déjà bien surchargé.

Il faut d'ailleurs ne pas séparer les actes de l'esprit qui les a inspirés. Ce qu'un gouvernement distribue au nom et pour le compte de la communauté n'a qu'une signification numérique; ce qui vient de l'individu a une intention marquée; près de la main qui donne, il y a un cœur qui s'émeut et un œil qui veille. Le bienfait oblige des deux parts; c'est un champ qui est ouvert à l'exercice de quelques vertus, et qu'il serait imprudent de restreindre. On a, il est vrai, imaginé des systèmes où l'état remplit seul la scène avec quelques comparses pour le seconder, où seul il agit et soulage, choisit entre les attributions, et ne délaisse que celles qui ne sont point à sa convenance. Ces systèmes sont de nature à blesser la raison et la dignité publiques. Le bon sens dit qu'il convient de maintenir dans le domaine privé toutes les fonctions et tous les actes qui peuvent y demeurer utilement. C'est ce qu'ont pensé les Anglais et ce qui les rend circonspects en matière d'usurpations. Ils se défient des entraînemens, ils craignent d'ouvrir la porte à des chimères dont ils se sont longtemps préservés, l'instruction gratuite par exemple, ou bien l'instruction obligatoire. Les documens que je viens de résumer n'autorisent nullement des vues aussi aventureuses : non pas qu'on n'y cite par exception des écoles gratuites pour les enfans des pauvres, des écoles obligatoires pour les enfans des manufactures, aucune forme n'est repoussée; mais il y a loin de là à un plan général d'éducation où les familles seraient à la fois exonérées et dessaisies. L'enquête se tait sur ces débauches de l'imagination, et n'en fait pas autrement justice que par ce silence.

LOUIS REYBAUD, de l'Institut.

LE

# FANATISME POLITIQUE

## JOSEPH LE BON.

*Joseph Le Bon dans sa vie privée et dans sa carrière politique*, par son fils Émile Le Bon, juge au tribunal de première instance de Châlon-sur-Saône; 1 vol. in-8°, Paris 1862.

Près de soixante-dix ans se sont écoulés depuis cette période de la révolution française à laquelle est restée attachée la dénomination si caractéristique de la *terreur*. Les générations qui y ont assisté ont presque entièrement disparu, et ceux même qui l'ont vue dans une enfance assez avancée déjà pour être en état de s'en rendre compte sont devenus bien rares. Cependant le souvenir en remplit encore tous les esprits : la terreur n'a pas cessé d'être un sujet habituel d'entretien dans toutes les classes de la population, et malgré le nombre prodigieux des écrits successivement publiés pour en raconter les détails, la curiosité publique accueille encore avec avidité tous ceux dont elle est le texte. Cela ne tient pas seulement à ce qu'il y a de profondément dramatique dans les événemens de cette époque, à l'immense influence qu'ils ont exercée sur les destinées de la France et de l'Europe. Cette insatiable curiosité s'explique par une cause plus profonde et qu'un seul mot expliquera : la terreur est un fait qui n'avait jamais eu d'exemple et qui pourrait bien difficilement se reproduire. Il faut en avoir fait une étude bien superficielle pour croire que l'histoire présente rien de comparable. Sans doute un grand nombre des incidens de cette effroyable époque avaient des analogues dans le passé. On avait vu en plus d'un pays

des massacres comparables aux septembrisades, des partis vainqueurs envoyant leurs adversaires à l'échafaud et confisquant leurs biens, des tyrans, des assemblées politiques, décrétant des lois cruelles et absurdes; mais ce qu'on n'avait jamais vu, c'est la subversion complète, systématique, absolue, dans la théorie comme dans la pratique, de tous les principes de justice, d'humanité, de bon sens; c'est la proclamation systématique des doctrines les plus immorales et les plus monstrueuses, c'est l'échafaud devenu le seul moyen de gouvernement.

Comment une grande nation avait-elle pu tomber dans un tel état? C'est un problème que je n'ai pas la prétention de résoudre en quelques pages, car, pour le traiter convenablement, il faudrait refaire l'histoire de ce temps et de ceux qui l'ont précédé; mais il est un autre problème, de proportions plus modestes, bien qu'il se rattache au premier, qu'on s'est souvent posé et que je crois pouvoir aborder : d'où sortaient les hommes qui, dans la convention, dans les clubs, dans les comités, dans les tribunaux révolutionnaires, se rendirent les directeurs et les instrumens d'une aussi effroyable tyrannie? Étaient-ils, comme une certaine opinion a voulu le faire entendre, le produit naturel, nécessaire des doctrines et de la philosophie du XVIII^e siècle? ou faut-il croire qu'à toute époque, en tout pays, l'espèce humaine contient en foule ces natures dépravées et perverses qui n'attendent que l'occasion pour paraître au grand jour?

Je n'ai pas besoin de dire que je n'admets pas, au moins d'une manière absolue, la première de ces solutions. Si, en affaiblissant ou en détruisant chez la plupart des hommes les idées de religion positive, en portant même de la confusion, du relâchement dans les notions de morale, l'esprit du XVIII^e siècle avait renversé quelques-unes des barrières les plus puissantes qui contiennent l'effervescence des passions, d'un autre côté il avait vulgarisé les principes d'humanité, de respect de la vie humaine, renfermés jusqu'alors dans un cercle bien étroit, et ce n'était certes pas le nom de Montesquieu ni même celui de Voltaire que pouvaient invoquer pour se justifier les bourreaux de la terreur. L'assemblée constituante avec ses qualités comme avec ses défauts, c'est la postérité véritable, la légitime représentation de ces grands esprits, non pas sans doute dans toutes leurs pensées, dans tous leurs systèmes, mais dans les traits généraux de leur philosophie et de leur politique, dans les conséquences que devait en déduire la fougue inexpérimentée du caractère français excitée par un concours malheureux de circonstances. Si donc on peut jusqu'à un certain point les rendre responsables des erreurs quelquefois coupables de 1789, un abîme les

sépare des crimes de 1793. Il faut en chercher ailleurs la cause génératrice.

Serait-il donc vrai qu'en tout temps, en tout lieu, le genre humain contienne le germe de la dépravation profonde qui produisit alors de si horribles calamités? J'ai vu certaines personnes, adoptant cette solution, s'effrayer à la pensée que nous vivons côte à côte avec des monstres à nous inconnus, qui, si des circonstances pareilles à celles de 1793 venaient à se produire, s'érigeraient tout à coup en dignes successeurs des héros de cette époque. Qu'y a-t-il d'exact dans cette supposition? Il faut d'abord remarquer qu'elle se compose d'élémens bien complexes, que la reproduction de la situation de 1793 est bien difficile, sinon impossible, qu'en tout cas la similitude ne saurait être absolue, que la civilisation a fait des progrès, que les griefs des classes inférieures de la société, à quelque point qu'on veuille les exagérer, ne peuvent entrer en comparaison avec ceux qui existaient alors, ni par conséquent produire d'aussi effroyables ressentimens, d'aussi atroces vengeances. Ces réserves faites, j'admets qu'il existe constamment dans les sociétés humaines un nombre considérable d'individus capables d'être entraînés aux plus grands excès dans les momens d'agitation et de désordre, de commettre les actes les plus coupables, de devenir en un mot des scélérats. Cela sans doute est profondément triste. Cependant, il faut le dire, ces hommes n'ont pas eux-mêmes la conscience de ce qui pourrait leur advenir dans de telles conjonctures, s'ils se trouvaient exposés, au milieu de la tempête, aux tentations affreuses de l'ambition, de la colère, de la vengeance, ou seulement aux entraînemens de la peur. Je ne crains pas d'affirmer que si en 1788 un prophète eût annoncé à Robespierre, à Billaud-Varennes, peut-être même à Marat, les actes qui devaient, quatre ans après, leur acquérir une si effroyable immortalité, ils auraient reculé d'horreur et n'auraient pu y croire, quelles que fussent déjà les passions haineuses et envieuses qui dévoraient leur âme, à plus forte raison ceux qui, comme Barère, destinés par leur nature à la modération, devaient être poussés par la peur dans l'abîme du crime, — à plus forte raison encore des hommes que le fanatisme, l'enivrement de la révolution allaient livrer aux furies, mais qui n'avaient montré jusqu'alors que de bons et honnêtes sentimens, auxquels manquait seulement cette fermeté de jugement, de principe et de caractère si nécessaire, au milieu des orages politiques, pour ne pas s'égarer.

Ce serait une étude aussi utile qu'intéressante que celle qui rechercherait comment ces infortunés ont été conduits à leur fatale destinée, par quelles voies ils sont arrivés à un but si différent de

leur point de départ. Il y aurait bien des leçons morales à y puiser. Malheureusement nous ne possédons pour un tel travail que des matériaux bien incomplets, bien insuffisans. Des mémoires personnels, ou mieux encore des correspondances écrites sous le coup des événemens, auraient pu fournir de précieuses lumières; mais dans ces temps d'action violente et précipitée on n'écrivait guère, et les correspondances ne pouvaient avoir cette franchise, ce développement où se peignent, mieux que partout ailleurs, les sentimens et les dispositions des hommes, alors même qu'ils s'efforcent de les déguiser. Quant aux mémoires, la plupart des personnages révolutionnaires, victimes eux-mêmes de la terreur qu'ils avaient créée ou de la réaction qui l'a suivie, n'eurent pas le temps d'en écrire, et si quelques-uns des survivans l'ont essayé longtemps après, on pense bien que, livrés tout entiers au désir de s'excuser, de se réhabiliter en dénaturant les faits, ils ont peu ménagé la vérité. Eussent-ils voulu la dire tout entière, en eussent-ils eu le courage, leurs passions, refroidies par l'âge, la chute de leurs illusions, le découragement où ils étaient tombés, ne leur eussent pas permis de reproduire les sentimens et les idées qu'avait éveillés en eux la crise révolutionnaire. Les passions, quelle que soit leur nature, lorsqu'elles arrivent à un certain degré d'exaltation, mettent l'âme dans une situation forcée, extraordinaire, qu'elle n'a plus la possibilité de se représenter à elle-même lorsque cette ivresse est dissipée. Parmi les mémoires de cette espèce, je ne connais que ceux de Levasseur (de la Sarthe) où l'on puisse trouver d'utiles enseignemens. Écrits avec une complète sincérité et avec la plus grande simplicité, près de quarante ans après l'événement, par un homme qui avait pris une assez large part aux mesures sanglantes de la terreur, qui, sans jactance, avec tristesse même, mais sans l'apparence du regret, déclare que ses amis politiques et lui se sont livrés, pour sauver la patrie, aux malédictions de la postérité, qui se félicite d'avoir fait monter Houchard sur l'échafaud et ne se reproche un peu la mort des girondins que parce qu'il a découvert depuis que ce n'étaient pas des royalistes déguisés, qui ne se repent sérieusement que d'une seule chose, d'avoir contribué à la chute de Robespierre, — ces mémoires montrent quelle est, sur les esprits étroits, la puissance du fanatisme, et je ne connais rien de plus effrayant que l'état de cette âme, que la sombre sérénité qui y régnait encore après une longue retraite, après des épreuves de toute sorte, à la veille de la mort.

Une publication récente me paraît propre à inspirer aussi de tristes réflexions et à jeter quelque jour sur la question que je posais tout à l'heure; je veux parler du livre qui a paru il y a un peu plus d'un

an sur Joseph Le Bon. Ce livre, peu volumineux, se compose d'un récit assez succinct de la vie du célèbre conventionnel, auquel on a joint, avec quelques documens relatifs à son procès, un nombre considérable de lettres écrites par lui à diverses époques. Comme l'indique le titre, l'auteur est le fils même de Joseph Le Bon, son fils posthume, et le but qu'il s'est proposé, c'est de laver la mémoire de son père des accusations sous lesquelles on l'a accablé, de montrer en lui un modèle immaculé de vertu, de dévouement patriotique immolé de la manière la plus barbare par une odieuse réaction. Un fils défendant la mémoire de son père mort sur l'échafaud a droit à beaucoup d'indulgence: bien des choses peuvent s'expliquer par le sentiment qui l'anime. Néanmoins on a quelque peine à concevoir qu'un magistrat estimable, tel qu'on s'accorde a présenter M. Émile Le Bon, tel que le montrent d'ailleurs plusieurs passages de son livre, ait pu entreprendre de soutenir une pareille thèse. Joseph Le Bon en effet n'est pas une des figures les moins effrayantes du *pandæmonium* révolutionnaire. S'il n'y a pas joué un rôle principal, si son action a été peu importante dans les débats de la convention, où il n'a siégé que peu de temps, peu d'hommes parmi ceux qui se sont rendus les instrumens des fureurs du comité de salut public ont laissé un nom aussi abhorré. Dans la réaction qui suivit le 9 thermidor et qui frappa un si grand nombre de terroristes, la plupart tombèrent sous des accusations purement politiques; quelques-uns seulement ont péri comme des criminels ordinaires, après une longue procédure, pour expier des actes dont la férocité dépassait même la mesure déjà si terrible qu'autorisait l'affreuse légalité de cette époque. De ces derniers, les trois plus marquans sont Carrier, Fouquier-Tinville et Joseph Le Bon. Tandis que Danton, Saint-Just, Robespierre lui-même, ont trouvé des défenseurs, personne que je sache n'avait jusqu'à présent imaginé de se constituer l'avocat de ces hommes si unanimement réprouvés, et ils paraissaient être, avec quelques autres moins fameux, les *boucs émissaires* de la révolution. Serait-il vrai, comme le prétend le nouvel apologiste de Joseph Le Bon, qu'on l'a compris à tort dans cette catégorie proscrite, qu'il faut voir en lui, non pas un des bourreaux, mais une des victimes de cette sinistre époque, que l'humanité et la modération étaient les traits distinctifs de son caractère, non moins que le patriotisme, le dévouement, le désintéressement, et que l'opinion publique, qui a voué son souvenir à une sanglante infamie, a été induite en erreur? Serait-il vrai que le jour n'est pas loin où les « Français, entièrement revenus à la loyauté, à la générosité de leur nature, aimeront mieux lui tenir compte des services éminens qu'il a rendus, du salut de la patrie qu'il a assuré, que de

lui reprocher des rigueurs commandées par les lois et quelques manifestations plus ou moins exaltées, plus ou moins exaspérées, appartenant aux circonstances et au langage du temps? » Ainsi parle son fils. C'est dans le livre même qui contient cet étrange jugement que je vais chercher les moyens de l'apprécier.

## I.

Joseph Le Bon était né à Arras le 25 septembre 1765, de parens pauvres et chargés de famille. Néanmoins il avait reçu une éducation complète à l'Oratoire de cette ville, puis dans l'institution de Juilly, qui était la maison mère des oratoriens. A dix-huit ans, ses études étaient déjà tellement avancées que ses supérieurs crurent possible de l'envoyer à l'institution de Beaune, en Bourgogne, pour y donner à son tour l'enseignement. La pauvreté, le besoin de se créer une existence avaient pu être les premiers mobiles qui l'avaient poussé dans cette carrière; mais il parut bientôt s'y attacher fortement, aussi bien qu'au pays où il venait d'être transféré. Il avait, dit-on, des talens réels pour l'enseignement, et la franchise de son caractère, sa bonté affectueuse lui firent promptement de nombreux amis tant à l'Oratoire que parmi les habitans de Beaune, et surtout parmi les parens de ses élèves. Malgré son extrême jeunesse, sa correspondance avec deux de ses confrères qui avaient été ses élèves, MM. Millié et Masson, prouve qu'il exerçait sur eux cette influence qu'on n'obtient à un tel âge que par une maturité précoce et par une conduite irréprochable. Le ton en est plein d'abandon et de tendresse, la pensée qui y domine est profondément religieuse. Il recommande sans cesse à ses amis l'amour, le respect de la règle.

« Ne négligez, dit-il au jeune Millié, aucun de vos devoirs; il n'en est point qui ne soit très méritoire et très respectable dès qu'il est fait en vue de Dieu. Vous trouverez parmi vos confrères des têtes éventées qui traiteront de niaiseries toutes les pratiques... en usage dans la sainte maison que vous habitez;... vous vous souviendrez... de ce que je vous ai si souvent répété,... que, s'il était en mon pouvoir de recommencer l'institution, je serais d'une attention scrupuleuse pour n'omettre aucun des exercices prescrits par les règlemens... Aimez votre petite cellule, regardez-la comme un arsenal où vous devez sans cesse vous occuper à préparer des armes pour le jour du combat, car, vous le savez, ce n'est, à proprement parler, ni l'année que vous commencez ni celle qui suivra qui m'inquiètent : vous trouverez dans l'heureuse habitude que vous avez contractée d'être vertueux et dans les sages conseils des personnes qui sont chargées de vous assez de secours pour le bien; mais viendra le temps où il faudra paraître en présence des ennemis. Ce moment, quelque éloigné qu'il vous semble, ne doit jamais être perdu de vue; vous savez qu'il a été funeste à bien des

jeunes gens... Il s'en trouve très peu qui résistent au premier choc; soyez un jour du nombre de ces derniers,... mais, pour y réussir, revêtez-vous d'une cuirasse impénétrable. Que votre religion soit établie sur des principes sûrs!... En aimant vos frères et en leur rendant tous les services qui dépendent de vous, il pourra arriver qu'ils soient ingrats à votre égard; ne soyez donc pas assez insensé pour attendre d'eux votre récompense, rapportez tout à celui auprès duquel un verre d'eau donné en son nom aura un prix infini... Sans cet espoir de l'immortalité et de la couronne réservée aux justes, quel motif assez puissant pourrait retenir l'homme de bien dans la carrière de la vertu, où il ne recueille souvent que les tribulations et le dégoût?... Pensez-y bien, cette voix qui nous crie au fond du cœur que nous sommes immortels n'est la suite ni de l'éducation ni des préjugés, qui sont différens chez les différens peuples; elle est l'ouvrage de Dieu même, elle se trouve dans tous les hommes de toutes les nations. La Divinité nous aurait-elle si fortement convaincus que nous nous survivrons à nous-mêmes pour nous abuser au sortir de la vie et ne nous offrir que le néant?... »

J'ai cité cette lettre presque tout entière, parce qu'elle donne une idée complète de l'état de l'âme de Le Bon à l'âge de vingt-trois ans. Me trompé-je en pensant qu'au milieu de ses élans de piété on sent déjà l'influence de l'esprit du temps? Quelques-uns des argumens qu'il met en œuvre pour maintenir son ami dans la voie des croyances religieuses sont-ils bien ceux qu'aurait employés un chrétien profondément convaincu, un chrétien du XVII^e siècle? Il se peut au surplus qu'en y recourant il eût égard aux dispositions de son correspondant plutôt qu'aux siennes propres.

Trois mois après, le 12 décembre 1788, il écrivait à ce même Millié : « Je savais bien, lorsque je vous envoyai à l'institution, que vous ne pourriez résister aux attraits vainqueurs de la piété, qui s'y montre sous les formes les plus aimables, et qui y verse dans l'âme de si douces consolations. Quelles émotions vives, quels transports charmans n'éprouve-t-on pas dans les différens exercices de votre retraite! Quel être assez froid pourrait se refuser au plaisir d'y verser... des larmes d'attendrissement! Mais craignez de vous livrer trop à votre imagination; la vertu n'est point le fruit des extases et des ravissemens : c'est une constance et une exactitude à remplir nos devoirs qui provient, non d'un moment de fermentation, mais d'une attention fidèle à reconnaître les bienfaits de Dieu en coopérant à ses vues d'amour et de miséricorde à notre égard... Je me recommande à vos prières; vous savez combien elles me sont nécessaires, distrait surtout comme je suis par tant de soins et de besogne... Tout à vous en Jésus-Christ. »

Dans une lettre un peu postérieure, Le Bon, félicitant Millié des succès qu'il a obtenus dans la carrière où il vient d'entrer, ajoute: « Prenez garde... que l'amour-propre ne corrompe vos heureuses

dispositions et n'infecte votre âme. Vous savez, par une funeste expérience, combien son poison est subtil; rappelez-vous toutes les peines qu'il m'a causées, tandis que vous étiez auprès de moi. Il y a un an à peu près... que je suais sang et eau pour vous ramener à des principes justes et raisonnables; redoublez d'ardeur et ne laissez point échapper les occasions favorables de vous affermir dans l'amour de vos devoirs... On ne saurait apporter dans nos colléges trop de régularité; les embarras, les soins, les distractions, en font déjà trop perdre... »

A côté de ces conseils si affectueux, si précis, si sensés, on trouve dans les lettres d'où je viens de les extraire des détails sur la vie que Le Bon menait à l'institution de Beaune. On voit qu'il y avait pris un goût passionné pour les travaux de l'enseignement, qu'il y goûtait un véritable bonheur, sauf quelques traverses dont il ne nous fait pas connaître la nature. Il ne concevait même pas comment il lui serait possible de s'habituer à une autre existence.

Agé de vingt-quatre ans, il venait de recevoir l'ordre de la prêtrise lorsqu'éclata la révolution. Il ne l'avait nullement appelée de ses vœux, et ses sentimens y étaient plutôt contraires que favorables. Cependant il ne tarda pas à se laisser entraîner à l'enthousiasme qui alors s'empara de toutes les imaginations ardentes, et qui poussa même d'abord vers les innovations bon nombre de prêtres et de religieux, particulièrement dans l'ordre de l'Oratoire. Sa popularité s'en accrut dans la ville de Beaune, fort dévouée aux idées nouvelles; mais la bienveillance que ses confrères et ses supérieurs lui avaient portée jusqu'à cette époque en fut affaiblie dans la même proportion. Dès le mois de mars 1790, un incident singulier vint rompre les liens qui l'attachaient à eux. La ville de Dijon se préparait à célébrer une solennité patriotique qui devait être en quelque sorte le prélude de la grande fédération du 14 juillet. Quelques élèves de la classe de rhétorique que dirigeait Joseph Le Bon s'échappèrent du collége pour aller assister à cette fête. Les chefs de l'établissement, que leurs sentimens politiques disposaient à juger sévèrement cette infraction à la discipline, en rejetèrent la responsabilité sur le professeur, dont les opinions bien connues avaient dû exercer de l'influence sur les jeunes gens qui écoutaient ses leçons. Assailli des plus vifs reproches, il se mit sur-le-champ à la poursuite des fugitifs, les atteignit à quelques lieues de Beaune, et fit si bien par ses exhortations que, le soir même, ils rentrèrent avec lui au collége; puis, dans un mouvement d'excitation facile à comprendre, il détacha de ses épaules son insigne d'oratorien, et, le déchirant en deux, déclara qu'à partir de ce moment il cessait d'appartenir à la congrégation. Calmé par le repos de la nuit, il voulut

le lendemain revenir sur cette résolution précipitée; mais on ne le lui permit pas, et une lettre froide, presque injurieuse, du supérieur, naguère si bienveillant pour lui, vint bientôt lui apprendre qu'il avait définitivement cessé de faire partie de l'Oratoire.

En rapportant cet incident, qui constitue une phase importante dans la vie de Joseph Le Bon, son fils, que nous verrons bientôt apprécier avec tant d'indulgence des actes d'une tout autre gravité, me semble le juger avec une grande sévérité. Parlant du mouvement d'irritation auquel le jeune professeur se laissa entraîner après avoir ramené ses élèves, il s'écrie : « Éclat funeste, paroles à jamais regrettables, et contre lesquelles protestait sa vie tout entière! » Je dois dire qu'en cette circonstance le tort de Le Bon, suivi d'un si prompt repentir, me paraît bien léger. Ce qui est digne de remarque, c'est que la rigueur avec laquelle il se voyait repoussé par ses confrères, en affligeant son cœur, ne paraît pas l'avoir irrité, ni altéré l'affection qu'il leur portait. La correspondance qu'il continuait à entretenir avec MM. Millié et Masson ne laisse aucun doute sur ce qui se passait au fond de son âme. Ébranlés comme lui par l'influence de la révolution, leur premier mouvement, en apprenant ce qui venait de lui arriver, avait été de sortir aussi de l'Oratoire, qu'en effet ils ne tardèrent pas à quitter. Il mit tous ses soins à les y retenir. « Je bénis le ciel, leur écrivait-il, de ce qu'il a mis obstacle à votre premier dessein. Si vous l'aviez exécuté, c'est alors seulement que je me serais cru malheureux, car ne vous imaginez pas que j'appelle malheur la position où je me trouve (en ce moment il était encore en instance pour obtenir de rentrer dans l'institution). Seul avec Dieu et ma conscience, je n'en sens que mieux ce que je vous ai répété souvent : que la vertu est le premier des biens, et que la fortune n'a aucune prise sur un chrétien véritable. Tranquillisez-vous... Je rentrerai ou je ne rentrerai pas, je suis également disposé à l'un et à l'autre parti; mais, quelle que soit la décision des pères du conseil, elle n'altérera jamais les sentimens de tendresse dont je suis pénétré pour vous. Je le serai de même toute ma vie pour une congrégation où j'ai puisé les principes de la justice et de la sagesse. Je ne saurais en vouloir aux hommes de ce qu'ils ne m'ont point connu. Imitez en cela mon exemple, mes chers enfans, et souvenez-vous que dans tous les temps les hommes vertueux ont été en butte aux persécutions... »

Quelques jours après, l'exclusion de Le Bon étant devenue définitive, ses sentimens n'en restaient pas moins les mêmes. Voici ce qu'il écrivait au jeune Masson :

« De quel chagrin venez-vous accabler un père qui vous aime! Voulez-vous donc faire entièrement triompher mes ennemis en vous conduisant

d'une manière aussi contraire aux principes que je vous ai toujours donnés? Eh quoi! si vous n'aviez affaire à un supérieur plein de charité, vous ne seriez déjà plus dans l'Oratoire!... Ouvrez-moi votre cœur, mon cher fils, et dites-moi par quel enchaînement de circonstances fatales vous en êtes venu au point de négliger vos devoirs, et surtout ceux qui ont un rapport plus direct à la religion! Combien je crains qu'enivré des premières douceurs de la piété pendant votre institution, vous n'ayez pas été suffisamment en garde contre ces instans de sécheresse par lesquels Dieu se plaît à éprouver ses serviteurs! Vous vous êtes imaginé que la vertu vous procurerait partout ces jouissances délicieuses que vous avez goûtées dans les commencemens de votre vie oratorienne; détrompez-vous, mon ami, et ne cessez point d'être vertueux parce que les consolations sensibles ne vous offrent pas toujours ici-bas votre récompense. Ce n'est point aimer le Seigneur, mais s'aimer soi-même, que de l'abandonner au moment où il veut purifier notre amour en nous privant de tout autre objet que lui... Allez vous jeter aux pieds du père Saint-Jori, conjurez-le d'oublier votre ingratitude, et priez-le de vous ramener dans le sentier de la justice... C'est le seul moyen qui vous reste de conserver l'amitié de celui qui se trouve aujourd'hui l'innocente victime de son attachement constant pour ses élèves.»

Le Bon signe, en finissant : « Le plus heureux des hommes. » Le même jour, il adressait des exhortations semblables au jeune Millié. Cette lettre, comme la précédente, prouve qu'exclu de l'institution de Beaune, il restait encore en relations de bienveillance et de confiance avec d'autres membres influens de l'Oratoire. « Quoique j'improuvasse votre démarche, dit-il à Millié, je n'avais pas moins été sensible d'abord au témoignage de votre reconnaissance; mais la funeste nouvelle que le père supérieur vient de me donner de votre relâchement dans la pratique du bien efface l'impression agréable que votre lettre avait laissée dans mon âme. Les marques d'estime et d'attachement ne me plaisent qu'autant qu'elles partent d'un cœur sincèrement vertueux; or où se trouve la sincérité de la vertu dans un homme qui se fait un jeu de manquer à ses devoirs? Mon fils, hâtez-vous de réparer vos fautes, si vous voulez m'appeler encore votre père... Vous vous affligez d'un prétendu malheur temporel qui m'est arrivé; vous me croyez dans la douleur, ce qui n'est certainement pas, et vous ne craignez pas de me contrister véritablement par votre inconduite! Un instant de réflexion... Y songez-vous? Ce moment est le plus beau de ma vie, et vous seul cherchez à l'empoisonner. Le Dieu de charité, à la gloire duquel j'ai sacrifié ma vie, visite son serviteur dans ses tribulations, et c'est au fond de la retraite qu'il verse comme à torrens dans mon âme les consolations ineffables de la vertu... » Un mois après, le 23 août 1790, apprenant que M. Masson veut venir le voir, Le Bon lui écrivait pour l'en détourner : « Vous savez, lui disait-il, la position où je me

trouve; vous me la rendriez désagréable en venant partager les opprobres dont mes confrères ont cherché à me couvrir. Laissez arriver un temps plus heureux; la vérité, tôt ou tard, se fera jour, et alors mon plus grand plaisir sera de vous revoir. » Tel était encore Joseph Le Bon vers la fin de l'année 1790. Après sa sortie de l'Oratoire, il passa près d'une année chez le père de deux de ses élèves, à Ciel, entre Beaune et Châlon-sur-Saône.

La révolution cependant suivait son cours. Déjà maîtresse de l'état, où le trône n'était plus qu'une décoration destinée à disparaître bientôt, elle venait de s'introduire aussi dans l'église, que la *constitution civile* du clergé avait livrée à l'anarchie. L'épiscopat presque tout entier et l'immense majorité du clergé inférieur s'étant refusés à prêter le serment demandé, et les emplois devenus ainsi vacans ayant été soumis à l'élection populaire, ceux des ecclésiastiques que leurs passions, leurs opinions ou leur ambition ralliaient au régime nouveau virent s'ouvrir devant eux des perspectives inattendues. Des curés, de simples prêtres, recommandés seulement par le rôle qu'ils avaient joué dans les clubs, furent soudainement appelés à la dignité d'évêque. Le Bon était trop jeune et trop peu connu pour qu'on pût penser à lui conférer une position aussi élevée; mais, tandis que le corps municipal de Châlon lui faisait demander d'aller y prêcher le carême, on lui offrit presque simultanément un vicariat à Dijon, la cure de Neuville-Vitasse auprès d'Arras, son pays natal, et celle du Vernoi près de Beaune. Il opta pour cette dernière. La Bourgogne, où il vivait depuis si longtemps, était devenue pour lui une seconde patrie qu'il préférait même au pays où il était né et qu'habitait sa famille.

A peine installé au Vernoi, un événement étrange vint l'en arracher. Sa mère, femme simple et pieuse, en apprenant qu'il s'était décidé à prêter serment à la constitution civile et qu'il faisait partie du clergé schismatique, devint folle de douleur; il fallut l'enfermer. Son père, déjà âgé, se trouvait ainsi réduit au plus triste abandon, et sa tête était assez affaiblie pour qu'on ne pût désormais penser à le laisser à lui-même. Pour se rapprocher de lui et se mettre en mesure de lui donner les soins que réclamait sa vieillesse, Joseph Le Bon se décida à échanger la cure du Vernoi contre celle de Neuville-Vitasse, qu'il avait d'abord refusée. C'était pour lui un grand sacrifice, attaché comme il l'était à la Bourgogne. Il en informa la société des *Amis de la constitution*, autrement dite des *Jacobins*, de Beaune, à laquelle il était affilié, par une lettre datée du 25 juillet 1791, *an III de la liberté*, dont le style et la forme montrent quel chemin il avait parcouru depuis un an.

« Ma mère est enfermée, y dit-il, et tout ce désordre est l'ouvrage des

prêtres!... Faut-il qu'après avoir travaillé à préserver les autres de la séduction, je n'aie pu en garantir ma famille, et que ma mère soit la victime de ces mêmes hommes dont j'ai démasqué l'hypocrisie avec tant de courage!... Tous mes soins se bornent à consoler mon père, qui n'est point aristocrate, bien qu'il perde à la révolution... Mon retour à Arras le tranquillise un peu, et je n'ai pu me dispenser, à sa sollicitation, d'accepter provisoirement la cure que j'avais d'abord refusée. J'y ai été installé dimanche dernier parmi les bénédictions de mes paroissiens; mais en vain m'accablent-ils de témoignages d'amitié, mon cœur n'est point à Neuville-Vitasse : il est au milieu de mes anciens écoliers, au milieu des habitans du Vernoi, au milieu de mes amis de Beaune, de Ciel et des environs... Renouvelez, vénérables frères,... à ces dignes objets de mon attachement l'assurance de mes sentimens à leur égard... Un jour viendra peut-être où, délivré de mon nouvel exil, je revolerai parmi vous. Oui, si le ciel me prête vie,... je reverrai encore le collége de Beaune,... le petit jardin du Vernoi et votre église des Cordeliers... Je vous prie donc très instamment de conserver mon nom sur la liste de vos associés externes, et si vous désirez y ajouter une de mes qualités, veuillez choisir entre les deux suivantes : « Joseph Le Bon, professeur de rhétorique à Beaune en 1789, » — « Joseph Le Bon, premier vicaire constitutionnel au Vernoi, près Beaune, en 1791. » Ne dites rien surtout de ma cure de Neuville-Vitasse;... déjà l'on m'en offre deux autres, et je ne réponds pas que, pour me désennuyer, je n'aille passer quelques mois dans chacune d'elles. Plus de liaison, plus d'attachement! Je suis parti d'un point, et, jusqu'à ce que j'y sois revenu, je ne serai constant que dans ma propre inconstance. Heureux, dans mes revers, de m'être autrefois familiarisé avec l'étude! mes papiers et mes livres me débarrassent du poids incommode du temps. Je ne les quitte point depuis huit heures du matin, où finit ma messe, jusqu'à sept heures du soir. Alors je fais une petite promenade dans le bois, et ma journée est à son terme... J'observe, pour cette fois, les canons dans leur entier; on ne me voit qu'à l'autel et dans mes fonctions... »

Cette lettre atteste un grand désordre d'esprit, et l'agitation, l'inquiétude dont elle porte l'empreinte contrastent étrangement avec l'état moral de Le Bon, tel que nous l'avons vu deux ans auparavant. Il n'y a plus trace de ces élans de piété qui remplissaient sa correspondance avec MM. Millié et Masson. Il est vrai que les *frères et amis* auxquels il écrivait les auraient assez mal accueillis. Il est d'ailleurs plus que probable qu'à cette époque la source en était déjà tarie en lui. Ce qui est certain, c'est qu'un an après le prêtre schismatique n'était plus prêtre ni même chrétien. Que s'était-il passé dans son âme pendant cet intervalle? Il se présente ici une lacune dans les documens que nous avons sous les yeux. M. Émile Le Bon se borne à nous dire que « les prêtres constitutionnels, frappés d'un discrédit et d'une répulsion universels, bientôt délaissés tout à la fois et par les hommes restés catholiques, qui n'avaient plus pour eux que blâme et antipathie, et par les hommes imbus

des idées de la révolution, qui, généralement n'avaient plus de foi en leur ministère, furent obligés de renoncer à des fonctions qui les avaient déjà elles-mêmes quittés, et que telle était la situation de Joseph Le Bon à Neuville-Vitasse lorsque arriva la nouvelle de la catastrophe du 10 août. »

Ainsi s'exprime M. Émile Le Bon pour expliquer l'apostasie de son père; mais je dois faire remarquer que les généralités par lesquelles il semble éluder des explications plus précises ne sont pas complétement exactes. Au 10 août et longtemps même après, l'église constitutionnelle, quoique très peu florissante, était encore debout; les évêques, les curés, occupaient leurs siéges, à l'exception de ceux qui avaient jugé à propos de les abandonner. C'était donc volontairement que Joseph Le Bon avait renoncé à ses fonctions sacerdotales, et on peut présumer qu'il y fut en partie déterminé par son affection pour une de ses cousines, qu'il épousa peu de temps après, le 5 novembre 1792, et à qui il devait porter jusqu'à la fin de sa vie le plus tendre attachement.

Lancé complétement dans la révolution par sa renonciation aux devoirs de l'état qu'il avait naguère embrassé avec tant d'ardeur, il fut élu député suppléant à la convention, ce qui ne l'appelait pas à y siéger immédiatement, et aussi maire d'Arras. Le 16 septembre, il prit possession de la mairie par une proclamation remplie de déclamations patriotiques. La république était fondée, mais il n'était pas encore décidé si la domination appartiendrait aux républicains modérés, les girondins, ou à leurs terribles adversaires, les jacobins. Après les massacres de septembre, une réaction s'était produite qui semblait promettre la victoire aux girondins, et ils avaient en effet la majorité dans la convention, non encore asservie par les violences populaires. Ce n'était pas seulement à Paris, c'était dans toute la France que cette lutte était engagée. Le Bon appartenait alors au parti de la modération, de la modération relative, bien entendu. Deux émissaires de la commune de Paris s'étant transportés à Arras, après les septembrisades, pour en provoquer l'imitation, et leur présence ayant excité une agitation dangereuse jusque dans le sein du conseil municipal, il n'hésita point à les faire arrêter et à les expulser. On dit qu'en cette circonstance il exposa trois fois sa vie pour la cause de l'ordre et de l'humanité. Le girondin Roland était ministre de l'intérieur, Le Bon lui écrivit pour lui demander l'envoi de ces brochures par lesquelles on s'efforçait alors, avec plus de zèle que de succès, de calmer, d'éclairer les esprits; mais à ce sujet il se trouva en dissentiment avec le conseil municipal, où dominait le parti ultra-révolutionnaire. Ce parti, n'osant attaquer directement Le Bon, dont la popularité était bien établie, imagina, pour lui enlever la mairie, dans laquelle il contenait les anarchistes,

de le faire nommer membre du directoire du département, emploi plus élevé dans l'ordre hiérarchique, mais en réalité bien moins important, et qui ne lui laissait aucune action directe et décisive.

Dans une séance de la société des jacobins d'Arras, au mois de décembre 1792, au moment où l'on préparait le procès de Louis XVI, Le Bon plaida la cause du roi, en ce sens qu'il soutint que ce prince avait encouru seulement la déchéance. Les jacobins lui reprochaient, dans le jargon du temps, de *brissoter* l'opinion publique, c'est-à-dire d'essayer de la diriger dans le sens de Brissot et des girondins, et aussi d'être le suppôt de l'*aristocratie bourgeoise*, de faire par ses *pasquinades* une impression plus forte que tous les raisonnemens qu'on lui opposait. Telle était encore la nuance de ses opinions au commencement de 1793, au moment fatal du 21 janvier. Six mois plus tard, il fut appelé à prendre place sur les bancs de la convention pour remplacer un des députés de son département qui, après la journée du 31 mai et l'expulsion des girondins, avait donné sa démission. Ce n'était pas sans hésitation que Le Bon s'était soumis aux résultats de cette funeste journée. Il avait même, pendant que la crise se préparait, essayé de décider la société populaire d'Arras à voter une adresse à la convention pour l'inviter à se faire remplacer par une autre assemblée, s'il lui était impossible de sauver autrement la patrie. Malheureusement il ne persévéra pas dans cette voie, et, comme tant d'autres, il crut devoir adhérer au *fait accompli*. Entrer à la convention dans de telles conjonctures, c'était accepter la solidarité des illégalités et des crimes déjà commis. Cependant rien ne parut d'abord indiquer que Le Bon voulût s'associer aux excès de la montagne. Les premières fois qu'il prit la parole, ce fut sur des questions bien étrangères aux passions du moment, l'extinction de la mendicité et l'instruction publique. Bientôt après il parla en faveur d'un de ses collègues menacé de mort par l'application qu'on voulait lui faire d'une loi contre les accapareurs, parce qu'on avait trouvé chez lui plusieurs pièces de rhum, et il fut assez heureux pour faire voter l'ordre du jour. Il contribua aussi à faire annuler un arrêté du département de la Haute-Garonne qui obligeait tous les possesseurs d'or ou d'argent en espèces ou en lingots à les échanger contre des assignats.

Le 9 août, un décret de la convention le chargea, conjointement avec André Dumont, d'une mission extraordinaire dans le département de la Somme et dans les villes de Boulogne et de Montreuil. Avant même d'être arrivé à sa destination et en traversant la ville de Saint-Pol, sur laquelle ne s'étendaient pas ses pouvoirs, il trouva la population sous les armes et à la poursuite d'un rassemblement qui s'était formé non loin de là, dans les bois, comme pour commencer une autre Vendée. Il se rendit en toute hâte auprès des re-

présentans en mission à l'armée du nord, obtint d'eux les pouvoirs et les forces nécessaires et dispersa ce rassemblement. A son retour à Paris après l'accomplissement de sa mission, il fut nommé, le 14 septembre, membre du comité de sûreté générale. Toujours attaché de cœur au pays dans lequel il avait passé les plus heureuses années de sa vie, il prit, auprès du comité de salut public, la défense des membres du conseil municipal de Beaune, qui avaient montré quelque hésitation à l'époque du 31 mai, et dont Garnier de Saintes, envoyé en mission dans le département de la Côte-d'Or, avait ordonné la destitution et l'arrestation. Le comité de salut public, cédant à ses représentations, ordonna qu'il fût sursis à leur emprisonnement. Garnier de Saintes, irrité, le dénonça lui-même comme *fédéraliste;* mais le 18 octobre la convention, sur le rapport du comité de sûreté générale, déclara que les imputations dictées au représentant du peuple Bernard contre son collègue Le Bon par quelques malveillans étaient fausses, et que le sursis de l'incarcération des membres du conseil municipal de Beaune était confirmé.

Jusqu'à ce moment, l'attitude de Le Bon à la convention avait été, on le voit, digne d'éloge plutôt que de blâme. Cependant la situation générale devenait de plus en plus critique. Les progrès des armées étrangères sur la frontière du nord, les succès de l'insurrection royaliste dans la Vendée, les mouvemens qui éclataient sur divers points de la France en faveur des girondins, avaient porté au plus haut degré la fureur des jacobins. La convention, dominée par eux, se décida à proclamer le gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire la dictature de ses comités et la suspension de toutes les garanties légales. La loi des suspects fut votée, le culte religieux aboli; le tribunal révolutionnaire commença le cours de ses massacres quotidiens. Des membres de l'assemblée, investis, comme représentans du peuple, de pouvoirs à peu près illimités, furent envoyés, les uns auprès des armées, les autres dans les départemens dont la situation paraissait exiger l'action d'un pouvoir énergique. Dès les premiers jours d'octobre, Le Bon avait été désigné pour se rendre, en cette qualité, dans le département de l'Oise, où des troubles avaient éclaté; mais, retenu auprès de sa femme, qui était sur le point d'accoucher de son premier enfant, il n'avait pas accepté cette mission. Peu de jours après, le comité de salut public le chargea « d'aller étouffer des tentatives contre-révolutionnaires qui s'étaient manifestées à Aire et dans d'autres communes du Pas-de-Calais. Le Bon cette fois ne crut pas pouvoir se refuser au nouveau témoignage de confiance qu'on lui offrait, et quinze jours s'étaient à peine écoulés que le comité, en lui exprimant sa satisfaction du succès de ses premières mesures, étendit ses pouvoirs aux départemens circonvoisins où la suite de ses opérations rendrait sa présence nécessaire.

Enfin, au mois de décembre, le gouvernement révolutionnaire ayant reçu son organisation définitive par le décret du 14 frimaire, et le comité ayant distribué cinquante-huit représentans du peuple dans les départemens pour y établir ce gouvernement et exécuter les mesures de salut public, le département du Nord fut assigné à Le Bon avec celui du Pas-de-Calais.

Le 13 février 1794, il instituait à Arras un tribunal révolutionnaire qui devait laisser de terribles souvenirs. Il paraît pourtant qu'à ce moment, à quelque degré que se fût déjà élevée son exaltation, elle ne satisfaisait pas encore les dictateurs de Paris. Il fut rappelé par le comité de salut public. Il ne tarda point, il est vrai, à être renvoyé à son poste avec l'ordre de seconder par des mesures vigoureuses contre les ennemis intérieurs les dispositions militaires que deux autres conventionnels, Saint-Just et Lebas, allaient diriger contre l'ennemi du dehors. Il voulut encore refuser, demandant qu'on lui donnât un successeur dans un poste pénible où il croyait avoir assez prouvé son dévouement; mais le comité ne l'écouta pas. On lui dit qu'on avait besoin de son concours, et pour calmer les inquiétudes qu'il pouvait avoir conçues, on ajouta qu'on n'était pas mécontent de ses travaux, que seulement on l'engageait à se tenir en garde contre les suggestions d'une *humanité fausse et mal entendue.*

Le Bon céda encore, et c'est à partir de ce moment fatal que les furies semblent, si l'on peut ainsi parler, s'être emparées de lui. La terreur était alors à son apogée. La mort de Danton et de ses amis, frappés comme traîtres pour avoir laissé entrevoir bien timidement le désir d'arrêter les supplices, avait mis fin à toute opposition dans le sein de la convention épouvantée. Le comité de salut public régnait sans partage et versait le sang par torrens. Le Bon se montra un de ses agens les plus dévoués et les plus impitoyables. On dit, et cela n'a rien d'invraisemblable, que dans le département du Nord, envahi par l'ennemi, un parti nombreux secondait de ses vœux et même de ses efforts plus ou moins dissimulés une invasion dont le succès, si déplorable à d'autres égards, aurait détruit le régime effroyable qui pesait sur la France. A Cambrai particulièrement, tout semblait déjà perdu pour la cause républicaine; on avait cessé d'y porter la cocarde tricolore, les autorités avaient quitté leur poste, les contre-révolutionnaires ne dissimulaient pas leur joie, et Le Bon, en se transportant dans cette ville par ordre du comité, en y créant comme à Arras un tribunal révolutionnaire et en excitant par de fréquentes harangues l'enthousiasme populaire, rétablit la confiance, comprima les royalistes, les amis de l'étranger, enfin contribua puissamment à sauver la frontière menacée. C'est sous cet aspect que les apologistes de cette terrible époque ne manquent

jamais de présenter les actes de leurs abominables héros. Ils veulent placer ceux qui seraient tentés de les contredire dans l'alternative de justifier, d'excuser au moins des actes atroces, ou de se déclarer en quelque sorte partisans de l'étranger, dont ces actes auraient seuls empêché le triomphe. Il ne serait pas difficile, je crois, de démontrer qu'on exagère singulièrement la part que les mesures de terreur ont eue aux succès de nos armées, mais c'est d'une manière plus directe, plus franche, plus absolue, qu'il faut réfuter les apologistes du terrorisme : il faut leur dire que le crime n'est jamais permis, que la fin ne justifie pas les moyens, que, suivant une belle parole de Rousseau, la révolution la plus heureuse serait achetée trop cher par le sang d'un seul innocent, et que ne pas reconnaître ces vérités, c'est se mettre en révolte contre le principe même de la morale.

Sans contester formellement ces maximes, M. Émile Le Bon admet, pour la défense de son père, un thème qui en est la négation indirecte. Il prétend que, les actes dont on l'accuse n'étant que l'exécution des décrets de la convention, des arrêtés du comité de salut public, ayant par conséquent le caractère de la légalité, on n'est pas en droit de les lui imputer à crime. Nous verrons tout à l'heure si la base de cet argument est exacte, si Le Bon n'a jamais pris sur lui d'aggraver dans la pratique la terrible législation de l'époque; mais pour le condamner il n'est pas même nécessaire de démontrer ce dernier point. Il est des lois prétendues qui ne méritent pas ce nom, qui sont de véritables attentats à la morale, à l'humanité, et qui ne couvrent pas de leur protection ceux qui ont consenti à en devenir les instrumens. Sans doute, en thèse ordinaire, les agens secondaires du pouvoir ne peuvent être responsables de leur obéissance à des ordres, à des lois d'une sagesse et d'une régularité contestables : exiger d'eux qu'ils se rendent juges de toutes les résolutions de leurs supérieurs avant d'y donner suite, ce serait paralyser l'action du pouvoir et proclamer une sorte d'anarchie; mais en présence des monstruosités qui émanaient chaque jour de la convention asservie et de son atroce comité, alors qu'elle prescrivait ouvertement les actes les plus coupables, des actes contraires à toutes les lois de la morale, à toutes les inspirations de la nature, ceux qui consentaient à en être les exécuteurs devenaient les complices des tyrans de la France et s'associaient à toute leur responsabilité. « Il n'y a pas de droit contre le droit; » cette belle parole, dont les factieux abusent trop souvent pour contester les décisions les plus inoffensives de l'autorité, pour peu qu'elles contiennent leurs passions abritées sous quelque théorie absurde ou frivole, est d'une éternelle vérité quand on l'applique à ces prétendues lois

qui ordonnent l'assassinat, la spoliation, la violation flagrante des droits les plus sacrés.

Il n'est pas vrai d'ailleurs que tous les actes de Joseph Le Bon trouvassent une justification telle quelle dans la législation du temps. Son fils l'a si bien compris, il s'est si bien rendu compte de l'insuffisance de ce moyen général de défense, qu'il s'efforce de trouver des excuses, des atténuations pour ceux de ces actes qui ont plus particulièrement attiré l'animadversion publique; mais ces excuses sont bien étranges. Pour prouver que les tribunaux institués par Joseph Le Bon n'étaient pas des *tribunaux de sang*, et que l'innocence y trouvait des garanties, son apologiste donne un état des jugemens rendus par le tribunal de Cambrai dans un intervalle de six semaines. Il en résulte que, sur deux cent neuf accusés, cent cinquante seulement ont été condamnés (à mort sans doute, car alors il n'y avait guère d'autre peine), que cinquante-huit ont été acquittés et un autre ajourné pour donner le temps d'entendre des témoins indiqués par lui. Il y a donc eu à peu près un acquitté sur quatre accusés. « Voilà, s'écrie naïvement M. Émile Le Bon, ce tribunal sanguinaire dont les membres ne montaient sur leur siége que pour prononcer des arrêts de mort! Voilà l'influence, la pression homicide exercée par Joseph Le Bon sur les juges et sur les jurés! »

Le général Foy, alors simple officier, âgé seulement de dix-neuf ans, mais animé déjà de cette généreuse et courageuse franchise qui fut plus tard un des traits distinctifs de sa brillante carrière, avait été arrêté à l'armée du Nord et envoyé à Cambrai. Interrogé par Joseph Le Bon, celui-ci, au lieu de le traduire au tribunal révolutionnaire, se borna à le retenir en prison jusqu'à plus ample informé. L'apologiste y voit un exemple du soin consciencieux avec lequel il s'attachait à discerner les véritables ennemis de la révolution de ceux qui n'étaient que momentanément dissidens.

En créant le tribunal révolutionnaire d'Arras, qui a versé bien plus de sang que celui de Cambrai, Le Bon avait placé parmi les juges et les jurés quatre de ses parens, et on le lui a reproché comme une combinaison destinée à lui assurer les moyens de dicter les arrêts. M. Émile Le Bon répond qu'en présence des Autrichiens, sur une frontière envahie, la liste des jurés devait être une liste de proscription en cas de revers, qu'il n'était pas facile de réunir pour la composer des hommes à la fois patriotes, probes et éclairés, et que c'est pour cela que le représentant du peuple les avait pris dans sa famille, dont tous les membres partageaient son dévouement à la république. Il trouve également naturel que Joseph Le Bon eût la prétention de diriger l'accusateur public dans ses poursuites, de

s'immiscer même dans la rédaction de ses actes d'accusation et de les faire apporter chez lui à cet effet, comme aussi de provoquer la sévérité du jury contre certains accusés en particulier. Suivant lui, aujourd'hui même il n'est pas un parquet qui contestât l'existence de ces différens droits, s'ils étaient réclamés soit par le ministre de la justice, soit par le président du conseil des ministres, et il demande comment on aurait pu ne pas les reconnaître à un représentant du peuple revêtu de pouvoirs illimités...

Une fois engagé dans cette voie de justification absolue, le biographe de Joseph Le Bon ne s'arrête plus. Un des faits les plus graves allégués contre ce dernier, un de ceux qui ont paru le mieux attester sa tyrannie, c'est la destitution, l'arrestation et l'envoi à Paris devant le comité de sûreté générale du président du tribunal criminel d'Arras, de l'accusateur public et d'un membre du comité de surveillance, qui était aussi juge au tribunal révolutionnaire. Suivant M. Émile Le Bon, cette mesure était juste, indispensable, parce que ces fonctionnaires demandaient la suppression du tribunal révolutionnaire, désapprouvaient ses arrêts et étendaient cette désapprobation jusqu'à Joseph Le Bon lui-même, dont ils accusaient le *rigorisme outré*, *implacable*, et le *patriotisme soupçonneux*.

Ce dernier avait, contre les trois magistrats qu'il traduisait devant le terrible comité, un autre grief que son défenseur essaie en vain de dissimuler. Au nombre des individus jugés par le tribunal révolutionnaire d'Arras se trouvaient vingt-quatre personnes que Joseph Le Bon avait mises en arrestation, parce que leurs noms étaient inscrits sur le registre d'une souscription destinée à fournir des secours à des prêtres *fanatiques* (c'est ainsi qu'on appelait ceux qui ne s'étaient pas soumis au serment civique). On comptait parmi ces souscripteurs plusieurs vieilles femmes. Le jury ayant par hasard acquitté quatre de ces malheureux, en sorte que vingt seulement montèrent sur l'échafaud, Le Bon se livra à de violens emportemens de colère, à d'effrayantes menaces contre ceux des membres du tribunal qui avaient le plus contribué à cet acquittement partiel, et ce ne fut pas une des moindres causes qui le poussèrent à faire arrêter quelques-uns d'entre eux. Croirait-on que, par une suite de sophismes subtils, qu'il serait trop long d'exposer et de réfuter en détail, M. Émile Le Bon en arrive à conclure qu'une action pareille fait admirablement ressortir la probité, la droiture, le patriotisme de Joseph Le Bon?

Le jugement du comte de Béthune a laissé dans l'Artois un long souvenir. Par sa naissance, par sa grande fortune, aussi par ses qualités personnelles, M. de Béthune jouissait, dans ce pays, d'une très grande considération; mais par cela même il se trouvait plus

exposé que personne aux fureurs du parti révolutionnaire : aussi avait-il été arrêté à Arras dès le mois de janvier 1793, longtemps par conséquent avant la mission de Le Bon; mais quinze jours après il avait recouvré la liberté. Bientôt, il est vrai, l'accusateur public, qui la lui avait rendue, effrayé par les clameurs des jacobins, l'avait fait incarcérer de nouveau, sous la prévention d'avoir émigré, et, après être rentré en France, d'avoir fait passer des secours à d'autres émigrés. Six mois s'étaient écoulés ensuite sans qu'on prît contre lui aucune autre mesure. Le Bon, à peine entré en fonctions, ordonna sa mise en jugement. Traduit devant le tribunal criminel ordinaire comme accusé de complicité avec les émigrés, M. de Béthune fut acquitté et remis encore une fois en liberté; mais Le Bon, lorsqu'il fut informé de cet acquittement, tomba dans un de ces accès de rage qui lui étaient habituels toutes les fois qu'il pouvait craindre qu'une de ses victimes ne lui échappât. Suivant un récit transmis par la tradition, la nouvelle lui parvint au milieu d'un dîner auquel on l'avait invité. Un des convives, arrivant un peu tard et ignorant devant qui il parlait, s'empressa d'annoncer l'arrêt du tribunal comme un événement qui devait réjouir tous les honnêtes gens. Le Bon quitta aussitôt la table en exprimant sa fureur et sa volonté bien arrêtée de ne pas tolérer l'impunité d'*un riche*, d'*un ci-devant*. M. de Béthune, incarcéré pour la troisième fois, fut traduit, non plus devant le tribunal criminel ordinaire, mais devant le tribunal révolutionnaire, non plus sous l'accusation de complicité avec les émigrés, mais sous celle d'émigration. Le soir même, il était exécuté aux flambeaux, et son défenseur était conduit devant le représentant du peuple pour recevoir une menaçante réprimande. Ces circonstances, au moins dans ce qu'elles ont d'essentiel, sont reconnues exactes par M. Émile Le Bon. Sait-on sur qui portent, dans l'appréciation qu'il en fait, son blâme et son indignation? Sur l'accusateur public, que M. de Béthune avait su mettre dans ses intérêts, sur les jurés *campagnards*, sur les magistrats *fort inattentifs, pour ne pas dire plus*, qui lui avaient permis de se prévaloir, pour repousser l'accusation d'émigration, de certains certificats de résidence dont la convention avait, en règle générale, déclaré la nullité, sur le défenseur enfin qui avait produit ces certificats! Quant à Joseph Le Bon, son fils essaie de nous faire admirer l'inflexible droiture avec laquelle il luttait loyalement contre la vénalité et les prévarications de beaucoup de fonctionnaires publics.

Joseph Le Bon a été accusé encore d'avoir fait suspendre l'exécution d'un condamné déjà arrivé au pied de l'échafaud, pour qu'il pût entendre avant de mourir la lecture d'un bulletin annonçant une victoire de l'armée républicaine. M. Émile Le Bon ne nie pas

ce fait; il avoue que son père, dans *un accès d'indignation civique que les circonstances du temps peuvent seules expliquer*, s'écria : « Que les ennemis de la patrie emportent en mourant le désespoir de nos succès! » Seulement il prétend que cette suspension ne dura qu'un instant, qu'elle n'était pas préméditée, et il ajoute que *ce qu'on pourrait reprocher d'exaltation* à Joseph Le Bon s'atténue singulièrement par le péril imminent où était alors le pays.

Quant à l'anecdote, si souvent rappelée, de cet exécuteur des hautes œuvres qu'il conduisait avec lui, et qu'il recevait à sa table avec les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire, M. Émile Le Bon affirme que cela n'eut lieu qu'une fois, par hasard; puis il fait remarquer que si, avec nos mœurs, à la distance où nous sommes de cette époque, la présence d'un pareil homme au milieu des membres d'un tribunal nous révolte et ne paraît admettre aucune explication supportable, il en était tout autrement alors. Il cite plusieurs exemples de faits analogues, entre autres une lettre des représentans Lequinio et Laignelot, annonçant de Rochefort que plusieurs citoyens avaient réclamé l'honneur de faire tomber la tête des ennemis de la patrie, et qu'en choisissant l'un d'entre eux, ils l'avaient invité à dîner, pour rendre ainsi un éclatant hommage au patriotisme avec lequel il venait de se mettre au-dessus des préjugés « qu'il fut toujours intéressant aux rois d'entretenir pour nourrir les inégalités sociales sur lesquelles ils établissaient leur puissance... »

Joseph Le Bon avait fait placer sur sa porte cette inscription : « Ceux qui entreront ici pour solliciter des mises en liberté n'en sortiront que pour aller en prison. » Je défie de deviner la conclusion que son fils croit pouvoir tirer de ce dévergondage de tyrannie : il y voit un témoignage irrécusable de sensibilité et de délicate probité! « Hélas! dit-il, cette précaution de Joseph Le Bon montre quelle lutte il avait à soutenir contre lui-même dans le poste terrible où on l'avait placé. Elle atteste aussi cette irréprochable probité que ne souilla jamais la pensée même des honteuses spéculations qui se pratiquaient autour de lui... »

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse de cette apologie, qui, bien que très sérieuse dans la pensée de l'auteur, a quelquefois l'air d'une cruelle raillerie. Une preuve irrécusable de ce qu'il y avait d'horrible, d'intolérable, même au point de vue de l'époque, dans la dictature de Joseph Le Bon, c'est que, dans un temps où tout pliait sous la terreur, où le silence s'était fait d'une extrémité à l'autre de la république, après quelques faibles tentatives de résistance, on vit s'élever dans le pays qu'il gouvernait avec tant de férocité une de ces oppositions que suscitent parfois le désespoir et

l'excès de la souffrance. Nous avons vu qu'elle trouvait des organes parmi les fonctionnaires publics et même dans le sein du tribunal révolutionnaire. Ce qui lui donnait quelque hardiesse et la possibilité de se produire sans être écrasée à l'instant, c'est qu'elle avait à sa tête un collègue de Le Bon, un autre membre de la convention, Guffroy, naguère encore terroriste effréné et rédacteur d'un des plus affreux journaux du temps, mais qui, comme Danton, comme Camille Desmoulins, avait fini par s'effrayer de tant de sang répandu. Guffroy était un de ceux qui, dix-huit mois auparavant, lorsque Le Bon hésitait encore à se précipiter dans les voies du jacobinisme, l'accusaient d'être un *brissotin*, un modéré. Maintenant les rôles étaient intervertis. Guffroy, exclu de la société des jacobins pour crime de *modérantisme*, fit imprimer et distribuer à la convention un écrit intitulé *le Censeur républicain*, dans lequel Le Bon était représenté comme un despote, un homme de sang, un *contre-révolutionnaire*. Cette dernière qualification était alors le passeport indispensable de toute accusation, parce que, sous le régime en vigueur, les plus grands crimes ne paraissaient condamnables qu'autant qu'ils étaient considérés comme contraires à l'intérêt de la révolution, de même que les plus hautes vertus devenaient des forfaits inexpiables dès qu'elles s'exerçaient dans un sens contraire à cet intérêt.

De nombreux exemplaires de l'écrit de Guffroy avaient été aussi distribués à Arras. Le Bon se trouvait en ce moment à Cambrai, où Saint-Just et Lebas l'avaient appelé pour se concerter avec lui. Il s'empressa de se rendre à Paris sur l'invitation du comité de salut public, qui lui écrivait que, rendant justice à l'énergie avec laquelle il avait réprimé les ennemis de la révolution, il désirait avoir avec lui une conférence dont le résultat serait de la diriger plus utilement encore. Le comité lui proposa de créer deux nouveaux tribunaux révolutionnaires, l'un à Guise, l'autre à Saint-Quentin; mais il s'y refusa, par le motif qu'étranger à ces localités et n'y connaissant personne, il ne serait pas en mesure de désigner les membres de ces tribunaux. De retour à Arras après cette excursion, il y donna lecture à la société populaire du pamphlet de Guffroy, en faisant un appel à ses auditeurs pour apprécier cet écrit. Le peuple, ou ce qu'on appelait ainsi, réuni en assemblée extraordinaire en vertu d'une proclamation du conseil de la commune, prit une délibération qui approuvait sa conduite, et déclarait que Guffroy avait perdu la confiance publique. Les villes d'Aire, de Béthune, de Saint-Omer, de Calais, imitèrent Arras. A Béthune, le pamphlet de Guffroy fut publiquement brûlé. On comprend ce que signifiaient ces manifestations sous le régime auquel la France était assujettie.

## II.

Jusqu'à ce moment, la position de Le Bon, soit dans le pays qu'il opprimait, soit dans la convention, était loin, on le voit, de paraître menacée. Le comité de salut public le poussait, l'excitait plutôt qu'il ne cherchait à l'arrêter dans ses violences. Cependant, après son départ de Paris, Guffroy avait réussi à obtenir de ce comité la mise en liberté des magistrats d'Arras arrêtés par les ordres de Le Bon. Celui-ci, informé de cet acte d'indulgence, se hâta d'en demander la révocation. Comme il promettait d'envoyer bientôt de nouvelles pièces à charge contre ces trois hommes, on accéda à sa demande, et ils furent de nouveau incarcérés. Bientôt après Barère, annonçant à la convention la victoire de Fleurus, qui dégageait notre frontière du nord et ouvrait la Belgique à l'invasion française, attribuait à Le Bon une grande part dans ce brillant succès. Le Bon paraissait donc au comble de la faveur. Cependant une nouvelle attaque se préparait contre lui. De nombreuses pétitions arrivaient des départemens du Nord et du Pas-de-Calais pour dénoncer sa tyrannie à la convention. Le 6 messidor (23 juin), Guffroy, dans le sein même de cette assemblée, reproduisit de vive voix, avec de nouveaux développemens, les accusations énoncées dans son pamphlet. La convention les renvoya à l'examen du comité de salut public. Le Bon accourut de nouveau pour se défendre à la tribune; mais le comité, qui redoutait une pareille lutte dans un moment où des germes de dissension commençaient à se manifester dans le parti dominant, le renvoya aussitôt à Cambrai en lui promettant de se charger de répondre à Guffroy. Avant de repartir, il voulut voir Robespierre, mais celui-ci lui ferma sa porte.

Le 21 messidor, c'est-à-dire le 9 juillet, Barère, au nom du comité, lut à la convention un rapport qui concluait à l'ordre du jour sur les accusations dont Le Bon était l'objet, mais qui prouvait pourtant que, même aux yeux de cet atroce gouvernement, ces accusations n'étaient pas, à beaucoup près, dépourvues de fondement. Ce rapport est resté fameux, et il est bon d'en rappeler quelques passages :

« Ce n'est qu'avec regret, disait Barère, que le comité vient vous entretenir de pétitions suggérées par l'astucieuse aristocratie contre un représentant qui lui a fait une guerre terrible à Arras et à Cambrai. C'est de Joseph Le Bon que le comité m'a chargé de vous parler, non pour l'improuver ou l'inculper (l'homme qui terrasse les ennemis du peuple, *fût-ce avec quelque excès de zèle ou de patriotisme,* ne peut être inculpé devant vous), mais pour vous rendre compte seulement de l'opinion politique qu'a

eue le comité sur cette affaire... Le comité ne connaît que la république, il ne vise qu'à l'intérêt général, et cet intérêt consiste à abattre l'aristocratie, à la poursuivre dans toutes ses sinuosités, à défendre les patriotes, et à seconder les opérations de la représentation nationale *en les dégageant de ce qu'elles peuvent avoir ou d'âpre, ou d'exagéré dans les formes, ou d'erroné dans les moyens*... Le résultat ou les motifs de conduite, voilà ce que nous cherchons. Les motifs sont-ils purs? Le résultat profite-t-il à la révolution, profite-t-il à la liberté? Les plaintes ne sont-elles... que le cri vindicatif de l'aristocratie? C'est ce que le comité a vu dans cette affaire. Des *formes un peu acerbes* ont été érigées en accusation; mais ces formes ont détruit les progrès de l'aristocratie. Une *sévérité outrée* a été reprochée au représentant, mais il n'a démasqué que de faux patriotes... Eh! que n'est-il pas permis à la haine d'un républicain contre l'aristocratie! Et combien de sentimens généreux un patriote ne trouve-t-il pas à couvrir *ce qu'il peut y avoir d'acrimonieux* dans la poursuite des ennemis du peuple! Il ne faut parler de la révolution qu'avec respect, et des mesures révolutionnaires qu'avec égards; la liberté est une vierge dont il est coupable de soulever le voile... Joseph Le Bon, *quoique avec quelques formes que le comité a improuvées*, a complétement battu les aristocrates; il a comprimé les malveillans et fait punir... les contre-révolutionnaires et les traîtres; les mesures qu'il a prises ont sauvé Cambrai couvert de trahisons; ce service nous a paru décisif pour ne pas donner un triomphe à l'aristocratie... *C'est moins Joseph Le Bon que nous défendons* que l'aristocratie que nous poursuivons... »

L'ordre du jour fut voté sans débats, comme l'était depuis longtemps tout ce que proposait le comité de salut public. Je ne sache rien de plus accablant que ce rapport pour la mémoire de Le Bon. Évidemment le comité lui-même, ce comité qui inondait la France de sang, qui avait proclamé la terreur comme le seul moyen de sauver le pays, trouvait qu'il était allé trop loin, et, en le défendant, ne faisait qu'obéir à cet instinct qui inspire à tous les pouvoirs la crainte de s'affaiblir en désavouant les excès de zèle de leurs agens.

Une mesure que le comité prit dès le lendemain ne laisse aucun doute quant au jugement qu'il portait sur les actes de Le Bon. Par un arrêté du 22 messidor, il mit fin à sa mission, et supprima le tribunal révolutionnaire d'Arras, qu'à sa demande on avait maintenu jusqu'alors, bien que tous les autres tribunaux analogues des départemens eussent été supprimés. Ce même arrêté prescrivait à Joseph Le Bon de rassembler les papiers, lettres et renseignemens qu'il avait recueillis concernant les conjurations contre la république et les intelligences des ennemis du peuple avec l'étranger, et de mettre ces documens sous les yeux du comité avec le tableau des opérations qu'il avait faites, comme aussi de proposer les mesures

qui devaient compléter sa mission; mais avant qu'il eût pu donner suite à ces instructions, un grand événement vint changer la face de la France : le 9 thermidor avait terminé le règne de la terreur.

Si Le Bon, avant cette journée, était déjà compromis comme ultra-révolutionnaire, il est facile de comprendre ce que dut être sa position après la chute des tyrans qui, tout en désapprouvant eux-mêmes quelques-uns de ses procédés, s'étaient crus obligés de le protéger contre ses accusateurs. Guffroy ne se présentait plus seul pour l'attaquer. Il avait cette fois l'appui d'un autre conventionnel, d'un ancien terroriste comme lui, comme lui converti depuis quelque temps au *modérantisme*, d'André Dumont. Dès le 15 thermidor, une députation de Cambrai s'étant présentée à la barre de la convention pour dénoncer Le Bon comme un complice de Robespierre, couvert de sang innocent, Le Bon monta aussitôt à la tribune pour essayer de se justifier; mais des cris d'indignation s'élevèrent de toutes parts. « Voilà, s'écria Bourdon de l'Oise, le bourreau dont se servait Robespierre! » — « Vous le voyez, dit André Dumont, ce monstre pétri de crimes, enivré de sang, couvert de l'exécration générale, vous le voyez salir cette tribune et exhaler le venin de son âme infernale... C'est bien à lui qu'on peut adresser ce discours : Monstre, va dans les enfers cuver le sang de tes victimes! » Le bouillant orateur demandait l'arrestation et même le prompt châtiment de Le Bon. De tous côtés, le dictateur d'Arras était assailli des plus violentes interpellations. Vainement il voulut se justifier en se présentant, dans un langage encore empreint de l'ivresse du terrorisme, comme le simple exécuteur des ordres de l'assemblée, en rappelant qu'on avait approuvé, de la part d'autres représentans, des actes analogues à ceux dont on voulait maintenant lui faire un crime; vainement quelques membres, sans prendre ouvertement sa défense, demandèrent qu'on procédât avec moins de précipitation, qu'on s'assurât si en effet il s'était borné, comme il le prétendait, à exécuter les ordres du comité de salut public. « Eh quoi! répondit Charles Delacroix, parce qu'il aurait eu des complices, s'ensuivrait-il qu'il ne fût pas coupable? » La convention annula son décret du 21 messidor, par lequel, moins d'un mois auparavant, elle avait passé à l'ordre du jour sur les inculpations dont il était l'objet; elle chargea les comités de sûreté générale et de législation de lui faire un rapport dans le plus bref délai sur ces inculpations, et elle ordonna son arrestation immédiate, qui eut lieu séance tenante.

Alors commença contre lui une longue procédure dont son fils ne parle qu'avec indignation, dont les détails se ressentent en effet des passions du temps, de la dureté que le régime révolutionnaire avait apportée dans les mœurs politiques et les habitudes judiciaires,

enfin de la violence bien naturelle des ressentimens qu'il avait excités. Sa femme, alors grosse de son second enfant, fut arrêtée à Arras, retenue prisonnière pendant plusieurs mois, et elle ne devait plus le voir. Tous ses papiers et le peu d'argent ou plutôt d'assignats qu'il possédait furent saisis à Paris, à Arras, à Saint-Pol chez la mère de sa femme, hors de sa présence et de celle de tout contradicteur légal et sans procès-verbal régulier. On ne négligeait rien de ce qui pouvait exciter contre lui l'opinion. Dans plusieurs villes, sous les fenêtres mêmes de la prison où sa femme était enfermée, on chantait une complainte sur ses crimes vrais ou faux en promenant un grand tableau qui le représentait les fers au cou et aux pieds. Aux atrocités dont il s'était souillé en effet, la malveillance ajoutait d'autres horreurs calculées pour agir sur l'imagination populaire, et qui, propagées par des libelles passionnés, reproduites même à la tribune et dans un rapport officiel, passaient alors pour des vérités incontestables, bien que la fausseté en ait été depuis démontrée. Tout cela certes est bien odieux, et M. Émile Le Bon est fondé à s'en plaindre; mais comment ne voit-il pas que c'est le régime même dont il faisait tout à l'heure l'apologie qui avait donné à la France de telles mœurs politiques? Comment ne voit-il pas que ces procédés, si condamnables en eux-mêmes, sont pourtant bien peu de chose lorsqu'on les rapproche des abominations de ce régime, et que les esprits impartiaux et équitables ont besoin de se faire quelque violence, d'évoquer en eux-mêmes les sentimens de l'éternelle justice, de se défendre des entraînemens d'une trop juste indignation, pour condamner comme il convient ces représailles bien incomplètes? Je remarquerai d'ailleurs que les apologistes de la terreur et ceux qui essaient seulement d'atténuer l'horreur qu'elle inspire à tous les cœurs honnêtes, à tous les esprits sensés commettent en général dans leurs récits une erreur étrange. Ils semblent supposer que la réaction qui la suivit fut l'œuvre des partis qu'elle avait si cruellement opprimés, et que les royalistes, les constitutionnels, les modérés de toutes les nuances se vengèrent alors de tout ce qu'ils avaient souffert. Cela est complétement faux. Pendant les mois qui suivirent le 9 thermidor, il n'y avait place ni pour le parti monarchique, ni même pour les républicains modérés, pour les girondins. Les dominateurs du jour, c'étaient les amis de Danton, souillés de presque autant de crimes que les amis de Robespierre, plus immoraux encore s'il est possible, mais un peu moins impitoyables, ou plutôt ramenés par la nécessité, par le besoin de trouver des auxiliaires pour se relever de la proscription qui avait fini par les atteindre, à une politique moins violente, moins sanguinaire. Tallien, le septembriseur, diri-

geait cette réaction. Fréron, le régicide, l'ancien terroriste, était le chef de cette *jeunesse dorée* qui demandait vengeance des crimes de la terreur, et dans laquelle on se tromperait beaucoup si l'on croyait voir quelque chose d'aristocratique. Bourdon de l'Oise, Legendre, André Dumont, Guffroy, leurs émules, avaient des antécédens analogues. Le nom de Marat était encore en honneur; une des accusations sous lesquelles on avait renversé Robespierre, c'était celle de ne l'avoir pas assez honoré. Toutes les lois, toutes les doctrines du régime révolutionnaire étaient encore en vigueur et ne devaient se modifier, s'adoucir que peu à peu, bien lentement. Voilà quel était en réalité l'état de la France à la fin de 1794. Tels étaient les hommes qui la gouvernaient. On voit s'il est juste d'attribuer soit aux royalistes, soit aux vrais amis de la liberté, une part quelconque dans les excès de cette réaction. Le 9 thermidor, vainqueurs et vaincus étaient des jacobins entre lesquels les honnêtes gens hésitèrent un moment.

Je reviens à Joseph Le Bon. Bien que la convention eût ordonné à ses comités de lui faire le plus promptement possible un nouveau rapport sur les accusations dirigées contre lui, quatre mois après ce rapport n'était pas encore présenté. André Dumont, appuyé par Tallien, fit décréter qu'il le serait dans le délai de huit jours; mais cette nouvelle prescription ne fut pas mieux observée que la première. Seulement, au bout d'un mois, les comités firent comparaître devant eux Le Bon, qu'ils n'avaient pas encore interrogé; mais, après avoir entendu ses explications, ils se bornèrent à l'inviter à réclamer de la convention les papiers qu'on lui avait saisis, et qu'il considérait comme pouvant servir à sa justification. Il les réclama en effet, mais cette démarche n'eut aucune suite. Quelques semaines s'étant encore écoulées, et la commune de Cambrai ayant fait parvenir à la convention une nouvelle dénonciation contre lui, cette assemblée demanda que le rapport qu'elle attendait depuis si longtemps lui fût présenté dans trois jours. Il en fut de cette décision comme des précédentes. Évidemment les comités, soit qu'ils craignissent l'éclat que ne pouvait manquer de produire la discussion d'une affaire semblable, soit qu'ils fussent effrayés des progrès d'une réaction qui gagnait chaque jour du terrain, hésitaient à s'engager dans la voie qu'on leur avait indiquée.

Il survint un peu plus tard une circonstance qui aurait pu sauver la tête de Joseph Le Bon. Au nombre des députés arrêtés et qu'il s'agissait de mettre en jugement pour leur participation aux actes les plus odieux de la terreur se trouvaient quelques-uns des auteurs mêmes du 9 thermidor, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barère. Le parti terroriste, sortant de son abattement, s'agitait pour les soustraire à l'action de la justice, et déjà une émeute formidable avait

eu lieu : la convention, voulant mettre fin aux désordres dont ils étaient la cause, décida, sur la proposition d'André Dumont, qu'au lieu de les traduire en justice on les déporterait sans jugement. Quelqu'un proposa de comprendre aussi Le Bon dans cette mesure; mais Bourdon de l'Oise fit repousser cette proposition en rappelant, dans un langage véhément, tous les crimes dont il était accusé. Le malheureux, par un singulier aveuglement, se félicita de ce rejet, qui, disait-il, déjouait les projets perfides de ses ennemis, et il écrivit à la convention pour demander d'être enfin jugé.

Tant de lenteurs devaient avoir un terme. Le 18 floréal, c'est-à-dire le 7 mai 1795, par suite d'un décret qui enjoignait aux comités de faire leur rapport séance tenante, Laumont déclara en leur nom qu'après avoir entendu Joseph Le Bon ils pensaient qu'il y avait lieu d'examiner sa conduite. Le soir même, la convention, suivant le mode qu'elle avait établi pour les cas semblables, nomma une commission de vingt et un membres pour rechercher s'il avait encouru la mise en accusation.

Quelle était, dans ces terribles conjonctures, la situation morale de Le Bon? L'ivresse sanguinaire qui l'animait naguère s'était-elle dissipée dans la solitude de sa captivité, et était-il revenu, au moins partiellement, aux sentimens, aux idées de sa première jeunesse? ou bien l'infortune et la souffrance n'avaient-elles fait que l'exaspérer? Nous avons sur cette époque de sa vie des documens plus abondans que sur aucune autre, les lettres qu'il écrivait presque journellement à sa femme. Cette correspondance, sans nous révéler aucun fait important, est très curieuse par le jour qu'elle jette sur l'état de son âme. Celui qui la lirait sans connaître les événemens que j'ai racontés croirait qu'elle est l'œuvre d'un honnête homme compromis dans des luttes de partis, menacé par les ressentimens du parti vainqueur, mais contre qui il n'existe que des griefs politiques et à qui sa conscience ne reproche rien. Il n'y est pas fait la moindre allusion à tant de cruautés commises, à tant de sang versé soit à Cambrai, soit à Arras. Le langage de Le Bon est constamment celui d'un citoyen vertueux soutenu dans ses épreuves par le sentiment des services qu'il a rendus à son pays. « L'instant du malheur est arrivé, écrit-il peu de jours après son arrestation, c'est aussi celui du courage... Dès le moment où je me suis vu livré à la fureur de mes ennemis et à l'erreur de ceux qu'ils ont trompés, mon sacrifice a été fait tout entier; je m'attends à tout, fais-en de même. Je suis plus grand que le mal auquel ils me destinent. Imite mon exemple. Imagine-toi que je suis sur la brèche, et qu'un canon chargé à mitraille est dirigé contre moi. Périr d'une manière ou d'une autre, quand on est innocent, c'est la même chose... Conserve-toi pour nos chers enfans; quelle que soit l'injustice involontaire de la patrie à mon

égard, qu'ils ne s'en souviennent jamais que pour la mieux servir! Lâches que nous serions! nous regretterions d'avoir été purs! »

Quelques jours après, Le Bon s'exprimait ainsi : « Dirons-nous, à cause de nos revers, que la vertu est une chimère, et que nous avons eu tort de nous y tenir strictement attachés? Ce blasphème n'entre pas encore dans mon cœur : je me félicite toujours de n'avoir été l'esclave ni des richesses, ni de l'orgueil, ni de la jalousie, ni de la débauche, ni de la haine particulière envers qui que ce soit; j'ai haï les ennemis de ma patrie, les ennemis de la révolution, j'ai poursuivi les fripons de toute espèce, voilà mon seul crime, et je ne me sens pas la lâcheté de m'en repentir... O ma chère amie! c'est ici que nous ne devons plus être unis que par les liens de la vertu!... » — « Je persiste à être le même, dit-il un peu plus tard; continue de ton côté à honorer la cause de la liberté et de la vertu que nous avons servie. Procure-toi l'histoire ancienne, vois-y tous les hommes utiles payés successivement d'ingratitude. Lis les ouvrages de Jean-Jacques et apprends de ces ouvrages à n'être point abattue de notre position... »

Je citerai encore quelques autres passages de ces lettres où la même pensée se reproduit sans cesse :

« Je me console toujours dans cette idée que tu aimes mieux me voir poursuivi innocent qu'applaudi coupable. »

« Ton souvenir... me tourmenterait si nous n'avions tous deux un objet commun d'amour qui rend toutes les peines, la mort même, supportables : je veux dire la patrie et la vertu. »

« Étranger à toutes les cabales, à toutes les intrigues, je m'enveloppe de ma seule vertu. »

« Tout ce qui dépend de nous, c'est d'être toujours ce que nous avons été, vertueux par goût autant que par devoir : l'exil, la mort, une infamie publique peuvent être le prix d'une semblable constance, mais on jouit jusqu'à la dernière heure du témoignage d'une conscience pure, et la mémoire de l'homme de bien trouve tôt ou tard des vengeurs. »

Qui le croirait? Le Bon, dans sa triste situation, loin de détourner sa pensée des actes qui l'y avaient amené, trouvait de la consolation à se les rappeler. « Il y a aujourd'hui un an, dit-il, que j'ai reçu l'ordre de me transporter à Cambrai avec une partie des plus chauds patriotes d'Arras. D'autres, à ma place, s'affligeraient de ce souvenir; il commence pour moi un anniversaire des plus intéressans; pas un jour, pas une heure ne va se passer désormais que je ne me retrace les dangers de toute espèce affrontés pour la cause de la révolution. Quel plus vaste sujet de consolation et de plaisir! » Et il développe ce thème en ne parlant, il est vrai, que de ce qu'il a fait pour repousser l'invasion étrangère, comme s'il était possible de séparer ce souvenir de celui des sanglantes immolations auxquelles il est si

intimement lié. Il rappelle à sa femme la douleur qu'ils ont eue alors d'être obligés de se séparer l'un de l'autre, les adieux éternels qu'ils se sont faits, ne sachant s'ils se reverraient jamais, la résolution où ils étaient, lui de s'ensevelir sous les ruines de Cambrai plutôt que de trahir son devoir, elle de ne jamais *déshonorer le courage de son époux par des suggestions féminines*. « Le ciel, ajoute-t-il, ne voulut pas mettre alors à l'épreuve la sincérité de nos sentimens. Il nous réservait à de plus pénibles destinées! Nous a-t-il trouvés les mêmes? Je le pense. Tâchons de nous maintenir à la hauteur où il nous a placés. Je lisais autrefois dans Sénèque un passage latin dont j'essaierais en vain de te rendre toute la force dans notre langue, mais que je vais te traduire à ma façon : « La Divinité ne perd pas de vue l'homme juste aux prises avec l'adversité; elle se plaît à le contempler dans les combats vigoureux auxquels son amour paternel l'expose, et ne le reconnaît pour véritablement sien qu'à la fin de sa carrière. — Fournissons-la, ô Mimie! fournissons-la avec zèle et constance cette carrière honorable! Celle qui s'ouvrit à nous il y a un an n'était qu'un jeu d'enfans en comparaison de celle où nous sommes lancés : pour se soutenir dans la première, il ne fallait que de l'amour-propre; pour marcher imperturbablement dans la seconde, il faut toute l'énergie de la vertu. »

Jamais Joseph Le Bon, s'il faut l'en croire, n'avait joui d'une plus grande tranquillité que dans sa prison, et à la constante sérénité de son langage on est disposé à penser qu'il dit la vérité. On peut supposer pourtant qu'il exagérait sa sécurité et sa confiance pour rassurer sa malheureuse femme, pour la relever de l'abattement douloureux où il la voyait plongée, et que son état de grossesse rendait dangereux. Il y réussissait par momens, elle reprenait courage, l'avenir lui apparaissait dans de flatteuses perspectives; mais alors il craignait d'avoir dépassé le but en lui faisant concevoir des espérances qui ne pourraient être déçues sans lui porter un coup fatal : il essayait avec ménagement de la ramener à une vue plus juste de la situation, de la préparer ainsi à tout ce qui pouvait arriver. « Tu me vois déjà dans tes bras, lui dit-il, tu comptes sur la justice de ma cause. J'y compte aussi; mais je n'ai point oublié l'acharnement de mes ennemis... Gardons-nous de nous livrer à de vaines espérances, n'attendons des méchans que le mal, et comptons au nombre des bienfaits les peines qu'ils négligent de nous faire essuyer. » — « Si quelque chose, lui dit-il encore, était capable de m'abattre, c'est de te voir si peu préparée au malheur. Quoi! mon sort ne dépend ni de toi ni de moi, et tu te laisses aller à des espérances qui, si elles sont déçues par la perversité des hommes, doivent accroître un jour tes regrets? Songe donc, ma chère amie, à t'affranchir encore de cette dépendance funeste; que mes ennemis

te trouvent aussi insensible que ton époux à l'espoir et à la crainte... Redouble donc d'énergie; que chacun des traits dont ils me perceront redouble ton courage, au lieu de le diminuer! Je ne suis point encore dans le tonneau de Régulus, et tu sembles te désoler?... Représente-toi la femme de ce fameux Romain, et, en comparant sa position à la tienne, juge de tes devoirs... »

Ce que Joseph Le Bon s'efforce d'inspirer à sa compagne, c'est la résignation. Il essaie de lui persuader que, dans les circonstances où la France se trouve placée, l'homme de bien persécuté, livré à tant de manœuvres ténébreuses, d'infernales machinations, ne saurait regretter la vie en voyant dans toute leur turpitude ceux au milieu desquels il aurait à vivre, que sa mort, si ses ennemis viennent à bout de l'obtenir, n'aura fait que donner une impulsion plus énergique à la révolution, que les martyrs de l'égalité ne périssent jamais inutilement, et que le sang des républicains est une semence vigoureuse d'où renaissent des républicains plus terribles encore aux tyrans. Des considérations de cette espèce, présentées, à titre de consolations, par tout autre que le principal intéressé, seraient des lieux-communs misérables et presque ridicules; dans la bouche d'un homme que l'échafaud menace, reproduites sous toutes les formes pendant une année entière dans une correspondance intime, elles ont un tout autre caractère.

Ce qui domine toute cette correspondance, c'est l'amour tendre et passionné de Le Bon pour sa femme, sa préoccupation constante de tout ce qui la touche et la confiance sans bornes qu'il a en elle. L'expression en est souvent touchante par sa simplicité même. Au milieu de ses souffrances, il se trouve heureux d'avoir une telle compagne. Sa joie est au comble lorsqu'il apprend qu'elle est heureusement accouchée d'un fils. « Ton image et celle de la petite famille, lui écrit-il, m'occupent uniquement dans la captivité, et sous ce point de vue mes fers même ont des charmes. Autrefois, lancé dans une carrière difficile et rebutante, je trouvais à peine le loisir de penser aux objets de mon amour, aux sources de mon bonheur. Aujourd'hui, dispensé de servir ma patrie autrement que par ma constance dans les revers, je repasse les délicieux instans que j'ai coulés près de toi, je m'y arrête, je les savoure, et tu m'en deviens plus précieuse. » Dans une autre lettre, on lit ce passage : « Privé du plaisir de voir nos enfans, je m'en console ici parfois en considérant ceux des autres, en les suivant dans leurs petits jeux et dans les premières expressions de leurs sentimens. » Des traits de la *sentimentalité* alors à la mode, qui paraissent aujourd'hui parfaitement ridicules, surtout de la part d'un tel homme, se mêlent à ces élans d'une sensibilité vraie. C'est ainsi qu'en envoyant son portrait à sa femme, il en donne cette explication : « Je présente à quelqu'un

une rose et des fraises avec cette devise : Si dans un an... Le médaillon, de l'autre côté, comprend, outre divers enjolivemens, une femme donnant le sein à un petit enfant, et une petite fille qui la tient par la jupe. Autour on lit : O mes enfans, serais-je votre mère, si, pouvant vous nourrir de mon lait, je ne le faisais pas! »

L'éducation de ses enfans encore au berceau le préoccupait beaucoup, et, prévoyant qu'il ne serait plus là pour la diriger, il faisait à ce sujet à sa femme les recommandations les plus expresses et les plus détaillées. Son système était celui de Rousseau. « Résiste avec courage, disait-il, à tous les abus consacré par l'usage et le préjugé en matière d'éducation... Fais en sorte que l'éducation de Pauline ne soit pas gâtée dès son commencement. Qu'on n'accorde rien à ses caprices, mais qu'on ne l'aigrisse pas par des refus hors de saison; qu'on ne la confie à aucune personne acariâtre, colère, brutale... Que l'on se souvienne surtout qu'il s'agit moins de former notre enfant que de l'empêcher de se détériorer. La nature, la nature, rien que la nature!... »

Le Bon pensait beaucoup aussi à son vieux père, réduit à un si douloureux isolement. Il le recommandait sans cesse à sa femme. « Soutiens-le, dit-il, dans cette crise à laquelle il était moins préparé que tout autre. Dis-lui que je me souviens encore de ses exemples et de ses leçons, que dans l'ancien régime il a mieux aimé se ruiner et risquer sa vie que de manquer à la probité, et que dans le nouveau mille persécutions et mille supplices ne me détermineront pas à devenir lâche et fripon, que j'ai juré de mourir pour la cause de l'égalité, et que cette mort, si elle m'est destinée, est la plus glorieuse que l'homme puisse désirer. » — « Maintiens également le courage de ceux de nos parens qui ont été frappés de nos revers, et qui, ignorant les vicissitudes inséparables des révolutions et leurs causes, s'abattent à la vue des périls et de quelques malheurs particuliers. »

Dans les loisirs de sa longue captivité, Le Bon cherchait à soutenir son courage en relisant les écrivains dont l'étude avait formé ses opinions. Rousseau, Mably lui faisaient passer, dit-il, des momens délicieux. Il cite un passage de Rousseau qui prétend que, si la voix de la nature est le meilleur conseil que doive écouter un bon père de famille, elle n'est, pour le magistrat, qu'un faux guide qui travaille sans cesse à l'écarter de ses devoirs, que, pour bien faire, le premier n'a qu'à consulter son cœur, et que l'autre devient un traître au moment où il consulte le sien, que sa raison même doit lui être suspecte, et qu'il ne doit suivre d'autre règle que la raison publique, qui est la loi. Le Bon ajoute que de pareils conseils exigent trop de sacrifices pour être du goût de bien des gens, mais qu'il les croit justes et fondés, et qu'ils expliquent sa conduite et ses sentimens. Cette réflexion n'explique-t-elle pas l'influence funeste que

Rousseau, par ses maximes tranchantes, a exercée sur la révolution? Ces graves lectures n'étaient pas les seules par lesquelles il cherchait à se distraire. « Ma position, écrivait-il, m'a donné ou plutôt a développé en moi un goût que je n'avais pas d'abord ressenti : c'est celui des romans et histoires extraordinaires; je me jette à corps perdu sur les histoires de naufrages, de famines, etc. Je ne m'entretiens qu'avec des êtres isolés au milieu des mers et sur des débris de vaisseaux, n'ayant d'autres ressources pour se sustenter et n'échappant que par des miracles à des milliers de morts qui les poursuivent. Mes infortunes réelles m'intéressent aux revers les plus fabuleux; je ne doute plus de rien après ce que j'ai vu. »

## III.

Cependant la situation de Le Bon et en général celle de tous les hommes poursuivis comme terroristes devenaient de plus en plus graves. Les efforts désespérés et impuissans du parti jacobin pour ressaisir le pouvoir, pour sauver ses chefs compromis, ne faisaient que l'empirer. Après la journée du 1er prairial, dans laquelle un rassemblement factieux s'empara un moment de la salle de la convention, proclama le rétablissement du régime révolutionnaire et fut quelques instans après dispersé par la force armée, la réaction prit une force nouvelle. Six députés qui avaient participé à ce mouvement furent mis à mort, aussi bien qu'un bon nombre de leurs complices, en vertu du jugement d'une commission militaire. Cent autres conventionnels attendaient en prison qu'on statuât sur leur sort. Fouquier-Tinville et quinze membres du tribunal révolutionnaire de Paris avaient déjà expié leurs crimes sur l'échafaud. Le 5 prairial, un conventionnel demanda que l'*infâme* Le Bon fût jugé militairement comme les révoltés du 1er prairial. Cette proposition souleva des murmures et fut repoussée; mais le 1er messidor, c'est-à-dire le 19 juin, Quirot, au nom de la commission des vingt et un chargée d'examiner la conduite de l'ancien représentant du peuple, lut à la tribune un rapport très violent qui proposait de le mettre en accusation pour *assassinats juridiques, oppression des citoyens en masse, exercice de vengeances particulières, vols et dilapidations*. Joseph Le Bon fut admis à se défendre devant la convention; sa défense occupa quatre séances. Après de vives récriminations contre son accusateur Guffroy, il s'efforça de justifier sa propre conduite par cette allégation banale, qu'il n'avait fait qu'obéir aux lois, aux instructions, aux ordres émanés de la convention et de l'ancien comité de salut public. « J'ai fait en sorte, dit-il, d'être le moins coupable qu'il m'a été possible en exécutant vos lois. Faites des lois justes, et, si je vis encore, vous me les verrez exécuter avec le même dévouement. »

Un tel argument, sans servir la cause de Le Bon, devait mettre mal à l'aise la plupart de ceux qui l'écoutaient. Un membre du comité de sûreté générale, Pierret, intervenant par forme de motion d'ordre, se plaignit de la manière dont il discutait, lui reprocha de s'être continuellement livré à des divagations qui faisaient dans le public une impression fâcheuse, d'avoir adopté un système de défense vraiment déshonorant, et demanda qu'il ne lui fût plus permis de jouer à la tribune le rôle d'un comédien ou d'un extravagant, qu'on l'obligeât à sortir des vaines généralités, à répondre article par article sur les divers points de l'accusation, en sorte qu'on pût en finir sans désemparer. Pour donner plus de poids à sa proposition, il affirma d'un ton mystérieux que des rapports parvenus au comité sur l'état des esprits démontraient la nécessité absolue de ne pas prolonger le débat. Un décret conforme à cette proposition fut rendu aussitôt, mais rapporté ensuite sur les instances d'un député proscrit pendant la terreur comme fédéraliste et royaliste, rentré tout récemment dans l'assemblée, et qui s'éleva avec une noble chaleur contre une mesure dont le caractère rappelait, quoique de bien loin, ces attentats à la liberté de la défense si fréquens avant le 9 thermidor. Ce député s'appelait Delahaye. Il était beau de voir ce modéré, ce royaliste, venir invoquer les droits de la justice en faveur de Joseph Le Bon contre le zèle intempérant d'anciens jacobins convertis. La seule réflexion que cette circonstance suggère à M. Émile Le Bon, c'est que la convention s'était montrée bien docile aux exigences croissantes de la contre-révolution en rappelant dans son sein un homme contre qui s'élevaient des soupçons de royalisme!

Le débat continua. Le Bon réclama les papiers qu'on avait saisis au moment de son arrestation, mais personne ne put ou ne voulut dire ce qu'ils étaient devenus. Il déclara alors qu'il renonçait à se défendre. Cependant, voyant qu'on allait passer outre, il consentit à donner des explications. A la séance suivante, Roux de la Marne représenta que tant de lenteurs mettaient la chose publique en danger, que d'ailleurs le prévenu pourrait se défendre aussi longtemps qu'il voudrait devant le tribunal auquel il serait renvoyé, et il demanda que la convention se déclarât en permanence jusqu'à ce qu'elle se fût prononcée sur la proposition de la commission. Cette motion fut adoptée sans opposition. A deux heures du matin, la mise en accusation fut votée en principe. Quatre jours après, le 29 messidor, la commission proposa la rédaction du décret exigé, qui était conforme aux conclusions du rapport et maintenait tous les griefs énoncés contre l'accusé à l'exception de celui de vols et concussions. Comme le tribunal révolutionnaire venait d'être supprimé, Le Bon fut envoyé devant le tribunal criminel d'Amiens, procédant pour

ce cas particulier avec l'assistance d'un jury spécial et sans recours en cassation.

Le Bon fut aussitôt transporté à Amiens. S'il faut en croire les assertions recueillies par son fils, les traitemens qu'il y éprouva se ressentaient de la barbarie dont la France n'avait encore pu s'affranchir complétement depuis la terreur. Le président du tribunal, bien que beau-frère d'émigré et à ce titre déclaré incapable de tout emploi public par une loi rendue pendant la durée même du procès, fut maintenu exceptionnellement dans ses fonctions jusqu'au jugement. Deux fois Le Bon lui écrivit pour demander un défenseur d'office, sa pauvreté ne lui permettant pas de s'en procurer un à ses frais, et sa demande resta sans réponse. Il adressa aussi par écrit au tribunal une requête qui avait pour objet d'établir qu'aux termes mêmes de l'acte d'accusation il ne se trouvait pas dans la catégorie de ceux qui, ayant conspiré ou attenté à la sûreté publique, devaient, d'après un décret de la convention, être jugés en dehors des formes ordinaires par un jury spécial, et sans qu'on leur laissât la faculté de se pourvoir en cassation. Cette requête fut rejetée, bien que fondée sur des raisons qui ne semblaient pas dénuées de force, et pour les repousser le tribunal ne trouva que de subtiles arguties.

Dans cette extrémité, Le Bon conservait toute sa fermeté, bien que les épreuves prolongées qu'il venait de traverser eussent épuisé ses forces physiques. Il avait la fièvre, il crachait le sang, mais son langage est toujours celui d'un homme de bien, d'un patriote se préparant au martyre, fier de son passé, et dans son malheur trouvant quelque consolation à quitter un monde livré à la tyrannie et à la corruption. Il s'attache à inspirer à sa femme ces sentimens stoïques; quelquefois il croit y réussir, et il s'en applaudit. « Quelle lâcheté pourrait-on attendre de moi, lui dit-il, lorsque mon amour pour toi, ta tendresse à mon égard, ne m'ont arraché aucune démarche dont j'aie à rougir? Je serai le même jusqu'au bout, ma douce et généreuse amie, tu peux y compter. Le plaisir de me voir disparaître pur de cette terre de corruption et d'intrigue en vaudra bien un autre pour ton grand cœur... Tu partageras cette jouissance avec nos chers enfans, à qui tu apprendras dès leur jeune âge que la mort n'est rien, que l'honneur est tout, que la vertu dans les fers et sur l'échafaud est préférable au vice triomphant. Qu'étaient-ce que les vertus des Grecs et des Romains pour instruire notre famille naissante!... Le ciel a réservé à mes descendans une leçon plus frappante et qui les touche de plus près; comme leurs âmes s'enflammeront au récit, à la lecture de la fin sublime de leur père, de leur aïeul! De quelles larmes d'attendrissement et d'admiration ils baigneront les pages où des mains courageuses et républicaines auront retracé l'histoire de nos persécutions et de nos opprobres! »

C'était avant le décret d'accusation que Le Bon parlait ainsi; quelques jours après, voici comment il s'exprimait : « Familiarise-toi avec cette idée que je suis allé rejoindre tous ces braves qui ont illustré la terre, et spécialement ces milliers de héros morts sur les frontières pour la république... Quel accueil je recevrai de leur part, n'ayant jamais trahi la cause qu'ils ont défendue! Oui, si, comme il m'est doux de l'imaginer, notre âme nous survit, j'ai des droits à habiter parmi eux... Défie-toi de ta faiblesse et de la perfide espérance... Espérer est une sottise, espérer est un tourment, espérer est dans certains cas un déshonneur... »

On voit que si Le Bon n'était plus chrétien, ni même déiste bien convaincu, ses aspirations étaient restées spiritualistes, à la différence de la plupart des révolutionnaires de cette époque. « Tant que tu seras au-dessus de nos infortunes, écrivait-il encore à sa femme, ne crains de ma part ni douleur ni faiblesse; ce n'est pas en vain que presque toute ma vie s'est passée à converser, non avec ces pitoyables petits hommes qui pullulent sur cette terre, mais avec ces illustres morts de la Grèce et de Rome, qui ont jadis honoré leur espèce par les prodiges de leur héroïsme. Eux aussi sans doute étaient regardés comme des fous par ceux qui ne se sentaient pas le courage de les imiter... Si je te suis définitivement enlevé,... ose envisager ton époux à sa dernière heure, mourant digne de toi, de la liberté et de lui-même; prépare à nos jeunes enfans le récit naïf et naturel de toutes nos aventures; dis-leur... ce que Cornélie disait à son second fils après la mort de Gracchus l'aîné; montre-leur la route teinte de mon sang : qu'ils s'y élancent à ta voix, non pour me venger, mais pour soutenir les principes éternels défendus par leur père!... »

Cherchant partout des souvenirs propres à s'encourager lui-même et à fortifier sa malheureuse femme, Le Bon lui cite aussi *ces dames dont parle le commencement de notre histoire*, qui se piquaient surtout d'inspirer à leurs amans le mépris du danger et de la mort. Dans une autre lettre, c'est parmi les hommes même qu'il a impitoyablement frappés, parmi les royalistes, qu'il trouve le modèle de constance héroïque auquel il se propose de conformer sa conduite. Tel est son aveuglement qu'il n'éprouve aucun embarras à se rappeler ainsi ses propres forfaits en rendant à ses victimes un magnifique hommage. « N'oublions jamais, dit-il, le caractère qu'ont montré certains ennemis de la révolution jusqu'à la dernière heure; ils mouraient en invoquant le retour de l'ancien régime, ils ne s'avilissaient point à demander grâce; ils forçaient en quelque sorte l'admiration des patriotes par une intrépidité digne d'un meilleur parti... Et nous, pères et martyrs de la liberté, nous trahirions, nous déshonorerions six ans de travaux civiques par des regrets et des

faiblesses! Le saint amour de l'égalité serait moins puissant sur nous que les abus et les chimères de la royauté sur les aristocrates!... Non, non, les revers ne feront qu'agrandir nos âmes... »

Je citerai encore un passage d'une lettre qui me paraît remarquable par la sincérité qui y règne, par cette placidité que l'on s'étonne de trouver chez un criminel non repentant. « J'ai un conseil très utile à te donner dans le cas où tu recouvrerais ta liberté : c'est de bannir de ton cœur toute espèce de haine contre les auteurs de nos maux. Le ressentiment ne soulage pas ; au contraire, il aigrit les plaies. Ne regarde pas comme mes ennemis tous ceux que la crainte ou l'intrigue ont entraînés; ce serait trop exiger que de condamner jusqu'à la faiblesse. » Supposons, à la place du sanglant proconsul d'Arras et de Cambrai, un homme de bien, un vrai patriote, proscrit par la haine d'un parti et par l'aveuglement d'un peuple égaré : tout cela serait grand, généreux, vraiment beau. De la part de Le Bon, ce langage semble dérisoire. Et cependant il est permis de croire qu'il était en ce moment de bonne foi, bien entendu de cette bonne foi incomplète qu'enfante le fanatisme, et qui ne change pas la nature morale des actions humaines.

C'est le 26 fructidor que commença, suivant l'expression de Le Bon lui-même, le dernier acte de la tragédie. Il comparut devant le tribunal criminel. Les débats durèrent près de vingt jours. On entendit de nombreux témoins, qui étaient en grande partie les parens de ses victimes. Il n'avait pas eu la force d'écrire sa défense, mais il répondit de vive voix sur les divers points de l'accusation. Le 12 vendémiaire, cent trente-six questions furent posées au jury. Presque toutes ayant été résolues affirmativement, Le Bon fut condamné à mort comme assassin.

Tout semblait terminé, et cependant une chance, sinon de salut, au moins de sursis, sembla encore s'offrir à lui. La convention, qui touchait à ses derniers jours, venait de promulguer la constitution de l'an III, dont un article mettait fin à toutes les lois d'exception, et par conséquent à la loi d'après laquelle on l'avait traduit devant un jury spécial, en lui enlevant le droit de recours en cassation. Au moment de la clôture des débats, avant que le jury ne se fût retiré pour délibérer, l'accusé avait demandé qu'en cas de condamnation, la voie du recours en cassation lui fût réservée, et que si le tribunal ne croyait pas pouvoir statuer à cet égard, il en référât à la convention et suspendît le jugement. Le tribunal, sans suspendre le jugement, renvoya la décision sur cette question délicate à la convention. Le 21 vendémiaire, cette assemblée passa à l'ordre du jour par le motif que la constitution n'était pas encore en activité. Le 24, c'est-à-dire le 15 octobre 1795, l'arrêt de mort reçut son exécution.

En ce moment néanmoins, la convention, victorieuse dans la lutte qu'avait engagée contre elle la population parisienne pour la contraindre à laisser pleine liberté au mouvement électoral qui devait la remplacer, était rentrée jusqu'à un certain point dans la voie révolutionnaire; mais ce revirement, qui sauva beaucoup de conventionnels terroristes livrés à la justice, ne profita pas à Le Bon, parce qu'il était déjà jugé, parce qu'il n'avait pas d'amis, de protecteurs parmi les hommes influens du parti, enfin parce que ce parti trouvait commode, pour dégager autant que possible sa responsabilité, de le traiter, aussi bien que Carrier et Fouquier-Tinville, comme un *bouc émissaire* sur qui on rejetait tous les crimes du comité de salut public et de la convention.

Il resta jusqu'à son dernier moment tel qu'on l'avait vu pendant les quatorze mois de sa captivité. Pendant que le jury était en délibération, il écrivait à sa femme : « Les jurés vont prononcer sur mon sort; si la majorité d'entre eux est patriote, je ne peux pas ne pas être absous. Si cette majorité est ennemie de la révolution, je crois avoir servi la cause de la liberté de manière à ne pas être épargné... La déclaration à intervenir est encore incertaine; mais attends toujours plutôt une mauvaise qu'une bonne nouvelle, et regarde cette lettre comme une lettre d'adieu. » Il lui rappelait ensuite le bonheur dont ils avaient joui ensemble pendant deux ans, et qui leur avait donné lieu d'espérer une longue suite de jours prospères. « La Providence, ajoutait-il, en a disposé autrement; garde-toi de maudire ses desseins et de t'abandonner à d'indignes douleurs. Il est vrai... que, sans ce zèle ardent pour le triomphe de la liberté dont brûlaient nos deux cœurs, nous serions encore l'un près de l'autre, jouissant d'une douce et tranquille félicité! Mais regretterais-tu les sacrifices offerts à la patrie?... Ce n'est pas l'exécution des mesures révolutionnaires que l'on poursuit dans ma personne; combien d'autres en ont fait autant et même plus! C'est cette probité sévère et intraitable qui ne sait aucunement composer avec le crime et dont le seul aspect jette l'alarme dans le cœur des hommes corrompus qui ont trahi la cause populaire... J'attends de mes amis qu'ils vengeront ma mémoire et suppléeront par des ouvrages énergiques à ce que je n'ai pu moi-même consigner dans ma défense. Le patriotisme ne sera pas toujours opprimé, il sortira plus brillant de ses ruines; conserve-toi pour ces temps fortunés;... prépare nos enfans aux devoirs qu'ils auront à remplir lorsque la liberté réclamera leurs services... Je te recommande mon vieux père;... soulage-le comme je l'aurais fait moi-même; tiens ma place envers toute la famille, dont j'embrasse tous les membres en leur souhaitant la concorde et l'union pour adoucir leur malheur. Embrasse pour moi

le père Le Bon; dis-lui que je meurs digne des leçons de probité qu'il m'a données autrefois... Je t'embrasse et m'endors aux crimes de la terre.»

Cette lettre, que j'abrége, remplie d'un bout à l'autre d'une vive émotion, est du 11 vendémiaire. Le 19, pendant le court répit que donnait à Le Bon le renvoi à la convention de la réclamation qu'il avait élevée, il en écrivit une autre qu'il data *des Champs-Élysées.*

«Je m'étais fait, disait-il encore à sa femme, une idée affreuse de la situation d'un homme condamné à mort, qui attend pendant quelques heures l'exécution de son jugement. Je me trompais, ces momens-là sont comme tous les autres momens de la vie pour l'homme de bien dont la conscience est tranquille et peut se reporter avec confiance sur le passé. J'interroge les temps qui ne sont plus; loin de me rappeler de fâcheux souvenirs, ils ne retracent à ma mémoire qu'une suite d'actions vertueuses..... Je ne parle pas de ma conduite comme simple particulier, comme père, comme fils, comme époux... J'ose croire que, sous ce point de vue, je mérite d'être cité en exemple; je parle de ma conduite politique, de ce que j'ai fait pour la cause de la liberté. Quelle consolation j'éprouve en songeant que pas un de mes discours, pas un de mes actes, pas une de mes démarches n'a été entreprise que pour assurer son triomphe! Je vois autour de moi languir un malheureux peuple accablé de faim et de misère... Languissait-il ainsi quand j'étais en mission? Ses ennemis les agioteurs, les accapareurs, etc., trouvaient-ils un instant de relâche pour conspirer sa ruine?... Le *maximum* observé, les assignats au pair avec l'argent,... fournissaient les moyens faciles de se préserver de la disette... Que dirai-je de cet enthousiasme dont toutes les âmes étaient atteintes, de ce zèle qui ne connaissait point d'obstacles et qui aurait suffi pour arrêter les progrès de l'Autrichien?... Ah! qu'il s'en faut qu'on en retrouve seulement les vestiges!... C'est dans la multitude de mes anciens services que je puise mon courage et ma joie. Ils ne mourront pas tous avec moi, ces services; l'acharnement de mon persécuteur les a rendus immortels... Toi et mes enfans ne tarderez pas à recueillir sur mes cendres la reconnaissance nationale. Gardez de vous laisser aller au chagrin, au ressentiment; cherchez dans l'histoire si un seul homme utile à son pays a été payé autrement que par l'ingratitude tant qu'il a vécu. Tel est le sort de presque tous ceux que le ciel appelle à de hautes destinées; il faut qu'ils achètent, ainsi que tout ce qui leur est cher, cette gloire éternelle qui doit rejaillir sur leur nom et enorgueillir leurs descendans. Sois donc... la digne épouse de Joseph Le Bon. Si le bonheur attaché à notre union a été court, la Providence te réserve assurément d'autres récompenses... Vois tous les patriotes pénétrés de respect et d'attendrissement chaque fois qu'ils rencontreront la compagne de leur fidèle et invariable ami... Ah! ne dis pas que je vais mourir; je vais commencer une nouvelle vie dans tous les cœurs dévoués à la république!... Si je m'arrêtais un seul instant sur les deux années que nous avons passées ensemble, c'en serait fait!... Des larmes sujettes à de perfides interprétations viendraient humecter ma paupière, et je déshonorerais peut-être ma fin par quelque acte de faiblesse...»

Ce fut la dernière lettre que Le Bon écrivit à sa femme. Cinq jours après, au moment de monter sur l'échafaud, il lui fit indirectement ses adieux par un billet adressé à son jeune beau-frère, qui, pendant toute la durée de sa captivité, l'avait suivi dans toutes les prisons où on l'avait successivement détenu, et lui avait donné des preuves du plus complet dévouement. Ce billet, dans son abandon et sa simplicité, est caractéristique : « Adieu, Abraham, digne jeune homme! Sois toujours le même, soutiens le courage de ta sœur, de mon vieux père, de ta mère, de tous mes parens. Je m'endors à bien des maux. Embrasse mille fois ma femme pour moi; tendre Mimie, Pauline, Émile, chers objets! A voir la tournure des affaires, je n'aurais vécu que pour de nouvelles tracasseries. Consolez-vous. Je te renvoie une chemise, un mouchoir, un serre-tête, l'acte constitutionnel, deux peignes, une cuiller et une fourchette. Je dois vingt francs que tu paieras au geôlier pour mes draps. Encore un coup, la mort de l'homme de bien n'est pas inutile. Adieu à tous nos amis, et vive la république! — Arras, le 24 vendémiaire an IV, jour où Pauline a deux ans. »

Telle fut, à trente ans, la fin de Joseph Le Bon. Telles sont les illusions étranges, effrayantes dans lesquelles il persévéra jusqu'à son dernier soupir. Je l'ai déjà dit : après avoir lu la suite de sa correspondance, il n'est guère possible de douter de sa sincérité; mais gardons-nous d'en conclure à sa justification, d'y trouver même une circonstance réellement atténuante. Ce genre de bonne foi, tous les hommes qui ont versé le sang par esprit de parti l'avaient également; mais, si l'on connaissait tous les détails de leur vie, on saurait qu'à un certain moment la lumière de la vérité leur est apparue, qu'une lutte s'est engagée dans leur âme, que la haine, l'envie, l'orgueil ont triomphé à l'heure fatale des pures inspirations de leur conscience, et que, pour s'étourdir, ils se sont persuadé qu'il pouvait exister des devoirs supérieurs à ceux de la morale. Ils ont admis alors la maxime impie que la fin justifie les moyens, et, une fois qu'on est engagé dans une telle voie, il n'est pas d'extrémité où la logique ne puisse entraîner. Si tous ceux qui se sont placés sur cette pente ne se laissent pas emporter aux derniers excès, c'est que bien souvent, grâce à Dieu, ils sont contenus par la force des circonstances, souvent aussi par une heureuse inconséquence qui les fait reculer au bord du précipice. Quant à ceux que le torrent emporte, qui n'ont pas la force d'y résister et dont l'aveuglement persiste jusqu'au bout, cet aveuglement est le terrible châtiment, la conséquence naturelle de leur première faute. Suivant toute apparence, c'est là l'histoire de Joseph Le Bon.

J'ai puisé presque tous les élémens de mon travail dans le livre de son fils, de son apologiste; j'ai mis un soin scrupuleux à n'omettre

aucun des moyens allégués pour justifier ou excuser sa conduite, pour présenter son caractère sous le jour le plus avantageux ou le moins défavorable. Le lecteur peut donc juger par lui-même si M. Émile Le Bon a réussi, comme il l'affirme, à prouver que son père n'avait aucunement mérité un sort aussi malheureux, et que sa conduite avait été constamment irréprochable. Peut-être aurait-il obtenu plus de succès s'il s'était seulement proposé de mêler un peu de pitié à l'horreur qu'inspire le souvenir de ce grand coupable, s'il nous eût montré ce malheureux homme, dont la première jeunesse s'était passée doucement dans les exercices de la piété et les plaisirs de l'étude, qui à la fin de sa vie devait se montrer capable de courage, de résignation, d'affections tendres, saisi tout à coup, au milieu de sa carrière, par le fanatisme révolutionnaire, enivré par le pouvoir absolu auquel il fut appelé sans transition, sans préparation, dans le moment d'une crise terrible, et jeté ainsi dans les derniers excès du crime qu'il expia ensuite sur l'échafaud après une agonie de quatorze mois. Autant qu'on peut en juger, Joseph Le Bon avait un de ces caractères, si dangereux en temps de révolution, dans lesquels une faiblesse réelle s'allie à une facilité d'exaltation qui leur donne une fausse apparence d'énergie. Une personne qui avait habité l'Artois, non pas lorsqu'il y exerçait son épouvantable dictature, mais à une époque assez rapprochée pour que tous les souvenirs qui se rapportaient à lui fussent encore vivans, m'a raconté une anecdote qui, si l'authenticité en était démontrée, jetterait beaucoup de jour sur son état moral. Il aurait eu la pensée d'émigrer au moment où la révolution commençait à prendre un caractère d'extrême violence; mais, arrivé déjà sur la frontière avec d'autres ecclésiastiques, un obstacle survenu inopinément l'en aurait empêché, et un de ces ecclésiastiques se serait écrié que, puisqu'il restait en France, il était perdu, qu'on devait s'attendre à le voir arriver aux derniers excès. Cette anecdote, je le reconnais, n'est pas très facile à concilier avec ce que l'on sait de la ligne politique où il s'était placé dès le commencement de 1790. Cependant il n'est pas absolument impossible qu'il y ait eu en lui des momens d'incertitude et d'hésitation. Il est d'ailleurs à remarquer que nous ignorons absolument les circonstances de sa vie depuis 1791 jusqu'après le 10 août 1792, et c'est précisément dans cet intervalle qu'aurait pu avoir lieu sa tentative d'émigration. En admettant au surplus que le fait ait été inventé, on pourrait encore y voir un témoignage de l'idée qu'on se faisait de Joseph Le Bon dans le pays où il devait être le mieux connu.

Il fut donc aussi, dans un certain sens, une victime de la révolution. Ce serait se faire une idée bien incomplète des désastres

causés par les crises révolutionnaires que d'énumérer seulement les ruines matérielles qu'elles entassent, les innocens qu'elles frappent dans leur existence ou dans leur fortune. Il faut aussi faire entrer en ligne de compte les âmes qu'elles pervertissent, qu'elles perdent. Telle est la faiblesse humaine que les lois de la religion et de la morale seraient impuissantes pour préserver la plupart des hommes des chutes les plus déplorables, s'ils n'étaient aussi retenus par les barrières de l'ordre social, par ces habitudes, ces traditions, ces associations d'idées, ces mille liens dont un petit nombre de natures fortes surent se dégager, quelquefois pour leur bien et pour le bien général, plus souvent pour leur malheur et au détriment du public, mais qui, en temps ordinaire, enchaînent d'une manière irrésistible les natures faibles et communes, c'est-à-dire l'immense majorité du genre humain. Que ces liens viennent à être brisés par quelqu'un de ces bouleversemens qui renversent les pouvoirs publics, un effroyable désordre envahit aussitôt les âmes, et quiconque n'est pas soutenu par des principes inébranlables, quiconque ne réunit pas à une raison droite une grande fermeté de caractère, risque de se perdre dans les voies les plus funestes. Et ce n'est pas seulement dans la vie publique qu'éclate cette pernicieuse anarchie : elle s'étend à la vie privée, elle pénètre dans les familles, elle lâche la bride à tous les mauvais penchans qui, dans l'état normal, n'auraient osé dépasser certaines limites et peut-être, faute d'occasions, se seraient ignorés eux-mêmes. Sans doute ceux qui échappent à une aussi fatale influence sortent de ces épreuves plus forts et meilleurs; mais c'est le petit nombre. Sous ce rapport, les révolutions, même les plus indispensables, car il en est de telles, sont encore de grands malheurs, et c'est un motif de plus pour que la réprobation publique en atteigne les auteurs, c'est-à-dire, car il ne faut pas d'équivoque à ce sujet, ceux qui les rendent nécessaires par leur faute et leur aveugle résistance aux besoins du temps, comme ceux qui les provoquent quand elles ne sont pas nécessaires.

On trouvera peut-être que j'ai parlé bien longuement d'un homme qui n'a joué en définitive qu'un rôle secondaire, qui n'a point eu l'importance d'un chef de parti, qui ne s'est signalé ni par l'éloquence, ni par de grands talens. Les singularités de son caractère, les considérations morales que j'ai cru pouvoir rattacher à sa triste histoire, me serviront d'excuse. Il m'a semblé d'ailleurs que c'était une occasion naturelle de rectifier quelques-unes des notions erronées qui subsistent encore au sujet de la révolution. A l'époque où les souvenirs en étaient encore récens, où les hommes qui avaient vu la terreur composaient une grande partie de la population, personne n'aurait osé prendre hautement la défense de ces temps né-

fastes, ni louer la convention. M. de La Fayette, qui n'était pourtant pas un réactionnaire, ne parlait des jacobins et même des girondins qu'avec une indicible horreur. Benjamin Constant, s'étant hasardé un jour à la tribune, pour mieux flétrir la chambre *introuvable*, dissoute depuis trois ans, à l'appeler une convention nouvelle, dut s'excuser de cette exagération et en reconnaître l'injustice. Les libéraux de toute nuance, les amis de la révolution et des principes de 1789, s'épuisaient en efforts pour démontrer que cette révolution et ces principes n'avaient rien de commun avec ceux de 1793, qui en étaient la négation absolue et dont ils ne parlaient qu'avec horreur, et la tactique des partisans de l'ancien régime était au contraire de soutenir que 1789 avait naturellement enfanté 1793, que La Fayette et Barnave étaient les précurseurs de Robespierre et de Danton. Plus tard, certains amis de la liberté, fatigués, irrités par cette lutte qui les plaçait sur le terrain de la défensive, ont cru pouvoir prendre une attitude plus hardie et dans une certaine mesure défendre la révolution tout entière. Sans justifier des crimes inexcusables, tout en les jugeant même avec sévérité, ils ont essayé de prouver que le régime sous lequel ils s'étaient accomplis, que plusieurs des hommes qui s'en étaient rendus coupables, que la convention elle-même, avaient pu mériter à d'autres égards l'estime et la reconnaissance publiques. La tentative était hardie; ce qu'elle avait de paradoxal devait, avec la nature de l'esprit français, lui ménager un certain succès. Les circonstances aidant, la foule des imitateurs se précipita, après la révolution de 1830, dans la voie qu'on venait de lui ouvrir, et chacun s'efforçant de surpasser ses devanciers, on laissa bien loin en arrière ceux qui y étaient entrés les premiers. Là où ils avaient cherché des atténuations, des excuses, des explications, on mit l'admiration et l'enthousiasme. Qui ne se rappelle les monstrueuses théories proclamées dans ce temps de liberté orageuse où les révolutionnaires, vigoureusement contenus dans le champ de l'action par Casimir Perier et ses successeurs, essayaient de s'en dédommager par les excès inouis du langage? Saint-Just et Robespierre étaient les héros hautement déclarés de ces pamphlétaires ignorans et effrénés. Danton, à les en croire, avait été justement puni, non pour ses crimes réels, mais pour avoir tenté, quoique bien tardivement, d'arrêter l'effusion du sang. Les massacres de septembre eux-mêmes étaient justifiés comme une mesure de salut public. Grâce à Dieu, cette démence est un peu passée de mode, elle a perdu l'attrait de la nouveauté, et d'ailleurs ce n'est pas dans le sens des excès révolutionnaires qu'inclinent aujourd'hui les esprits. Cependant il en reste encore des vestiges, et même dans des journaux très accrédités la convention a des admirateurs, le régicide a des défenseurs. On trouve encore chez quelques amis de la liberté une certaine disposition à croire que ce

qu'on appelle l'énergie de 1793 a été utile au pays, que si les hommes de cette époque étaient de grands coupables, ils se recommandaient non-seulement par un rare courage, mais par de puissantes facultés, enfin que l'esprit de parti les a calomniés à certains égards, et que, dans l'intérêt même des principes nouveaux qu'ils ont contribué à faire triompher, il faut défendre leur mémoire. Non, cela n'est pas vrai. La calomnie était impossible contre de tels scélérats, en ce sens du moins que les crimes imaginaires qu'on a pu leur prêter ajoutent bien peu de chose à l'énormité de leurs crimes réels. Ce n'est pas à eux que l'on doit ce qu'il est permis d'appeler les bienfaits de la révolution; ils sont dus à l'assemblée constituante, qui malheureusement les avait déjà compromis par d'innombrables erreurs, et la convention, loin de compléter l'œuvre de cette grande assemblée, l'avait tellement détruite que son plus grand, son seul mérite est d'en avoir rétabli une partie avant de se séparer. Dût-on attribuer aux terroristes une part dans les victoires par lesquelles la France fut alors préservée de l'invasion étrangère, ce qui peut être contesté, il ne faut pas oublier qu'ils n'auraient fait que réparer le mal qu'ils avaient causé en poussant par leurs provocations les puissances étrangères à une guerre qu'elles ne désiraient nullement, en désorganisant nos armées par l'anarchie, en égorgeant ou en chassant les généraux qui les avaient d'abord commandées. Ces terroristes d'ailleurs, si l'on en excepte un nombre infiniment peu considérable d'hommes égarés parmi eux, tels que Carnot, étaient aussi dépourvus de talens que de vertus; ils n'avaient en aucune façon les proportions gigantesques qu'on a depuis voulu leur attribuer (1). Que les amis de la liberté, à quelque nuance qu'ils appartiennent, en soient bien persuadés : ce n'est pas nuire à la cause qui leur est chère que de flétrir la convention et la terreur. Tout au contraire, en essayant de les défendre, on vient en aide aux ennemis de cette cause, à ceux qui prétendent que les formes modernes de la liberté, les seules aujourd'hui possibles, sont inséparables de l'anarchie. Comment ne comprend-on pas d'ailleurs que c'est insulter le sentiment public que d'essayer certaines réhabilitations? Comment ne comprend-on pas qu'on suscite de nombreux adversaires à la révolution française en présentant certains personnages comme ses héros et ses champions?

L. DE VIEL-CASTEL.

(1) Ce sont là d'incontestables vérités que M. de Barante a parfaitement établies dans ses histoires de la convention et du directoire, les plus complètes, les plus équitables, les plus sensées qui aient encore été écrites, les plus dignes d'être consultées par ceux qui désirent connaître à fond cette funeste époque. L'*Histoire de la Terreur*, de M. Ternaux, doit contribuer puissamment aussi à cette œuvre de restauration historique.

# TERRAINS AURIFÈRES

# DE LA CALIFORNIE

## NOUVELLE MÉTHODE D'EXPLOITATION.

Il y a deux ans à peine, une mission scientifique m'amenait en Californie, et j'y arrivais non sans quelque défiance à l'endroit des merveilles du nouvel Eldorado. J'avais entendu parler de la libéralité vraiment magnifique avec laquelle la nature a répandu les plus nobles métaux, l'or, l'argent, le mercure, le long des Andes californiennes. Je venais observer les gisemens, les procédés d'exploitation, et j'avais lieu de croire que la réalité ne répondrait qu'imparfaitement aux tableaux qu'on m'avait si souvent tracés de la vallée du Sacramento. Une fois dans les *placers*, je dus cependant me rendre à l'évidence. Il est impossible aujourd'hui de méconnaître l'importance capitale des mines de Californie, surtout si l'on tient compte de deux circonstances trop négligées peut-être par les observateurs : — la situation géographique, le climat, la structure du sol, — puis le perfectionnement réalisé dans les procédés d'exploitation sous l'énergique influence de la population anglo-américaine. Montrer ce qu'on peut attendre de la Californie comme pays aurifère et des travaux de ses habitans comme moyen d'en développer les ressources, tel serait le but que je voudrais atteindre en résumant ici des observations recueillies dans le pays même. J'espère apporter ainsi quelques lumières sur un problème agité depuis plusieurs années déjà par les maîtres de la science économique, les uns croyant que l'or s'avilit par le fait d'une production excessive, les autres regardant comme un bien l'affluence des mé-

taux précieux, et accueillant l'or comme le moteur sans rival du travail et de l'échange.

La Californie occupe, on le sait, sur l'Océan-Pacifique, à l'ouest du continent américain, la position qui, sur les rivages atlantiques, appartient à la France. Grâce à un climat doux, quoique changeant, elle est affranchie des froids rigoureux et des longues pluies qui désolent les plaines de l'Oregon par-delà ses frontières du nord. Plus heureuse que les provinces qui l'avoisinent au sud, le long de la Mer-Vermeille, elle ne voit pas son sol frappé de stérilité par l'action dévorante d'un ciel presque toujours sans nuages. Les côtes de la Californie, de même que celles de la France, sont réchauffées par un courant d'eaux océaniques venant des régions voisines de l'équateur; de même aussi ses frontières orientales sont protégées par une haute chaîne de montagnes qui oppose une barrière infranchissable aux vents continentaux venus du nord-est, à ceux dont le souffle est glacial en hiver et brûlant en été. Il n'y a même point en quelque sorte d'hiver ni d'été pour les côtes californiennes. La succession des saisons n'est marquée que par l'abondance ou la rareté des pluies.

Considérée dans son relief général, la contrée présente une vallée longitudinale comprise entre deux chaînes de montagnes parallèles, le *Coast-Range* à l'ouest, la *Sierra-Nevada* à l'est. Cette vallée mesure 75 kilomètres de largeur moyenne; elle se prolonge du sud au nord sur toute l'étendue de la contrée. Les deux grands fleuves qui la traversent, le San-Joaquin et le Sacramento, sont navigables sur un parcours de 130 kilomètres, reliant ainsi, comme deux chemins ouverts, tout l'intérieur des terres à la baie de San-Francisco, la plus vaste, la plus sûre et la plus facilement accessible de toutes celles de l'Océan-Pacifique.

Les montagnes du Coast-Range s'étendent tout le long de la côte comme une sorte de barrière entre la mer et la vallée intérieure. Ces montagnes sont peu élevées, quelques pics volcaniques surgissent seuls à des hauteurs de 1,000 à 1,200 mètres; le reste du massif atteint à peine à 5 ou 600 mètres d'altitude moyenne. Ce bourrelet montagneux de faible étendue ne peut guère alimenter de grands cours d'eau, mais partout d'abondantes eaux vives arrosent les vallées et y entretiennent une végétation d'une beauté remarquable. Vers le nord, dans les comtés de Napa, de Sonoma, de Mendocino, on rencontre d'épaisses forêts de chênes, de cèdres, de sapins, de bois rouge, etc., qui couvrent les collines; dans les vallées paissent de nombreux troupeaux de bœufs et de chevaux sauvages. Vers le sud, dans les comtés de Santa-Clara, de San-Luis, de Monterey, quelques touffes de chênes verts ou de cyprès couronnent seuls les coteaux, mais sur les pentes mûrissent aux rayons d'un soleil plus vigoureux des fruits estimés. Les vignes de Los-Angeles

produisent des vins semblables à ceux d'Espagne. L'olivier, le tabac prospèrent dans les vallées de Santa-Barbara, et dans les comtés de San-Mateo on voit naître de vastes plantations de mûriers. L'or n'a point été trouvé dans ces montagnes, la pioche des mineurs ne les a point dévastées; aussi les vallons du Coast-Range sont-ils restés de charmans séjours, où s'élèvent peu à peu de somptueuses demeures, retraites choisies des opulens colons de la nouvelle terre.

La chaîne de la Sierra-Nevada offre un tout autre aspect : elle marque le trait orographique principal de toute la contrée; c'est en effet le soulèvement de cette montagne qui a donné à toute la région le mouvement général du relief actuel. La Nevada est un élément de cette grande arête montagneuse qui tout le long du Pacifique borde le continent des deux Amériques. La structure générale de la sierra est celle d'un grand plan incliné s'élevant lentement au-dessus des plaines du San-Joaquin et du Sacramento, et se terminant de l'autre côté, vers l'est, par une immense falaise haute de 1,800 mètres, et coupée presque à pic sur toute la longueur de la chaîne. Quelques-unes des plus hautes crêtes qui terminent ce talus abrupt de la montagne atteignent à 3,000 ou 3,500 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer. L'altitude moyenne de la chaîne entière peut être évaluée à 2,800 mètres. Cette hauteur est inférieure à celle qui, sous ces latitudes, correspond aux neiges perpétuelles. Le nom de Nevada ne doit donc pas donner l'idée d'une haute chaîne couronnée de glaciers; on ne peut l'expliquer que par les grandes accumulations de neiges qui tous les ans obstruent les hautes vallées. Ces neiges, précieuse source des mille rivières qui descendent de la chaîne, sont régulièrement ramenées tous les hivers par une cause météorologique constante : la prédominance dans ces latitudes de vents réguliers venant du sud-ouest, lesquels sont la contre-partie des vents alizés. Si on consulte en effet les registres que quelques amis des sciences ont déjà ouverts à San-Francisco, on voit que le vent souffle du côté de la mer des régions sud-sud-ouest de l'horizon deux cent cinquante jours sur les trois cent soixante-cinq de l'année. Ces grands courans atmosphériques, partis des régions voisines de l'équateur, arrivent chargés de l'humidité et de la chaleur qu'ils ont recueillies dans leur long voyage à travers l'Océan. Pendant l'été, ils tempèrent la chaleur, et pendant l'hiver ils apportent aux vallées inférieures de tièdes ondées, tandis que sur les hautes montagnes ils couvrent le sol d'un épais manteau de neige.

Considérée de l'un des pics du Coast-Range, la Nevada apparaît comme une immense forêt plantée sur un amphithéâtre de collines superposées et fuyant les unes derrière les autres. Les diverses essences de bois de chêne, de hêtre, de sapin, de cèdre, se distri-

buent sur ces pentes au gré des influences atmosphériques et de la nature du sol sous-jacent. Elles sont toutes animées d'une puissance de végétation des plus vigoureuses, et quelques-unes atteignent dans leur vie séculaire à des dimensions véritablement colossales : tels les cèdres de l'une des hautes vallées du Calaveras-River; ils sont au nombre de quatre-vingt-douze. L'un, gisant à terre, mesure deux cents pieds de long et quatre-vingt-quatorze de circonférence; les autres, encore debout, se rapprochent plus ou moins de ces étonnantes proportions. Ces bois formaient, il y a quinze ans à peine, une solitude profonde que n'osaient affronter les plus hardis trappeurs. Depuis, les plus solitaires de ces retraites ont été visitées par l'homme; de tous les côtés, la forêt apparaît profondément entamée, les pentes des collines sont partout entr'ouvertes, les vallées ont perdu leurs ombrages, on n'y voit plus que des amas de terres et de graviers vingt fois retournés, champs désolés que ravagent en tout sens des torrens d'eaux boueuses. C'est que sous ce voile de la forêt existait une terre qu'on pourrait dire merveilleuse, où la nature avait répandu l'or à profusion. Ces trésors, le hasard les fit un jour trouver, et depuis une armée de travailleurs fouille le sol avec d'incessans efforts pour lui arracher les brillantes parcelles du précieux métal.

Telle est dans ses traits les plus généraux cette province perdue aux frontières nord de l'empire mexicain qu'on a nommée la Haute-Californie. La nature semble s'être complu à l'enrichir et à la parer. Elle l'a dotée du plus doux des climats; sur ses côtes s'ouvre une rade magnifique, certainement l'une des plus belles du monde; l'intérieur des terres est parcouru par deux grands fleuves navigables. L'une de ses montagnes est réellement couverte d'un *manteau d'or*, d'impénétrables forêts protégent ces terrains aurifères et abritent aussi les sources de nombreuses rivières. La Haute-Californie a donc à profusion le bois et l'eau, ces deux élémens de travail, sans lesquels la plus riche mine d'or reste inexploitable et sans valeur.

Que manquait-il après la découverte des terrains aurifères, en 1848, à cette terre privilégiée? Des hommes façonnés au travail, et l'Union américaine lui fournit ces hommes en grand nombre : ils arrivaient avec cet esprit d'entreprise hardi et énergique qui caractérise leur race, avec l'habitude bienfaisante de leurs libres institutions. La nouvelle terre fut rapidement explorée, mise en exploitation, et l'or des nouvelles mines afflua bientôt dans l'ancien monde avec une abondance qui semblait tenir du prodige. Les premiers champs d'or qui avaient été trouvés étaient d'une richesse inouie; on les travaillait avec une ardeur fébrile; les produits étaient énormes. Depuis, cette richesse a diminué, les difficultés d'extraction

ont augmenté; mais la patience et le génie du travailleur ne sont pas restés en arrière. A mesure que l'exploitation est devenue plus difficile, des méthodes plus puissantes ont été mises à l'essai, et tandis que dans les autres parties du monde l'extraction de l'or n'est en général qu'un pénible labeur, dans lequel l'orpailleur consume ses forces sur de grossiers appareils de lavage, l'exploitation des mines d'or en Californie est devenue un magnifique travail, digne de rivaliser en puissance et en hardiesse avec les plus audacieuses tentatives de l'industrie métallurgique de l'ancien monde.

Comment s'était formé cependant ce précieux dépôt d'or qui est venu donner une si énergique impulsion à l'industrie moderne? La science a reconnu sans peine que l'or de la Californie est de création plus récente que les roches qui le renferment. Ces roches étaient depuis longtemps formées, lorsque éclata l'une de ces commotions qui, dans la série des temps géologiques, ont si souvent ébranlé la terre. Ce fut l'époque où se soulevèrent en partie les montagnes de la Sierra-Nevada. La masse entière de la planète était alors en travail; l'écorce solide qui l'entoure s'était entr'ouverte, et avait livré passage aux matières fondues qui s'agitent encore dans l'intérieur du globe. Ces matières surgissaient en montagnes embrasées, et avec elles s'exhalaient de la fournaise souterraine des courans volatiles composés de soufre, de fer, d'or et d'autres substances pierreuses que le feu central charriait au loin par l'action d'un puissant véhicule, la vapeur d'eau. Ces émanations métallifères remplissaient la contrée, s'épanchaient à sa surface; elles pénétraient la masse de certaines roches qu'elles imprégnaient d'or, elles s'engageaient dans les mille fractures ouvertes dans le sol par le soulèvement même de la montagne, et formaient en s'y condensant des *filons* de minerais d'or. Telle fut l'origine de ce qu'on pourrait appeler les *gisemens aurifères primitifs*. Tous ces phénomènes éruptifs se produisaient peut-être encore lorsque les continens furent envahis par de grandes masses d'eaux violemment agitées : de profondes érosions s'ensuivirent; les épanchemens d'or, précédemment amassés à la surface du sol, furent aussitôt balayés; les roches, les filons aurifères furent démantelés et broyés, et tout un pêle-mêle de sables, de graviers et de limon mêlés d'or s'étendit en nappes épaisses sur toute la contrée. L'or restait inaltérable au milieu de ces débris; il se classait, se séparait des sables agités par l'action diluvienne, et formait dans les couches inférieures des dépôts d'une richesse souvent supérieure à celle des gisemens primitifs, dépôts que l'on peut désigner par le nom d'*alluvions aurifères anciennes*.

Après cette révolution géologique de la période diluvienne, la contrée avait pris son relief définitif. L'époque actuelle avait commencé, l'équilibre s'était rétabli entre les élémens, tout était rendu

au repos. Cependant la distribution de l'or dans les divers terrains continua à être modifiée par les agens du nouveau régime. L'atmosphère désagrégeait les roches, les eaux rongeaient le sol, emmenaient le sable et laissaient l'or, qui, sous cette action incessante, se concentrait dans les lignes d'écoulement des eaux. Ce travail de lavage, qui formait ainsi les *alluvions aurifères contemporaines*, presque insignifiant lorsqu'il s'attaquait aux roches dures qui enserraient l'or dans son gîte primitif, devenait extrêmement énergique lorsqu'il agissait sur les terrains diluviens anciens. Il se produisait alors un véritable lavage de minerais broyés à l'avance, lavage qui, prolongé durant la série des siècles, accumula dans le lit des rivières ces prodigieuses richesses que la Californie put tout d'un coup jeter dans la circulation.

L'or existait ainsi dans trois sortes de gisemens bien distincts au point de vue des difficultés qu'ils réservaient à leurs futurs exploitans. Les uns, les *gîtes primitifs*, tenaient l'or resserré dans des roches dures et tenaces, qu'un long labeur devait excaver, broyer et pulvériser, puis laver avec soin, pour en extraire les fines parcelles du précieux métal. Les autres, les *alluvions anciennes*, livraient l'or en liberté au milieu de terrains de gravier; la nature s'était chargée de triturer les roches, le lavage seul restait à faire. Enfin, dans les *alluvions contemporaines*, le minerai d'or était presque entièrement élaboré; dans les sables des rivières, les pépites de l'inaltérable métal brillaient de leur incomparable éclat, il n'y avait plus qu'à les ramasser.

C'est dans les sables d'une de ces rivières que l'or californien apparut pour la première fois sur le versant occidental de la Sierra-Nevada (1). L'époque d'enivrement qui suivit cette découverte est bien connue. A peine un navire avait-il jeté l'ancre à San-Francisco que passagers et matelots couraient à terre et partaient pour les mines; nul ne voulait rester au port, et cependant c'était le temps où un portefaix gagnait 100 francs par jour, où un cuisinier vendait ses services à raison de 25 francs l'heure. C'est que le charme qui poussait aux mines était bien puissant; plus de 5,000,000 de francs d'or étaient sortis de la Rivière-Américaine en moins de huit semaines de travail. Quinze hommes avaient recueilli 400,000 francs en moins de deux mois; à Rich-Bar, on ne ramassait plus que les grosses pépites, et à Coyotte-Ravine, un banc de sable rendait 9 kilogrammes d'or pour 100 kilogrammes de sable. On sait à quel point le récit de toutes ces merveilles enflamma les esprits. L'or s'étalait à profusion devant une population fiévreuse : ce n'était pas assez, il lui en fallait encore davantage, et elle se consu-

(1) La Rivière-Américaine, près de son confluent avec le Sacramento.

mait dans d'incessantes recherches. C'est ainsi que vers l'année 1850, à une époque où le mineur gagnait encore de 90 à 100 francs par jour, on vit certains *placers* se dépeupler peu à peu, les mineurs partir par petites bandes et s'enfoncer dans les plus sauvages régions de la Sierra-Nevada; ces champs d'or si ardemment désirés, on les désertait. La nouvelle s'était répandue qu'on avait trouvé la source mystérieuse d'où était sorti cet or, qui depuis avait coulé dans les rivières. Dans le fond d'une des vallées les plus solitaires de la Nevada, existait, disait-on, un *lac d'or* (1), source primitive de toutes ces richesses. Ce lac, où était-il? Nul ne pouvait le dire, et bien des malheureux perdirent la vie à le chercher.

Cependant les minerais, d'abord si riches, devenaient plus rares: l'exploitation devenait aussi plus difficile. Dès l'année 1852, on ne trouvait plus guère de terres vierges le long des petits cours d'eau de la Nevada; il fallait s'attaquer aux sables de ravines desséchées, transporter le minerai à la rivière voisine, sinon conduire l'eau sur le chantier même par des canaux très dispendieux, ou bien il fallait entreprendre l'exploitation de plus grandes rivières, en barrer et en détourner le cours, ouvrir dans leurs graviers de très difficiles carrières, et établir de coûteuses machines pour l'épuisement des eaux. La nature commençait à disputer ses trésors, et tous les jours le mineur voyait s'amoindrir le produit de ses journées. Ce produit, qui avait été en moyenne de 132 francs en 1848 et 1849, de 95 francs en 1850, de 64 francs en 1851, était tombé à 25 francs en 1853, à 15 francs en 1856, à 13 francs en 1858, et il allait ainsi diminuant sans cesse, à tel point que ces mines de graviers le long des rivières finirent par être désertées par tous les mineurs de race blanche. Les Chinois prirent partout leur place; ces travailleurs adroits et sobres relavent patiemment encore à cette heure, et pour la dixième fois peut-être en certains lieux, tous les rebuts de leurs devanciers. Ils ne font à cette besogne que de fort maigres journées, de 3 ou 4 francs tout au plus; encore ce rendement va-t-il s'amoindrissant tous les jours, de telle sorte qu'on peut dire qu'il n'y a guère plus rien à attendre de ces gisemens de graviers de rivière, et que cette source, jadis si abondante, est maintenant tarie.

La Californie aurait donc brillé d'un éclat bien éphémère, si elle n'avait eu d'autres richesses que celles de ses premiers *placers*, ceux-là mêmes qui l'avaient rendue si célèbre. Ces gisemens, gas-

(1) Cette histoire du *lac d'or* m'a été bien souvent racontée par ceux-là mêmes qui y avaient ajouté foi. Je demandais à l'un de ces mineurs : « Quelle idée pouviez-vous donc vous faire d'un lac d'or? — Nous ne savions guère, me répondit-il. Les uns disaient que les eaux du lac rejetaient toujours des paillettes d'or, que tout le sable du rivage en était formé. D'autres racontaient que le fond du lac était apparu formé de rochers d'or d'où les eaux avaient enlevé ce que nous trouvions dans les rivières... »

pillés par une exploitation désordonnée plutôt que réellement épuisés par un travail sagement conduit, avaient bientôt cessé de rendre au mineur le prix de ses efforts; mais restaient les *terrains d'alluvions d'origine ancienne*, les veines, les filons, les roches aurifères, réserve bien autrement puissante du précieux métal.

Certes il n'avait pas été difficile au mineur d'observer qu'en dehors du lit des rivières, sur le couronnement même des vallées et bien loin dans l'intérieur des terres, s'étendaient des nappes puissantes de sables et de graviers où il y avait de l'or. De même il avait sans doute bientôt remarqué que cette roche blanche et dure, le quartz, qui partout suivait l'or dans les rivières, on la trouvait en certains lieux toute pénétrée du brillant métal, formant dans le roc vif tantôt des veines minces, mais serrées et nombreuses, tantôt de puissans filons larges de 4 ou 5 mètres, qui, dressant leur crête au-dessus du sol, couraient comme de gigantesques murailles sur des distances de 15 à 20 kilomètres. Un champ d'exploitation immense s'ouvrait donc; mais comment retirer l'or de ces *fouilles sans eaux* (*dry diggins*) qu'il fallait ouvrir sur le haut des collines, et par quels moyens broyer la roche si dure des filons, en broyer assez pour gagner un peu d'or?

C'est alors que l'esprit d'invention fut appelé à intervenir là où régnait jusqu'alors l'esprit d'aventure. Au milieu d'un confus assemblage d'hommes de toute origine, le travail s'organisa bien vite par la seule puissance de l'intérêt privé. Le mineur isolé devint bientôt une rare exception; de tous côtés se formèrent des associations qui, chacune à son gré, prenaient charge d'une portion de la tâche commune. Les uns ouvraient des routes, bâtissaient des ponts, construisaient des moulins, montaient des scieries; les autres barraient les rivières, creusaient des canaux, et distribuaient aux mineurs, à tant la mesure, l'eau qui manquait à leurs chantiers de lavage; un plus petit nombre s'attaquaient aux roches des filons, faisaient venir à grands frais de Londres ou de New-York des machines à broyer les minerais; tous rivalisaient d'audace et d'énergie, et chaque jour voyait s'accroître les moyens de travail qu'appelait à son aide l'industrie du mineur.

Le premier outil de lavage avait été la *battée* (1). Le mineur pouvait laver 400 kilogrammes de sable tout au plus dans une journée, mais il trouvait alors des terres rendant 4 ou 500 francs d'or au mètre cube; il faisait ainsi 125 ou 130 francs d'or par jour. Après la *battée* vint le *rocker* (2), avec lequel le mineur pouvait laver

(1) La battée est un grand plat de tôle ou bien de bois que le mineur remplit de terre, et qu'il agite dans l'eau de façon à rejeter les sables et à retenir l'or.

(2) Le *rocker* est un petit coffre sans couvercle, plus long que large, ouvert sur l'un de ses petits côtés, et à fond garni d'une toile grossière. Ce coffre est incliné vers le

1,500 kilogrammes de sable par homme et par jour. C'était quatre fois plus environ qu'avec la *battée*, mais les terres étaient devenues six fois moins riches environ; il y avait déficit pour le mineur : il ne gagnait que 85 francs par jour. Puis on inventa le *long-tom*, où le mineur, facilitant son travail par l'action d'un courant d'eau, lavait 6,000 kilogrammes de sable par jour. On était déjà bien loin de la *battée;* cependant on ne s'arrêta point, et bientôt on trouva la méthode de lavage au *sluice*, dont l'invention marque toute une révolution dans l'exploitation de l'or.

Le *sluice* est un canal de trois planches, une pour le fond, deux pour les côtés. Ce canal est étroit, ayant $0^{m},30$ de large environ, mais il est fort long, car il doit avoir au moins 100 mètres, et il en mesure souvent plus de 1,000; le fond est pavé de bois raboteux; il a une inclinaison variable, selon la nature des terres à laver; il est enfin traversé par un violent courant d'eau qui y coule à pleins bords. Quatre ou cinq mineurs y jettent sans trève la terre aurifère. L'eau emporte sables et cailloux; mais l'or, tombant sans cesse, se sépare peu à peu du courant boueux, gagne le fond, où il adhère, saisi par le mercure qu'on y a répandu. Après une semaine, on cesse de jeter des terres, on arrête l'eau, et on relève l'or.

L'invention du *sluice* fut toute une fortune pour le mineur. Au lieu de laver 400 kilogrammes de sables comme avec la *battée*, il pouvait en laver 18,000; il pouvait donc exploiter avec le même profit des terres quarante-cinq fois moins riches. Armée de ce nouvel appareil, l'exploitation abandonna le lit des rivières et se porta vers ce que l'on nommait les *dry-diggins*, les mines de l'intérieur des terres, celles qui s'ouvraient dans les terrains diluviens des vallées de la Sierra-Nevada dont l'origine a été indiquée plus haut.

Les premiers gisemens attaqués furent les terrains dont la formation a marqué la dernière époque de la période diluvienne; c'étaient ceux qui offraient le moins de difficultés à l'exploitation. Ils forment en effet, au bas de toutes les vallées de la Sierra-Nevada, d'immenses atterrissemens de sables et de graviers où le minerai d'or, partout à découvert, est immédiatement accessible, et dont la surface unie et presque horizontale est peu élevée au-dessus des cours d'eau, de sorte qu'il n'est ni extrêmement difficile, ni très dispendieux d'y conduire et d'y distribuer les eaux nécessaires à l'extraction du métal. Les graviers aurifères de cette formation sont isolés au bas de chaque vallée de la montagne; l'importance des graviers

côté ouvert; il peut osciller comme un berceau d'enfant. Sur ce coffre ainsi ouvert, on met une grille, et sur la grille on charge les terres aurifères qu'on arrose d'eau en berçant l'appareil. Les gros graviers restent sur la grille, les boues et les sables passent au travers, tombent sur le fond et s'écoulent au dehors, tandis que l'or reste retenu par la toile du fond.

précieux varie suivant l'importance même de la vallée où on les observe. Près de la petite ville de Folsom, au bas de la Rivière-Américaine, j'ai remarqué l'un de ces dépôts qui s'étendait sur plus de 20,000 hectares, avec une puissance de 10 mètres au moins. On rencontre des dépôts analogues dans les vallées du Stanislaus, du Tuolumne; on en trouve, dit-on, de plus importans encore sur les bords de l'Yuba et du Feather-River.

Tous ces graviers sont pénétrés d'or; mais la dissémination du précieux métal y est très irrégulière : on trouve des quartiers d'une grande richesse isolés au milieu de sables presque absolument stériles. Il n'est pas rare de voir un chantier faire fortune à côté de mineurs qui ont grand'peine à vivre. Cette irrégularité dans les résultats obtenus rend difficile de connaître la richesse moyenne de cette classe de minerais d'or, et absolument impossible de préciser l'importance des sommes d'or renfermées dans ces gisemens. Quant à la richesse, il faudrait prendre la moyenne des résultats obtenus par les exportations actuelles; on aurait ainsi la teneur moyenne des bons endroits, teneur que j'estimerai à 4 ou 5 francs d'or au mètre cube de graviers en place. Si on accepte ce chiffre, on peut se rendre compte des ressources que présente cette classe de gisemens en établissant le bilan d'une exploitation qui y serait ouverte dans des conditions ordinaires.

Huit mineurs disposant d'une somme de 4,000 francs peuvent entreprendre d'ouvrir un de ces chantiers. Ils auraient d'abord à bâtir leurs maisons près du lieu qu'ils auraient choisi; ils la feraient de planches et dépenseraient à la construire, à la garnir de quelques ustensiles,

| | |
|---|---|
| Une somme d'environ | 1,500 fr. |
| L'installation complète d'un bon *sluice* coûterait | 1,200 |
| L'achat de mercure et d'outils de travail | 550 |
| Les provisions de bouche pourraient être évaluées à | 750 |
| Ainsi installés, ces mineurs pourraient laver 100 tonnes, soit 67 mètres cubes de gravier par jour, qui, à 5 fr. d'or par mètre cube, produiraient | 335 fr. » c. |

Pendant ce temps, les dépenses seraient :

| | | |
|---|---|---|
| Eau de lavage achetée aux canaux | 25 fr. 90 c. | |
| Nourriture, 3 dollars par homme et par semaine de travail | 21 60 | |
| Mercure, chandelles, outils | 10 36 | |
| Dépenses journalières totales | 57 fr. 86 c. | 57 fr. 86 c. |
| D'où bénéfice net par jour | | 277 fr. 14 c. |
| Soit par homme et par jour, nourriture payée, net | | 34 fr. 60 c. |

Tels seraient la puissance de production et le prix de revient de l'or dans les terrains d'origine diluvienne, en supposant que le tra-

vail soit maintenu aussi actif que possible durant dix heures par jour; mais ces conditions ne se retrouvent pas, il faut bien le dire, dans la réalité (1). Le mineur de Californie travaille rarement dix heures par jour, il se repose même assez volontiers; d'ailleurs il y a des temps de chômage forcé pour l'entretien des canaux, il y a des œuvres mortes dans les chantiers, des accidens dans l'exploitation. Tout compte fait, le chiffre des bénéfices se réduit au bout de l'an, de 35 francs, limite qu'il pourrait atteindre, à 12 ou 13 fr., produit moyen avoué par un grand nombre d'exploitans. Cette réduction des bénéfices, imposée par mille causes diverses, équivaut à une diminution proportionnelle dans la puissance productive de ces mines, ou à une surélévation correspondante du prix de revient de l'or. Ces gisemens peuvent donc être regardés comme produisant par le travail ordinaire du *sluice* 3 grammes 1/2 d'or par tête de mineur et par jour. Resterait à déterminer l'étendue totale et la puissance des *placers* sur lesquels ces produits peuvent être obtenus. Sans pouvoir faire cette détermination d'une façon suffisamment précise, je dirai seulement que les plaines de gravier que j'ai visitées sont d'une étendue telle que l'on ne conçoit guère qu'elles puissent être jamais totalement déblayées au pic et à la pelle. D'ailleurs, quelque activité qu'on ait déployée, quelques richesses qu'on ait pu extraire de ces gîtes, les excavations déjà pratiquées n'apparaissent que comme des brèches insignifiantes, relativement à la masse totale de l'alluvion.

Le bénéfice net de 12 à 13 francs par jour que le mineur peut réaliser sur ces exploitations paraîtra bien suffisant, et il semble que ces mines devraient jouir d'une grande faveur en Californie; cependant il n'en est rien. Le mineur sait en effet que s'il est à peu près certain de gagner de 12 à 13 francs par jour, il faut aussi qu'il renonce à l'espoir de faire quelque grand coup capable de l'enrichir en peu de temps. S'il s'attache à ces mines, il ne doit plus s'abandonner à ces rêves d'opulence qui partout le suivent, font son orgueil et aussi sa force et sa hardiesse. Il recevra pour prix de son labeur un salaire suffisant sans doute, mais fixe et bien connu à l'avance. C'est ce sacrifice de ses espérances qu'il lui répugne de faire; l'absolue nécessité peut seule l'y forcer. Ces gisemens du bas des vallées présentent d'autres désavantages. Les excavations faites par les premiers mineurs se sont peu à peu remplies d'eau et sont devenues pendant les chaleurs le foyer d'émanations pernicieuses, au milieu desquelles le mineur perdait rapidement ses forces et gagnait la fièvre. L'exploitation a donc abandonné ces champs malsains pour

(1) Dans nos calculs, nous avons supposé six hommes sur huit toujours au chantier. On ne peut pas en compter davantage à raison du temps qu'exige le transport des provisions, la préparation des alimens, etc.

se porter sur d'autres gisemens, les *placers des montagnes*, où le génie du mineur devait bientôt obtenir d'étonnans résultats.

Les *placers des montagnes* sont ces dépôts de matières arénacées mêlées d'or métallique, débris des roches aurifères primitives que l'action des eaux, pendant la première période de l'époque diluvienne, étendit en couches puissantes sur tout le versant occidental de la Sierra-Nevada. Ces couches furent dévastées par les révolutions géologiques des âges suivans. Elles restent cependant encore sur de fort grandes surfaces. Elles s'étendent en effet, presque sans solution de continuité, sur 150 kilomètres du sud au nord et 40 kilomètres environ à travers les comtés de Sierra, de Placer et de Nevada. Elles forment des plateaux élevés, des terrasses s'étageant graduellement sur les contre-forts de la Nevada, et partout elles viennent couronner les vallées d'érosion que les eaux ont creusées à 150 et 200 mètres au-dessous d'elles dans le roc vif de la montagne. Ces couches sont fort épaisses; l'ensemble mesure rarement moins de 12 mètres de puissance, et en certains lieux j'ai pu m'assurer qu'elles atteignent à plus de 60 mètres de hauteur. Elles sont aurifères dans leur masse entière, plus riches cependant dans les gros galets entassés à leur base que dans les sables fins qui les terminent près de la surface du sol. Chaque couche a donc une richesse variable suivant le niveau qu'elle occupe, tandis qu'au contraire l'expérience a prouvé que la série entière des couches, prise de la base au sommet, avait une richesse moyenne sensiblement constante sur toute l'étendue de la formation.

Tout ce terrain, qui couvrirait bien probablement une surface de 15,000 kilomètres carrés d'une couche de minerai d'or ayant au moins 10 mètres de puissance (1), doit être considéré comme un gisement aurifère de richesse sensiblement constante, pour l'exploitation duquel on peut organiser des entreprises solides, comme on le ferait pour des couches de houille ou de minerai de fer. La richesse générale moyenne de toute la formation, si on l'évalue d'après le mètre cube d'alluvion, est fort médiocre. En la fixant à 1 fr. 50 cent., je serais encore au-dessus du chiffre donné par un grand nombre d'exploitations (2). Combien on est loin de ces temps où les sables de certaines rivières rendaient 9 pour 100 de leur poids d'or! C'est cependant avec des minerais d'aussi pauvre espèce, valant au plus *un franc la tonne*, que le mineur est arrivé à produire 220 grammes d'or, près de 750 francs, par homme et par jour de travail. Reste à voir comment il a pu faire.

(1) Ces chiffres ne sont pas le résultat d'observations spéciales précises; ils ne traduisent qu'une impression générale, et je crois rester, en les donnant, bien au-dessous encore de la réalité.

(2) Je veux ici parler de la teneur de rendement; la teneur absolue est inconnue.

Les mineurs de la Nevada ont appelé à leur aide la puissance de grandes masses d'eau. Ces eaux, ils les ont demandées aux neiges qui, pendant six mois de l'année, couronnent cette chaîne, aux lacs qui les avoisinent, aux torrens qui y prennent leur source. Ils les ont recueillies dans d'immenses bassins de retenue, et, les conduisant à grands frais par des canaux, des tunnels, des aqueducs (1), à travers la région si bouleversée des montagnes, les ont distribuées par mille rigoles secondaires sur les plateaux aurifères. L'ensemble de tous ces canaux, grands ou petits, pour toute la Californie, a une longueur totale supérieure à 8,000 kilomètres. Les eaux arrivent sur le *placer* portées par un canal construit à la plus grande hauteur possible, jusqu'au bord même de l'exploitation à desservir. Au pied de l'aqueduc s'ouvre donc le vide des excavations passées. Le terrain aurifère y est coupé à pic du sommet à la base, depuis l'herbe du sol jusqu'au vif de la roche sous-jacente. Cette coupure droite se déploie comme une muraille immense, haute de 40 ou 50 mètres, longue de plusieurs milliers de mètres, au pied de laquelle s'échelonnent de distance en distance les chantiers d'abatage de la masse alluviale. Cet abatage se fait au moyen de véritables batteries hydrauliques. L'eau du canal supérieur, reçue par une large conduite en tôle, descend toute la hauteur de la tranchée, s'anime ainsi par une chute de 40 à 50 mètres, et, arrivant à un tube final d'étroite ouverture, jaillit en un jet puissant qui, dirigé par le mineur, sape à son gré le mur de gravier, ou, battant la surface droite de ce mur, en détache d'immenses éboulemens.

Trois jets sont nécessaires pour produire le maximum d'effet. Les sables semblent se liquéfier sous le choc des gerbes d'eau qui les inondent. Un torrent de boues et de galets prend naissance au pied même de l'escarpement, et, reçu par des rigoles convenables, s'engouffre dans une galerie souterraine où de longs et larges *sluices* en réglementent le cours. L'or se sépare peu à peu du torrent boueux qui l'entraîne, il gagne le fond, y adhère, y trouvant du mercure, tandis que les terres stériles suivent leur chemin et vont dégorger au loin dans le creux de quelque vallée profonde où les galets s'entassent jusqu'aux crues du prochain hiver.

Telle est en principe la méthode d'exploitation des terrains aurifères des *placers* montagneux de la Nevada. Voici maintenant les résultats. Je citerai ceux qui sont obtenus sur un chantier largement installé, celui d'*Eureka*, près de San-Juan. En ce lieu, l'alluvion aurifère mesure 43 mètres de puissance; l'exploitation dispose de quatre jets d'eau débitant ensemble 15,000 mètres cubes d'eau par

(1) Ces aqueducs sont tous construits en charpente.

dix heures de travail. Dans une journée (1), on démolit et on épuise d'or 2,808 mètres cubes de l'alluvion. Les dépenses se partagent ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Eau achetée aux canaux, par jour | 540 fr. | |
| Main-d'œuvre, surveillance | 86 | |
| Outillage | 50 | |
| Ensemble, dépenses d'un jour | 676 fr. | 676 fr. |
| L'or produit rend en moyenne, par jour de travail | | 3,000 |
| D'où bénéfice net par jour de | | 2,324 fr. |

Quatre hommes suffisent à conduire l'exploitation. En combinant les chiffres précédens, on voit que sur le chantier l'or produit par 1 mètre cube de terre est de 1 fr. 7 cent., que l'or correspondant à chaque mètre carré de superficie de l'alluvion est de 45 fr. 95 cent., que le bénéfice net par homme et par jour de travail est de 581 fr., le produit brut étant dans le même cas de 220 grammes d'or fin. Si l'on voulait comparer la méthode primitive du lavage à la battée avec la méthode actuelle de l'exploitation au jet d'eau au point de vue du travail humain qu'elles exigent, on verrait que, pour laver *un mètre cube* de sable, il faut travailler trois journées trois quarts avec l'ancienne méthode, et un sixième de minute environ avec la nouvelle (2).

Voilà donc quelle est l'étendue du progrès accompli; mais, pour grand qu'il soit, est-il le dernier mot de l'industrie du mineur? On peut affirmer que non, car d'importantes améliorations apparaissent encore comme immédiatement réalisables. Quoi qu'il en soit du progrès futur, les résultats présens démontrent que, pour produire beaucoup d'or, il suffit d'avoir beaucoup d'eau et de pouvoir la mettre en mouvement sur de grandes hauteurs. Or ces deux conditions du problème d'une grande production peuvent être réalisées en Californie sur la plus vaste échelle. Pour le montrer, il suffit de prendre encore comme terrain d'expérience l'un des *placers* des montagnes, celui-là même auquel appartient la mine de San-Juan, et de chercher ce qu'on pourrait en tirer.

Ce *placer* présente l'aspect d'un plateau de gravier, de forme grossièrement triangulaire, barré et dominé vers l'est par les cimes de la Nevada, et limité sur ses deux autres côtés par deux profondes coupures, deux longues vallées où coulent deux affluens de l'Yuba, le South-Fork et le Middle-Fork. Le terrain aurifère vient affleurer

(1) J'ai supposé la journée de huit heures de travail effectif.

(2) D'après ces indications, chaque hectare de ce terrain renferme 460,000 francs de poudre d'or. Quelque temps avant mon passage à San-Juan, on avait vendu une mine voisine d'Eureka. La mine mesurait *vingt acres* de superficie; elle était divisée en vingt-quatre actions. L'action avait été vendue 6,000 francs comptant. On avait ainsi payé le terrain à raison de 96,000 francs l'hectare.

en couronnement tout le long de ces vallées, mais il reste toujours à une très grande hauteur, à plus de 200 mètres au-dessus du cours des rivières. L'épaisseur de l'alluvion aurifère, mesurée sur le talus même du plateau, le long des vallées, est presque toujours supérieure à 30 mètres. Au centre, cette épaisseur est inconnue. Il y aurait lieu de penser qu'en certains points il ne faut pas compter moins de 100 mètres d'épaisseur de gravier mêlé d'or. L'étendue totale du *placer,* mesurée sur des cartes suffisamment exactes, est de 650 kilomètres carrés.

Si l'on admet maintenant que ce terrain diluvien, tout entier pénétré d'or, a pour épaisseur moyenne générale l'épaisseur minimum observée, 30 mètres; si on lui suppose une richesse uniforme de 1 franc 30 centimes d'or au mètre cube (teneur accusée par un grand nombre d'exploitations), on verra que la valeur totale de l'or contenue dans ce seul lambeau du terrain aurifère n'est pas inférieure à 25 *milliards* de francs, chiffre énorme, qui pourrait paraître invraisemblable, à raison de l'énormité même, si on oubliait que la terre de pareils gisemens est celle qui, depuis moins de douze années, a produit 2 milliards 900 millions d'or.

Toute cette masse d'or, on peut l'extraire. Pour y arriver, nous avons vu qu'il fallait avoir de l'eau pour laver les terres et des tunnels pour évacuer les déblais. Et d'abord, les tunnels d'écoulement sont praticables, car en les ouvrant à mi-côte, par exemple dans les vallées de l'Yuba, on pourrait les pousser aussi loin qu'il le faudrait, avec la pente nécessaire, tout en passant au-dessous des couches aurifères. Il resterait d'ailleurs toujours dans la vallée un vide suffisant pour y loger les terres stériles. Les mineurs n'ont encore creusé que des galeries peu étendues, les grandes voies d'écoulement sont encore à entreprendre. Restent ensuite les eaux de lavage, dont il faut d'énormes quantités. Le problème est résolu pour le *placer* qui nous occupe. Une association de mineurs français a osé l'entreprendre; elle a pleinement réussi, et son œuvre admirable, connue sous le nom de *Eureka Lake Water Company*, répond d'une éloquente façon à cette étrange accusation de ne pas savoir travailler en commun, souvent formulée contre les mineurs français de Californie.

La compagnie Eureka peut amasser les eaux des hivers dans trente-huit lacs ou vallées hautes de la Sierra-Nevada. Douze barrages, créant autant de bassins de retenue, sont déjà construits; les canaux qui reçoivent les eaux et les distribuent sur tout le plateau ont une longueur totale de 337 *kilomètres;* ils franchissent les gorges de la montagne sur de nombreux aqueducs, dont un magnifique entre tous, celui de Magenta, mesure 1,900 pieds de long et 45 mètres d'élévation. La compagnie distribue déjà 40 millions de mètres cubes d'eau par an; mais le jaugeage exact des sources dont elle

dispose a montré que le débit total est de 480 millions. Si l'on suppose un tiers de perte pour évaporation, chômage, etc., il reste disponible pour les mines un total de 320 millions de mètres. Or ce chiffre de 320 millions est, à très peu de chose près, égal à cent fois la consommation annuelle de la mine de San-Juan, que j'ai prise pour exemple, de telle sorte que la production en or de tout ce plateau, alimentée par toutes les eaux dont dispose la compagnie des lacs, pourrait être supposée devoir être égale à cent fois la production de cette mine de San-Juan, soit 60 millions de francs d'or par année, et l'on peut se convaincre, d'après les chiffres indiqués un peu plus haut, que cette production de 60 millions pourrait être maintenue pendant près de cinq cents ans avant d'arriver à la fin du gisement (1).

Tel est le bilan d'une des exploitations de graviers aurifères dans les montagnes de Californie; tel aussi l'avenir que ces gisemens réservent à la production de l'or.

Les alluvions que je viens de passer en revue ne sont pas les seules mines d'or de la Californie. Il reste à montrer l'importance de ces gîtes aurifères que j'ai nommés *primitifs*. Quelques mots suffiront. La zone de l'or en Californie est traversée en son milieu, et suivant toute sa longueur, par un faisceau continu de veines et de filons de quartz. Cette bande peut s'étendre sur 12 kilomètres de large au maximum; elle se prolonge certainement sur plus de 200 dans le sens de sa longueur. Ces veines traversent tous les terrains, elles s'enfoncent à toute profondeur, et quelquefois, dressant leurs crêtes à l'extérieur, jalonnent leur course sur plusieurs lieues d'étendue. Ces filons sont tous formés d'une roche dure et blanche, le quartz ou *cristal de roche*. Ils sont tous aurifères. Quelquefois l'or pénètre la masse entière de la veine en poudre d'une finesse extrême, comparable à la farine; quelquefois on l'y trouve en nids énormes, d'une richesse éblouissante. La quantité d'or contenue dans chaque mètre cube de roche en place est en général plus grande pour les veines minces que pour les filons très puissans, plus grande aussi près de la surface qu'un peu plus bas. Cette richesse est essentiellement incertaine et variable; rien ne peut à l'avance indiquer au mineur quel sera le sort de son travail. Les résultats obtenus par les exploitations actuelles accusent un rendement variable de 350 fr., teneur maximum que j'ai pu observer, à 35 fr. d'or à la tonne, teneur au dessous de laquelle toute exploitation devient impossible (2). Entre de pareils termes, variant du simple au

(1) Je suppose que la mine de San-Juan n'est en travail *effectif* que pendant deux cents jours de l'année.

(2) A Mariposa, dans le *Frémont-lode*, un seul coup de mine arracha un bloc de quartz qui livra 375,000 fr. d'or. Ces exemples sont rares.

décuple, il est fort difficile de fixer la moyenne du rendement des exploitations actuelles. Je ne crois pas être bien loin de la vérité en l'évaluant à 16 ou 18 dollars, environ 85 francs par tonne. Il y a donc dans une tonne de ces minerais près de cent vingt fois plus d'or que dans les graviers de San-Juan; mais quelle différence dans la quantité de travail nécessaire pour obtenir le métal!

Il faut ici arracher la roche à la poudre dans le fond de mines le plus souvent envahies par les eaux. Il faut des machines à vapeur pour épuiser ces eaux et retirer les minerais, et une fois emmené au jour, il faut séparer le minerai utile de la roche stérile, toutes dépenses qui, dans le cas le plus ordinaire, s'élèvent en Californie, pour chaque tonne de minerai trié, à 33 fr. 70 cent. Ces minerais doivent être transportés des mines à l'usine, ce qui, pour une distance moyenne, entraîne une dépense d'environ 5 fr. 40 c. Arrivée à l'usine, la roche aurifère doit être concassée, puis bocardée, c'est-à-dire réduite en sable fin, sous de lourds pilons en fonte que manœuvre une machine à vapeur ou une roue hydraulique. Ces sables doivent être enfin soumis au lavage et à l'amalgamation qui retire l'or, toutes opérations qui, par tonne de minerai traité, coûtent ensemble environ 17 fr. 80 c. A ces dépenses spéciales il faut joindre une somme de 3 fr. par tonne pour tenir compte des frais généraux dans les exploitations d'importance ordinaire. On arrive ainsi à une dépense de 60 fr. pour le traitement d'une tonne de quartz. Si on admet maintenant le chiffre de 85 fr. que j'ai indiqué plus haut pour rendement ordinaire, on voit que le bénéfice ressort à 25 fr. par tonne, chiffre certainement fort médiocre pour des entreprises de cette nature.

L'exploitation des mines de quartz en Californie n'a donc rien en général de bien séduisant, et cependant quelles magnifiques espérances n'avait-on pas conçues à l'origine! C'était en 1853 : les *placers* de rivières étaient déjà bien épuisés; quelques crêtes de filons à Grass Valley, à Nevada, à Mariposa, avaient fourni des minerais très riches, et avaient aussitôt attiré l'attention des mineurs. Ce n'était pas au dehors, disait-on, qu'il fallait chercher l'or, mais bien dans les profondeurs : dans les entrailles mêmes de la montagne devait se trouver le véritable trésor, source de tous les autres, et de tous côtés on se mit à attaquer la roche. Ce fut bientôt une véritable fureur. Ainsi moins de trois ans après, en 1856, plus de 1,500 chevaux-vapeur, tirés de New-York ou de Londres, pilaient les quartz de la Nevada; mais les produits attendus ne vinrent pas, et le plus grand nombre de ces entrepreneurs succombèrent sous le poids écrasant des dépenses de premier établissement. Il fallut liquider. Tout ce puissant outillage des usines ruinées fut alors acheté à prix réduit par de nouveaux entrepreneurs, qui purent ainsi reprendre le

travail et réaliser des bénéfices. Ces exploitations se continuent aujourd'hui, mais elles marchent en général assez péniblement. Elles ont en effet à lutter contre deux difficultés croissantes : la diminution des produits et l'augmentation des dépenses à mesure que les mines deviennent plus profondes. Cet état de choses pourra se prolonger, s'améliorer même par suite de l'abaissement probable du prix de la main-d'œuvre ou par toute autre cause; la production pourra ainsi se maintenir, mais on n'a point ici cette perspective qu'ouvre l'extraction de l'or, l'immense étendue des terrains diluviens. L'exploitation des mines de quartz se débat entre ces deux termes, qui les resserrent sans cesse, la pauvreté de la roche et les frais de son traitement, de telle sorte que la production, comprise elle-même entre ces limites, ne pourra jamais avoir qu'une importance toute secondaire.

Quelques roches du sol de Californie autres que celles des filons de quartz, les seules exploitées aujourd'hui, contiennent encore de l'or. J'ai constaté que dans certaines régions du comté de Mariposa il existe des montagnes de schistes dont la masse entière est pénétrée d'or. Ces gisemens sont encore inconnus, et par suite vierges encore. Nul ne peut en préciser l'importance.

On voit assez à quelle conclusion de pareils faits nous conduisent : c'est que la Californie ne cessera jamais de produire de très grandes quantités d'or, que le chiffre de l'extraction actuelle, qui est de 230 à 250 millions par an, est appelé à grandir encore, et qu'en tout cas rien n'annonce qu'il doive diminuer de longtemps. L'afflux annuel sur le marché monétaire d'une pareille quantité d'or extraite à un taux bien inférieur à la valeur marchande constitue un phénomène bien digne de l'attention des économistes, surtout si l'on tient compte de l'influence que peuvent exercer les perfectionnemens de la métallurgie et les nouvelles méthodes d'exploitation sur le rendement du précieux métal dans le monde entier. Qu'on veuille bien encore rapprocher quelques chiffres. Il est à peu près constant aujourd'hui que tout le long de la chaîne de l'Oural, depuis Ekaterinenburg jusqu'à la Mer-Glaciale, et sur tout le cours de la grande arête montagneuse qui sépare la Sibérie méridionale de l'empire chinois, depuis les hauts plateaux des Kirghiz jusqu'aux sources du fleuve Amour, qui se jette dans le Pacifique, sur toute cette étendue, longue de plus de 4,500 kilomètres, il existe des terrains diluviens aurifères. Cet immense champ d'exploitation a été attaqué en un grand nombre de lieux, l'or a été partout rencontré; mais la production n'est encore devenue un peu importante que dans les monts Altaï. Les rapports d'un illustre géologue anglais, sir R. Murchison, établissent que, dans cette région, les alluvions aurifères rendent en moyenne 5 millionièmes de leur poids en or, soit 5 grammes de

métal par tonne de sable, et tels sont les frais d'extraction que l'exploitation devient improductive dès que ce rendement s'abaisse à 2 millionièmes, soit 2 grammes d'or pour 1,000 kilogrammes de sable. Ces chiffres prouvent que, pour extraire 1 kilogramme de métal, il faut en moyenne générale en dépenser 400 grammes.

Supposons maintenant que, toutes choses restant d'ailleurs égales, on puisse appliquer dans les vallées de l'Altaï les nouvelles méthodes de travail inventées sur les *placers* de la Sierra-Nevada californienne; les alluvions rendant 2 grammes d'or à la tonne, qu'on doit abandonner aujourd'hui comme trop pauvres, seraient aussitôt exploitées à très grand bénéfice, car les méthodes californiennes, agissant dans toute leur puissance, peuvent élaborer sans perte des minerais qui ne rendent que 5 grammes d'or pour 100 tonnes de sable. Toutes les terres dont la teneur est comprise entre ces deux termes, 2 grammes d'or pour 1,000 tonnes et 5 grammes pour 100,000 kilogrammes, lesquelles sont aujourd'hui laissées comme stériles, entreraient en production, et nul doute que la masse de ces minerais ne soit fort grande et que l'extraction de l'or ne reçoive de ce chef seul un très grand accroissement. Les anciennes exploitations produiraient toujours 5 grammes d'or par 1,000 kilogrammes de sables lavés; mais, au lieu de dépenser pour cette production 2 grammes du précieux métal, elles n'en dépenseraient que 5 centigrammes. Le kilogramme d'or, au lieu de coûter 400 grammes de fin, ne coûterait plus que 10 grammes, quarante fois moins.

Ces exemples pourraient être bien multipliés, on pourrait comparer les méthodes de l'orpailleur du Rhin, celles du laveur d'or du Brésil, du Chili, du Pérou, au travail du *sluice*, à l'exploitation au jet d'eau des mineurs californiens, et l'on verrait que l'emploi des nouveaux procédés aurait pour effet d'accroître la production en élargissant le champ des minerais exploitables avec profit, et d'amoindrir les dépenses de l'extraction. Il est donc permis d'affirmer qu'à l'avenir, et dans toutes les mines du monde, l'or doit être produit en plus grande abondance et à meilleur marché que par le passé, sans que l'on puisse, à raison de l'infinie variété des gisemens, assigner un terme à cette production, ou fixer un prix de revient final vers lequel doive converger la valeur du précieux métal.

Tel a été le rôle de la Californie. Non-seulement elle a produit l'or, elle a encore révélé au monde entier les meilleurs moyens de l'extraire. Par l'effet d'une découverte toute fortuite, on la vit entrer en scène de la façon la plus éclatante, et arriver bientôt à produire à elle seule presque autant d'or que le reste du globe (1). La

(1) Avant 1848, toutes les mines d'or d'Europe, d'Afrique et d'Amérique produisaient ensemble 247 millions par année environ. En 1851, la production de la Californie seule a été de 228 millions.

Californie a prouvé que l'or, à l'exemple des métaux plus vulgaires, peut exister sur de très grandes étendues, enfermé dans l'intérieur des roches, ou épanché à leur surface, qu'il a été amené au jour par des révolutions géologiques tout aussi puissantes que celles qui ont produit sur nos vieux continens ces mines de plomb ou de cuivre que nous y exploitons depuis tant de siècles. Les faits qu'on observe sur la Sierra-Nevada californienne conduisent à penser que l'or est peut-être bien plus abondant sur la surface de la terre qu'on n'a pu le croire d'abord; on sait que l'observation attentive de ces montagnes conduisit le mineur Hargreaves, originaire de la Nouvelle-Galles, à affirmer que les montagnes de son pays devaient renfermer de l'or, et qu'ainsi furent découverts les trésors de l'Australie.

On pourrait dire que la Californie a vulgarisé l'or, et à ce titre elle n'est peut-être pas étrangère à ce grand accroissement d'activité industrielle qui, dans l'Europe occidentale, a marqué la dernière période décennale. Ce qu'elle a fait pour l'or va-t-elle le faire pour l'argent? On serait presque tenté de le croire : non pas qu'elle renferme elle-même, ainsi qu'on l'avait annoncé sans raison, des filons d'argent de richesse fabuleuse, mais parce qu'elle peut livrer à profusion, pour ainsi dire, un autre métal jusqu'ici fort rare et fort cher, le mercure, agent indispensable de la production de l'argent sur toutes les mines du Nouveau-Monde. On a découvert en effet dans les montagnes de la côte, en Californie, non loin de San-Francisco même, des filons de mercure sulfuré qui, attaqués depuis quelques années à peine, produisent déjà plus de 1,340,000 kilogrammes de vif-argent, presque autant que toutes les autres mines du monde prises ensemble. Le mercure se vendait autrefois à San-Francisco de 7 à 8 francs le kilogramme, il ne vaudra bientôt plus que 3 ou 4 francs. Nul doute que ce grand abaissement de prix du mercure ne produise un grand accroissement dans la production de l'argent.

Les métaux précieux ne sont donc pas près de manquer. L'or et l'argent vont affluer encore, et comme à l'envi, du Nouveau-Monde vers l'ancien. Cette production toujours croissante sera-t-elle toujours absorbée? Les besoins de luxe ou les exigences d'une circulation monétaire toujours plus active pourront-ils maintenir toujours constante la valeur de ces métaux, ou bien la saturation finira-t-elle par se produire, et l'or et l'argent sont-ils condamnés à être dépréciés par le fait d'une abondance croissante et d'une production à bon marché? Questions fort importantes, et que la marche même des exploitations aurifères ne tardera point à poser.

P. Laur.

# SIX MOIS

# DE LA RÉGENCE

L'ANGLETERRE. — LAW. — LE CAFÉ. — L'AMÉRIQUE.

— 1718-1719. —

L'Angleterre est grande en ce siècle, grande d'elle-même et par l'éclipse de la France. Celle-ci pour longtemps est absente des affaires humaines; elle ne fera guère que des sottises en politique, en littérature des œuvres de génie. Naufragée et demi-brisée, enfonçant, elle roule entre deux eaux dans le sillage du vaisseau britannique. Tout flotte derrière celui-ci, non-seulement les puissances protestantes, mais les catholiques. L'Espagne, l'empereur, la courtisent pour arracher des lambeaux d'Italie. Cette grandeur de l'Angleterre n'est point illégitime. Seule entre les nations d'alors, elle a les trois conditions pour vivre et agir : un principe, une machine, un moteur.

C'est le moteur qu'on n'a pas remarqué. Sans lui, elle n'eût rien fait. Son beau principe du *gouvernement de soi par soi* était représenté très peu fidèlement par deux chambres aristocratiques. Sa fameuse constitution, — une vieille machine de Marly, — était propre à ne pas bouger et ne rien faire. La prétendue balance n'était qu'une bascule alternative. L'Angleterre prit force et vigueur, justement parce qu'il n'y eut plus ni balance, ni bascule. Un moteur vint qui emporta tout en ligne droite, dans un mouvement simple

et fort. Ce fut le parti de l'argent, le tout jeune parti de la banque, auquel se réunit bien vite la haute propriété, bref un grand parti riche, qui acheta, gouverna le peuple, ou le jeta à la mer, — je veux dire lui ouvrit le commerce du monde.

Ce parti de l'argent se vantait d'être le parti patriote, et la grande originalité de l'Angleterre, c'est que cela était vrai. La classe des rentiers et possesseurs d'effets publics, spéculateurs, etc., qui était pour les autres états un élément d'énervation, pour elle était une vraie force nationale. Cette classe fut et le moteur et le régulateur de la machine. Elle poussa tout entière d'un côté. Il y eut impulsion et non fluctuation. Au moment critique de 1688, l'Angleterre flottait encore. Ni l'église, ni la propriété territoriale, ces prétendus élémens de fixité, ne lui donnaient aucune base. Les propriétaires étaient divisés : tories et non-tories, catholiques et non-catholiques, jacobites et non-jacobites. L'église n'était pas moins divisée contre elle-même, — l'anglicane faussée par son *credo* absolutiste jusqu'à regretter Jacques II! Et il eut même des puritains pour lui! Des puritains regrettaient le jésuite! Que serait devenu Guillaume à la révolution sans le fanatisme héroïque de nos réfugiés!

Par la création de la banque, par la dette publique, par la formation de certaines compagnies patronnées de l'état, un monde nouveau fut évoqué et sortit de la terre, suspendu uniquement à la cause de la liberté, à la révolution protestante et parlementaire, nullement flottant ou divisé, mais serré en masse compacte par l'identité redoutable des idées et des intérêts. Ce fut le cœur, le nerf des whigs. Ceux-ci avaient fait *au dernier vivant* avec la liberté publique. Que le roi catholique revînt, le propriétaire restait propriétaire, et même l'évêque anglican serait resté évêque; mais le rentier ne restait pas rentier. Il savait cela à merveille. Ce fut sa ferme foi que le gouvernement de droit divin ne paierait nullement les dettes de la révolution.

Mais pour comprendre bien cette singularité anglaise, il faut envisager, dans la généralité de l'Europe, un grand fait qui commence sous ses deux caractères : l'épargne et le placement, la spéculation et le jeu.

Le jeu précède l'épargne. Qui a peu garde moins, mais risque, hasarde volontiers, afin d'avoir beaucoup. On a vu quelque chose de cela du temps d'Henri IV et pendant la guerre de trente ans, les fameuses loteries d'Italie, où jouait toute l'Europe, les jeux de cartes et jeux de guerre, la manie furieuse de chercher la fortune par toutes les voies de hasard, intrigues ou batailles. Au fond, même génie. Wallenstein fut un joueur, Mazarin un tricheur. Le froid cal-

culateur Turenne trouva l'art et les règles ; il tint académie du grand jeu de la mort.

Tout cela n'était rien en comparaison de ce qui se vit à mesure que le jeu, la loterie, l'amour de la spéculation, atteignirent des peuples entiers. Dans la longueur des guerres, tous les rois, forcés d'emprunter, devinrent des tentateurs qui, par des primes et des usures énormes, forcèrent l'argent timide à devenir hardi, à s'associer aux grands hasards. L'épargne, accumulée par la sobriété ou l'avarice, sortit, s'aventura, se jeta aux coffres publics. Les aventures cruelles de banqueroutes, de réductions, effrayaient un moment; l'attrait des gros gains ramenait. Une maladie secrète, propre à nos temps modernes, titillait, stimulait, démangeait en dessous, — le prurit des loteries, la douceur du gain sans travail.

L'incertitude même, le plaisir du péril était pour plusieurs un vertige qui, loin d'arrêter, entraînait. Nombre de sots glorieux trouvaient beau de prêter au roi, de l'aider aux hautes affaires, de guerroyer du fond de leurs greniers, de régenter et d'insulter l'Europe. Cela commence en France un peu après Colbert. Le rentier apparaît partout. A la Place-Royale, aux Tuileries, des bataillons de nouvellistes, petits bourgeois mal mis, de tenue légère en décembre, n'en étaient pas moins fiers et cruels aux combats de langue, terribles au roi Guillaume, à la Hollande, informés de l'Europe jusqu'au fond du Nord même, et suivant de l'œil Charles XII.

Les cafés, nés de la *cabale* (1669), s'ouvraient partout en Angleterre, et à côté la tabagie turque, hollandaise. Le gin fut trouvé en 1684, et bientôt sans doute le rhum, si cher à Robinson. On chercha une ivresse moins épaisse que celle de bière, moins bavarde que celle de vin. On préféra la forte absorption de l'eau-de-vie. Cependant on fumait, on rêvait de report et de dividende : sombre béatitude, où le spéculateur, au gré de la fumée, voyait monter ses actions. — Tous ces muets, tous ces sauvages, au fond insociables, s'associaient pour les intérêts. Deux terrains se créèrent, où, sans se connaître, on put se rencontrer dans des combinaisons communes : premier terrain, *la dette,* qui commence en 1692 et fait bientôt un milliard; second terrain, *la banque* (simplement de change et d'escompte), mais qui soutient l'état, lui prête de grosses sommes sans intérêt.

On sait quelle large exploitation firent les *patriotes* sous la reine Anne de ces deux terrains financiers, le jeu immense sur la guerre, la hausse et la baisse, la vie, la mort. La vente des consciences au parlement et la vente du sang (obstinément versé, parce qu'il se transmutait en or), c'est le grand négoce du temps. Jeu permis et autorisé! Les plus austères, les hommes à cheveux plats, à noirs

habits, qui ont l'horreur des cartes, n'en ont plus horreur quand ces cartes sont des vies d'hommes, les parties des massacres, et le tapis vert Malplaquet.

I.

La furie du plaisir fit chez nous la furie du jeu. Le déficit, la banqueroute, que dis-je? la faim même n'eût pas suffi pour faire d'une France de gentilshommes une France d'agioteurs. On ne peut dire assez combien elle était sobre, cette ancienne France, combien elle portait gaîment les souffrances, les privations. La vie riche d'alors nous semblerait très dure. On avait du luxe et des arts, mais aucune idée du comfort, de ces mille dépenses variées qui aujourd'hui nous rendent si soucieux et font tant rechercher l'argent. Au plus galant hôtel on campait en sauvages. Nulle précaution, peu de chauffage. La dame avait des glaces et des Watteau aux derniers cabinets, mais passait son hiver entre des paravens, comme l'oiseau niché sous la feuillée.

A tout cela peu de difficulté. Mais régler ses dépenses, mais mourir au plaisir, vivre de la vie janséniste, c'est ce qui ne se pouvait pas. A peine on avait eu le temps de mettre le vieux siècle à Saint-Denis, à peine on commençait d'entrer dans l'échappée des libertés nouvelles, et déjà brusquement on se voyait arrêté court. Les dames surtout, les dames ne l'eussent jamais supporté. Si l'homme pouvait vivre noblement gueux, joueur ou parasite en pêchant des dîners, la femme, qui avait pris un si grand vol, gonflée dans son ballon royal, ne pouvait aplatir ses prétentions. Elle dénonça ses volontés, et dit fermement : « Soyez riches! » — On se précipita. On prit pour guide, pour maître, — non, pour dieu, — un grand joueur, heureux, et qui gagnait toujours à tous les jeux, aux amours, aux duels; personnalité magnifique d'un brillant magicien qui autant qu'il voulait gagnait, mais dédaignait l'argent, enseignait le mépris de l'or.

Toute l'Europe était alors malade de la fièvre de spéculation. C'est bien à tort que les autres nations font les fières, se moquent de nous, nous reprochent avec dérision la folie du *système*. Chez elles, il y eut folie; mais la folie ne fut pas amusante. Il n'y eut ni esprit ni système, il y eut simplement avarice. Par trois et quatre fois, l'Angleterre, la grave Hollande, eurent des accès pareils; mais, sous forme analogue, l'idée, le but, étaient contraires. Que veulent-ils en gagnant? Amasser; le Français dépenser, vivre de vie galante, d'amusement, de société. Ajoutez le jeu pour le jeu, le piquant du combat, la joie de cette escrime, la vanité de dire : « J'ai

du bonheur, j'ai de la chance. Je suis le fils de la Fortune. C'est mon lot! *Je suis né coiffé!* »

Si quelqu'un eut droit de le dire, ce fut Law à coup sûr. Il fut beaucoup plus beau qu'il n'est séant à l'homme de l'être : élégant, délicat, de la molle beauté qui allait à ce temps où les femmes disposaient de tout. C'est pour elles certainement, pour la foule des belles joueuses qui raffolaient de lui, qu'on a fait son premier portrait. Il n'a encore qu'un titre inférieur, *conseiller du roi*; il est dans ses débuts, sa période ascendante. Il est l'aurore et l'espérance, la Fortune elle-même, sous un aspect très féminin, avec ses promesses et ses songes de plaisirs et de vices aimables : image en conscience indécente, le cou nu, la poitrine nue, combinée pour flatter l'amour viril, les penchans masculins de ces bacchantes effrénées de la bourse, qui sait? pour les précipiter à l'achat des actions!

Heureusement il était bien gardé. Par une très obscure aventure, après certains duels qui le firent condamner à mort, le trop heureux joueur avait gagné là-bas une fort belle Anglaise, que certains disaient mariée. Il l'appelait *madame* Law, lui rendait tout respect et en avait une petite fille. Cette beauté avait la singularité d'offrir à la fois deux personnes; son visage, charmant d'un côté, montrait sur l'autre un signe, une tache de vin. Le contraste, quelque peu choquant, avait cependant au total quelque chose de saisissant qui rendait curieux, lui donnait les effets d'un songe, d'une énigme qu'on aurait voulu deviner. Qu'était-elle? le sphinx ou le sort?

Les Écossais sont souvent de deux races, exemple Walter Scott. Law, né à Édimbourg, dans la positive Écosse des *basses terres*, eut par-dessus le génie de la *haute*, superbe et désintéressé, l'imagination gaélique. Avec un don étrange de rapide calcul (qu'il tenait de son père, banquier), une infaillibilité de jeu non démentie, le pouvoir d'être riche, il n'estimait rien que l'idée. Il était visiblement né poète et grand seigneur. Par sa mère, disait-on, il descendait du *lord des îles*. Il fut l'Ossian de la banque.

Rien, selon moi, ne dut agir plus fortement sur Law que deux spectacles qu'il eut fort jeune : *la matérialité de la vieille Angleterre* sous Guillaume, la bizarre crise monétaire qu'elle eut alors. La monnaie s'étant retirée, se cachant, on se crut perdu. Le commerce un moment fut dans le désespoir. On inventa heureusement une machine rapide pour frapper la monnaie nouvelle. Cette machine, à chaque ville, reçue comme un ange du ciel, y entrait en triomphe, au son des cloches. On ne savait quel accueil faire aux ouvriers secourables qui venaient donner le salut. Et en même temps il vit en Hollande *l'immatérielle puissance du crédit*, du papier, du billet, qu'imita l'Angleterre ensuite. Sans billets même, les affaires

se faisaient avec quelques chiffres, par un simple virement de parties sur les registres. Chacun, étant tout à la fois créancier, débiteur, réglait facilement par un petit calcul et le solde de la différence. On n'était pas toujours à se salir les mains avec de l'or et de l'argent. Dans beaucoup de transactions, on stipulait le paiement en billets, car on les préférait à l'or.

Le papier contre le papier, l'idée contre l'idée, la foi contre la foi, c'était la noble forme du commerce. Plus que la forme, c'était une part incontestable du fonds. Le négociant qui n'a que cent mille francs, avec la confiance, fait des affaires pour un million, exploite ce million, gagne en proportion d'un million, comme s'il l'avait en fonds de terre. C'est donc neuf cent mille francs que son crédit lui crée. N'eût-il pas même cent mille francs, s'il a un art ou un secret utile à exploiter, s'il inspire confiance, le million tout entier sortira pour lui du crédit.

« La richesse peut être une création de la foi : » c'est l'idée intérieure qui faisait le génie de Law, sa doctrine secrète qui éleva une théorie de finance à la hauteur d'un dogme : le mépris, *la haine de l'or*. — La royauté de l'or et de l'argent est-elle d'institution divine? Dérive-t-elle de la nature? Qui le croira? Matières incommodes et grossières, ces métaux sont avantageusement remplacés par des coquilles chez les tribus qu'à tort on croit sauvages. On les dit métaux *précieux*, le sont-ils par essence? Dans les arts, ils seront sans nul doute un matin remplacés. La fixité de leur valeur les rend propres, dit-on, à servir de monnaie; valeur en fait si peu égale, que le rentier qui stipule en argent se trouve en peu d'années infailliblement ruiné. Tantôt c'est l'Amérique, tantôt c'est l'Australie, l'Oural, qui lance un déluge d'or, avilit ce métal, et du rentier aisé fait un nécessiteux et presque un indigent.

Du reste, Law avait trop de sens et d'expérience pour croire en pur banquier que tout est dans ces questions du numéraire et du papier. En véritable économiste, il sait et dit très bien que la vraie richesse d'un état est dans la population et le travail, dans l'homme et la nature. Chez ce rare financier, le génie semble éclairé par le cœur. Les hommes sont pour lui des chiffres et non pas des zéros. Ses projets ne respirent que l'amour de l'humanité. Il répète souvent que tout doit se faire en vue définitive des travailleurs, des producteurs, « qu'un ouvrier à vingt sous par jour est plus précieux à l'état qu'un capital en terre de vingt-cinq mille livres. »

Sans lui prêter, comme on a fait, des idées trop systématiques d'aujourd'hui, révolutionnaires ou socialistes, il est certain que par la force des choses il créait une république. En présence de la vieille machine monarchique qui gisait disloquée, hors d'état de se répa-

rer, il avait fait jaillir de terre deux créations vivantes, deux cités sœurs, unies par tant de liens, qu'elles n'en étaient qu'une au fond: *la république de banque*, en vigueur déjà, en prospérité depuis trois ans, au grand avantage de l'état, — *la république de commerce, compagnie d'Occident*, qui bientôt fut aussi celle du commerce d'Orient et du monde : — l'une et l'autre gouvernées par ceux qui avaient intérêt au bon gouvernement, leurs propres actionnaires. Dans cette foule, cette nation d'actionnaires de plus en plus nombreuse, toute la France entrait peu à peu. Et toute, sans s'en apercevoir, elle se transformait par la puissance du principe moderne : la royauté de soi par soi, le *self-government*.

Le plus piquant dans cette création d'une république financière qui aurait absorbé l'état, c'est qu'elle avait pour fauteur et complice l'état qu'elle devait absorber. Le régent était de cœur pour Law. Tous deux se ressemblaient. Le prince, novateur et de bonne heure crédule aux utopistes, se fit vivement l'associé de ce prophète de la bourse, apôtre humanitaire qui voulait que chacun fût actionnaire, associé, joueur, joueur heureux. Law, multipliant la richesse, allait faire du royaume un vaste tapis vert où l'on ne pourrait perdre, où tous réussiraient. Que dis-je? le royaume!... le monde, les deux mondes allaient entrer ensemble dans un immense jeu où l'humanité même eût gagné la partie.

En attendant, le déficit croissait. Le régent en était-il cause? Fort peu par ses dépenses personnelles. Il donnait peu à ses maîtresses. Il dota ses bâtards avec des biens d'église. Même à sa fille, il ne donna qu'une petite maison, la Muette. S'il prit Meudon pour elle, quand elle fut enceinte, ce fut en échange d'Amboise, qui était de sa dot. Il n'y avait pas de cour, et rien n'était plus simple que le Palais-Royal; ce palais et Saint-Cloud étaient de petites résidences où l'on ne pouvait s'étaler. Qu'était-ce que la vie du régent, et celle du petit roi encore, en comparaison du gouffre de la Vienne impériale? Grossière et monstrueuse *noce de Gamache* qui durait toute l'année, épouvantable armée de courtisans, de gardes, de gentilshommes, dames, laquais, cuisiniers, marmitons, et que sais-je? valets de valets et serviteurs de serviteurs, par vingt, trente et quarante mille! On recule. D'ici on sent ces cuisines de Gargantua, ces énormes chaudières, ces broches échelonnées à l'infini, ces masses de viandes fumantes! A Paris, rien de comparable alors. La régence n'a pas eu le temps d'inventer les raffinemens coûteux que trouveront plus tard les fermiers-généraux. Les recherches luxueuses du siècle vieillissant sont ignorées encore. Le plaisir sans façon suffit.

Le défaut du régent était bien moins de dépenser que de ne point savoir refuser. Il était né la main ouverte, et tout lui échappait. Il

donnait d'amitié, il donnait de faiblesse, il donnait de nécessité. Beaucoup de dons étaient forcés, il faut le dire. Comment eût-il pu refuser à Mme de Ventadour et autres qui avaient en main l'enfant-roi, la petite machine royale, si inerte, mais si dangereuse dans telle occasion imprévue? Comment eût-il pu refuser à la dévorante maison des Condés, qui venaient un à un prier, montrer les dents? C'était un bataillon d'alliés nécessaires contre le duc du Maine, contre le parti espagnol, le parlement, la *Vendée* qu'on préparait en Poitou, en Bretagne.

Deux choses allaient creusant l'abîme : la faiblesse de la régence et la faiblesse du régent, la misère de situation, celle de vice et de laisser-aller. Cent vingt millions de nouveau déficit! vingt-quatre qui manqueront en 1719! et par-dessus la dépense d'une guerre probable! Cette guerre, c'était de l'argent, beaucoup d'argent, et où le prendre?

Tant qu'on cherchait encore la réponse à cette question, Dubois n'osa agir. Pendant tout le mois de novembre 1718, il les laissa s'agiter, frétiller, s'enhardir, parader dans leurs attaques étourdies au régent. On colporte hardiment les *Philippiques* de Lagrange-Chancel. Les souris dansent autour du chat. Elles croyaient, non sans vraisemblance, qu'il était à bout de ressources, n'avait ni dents, ni griffes. Restait pourtant le grand expédient révolutionnaire, l'assignat, le papier-monnaie, imposé par la loi, expédient qui différait fort peu de celui dont nos rois usaient et abusaient sans cesse, frappant des monnaies faibles, fausses, et forçant de les prendre pour une valeur exagérée. C'est ce que d'Argenson avait fait, en juin 1718, honteusement et non sans peine. Un tel expédient était contraire aux principes de Law, qui, sans contester que le roi a toute puissance, enseignait qu'il n'en doit point user, qu'il ne doit s'adresser qu'à la volonté libre, à la libre foi, au crédit. Cependant ici, appelé, imploré, il n'offrit nul autre expédient qu'une monnaie forcée de papier.

Le roi n'aurait trompé personne. Il eût fait comme dans une place assiégée, où, pour le besoin du moment, on crée une monnaie. Il eût lancé un milliard de papier (l'employant au remboursement de la dette), sans y affecter d'intérêt, n'alléguant rien que la nécessité, la détresse de l'état, la guerre où les complots de l'Espagne obligeaient d'entrer. Moyen franc, violent! Rien de plus clair. La tyrannie n'y prenait point de voile. C'est justement cet excès de clarté qui déplut. L'obscurité, l'infini mystérieux de spéculations qu'un grand mouvement financier allait ouvrir, plaisaient bien autrement aux illustres voleurs, qui voulaient faire leur razzia, aux fripons, qui comptaient à leur aise pêcher en eau trouble.

Ce n'était pas, dit-on à Law, ce qu'il avait promis, ce qu'on pouvait attendre de son vaste et puissant génie. Lui, grand théoricien, qui, sous Louis XIV, sous le régent, avait obstinément offert ses théories pour relever l'état, il hésitait quand la France à son tour se mettait à ses pieds, voulait faire sa banque *royale*.

Pourtant rien de plus naturel. Il avait proposé de sauver l'état naufragé en le recevant dans sa banque, dans sa république d'actionnaires; mais ici au contraire il sentait que l'état, par une fatale attraction, engloutirait sa banque et la perdrait dans son naufrage. — Qu'était-ce que l'état? Rien que l'ancienne monarchie non changée et incorrigible, le fantasque arbitraire, la mer d'abus, illimitée, sans fond. Nulle forme ne pouvait rassurer. Si la banque devenait royale, que refuserait-elle aux vampires qui, déjà sous Noailles, l'apôtre de l'économie, sous sa chambre de justice, avaient volé sur les voleurs, qui sous d'Argenson grappillaient dans les misérables ressources qu'on arrachait au désespoir?

Un homme aussi intelligent que Law ne pouvait s'aveugler sur tout cela. Il sentait que tout irait à la dérive, si le pouvoir ne se liait lui-même. Il eût voulu pour garanties ces mêmes magistrats qui naguère parlaient de le pendre. Il aurait mis la banque sous l'égide d'une sorte de gouvernement national, d'une commission de quatre hautes cours (parlement, comptes, aides, monnaies). C'eût été justement le conseil de commerce que Henri IV fit en 1607. La chose eût gêné les voleurs. On dit au régent que c'était se mettre en tutelle, que d'ailleurs ces robins ignorans, routiniers, ne feraient qu'empêcher tout. A Law on dit qu'avec un prince tellement ami il resterait le maître, que c'était l'intérêt visible du régent de ne pas se nuire à lui-même, de ne pas détruire par une trop grande émission la source des richesses, de ne pas tuer sa poule aux œufs d'or. Au fond, Law était dans leurs mains. Il avait ici toute sa fortune; il s'était compromis en recevant généreusement pour sa banque et sa compagnie nos chiffons de billets d'état. Il avait un pied dans l'abîme. On lui fit honte de reculer, de ne pas être un beau joueur, d'avoir fait mise et de quitter la table. L'*honneur* et le vertige l'entraînèrent, le précipitèrent.

Il cède au roi sa banque. Cet établissement, intimement lié à celui de la grande compagnie, y trouve un appui mutuel. Les profits de change et d'escompte, les profits du commerce, ceux de l'exploitation du Nouveau-Monde, voilà ce qui doit relever l'état : ressources incontestables, mais qui exigent, même dans l'hypothèse d'une administration parfaite, pour condition indispensable ce que l'on n'avait pas, le temps. — Law, le régent, pouvaient-ils s'y tromper? N'étaient-ils pas tous deux de hardis mystificateurs? Au

fond, ils croyaient sans nul doute, par l'utile fiction des trésors du monde inconnu, susciter un trésor réel, la confiance, le crédit, le commerce, l'industrie, la circulation. Passant et repassant, par vente et par achats, les produits plusieurs fois taxés allaient doubler, tripler l'impôt, enrichir l'état et le libérer, le mettre enfin à même de réaliser ce grand projet d'empire colonial, dont la fiction, quelque fausse qu'elle fût d'abord, n'aurait pas moins donné le premier mouvement.

Les deux affaires, celles de la guerre et de la banque, qui nourrirait la guerre, se décidèrent en même temps le 4 et le 5 décembre 1718.

Le 4 avait eu lieu dans la nuit la révolution financière, la banque de Law déclarée *royale;* autrement dit le roi *banquier*. Le roi, représenté par le régent, rachetait les actions de la banque, reprenait le métier de Law, qui n'était plus que son commis. Le roi recevait des dépôts, le roi faisait l'escompte, le roi tenait la caisse. Mais on pouvait se rassurer : elle serait, cette caisse, bien gardée, vérifiée sévèrement, strictement fermée de trois clés différentes (celles du directeur, de l'inspecteur, du trésorier). On n'émettrait de nouvelles actions que sur un arrêt du conseil. Seul ordonnateur, le régent. Le trésorier finalement placé sous les yeux vigilans et du conseil et de la chambre des comptes.

Le 8 décembre, on arrêta l'ambassadeur d'Espagne Cellamare : pas décisif qui impliquait la guerre. Le 27 décembre, le jour même où les Anglais la déclarent à l'Espagne, le roi, dans son nouveau métier de banque, agit violemment comme roi, proscrit l'argent pour forcer de prendre ses billets. Ordonné qu'à Paris et dans les grandes villes on ne peut payer en argent que les petites sommes au-dessous de 600 livres; au-dessus, on paiera en *or* ou en *billets*. L'or alors était rare; il fut recherché et devint cher. Les billets prirent la place, débordèrent et inondèrent tout.

La guerre, la banque, à la fois sont lancées : guerre courte, guerre facile, on pouvait le prévoir. Et la banque semblait offrir des ressources infinies, une caisse sans fond où le roi prendrait sans compter.

## II.

On ignorait parfaitement en janvier 1719 qu'avant la fin de cette année la France entière prendrait part au *système*. Je dis la France entière : à la liquidation, quand la majorité s'en était retirée, un million de familles en avaient encore des papiers et les apportèrent au *visa*.

Il n'y a jamais eu de mouvement plus général. Ce n'était pas, comme on semble le croire, une simple affaire de finance, mais une révolution sociale. Elle existait déjà dans les esprits. Le *système* en fut l'effet beaucoup plus que la cause. Une fermentation immense l'avait précédé, préparé, une agitation indécise, vaste, variée, — avec un but moins politique que celle de 89, — peut-être plus profonde. Sous ses formes légères, elle remuait en bas mille choses que 89 effleura.

Avant la pièce, observons le théâtre. Bien avant le *système,* Paris devient un grand café. Trois cents cafés sont ouverts à la causerie. Il en est de même des grandes villes, Bordeaux, Nantes, Lyon, Marseille, etc. Notez que tout apothicaire vend aussi du café, et le sert au comptoir. Notez que les couvens eux-mêmes s'empressent de prendre part à ce commerce lucratif. Au parloir, la tourière, avec ses jeunes sœurs converses, au risque des propos légers, offre le café aux passans.

Jamais la France ne causa plus et mieux. Il y avait moins d'éloquence et de rhétorique qu'en 89. Rousseau de moins. On n'a rien à citer. L'esprit jaillit, spontané, comme il peut. — De cette explosion étincelante, nul doute que l'honneur ne revienne en partie à l'heureuse révolution du temps, au grand fait qui créa de nouvelles habitudes, modifia les tempéramens même : l'*avénement du café.* L'effet en fut incalculable, n'étant pas affaibli, neutralisé, comme aujourd'hui par l'abrutissement du tabac. On fumait peu, mais on prisait.

Le cabaret est détrôné, l'ignoble cabaret où sous Louis XIV se roulait la jeunesse entre les tonneaux et les filles. Moins de chants avinés la nuit, moins de grands seigneurs au ruisseau. La boutique élégante de causerie, salon plus que boutique, change, ennoblit les mœurs. Le règne du café est celui de la tempérance : — le café, la sobre liqueur, puissamment cérébrale, qui, tout au contraire des spiritueux, augmente la netteté et la lucidité, — le café qui supprime la vague et lourde poésie des fumées d'imagination, — le café anti-érotique, imposant l'alibi du sexe par l'excitation de l'esprit.

Les cafés ouvrent en Angleterre dès Charles II (1669) au ministère de la *cabale,* mais n'y prennent jamais caractère. Les alcools, ou les vins lourds, la grosse bière, y sont préférés. En France, on ouvre des cafés un peu après (1671) sans grand effet. Il y faut la révolution, les libertés au moins de la parole. — Les trois âges du café sont ceux de la pensée moderne; ils marquent les momens solennels du brillant *siècle de l'esprit.*

Le café arabe la prépare, même avant 1700. Ces belles dames que vous voyez dans les modes de Bonnard humer leur petite tasse, elles y prennent l'arome du très fin café d'Arabie. Et de quoi cau-

sent-elles? Du *Sérail* de Chardin, de la *coiffure à la Sultane*, des *Mille et une Nuits* (1704). Elles comparent l'ennui de Versailles à ces paradis d'Orient.

Bientôt (1710-1720) commence le règne du café indien, abondant, populaire, relativement à bon marché. Bourbon, notre île indienne, où le café est transplanté, a tout à coup ce bonheur inoui. Ce café de terre volcanique fait l'explosion de la régence et de l'esprit nouveau, l'hilarité subite, la risée du vieux monde, les saillies dont il est criblé, ce torrent d'étincelles dont les vers légers de Voltaire, dont les *Lettres persanes* nous donnent une idée affaiblie. Les livres, et les plus brillans même, n'ont pas pu prendre au vol cette causerie ailée, qui va, vient, fuit insaisissable. C'est ce génie de nature éthérée qne, dans les *Mille et une Nuits*, l'enchanteur veut mettre en bouteille; mais quelle fiole en viendrait à bout?

La lave de Bourbon, pas plus que le sable arabique, ne suffisait à la production. Le régent le comprit, et fit transporter le café dans les puissantes terres de nos Antilles. Deux arbustes du Jardin du Roi, portés par le chevalier de Clieux, avec le soin, l'amour religieux d'un homme qui se sentait porter une révolution, arrivèrent à la Martinique, et réussirent si bien que cette île bientôt en envoie par an dix millions de livres. Ce fort café, celui de Saint-Domingue, plein, *corsé*, nourrissant aussi bien qu'excitant, a nourri l'âge adulte du siècle, l'âge fort de l'Encyclopédie. Il fut bu par Buffon, par Diderot, Rousseau, ajouta sa chaleur aux âmes chaleureuses, sa lumière à la vue perçante des prophètes assemblés dans « l'antre de Procope, » qui virent au fond du noir breuvage le futur rayon de 89.

L'immense mouvement de causerie qui fait le caractère du temps, cette sociabilité excessive qui se lie si vite, qui fait que les passans, les inconnus, unis par le café, jasent et s'entendent tout d'abord, quel en était l'objet, le but? Les petites oppositions parlementaires et jansénistes? Oui sans doute, mais bien d'autres choses. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, toujours poursuivies, jamais prises, piquaient quelque peu le public. Tout cela pourtant fort secondaire. On était excédé de théologie. Les pédans jansénistes, fort cruels pour les protestans, pour les libres penseurs, n'intéressaient guère plus que les molinistes fripons. La « grâce suffisante » et le « pouvoir prochain, » tout ce vieux bric-à-brac de l'autre siècle rentrait au garde-meuble. On parlait bien plutôt de Law, de son ascension singulière, de la république d'actionnaires qu'il entreprenait de créer. On parlait du café, de la polygamie orientale, des libertés du monde anti-chrétien; tout cela mêlé et brouillé. Cette France si spirituelle ne sait pas plus de géographie que de calcul ou d'orthographe. Beaucoup mettent l'Asie à l'Occident; trompés par le mot

*Indes*, ils confondent les deux continens sous ce magique nom, toujours de grand effet : *les îles!*

Des Hespérides à Robinson, tout le mystère du monde est dans les îles. Là, le trésor caché de la nature, la toison d'or, ou, ce qui vaut autant, les élixirs de vie qu'on vend au poids de l'or. Pour d'autres, c'est l'amour, le libre amour qui vit aux îles. Sans parler de la Calypso, dès le seizième siècle, le cordelier Thévet, dans les hardis mensonges de sa cosmographie, nous conte les amans naufragés dans les îles. Toujours la même histoire, Manon Lescaut, Virginie, Atala! Le Français naît Paul ou René. Plusieurs, faits pour l'amour mobile, élargissent *les îles*, préfèrent l'horizon infini des grandes forêts américaines, la vie du promeneur, hôte errant des tribus, favorisé la nuit du caprice des belles Indiennes, libre au matin, joyeux, sans soin, sans souvenir. C'est le rêve du *coureur de bois*.

Quoiqu'on lût peu, les livres, ceux de Hollande, défendus et proscrits, les manuscrits furtifs, avaient grande action; on se passait Boulainvilliers, son ingénieuse apologie de Mahomet et du mahométisme. Mais rien n'eut plus d'effet que le livre hardi et brillant de Lahontan sur les sauvages, son frontispice où l'Indien foule aux pieds les sceptres et les codes (*leges et sceptra terit*), les lois, les rois. C'est le vif coup d'archet qui, vingt ans avant les *Lettres persanes*, ouvre le dix-huitième siècle.

Le voile épais et lourd dont les livres de missionnaires avaient caché le monde se trouve déchiré. Leur thèse ridicule que l'homme non chrétien n'est pas homme est d'un coup réduite à néant. Plus de privilégiés de Dieu! Plus d'élus, mais tous frères! L'identité du genre humain!

Un siècle auparavant, Montaigne avait hasardé de dire que ces nations *étranges* nous valaient bien. Seulement il s'était amusé aux discordances apparentes qui semblaient accuser une Babel morale en ce monde. Pascal en abusa pour nier la raison et l'accord de la vérité. Au siècle nouveau qui commence, on ne fait plus la faute de Montaigne. Tout au contraire on pose l'accord profond de la nature, la concordance des croyances et des mœurs. Les collections de voyages, imprimées et réimprimées, nos voyageurs, simples, mais de grand sens, un Bernier, un Chardin, firent déjà réfléchir. Le savant anglais Hyde montra que le parsisme fut originairement le culte du vrai Dieu (1700). Les jésuites eux-mêmes disaient que les Chinois en possédaient la connaissance et adoraient le Dieu du ciel. A l'autre bout du monde, chez les sauvages d'Amérique, le Grand-Esprit nous apparut de même.

Les jésuites se sont dépêchés de faire dire par leur professeur,

le rhétoricien Charlevoix, que Lahontan n'est pas un voyageur, que son voyage est une fiction, qu'on a écrit pour lui, etc. Ils l'ont dit, non prouvé. Tout indique que réellement il habita l'Amérique de 1683 à 1692. Peu importe d'ailleurs. Tout ce qu'il dit est confirmé par d'autres relations. Ce qui lui appartient, c'est moins la nouveauté des faits que le génie avec lequel il les présente, sa vivacité véridique (on la sent à chaque ligne). Il y a un accent vigoureux d'homme et de montagnard. Gentilhomme basque ou béarnais, ruiné par une entreprise patriotique de son père, qui eût voulu régler l'Adour pour exploiter les bois des Pyrénées, Lahontan courut l'Amérique, n'obtint pas justice à Versailles, et passa en Danemark. Il a imprimé en Hollande en toute liberté. Il expose, raconte, conclut rarement. Toutefois ce qu'avaient déjà dit pour l'éducation Rabelais, Montaigne, Coménius, ce qu'avait dit en médecine le grand Hoffmann (1692), Lahontan l'enseigne en 1700 : « Revenez à la nature. » Le siècle qui commence n'est qu'un commentaire de ce mot.

Deux choses éclatent par son livre : l'accord des voyageurs laïques, — la discordance des missionnaires.

L'accord des premiers est parfait. Les seules différences qu'on trouve chez eux, c'est que les premiers, Cartier, Champlain, parlent surtout des tribus acadiennes, algonkines, etc., demi-agricoles, de mœurs fort relâchées, et les autres des Iroquois, d'une confédération héroïque et quasi spartiate, qui dominait ou menaçait les autres.

Quant aux missionnaires, ils composaient deux grandes familles rivales : — les récollets, *pieds nus* de saint François, qui avaient plus de cinq cents couvents dans le Nouveau-Monde, moines grossiers et illettrés, agréables aux sauvages pour leurs *pieds nus*, mais peu réservés dans leurs mœurs ; — les jésuites, plus décens et plus politiques, prudens avec les femmes, ne vivant qu'avec leurs élèves convertis, les jeunes sauvages.

Les récollets disaient que les Indiens étaient des brutes, infiniment difficiles à instruire. Ils ne parlaient dans leurs relations que des tribus avilies, dégradées, faisaient croire que la promiscuité était la loi de l'Amérique. Les jésuites rabaissaient moins les sauvages, les déclaraient intelligens, prétendaient en tirer parti. Ils mentaient sur deux points, sur la religion des Indiens, qu'ils donnaient pour culte du diable; sur les conversions, plus menteurs que les récollets, ils soutenaient en opérer beaucoup, et profondes et durables. Sur tout cela, Lahontan déchira le rideau.

Les fameuses *Relations* des jésuites (1611-1672), lettres qu'ils envoyaient du Canada presque de mois en mois, avaient été un demi-siècle l'édifiant journal de l'Europe, journal intéressant, mêlé de bonnes descriptions, de touchans actes de martyrs, de miracles,

de conversions; tout cela très habile et fort bien combiné pour émouvoir les femmes, pour attirer leurs dons, pour les faire travailler à la cour et partout dans l'intérêt des bons pères. — Le brave capitaine Champlain montre déjà comment les commerçans avaient dans les jésuites leurs dangereux rivaux, et comment les dames (de Sourdis, de Quercheville, etc.) travaillaient à donner la direction exclusive à ces religieux, plus fins qu'habiles, et qui firent manquer tout.

Les *Relations* des jésuites n'ont garde d'expliquer ce que c'étaient que leurs martyrs. Ils ne l'étaient pas pour la foi, c'étaient des martyrs politiques. Alliés des Hurons, auxquels ils fournissaient des armes contre les Iroquois, dans la terrible guerre de frères que se firent ces deux peuples, les jésuites surpris dans les villages hurons étaient traités en ennemis. Une petite confédération, toujours citée par eux, trompait sur l'Amérique entière. Les Iroquois, héros cruels et tendus à l'excès d'un fier esprit guerrier, leur servaient à faire croire que tout le nouveau continent était un monde atroce, et par cette terreur ils le fermaient, s'en assuraient le monopole. Lorsque les voyageurs laïques s'y hasardèrent, ils virent tout le contraire. Ils trouvèrent chez les tribus de l'intérieur une touchante hospitalité.

Il faut voir dans Cartier, Champlain, mais dans Léry surtout, l'aimable, le charmant accueil que les peuples des deux Amériques faisaient à nos Français. Les pauvres gens croyaient que ces étrangers généreux prendraient parti pour eux, les défendraient contre leurs ennemis. Le mot que les femmes d'Afrique disaient à Livingston : « Donne-nous le sommeil! (la sécurité), » c'est l'idée des Américaines, quand elles faisaient au voyageur français une si tendre réception. On l'asseyait sur un lit de coton. Ces douces créatures, toutes nues, venaient pleurer à ses pieds, si bien qu'il ne pouvait s'empêcher de pleurer. C'étaient des petits mots de sœurs qui fondaient l'âme : « Quoi! tu as pris la peine de venir de si loin pour nous voir!... Que tu es donc aimable et bon! » — Ces observateurs excellens s'accordent en tout là-dessus. L'Amérique sentait qu'elle avait besoin de l'Europe, d'une Europe compatissante. Ces tribus, d'elles-mêmes humaines et douces, n'étaient ensauvagées que par leurs discordes intérieures, des vengeances mutuelles, des représailles qu'on ne savait comment finir. Leurs éternelles petites guerres avaient porté à la famille même une grave atteinte qui la menaçait réellement d'extinction. C'est ce qu'on a vu dans l'ancienne Grèce. Une vie trop guerrière y fit considérer la femme comme un être presque inutile, un embarras souvent funeste. De là une dépopulation infaillible et rapide.

Nos Français au contraire (c'est le défaut ou le mérite de cette

race), étonnamment empressés, amoureux, et jusqu'au ridicule courtisans de l'Indienne, si dédaignée des siens, s'en faisaient adorer. Ils n'avaient ni l'orgueil, ni l'exclusivisme de l'Anglais, qui ne comprend que son Anglaise. Ils n'avaient point les goûts malpropres, avares, du *senor* espagnol, son sérail et ses négrillons. Libertins près des femmes, du moins ils se mettaient en frais de soins et de galanteries. Ils voulaient plaire, charmaient et la fille, et le père, les frères, dont ils étaient les hardis compagnons de chasse. La tribu accueillait volontiers le fruit de ces amours, des métis de vaillante race. La femme américaine, se voyant aimée, désirée, se trouvait relevée. Notre émigrant français, roturier en Europe, simple paysan même, était noble là-bas. Il épousait telle fille de chef, parfois devenait chef lui-même.

Les esprits les plus positifs, Coligny, Henri IV, Colbert, avaient cru que notre Français (et surtout celui du midi) était très propre aux colonies, qu'un petit nombre de Français aurait créé un grand empire colonial. Comment? En se greffant par mariage sur le peuple indigène, en le pénétrant d'esprit européen : véritable colonisation, qui eût sauvé et transformé la race de l'Amérique, que le mépris sauvage des Anglais a exterminée. Ils ont fait une Europe, c'est vrai, mais supprimé l'Amérique elle-même, anéanti le *genius loci*. Ce qu'il aurait eu de fécond dans son mariage volontaire avec la civilisation, cela a péri pour toujours : crime contre Dieu, contre Nature! Il sera expié par la stérilité d'esprit.

Les jésuites, rois du Canada, maîtres absolus des gouverneurs, avaient là de grands biens, une vie large, épicurienne (jusqu'à garder de la glace pour rafraîchir leur vin l'été). Ce très agréable séjour était commode à l'ordre, qui y envoyait d'Europe ce qui l'embarrassait, parfois de saints idiots, parfois des membres compromis qui avaient fait quelque glissade. Ils n'aimaient pas qu'on vît de près les établissemens lointains qu'ils avaient au cœur du pays, qu'on vînt se mettre entre eux et les troupeaux humains dont ils disposaient à leur gré. Colbert se plaint à l'intendant de ce qu'ils empêchent les sauvages de se mêler aux Français par mariage ou autrement. Si ce monde fût resté fermé, ils auraient là fait à leur aise ce qu'ils ont fait au Paraguay, une société singulière où les sauvages, devenus écoliers, auraient été la matière gouvernable la plus agréable du monde (comme leurs imbéciles du sud dont parle M. de Humboldt). Seulement ces moutons n'auraient pu se garder des loups, lutter avec les fières tribus restées sauvages. Une terrible expérience fut celle du vaillant peuple des Hurons, qui, à peine christianisés, tombèrent dans une énervation telle que les Iroquois l'anéantirent (1650).

Rien n'était plus suspect aux jésuites que nos rôdeurs qu'on appelait les *coureurs de bois*. Tous les mensonges de ces pères sur l'horreur du monde sauvage, sur sa férocité, sur les hommes mangés ou brûlés, n'effrayaient guère nos vagabonds, chasseurs, marchands, etc. Ils s'étaient faits bons amis des Indiens. On les trouvait partout. Les jésuites s'appuyèrent des compagnies de Colbert, et obtinrent des ordonnances terribles contre les *coureurs*, à ce point qu'il fut défendu sous peine des galères d'aller à la chasse *à une lieue* (1)!

Ce système de précaution fut terriblement dérangé quand un hardi voyageur, le Normand Cavelier, sans s'arrêter à leurs fables sur les dangers de l'intérieur, descendit le Mississipi, découvrit en une fois huit cents lieues de pays, du Canada à la Louisiane. C'était un enfant de Rouen, en qui avait passé l'âme des grands découvreurs de Dieppe, des vieux Normands, précurseurs de Colomb et de Gama. Génie fort et complet, de calcul et de ruse, de patience, d'intrépidité, il avait pris les deux baptêmes, sans lesquels on ne pouvait rien. Il se fit noble, devint Cavelier de La Salle. Il étudia sous les jésuites, et les étudia, sut tout ce qu'ils savaient. Il en tira de beaux certificats, passa en Amérique, et là vit du premier regard qu'il n'y avait rien à faire avec eux, qu'ils empêcheraient tout. Il s'appuya des récollets et du gouverneur Frontenac, qui, chose rare, n'était pas jésuite. Tout jeune encore, il alla à Versailles, exposa à Colbert son plan hardi et simple de descendre le grand fleuve, de percer l'Amérique en longueur. Les jésuites soutenaient qu'il était fou; puis, la chose réalisée, ils soutinrent qu'ils savaient tout cela, qu'il les avait volés. Je laisse à M. Margry, qui en a réuni les pièces, l'honneur de reconstruire la superbe épopée de cette vie extraordinaire. Elle a les vraies conditions épiques : l'enfantement d'une idée héroïque, invariablement suivie, l'exécution hardie, habile, la catastrophe naturelle, le héros victime de la trahison et mourant de la main des siens. Il est intéressant d'y suivre le complot meurtrier, qui, tramé à Québec, à Saint-Louis, partout, n'existait pas moins sûr la flotte que l'on donna à Cavelier pour découvrir par mer l'embouchure du Mississipi. Le commandant Beaujeu avait en sa femme un jésuite qui surveilla la trahison. Cavelier, débarqué par lui avec des canons (sans poudre ni boulets), avec quelques colons affamés et découragés, fut tué comme un chien dans un bois.

Ces colons misérables auraient péri cent fois dans leur voyage immense pour retourner au Canada, sans la compassion des sauvages. On vit là la douceur, la sensibilité charmante de ces tribus

(1) *Ordonnances du Canada*, éd. R. Short Milnes, p. 93.

tant calomniées. Ils pleuraient en voyant la misère de nos fugitifs, souvent les adoptaient et leur donnaient leurs filles. Ces hommes imberbes et beaux comme des femmes, qui semblent toujours jeunes, étaient en réalité des enfans, tendres et bons, parfois colères, comme la femme sensible et nerveuse l'est par momens. Les représailles de guerre entre tribus étaient cruelles. Pourtant le plus souvent les prisonniers livrés aux veuves étaient adoptés par elles, remplaçaient le mort qu'on pleurait. Ils n'étaient nullement destructeurs comme l'a été l'Europe. Ils conservaient, sauvaient les races, même d'animaux. Forcés de tuer des castors, dans un pays très froid où les fourrures sont nécessaires, ils n'en faisaient pas le massacre indistinct que l'on a fait depuis. C'était chez eux un crime de détruire tout un village de castors. On devait au moins y laisser six mâles et douze femelles. Ils étaient convaincus que les castors délibéraient entre eux, et disaient : « Ils ont trop d'esprit pour n'avoir pas l'âme immortelle. » De là une généreuse fraternité avec ces nobles animaux, qui, bien traités, apprivoisés, devenaient des serviteurs utiles.

Chez ces douces tribus, Cavelier n'eût rencontré aucun obstacle. Il aurait mis à fin son projet admirable. Après avoir percé l'Amérique en longueur, il l'aurait ouverte en largeur, d'ouest en est. Il eût dans les deux sens établi une chaîne de forts sous lesquels nos coureurs de bois et leurs femmes indiennes, leur famille mêlée et les sauvages un peu agriculteurs auraient cherché abri et formé des villages. Le drapeau de la France eût partout défendu cette véritable Amérique et contre l'Iroquois, et contre l'Espagne, surtout contre l'exclusivisme destructeur des colonies anglaises qui a fait la fausse Amérique.

Cavelier put périr, mais la vérité ne périt pas. Les récits informes, incomplets, qu'on eut de l'expédition (Tonti, Joutel, Hennequin, etc.), laissèrent échapper la lumière. Elle éclata tout entière dans le livre de Lahontan.

Il eût dû éclairer Versailles; mais, pour en profiter, il eût fallu sortir franchement du bigotisme, épouser l'Amérique, je veux dire ne pas craindre les mariages des nôtres avec les Indiennes, les filles du Grand-Esprit. Le système suivi jusque-là d'envoyer là-bas des femmes catholiques (les coureuses que l'on ramassait, l'écume de la Salpêtrière) ne pouvait avoir qu'un piètre effet, créer un petit peuple blanc. L'autre aurait fait un grand empire métis.

La chose n'était pas difficile. Un exemple frappant suffisait pour le bien montrer. Le baron de Casteins, officier béarnais, au lieu de prendre une blanche, avait épousé une Indienne, était devenu chef des Abenakis. N'ayant pas converti son peuple, il se trouvait dis-

pensé du contact dangereux des jésuites, des intrigues des missions. Il était devenu une espèce de roi, s'était fait un trésor pour les cas imprévus, était estimé, redouté. De tels chefs, leurs enfans, heureusement mêlés des deux races, seraient restés tributaires de la France pour avoir son secours contre les Iroquois,

On ne pouvait rien faire en Amérique que par la liberté. Les esprits généreux, humains, Coligny, Henri IV, Vauban, auraient voulu en faire un grand refuge des persécutés du vieux monde, de tant de gens qui, pour cause de religion ou autre, étaient déterminés, sans espoir de retour, à changer de patrie. Il fallait des colons libres et de Versailles, et de l'administration détestable du Canada, des commis, des missionnaires. En 1712, on imagina de céder au banquier Crozat, créancier du roi, ce qu'on appelait la Louisiane (la plus grande partie des États-Unis d'aujourd'hui). Crozat, homme d'esprit, agit avec intelligence, n'envoya que de sages et honnêtes cultivateurs; mais il n'était pas libre. Il ne put rien, fut accablé entre l'Espagnol et l'Anglais, se trouva trop heureux en 1717 d'abandonner son privilége, qui passa augmenté à la Compagnie d'Occident.

Law avait justement tout ce qui manquait à Crozat. Il était protestant. Sa personnalité, hautement impartiale et généreuse, donnait confiance. En prenant pour caissier et principaux commis le réfugié Vernezobre et d'autres protestans, il annonçait assez la libéralité d'esprit qui présiderait à ses établissemens. Le régent lui donnait, on peut le dire, carte blanche. La compagnie, indépendante de la vieille administration, devait nommer elle-même les magistrats, les officiers des troupes coloniales. Elle faisait la paix et la guerre avec les sauvages. Elle pouvait construire des vaisseaux de guerre. Elle occupait non-seulement le long cours du Mississipi, mais ses affluens, qu'on lui cédait encore. Sa direction intelligente se marque par deux choses. On remonta le fleuve, et dans une situation dominante, admirable, on fonda la Nouvelle-Orléans, la reine du bas Mississipi. Pour le fleuve central, Law ne comprit pas moins l'importance de la grande position; il l'occupa personnellement, s'établit chez les Illinois.

Son plan était-il chimérique? Le mauvais succès l'a fait dire; mais Law ne périt en Amérique que parce qu'il périt en Europe. S'il eût duré et dirigé lui-même ce qu'il venait de commencer à peine, les résultats pouvaient être meilleurs. Sa colonie, qui partait du midi, eût exploité une belle source de bénéfices que le Canada n'avait point, la riche culture du tabac. Dira-t-on que les nôtres étaient des paresseux, peu propres à la vie agricole? Mais ceux qui profitèrent de leur désastre, ceux que le tabac enrichit tellement dès

1750, qu'étaient-ce, sinon les moins laborieux des Anglais, l'orgueilleuse et fainéante race des *cavaliers* de Charles Ier?

L'énorme espace que l'on cédait à Law n'avait que quatre cents agriculteurs blancs en 1712, sept cents en 1717; mais cela même était un avantage. Rien de gâté d'avance. La virginité du désert. Ce n'était pas, comme le Canada, une petite Europe. On avait fort sagement laissé le Canada à part. La jeune Louisiane (le monde immense qu'on appelait ainsi), avec ses rares tribus sauvages, s'offrait neuve et entière au génie créateur du siècle nouveau qui s'ouvrait. Par un système tout contraire à celui des jésuites et des commis du Canada, la compagnie, loin de gêner les communications entre les nôtres et les Indiens, de faire payer fort cher des patentes aux chasseurs, donna des récompenses et des primes aux *coureurs de bois*.

En Amérique, Law partait exactement de rien; — en Europe, de très peu de chose. Qu'était la mise première de sa Compagnie d'Occident? Rien que quatre millions de rentes. Qu'étaient les concessions commerciales qu'on lui fit? L'héritage obscur, incertain, de nos compagnies endettées. Law eut plus tard les *fermes*, etc.; mais ce fut après son succès, lorsque ses actions étaient montées très haut, et qu'on était déjà en plein *système*. En avril 1719, quand il parvint à le lancer avec tant de bonheur, qu'offrait-il? Rien que l'espérance.

Ce que les compagnies de Colbert n'avaient pu quand le pavillon français dominait les mers, devait-on l'espérer après une si longue ruine? La marine royale était tuée; Toulon, Brest étaient des déserts; on vendait pour le bois les vaisseaux de Louis XIV. La marine commerciale, sans protection, captive dans les ports, avait chômé, langui, péri. Le Levant même, qui si longtemps nous fut propre à l'exclusion de tous les peuples, nous avait échappé, au grand profit des Anglais, des Hollandais. Nos Antilles, qui au milieu du siècle devinrent très productives et donnèrent lieu à un grand mouvement maritime, étaient alors au plus bas. La *traite* était aux Anglais seuls. Seuls ils couraient les mers de l'Amérique espagnole, y imposaient leur contrebande. De tous nos ports, un seul, Saint-Malo, riche par *la course*, avait fleuri, grossi de la ruine commune. Même il profitait des débris, avait acheté le privilége de la Compagnie des Indes orientales. — Compagnies misérables, relevées fictivement dans la décrépitude du grand règne, tristes ombres, les filles d'un mort! Law supposa pourtant que, si ces malheureux débris étaient réunis dans une même main, on en tirerait quelque parti, que d'abord à cette unité on gagnerait la dépense des rouages multiples, des chefs inutiles et nombreux, qu'une compagnie unique qui aurait l'œil

sur les deux mondes aviserait bien mieux aux besoins mutuels, aux échanges avantageux, etc.

Les administrateurs des compagnies défuntes réclamèrent vivement; mais quand on les pressa, qu'on leur demanda sérieusement s'ils étaient sûrs, dans l'état misérable où tout était tombé, de les ressusciter, ils dirent franchement : « Non. » Alors on passa outre. On adjugea à Law ces corps morts, et sa Compagnie d'Occident put s'appeler *Compagnie des Indes*, ayant dès lors à elle seule un monopole universel du commerce qui n'était plus, — *le monopole* (au fond) *de rien*.

D'autant plus merveilleux fut, au printemps de 1719, le retour de la confiance, la renaissance du crédit (1). Les économies taciturnes et si cachées, qu'on faisait dans certaines classes austères et abstinentes, hasardent de se montrer. L'argent perd sa timidité. Il s'arrache des caves, des poches profondes. Des doublures on découd les monnaies d'un autre âge.

La France, tant de fois ruinée, avec étonnement voit l'argent rouler à la banque. On a hâte de se défaire du vil métal et d'avoir du papier. Est-ce un songe? Il faut croire qu'on s'est retrouvé riche, car on achète, on vend, on fabrique. C'est de ce jour que l'art reprend au XVIII^e siècle et que l'industrie recommence. On se rend au miracle. Les douteurs s'humilient. Ils voient, ils touchent, ils confessent le symbole de cette religion merveilleuse et spiritualiste : « que la richesse, fille de l'opinion, est une création de la foi... »

J. MICHELET.

(1) On est ici au début du *système*, par conséquent fort loin du dénoûment, de la débâcle, dont nous aurons prochainement à nous occuper.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 janvier 1863.

La cérémonie de l'ouverture de la session est accomplie. Le discours impérial, dont certain bruit avait voulu nous faire appréhender l'absence, a été heureusement prononcé, et, à l'heure qu'il est, reproduit par les journaux ou placardé aux portes de nos mairies, il a été lu par tout le monde. De la bouche de M. le ministre d'état sont sorties les paroles sacramentelles : « Au nom de l'empereur, je déclare la session ouverte. » Le rideau est levé : à quelle représentation allons-nous assister? J'ai entendu dire à un ancien lord-chancelier d'Angleterre, à un de ces Nestors de la vie parlementaire du royaume-uni, qu'en Angleterre jamais le cours d'une session n'avait réalisé les prévisions de l'ouverture, et qu'il était par conséquent inutile d'émettre des conjectures sur la marche et le dénoûment de la pièce qui allait se jouer. Cette observation est inapplicable aujourd'hui à la France. Nos chambres n'ont même pas, comme les chambres anglaises, la faculté d'introduire sur la scène l'espiègle imprévu. En politique pas plus qu'en littérature, nous ne sommes un peuple shakspearien. Immuables classiques, nous préférons, suivant l'expression impériale, aux luttes stériles les délibérations sérieuses. Point donc de curiosité haletante : attendons avec la gravité convenable les délibérations qui vont commencer.

D'ailleurs le discours de l'empereur n'appelle pas précisément l'attention sur l'avenir; il est plutôt consacré au passé. C'est le sommaire habile des questions politiques qui se sont développées pendant la durée de la législature dont le mandat expire cette année. Nous avons trop souvent exprimé notre opinion sur ces questions diverses, à mesure qu'elles se sont produites et ont fourni leur carrière, pour oser répéter nos appréciations à propos de l'histoire concise que vient d'en tracer l'empereur. Nous avons le travers de porter à l'avenir plus d'intérêt qu'au passé; aussi nous avons surtout remarqué les conseils que l'empereur adresse aux députés à la fin de son discours. Parmi ces brèves paroles, il en est une qui nous a particulièrement rappés : « Ne laissez pas ignorer, a dit l'empereur, qu'il reste

beaucoup à faire pour perfectionner nos institutions, répandre les idées vraies et accoutumer le pays à compter sur lui-même. » C'est parler d'or, et il nous est impossible d'exprimer avec une suffisante énergie toute la conviction que rencontre en nous cette déclaration impériale. Nous trouvons là le résumé puissant des principes qui nous inspirent dans la politique intérieure : qu'il nous soit également permis d'y voir un encouragement à nos modestes et persévérans efforts. Oui, il y a beaucoup à faire pour porter nos institutions au degré de perfection désirable; oui, il y a beaucoup à faire pour répandre en France les idées vraies; oui, il y a beaucoup à faire surtout pour accoutumer le pays à compter sur lui-même. Nous voudrions que ce programme fût médité avec l'attention qu'il mérite, fût discuté avec la liberté qu'il implique, fût rempli avec la sincérité et l'application qu'il commande, et nous n'en demanderions point d'autre pour la cause libérale dans les prochaines élections. C'est justement pour que les idées vraies se puissent répandre et pour que le pays s'accoutume à compter sur lui-même qu'il faut que nos institutions soient perfectionnées par d'efficaces et salutaires réformes. Quand on voit si clairement le but, serait-il en effet possible que l'on méconnût la réalité des obstacles? Les obstacles qui empêchent la diffusion des idées et nous ajouterons des sentimens généreux, les obstacles qui empêchent le pays de s'accoutumer à compter sur lui-même, ne sont-ils point dans la législation restrictive qui entrave la réalisation de la formule vivante du libéralisme, le gouvernement du pays par le pays? Il importe que les idées vraies et les bons sentimens se répandent; mais comment cela est-il possible, si les lois découragent l'initiative individuelle et l'esprit de libre association, si elles intimident la presse, c'est-à-dire le mécanisme même par lequel s'opère, surtout dans l'état de notre civilisation, la communication entre les intelligences et les âmes? Si vous voulez que le pays marche en comptant sur lui-même, la première chose à faire n'est-elle pas de dénouer les lisières qui lui ôtent la spontanéité et la responsabilité de sa conduite?

La liberté de la presse se prescrit ou se recommande au nom de plusieurs ordres de droits et d'intérêts. La revendication la plus haute de cette liberté se fonde sur le droit, droit que les principes de 1789 ont vainement consacré jusqu'à ce jour; dans l'ordre des argumens philosophiques, la liberté de la presse se présente comme le résumé et la sauvegarde de toutes les libertés, et l'on peut affirmer avec Royer-Collard que là où elle vient à manquer, les autres libertés demeurent sans garantie. Mais nous avons vécu en des temps où le droit a perdu sa force de persuasion sur les âmes fatiguées et grossières. La liberté de la presse peut encore être invoquée au nom des intérêts intellectuels de la France : certes la gloire intellectuelle est une des gloires auxquelles notre pays ne peut être insensible, et il n'est pas de nation où l'émulation que nourrit la liberté de penser et d'écrire puisse, plus que chez la nôtre, profiter à l'activité des esprits, à la culture des intelligences, à l'éducation des âmes. La presse ne peut parmi

nous tomber en décadence sans éclipse pour le génie français. Encore semble-t-il que pour notre époque cet ordre de considérations soit trop délicat; à ce point de vue, auprès de bien des gens, la liberté d'écrire n'est qu'une brillante superfluité. Si nous parlons droit, on nous répond chimère et danger révolutionnaire; si nous parlons honneur intellectuel, on nous répond luxe inutile. Quoi qu'il en soit, il faut pousser à bout la vulgarité de nos adversaires, et l'argument utilitaire nous en fournit le moyen. Oubliez l'utilité de la discussion des idées et de la controverse des intérêts; vous ne pouvez refuser à la presse la liberté sans lui enlever sa vertu utilitaire par excellence, sans atrophier sa publicité. Affaibli dans son moteur, cet instrument perd son énergie et sa puissance dans tous ses rouages. Or la publicité vigilante, sagace, complète, rapide, est un besoin aussi impérieux de notre temps que la vapeur et l'électricité. Nous donnons, dans le régime auquel nous soumettons la presse, l'exemple d'une contradiction colossale qui sera l'étonnement et la risée de la postérité. Quoi! dira-t-on un jour (on le dit déjà dans les pays libres), c'est au moment où la France se couvrait de chemins de fer et de fils électriques, où elle se munissait des moyens les plus avancés pour mettre en communication dans son sein les choses et les intérêts, c'est dans ce même moment qu'elle se condamnait, dans ces voies de communication intellectuelle que la publicité représente, au système de roulage le plus lent, le plus rétrograde et le plus mesquin! On raillera notre inconséquence; quant à nous, nous avons malheureusement de justes motifs de nous en affliger. Nous en avons un, par exemple, sous nos yeux mêmes dans ce qui s'est passé à l'occasion de la détresse des populations ouvrières de la Seine-Inférieure. Notre presse timorée, négligente, paralytique, n'a instruit la France ni à temps, ni assez complétement. Certes le malheur de ces ouvriers qui depuis le mois d'octobre perdaient par milliers leurs moyens de vivre est bien lamentable; mais ce qu'il y a de plus grave après cette calamité, ce qui est effrayant, ce qui donne le frisson, c'est que, grâce à la mauvaise constitution de sa presse, la France ait ignoré si longtemps cette misère et ait tant tardé à lui porter secours.

Ah! il reste beaucoup à faire pour accoutumer ce pays à compter sur lui-même; on est transpercé de la vérité poignante de ce mot quand on songe à la détresse rouennaise. Tout homme d'état digne de ce nom doit voir là un exemple de la triste influence que des institutions imparfaites peuvent exercer sur les mœurs d'un peuple. Il faut qu'on sache en effet jusqu'à quel point ce mot a été vrai dans cette circonstance. Nous sommes en janvier; c'est en septembre ou en octobre qu'on eût dû mettre la France au courant des souffrances des ouvriers de Normandie et ouvrir les souscriptions, car la détresse a commencé ici à peu près en même temps que dans le Lancashire. N'y a-t-il point une ironie cruelle dans ce fait que durant plusieurs semaines nos journaux ont été remplis des détails sur la détresse du Lancashire que leur fournissait une agence de traduction des feuilles an-

glaises, tandis que sur notre sol français des milliers de Français, à trente ou quarante lieues de Paris, souffraient sans qu'un écho de leurs gémissemens nous fût apporté par la presse française? Mais pourquoi, dira-t-on, les chefs d'industrie de Rouen n'ont-ils point signalé eux-mêmes le mal tout de suite? Cela eût été facile dans les pays où les citoyens sont accoutumés par la liberté à compter sur eux-mêmes, c'est-à-dire à se mouvoir dans leur sphère d'action légitime; mais il n'en est pas ainsi en France : nous n'avons pas l'habitude de l'initiative privée, nous n'avons pas la liberté de réunion et la plate-forme retentissante des *meetings*. Il eût fallu alors s'adresser à la presse. La presse! Qui dans ce pays affronte la publicité sans trembler? Ne se serait-on pas exposé au reproche périlleux d'exciter une agitation factice, de troubler la tranquillité publique, de propager de fausses alarmes? La misère, c'est l'attribut naturel de l'aristocratique Angleterre; mais ne serait-ce pas manquer de patriotisme que d'annoncer qu'il peut y avoir en France cent mille ouvriers sans salaire et sans pain? Nous comprenons les scrupules, les timidités des personnes honorables et dévouées qui ont organisé le comité de bienfaisance de la Seine-Inférieure, à l'endroit de la publicité et de la presse. Ils ne sont point coupables du retard regrettable que leur circonspection a mis à la réparation du mal; ce retard ne doit être imputé qu'à nos imparfaites institutions et aux mœurs publiques que ces institutions nous ont données. Ils ont même agi prudemment peut-être pour le succès de leur œuvre en s'interdisant toute relation avec les journaux. Ils ont mis ainsi leur charitable entreprise à l'abri de tout prétexte de défaveur. La vérité, lente à se révéler, a fini pour ainsi dire par faire explosion toute seule. Si l'élan de la France n'a pas été assez prompt, si de cruelles douleurs ont été trop tardivement secourues, on ne doit donc en accuser que les tristes causes qui empêchent ce pays de s'accoutumer à compter sur lui-même.

Cependant, qu'on veuille bien le remarquer, si le secours complet et rapide de la publicité était dû à un malheur public, c'était bien à un désastre de la nature de celui qui frappe nos ouvriers cotonniers. Cette calamité n'était pas en effet de celles qui se manifestent du premier coup et s'imposent à l'attention générale par une révélation matérielle et violente. Cette détresse ne ressemblait point par exemple à ce fléau des inondations qui émut la France il y a quelques années. Lors des dernières inondations du Rhône, le pays tout entier fut averti sur-le-champ par l'impétuosité du fléau et par ses ravages monstrueux. Là le mal était à la fois instantané et visible dans toute son horreur. Aussi l'élan de la nation fut-il soudain et général. Une souscription publique fut ouverte sur-le-champ; elle produisit douze millions. Tout vint en aide à cette souscription : les personnes opulentes mesurèrent leurs offrandes au dommage, et apportèrent des souscriptions dignes d'elles; l'administration prêta dans cette œuvre un large concours à l'initiative privée; les préfets, si influens dans nos départemens,

et leur état-major de monde officiel encouragèrent le mouvement. L'état reçut les souscriptions dans ses caisses. Dans les villes, dans les cantons ruraux où des comités de souscription n'étaient pas organisés, les percepteurs recevaient les offrandes. Rien de semblable ne s'est passé pour les cent trente mille ouvriers de la Seine-Inférieure condamnés au chômage. Leur malheur n'a pas été annoncé par les signes étourdissans d'un cataclysme physique. La misère cette fois s'est introduite parmi nous sournoisement. Ce n'a point été le flot d'un déluge emportant en un clin d'œil les digues de pierre et dévastant les campagnes : c'est le dénûment s'attaquant à des digues humaines et les affouillant pierre à pierre, c'est-à-dire homme par homme, dans l'obscurité et dans le silence. Il y a dans les origines et la marche d'une crise industrielle quelque chose d'abstrait et de complexe qui se dérobe à l'attention, et ne pénètre que peu à peu et à grands renforts d'explications dans l'intelligence et la sympathie publiques. Pourtant les effets réels de ces crises ne sont pas moins douloureux que ceux des grandes colères de la nature; c'est toujours la chair et l'âme de l'homme et de masses humaines qui palpitent dans l'étreinte de la misère. Ces infortunes qui ne se dénoncent pas elles-mêmes par le fracas d'un désastre matériel sont donc plus dignes encore d'intérêt que les autres; plus que les autres, elles ont besoin d'être révélées, protégées, secourues par les efforts de l'initiative privée, par le zèle et le dévouement d'une publicité vigilante. C'est ce qui nous a fait regretter au début la lenteur, les hésitations de la presse française envers la détresse du département de la Seine-Inférieure. Nous avons déploré qu'elle n'ait pas compris tout de suite que c'était à elle d'aller arracher à la Normandie son douloureux secret, que c'était à elle d'aller au-devant de cette pauvreté honteuse et timorée pour la faire connaître et comprendre au pays, que c'était à elle de faire en cette circonstance un sincère effort de liberté, et de le consacrer à une bonne action nationale.

A l'heure qu'il est cependant et bien qu'on ait perdu trop de temps à organiser la chaîne de secours, l'impulsion est donnée, et le cœur du pays commence à être ému. Le mouvement se produit tard, mais il arrive encore à propos, car malheureusement la misère au sein des populations ouvrières de Normandie est aussi grande qu'elle l'ait jamais été depuis deux mois. En Angleterre, le travail reprend un peu dans l'industrie cotonnière et le chômage diminue. Il n'en est point encore ainsi en Seine-Inférieure. Des informations de Rouen toutes récentes nous apprennent que l'intensité du mal ne diminue pas, qu'il n'est pas encore possible d'en prévoir le terme, que le mal atteint des proportions qui ne peuvent être exactement connues, que chaque jour le nombre des malheureux grossit par la révélation de misères jusqu'à présent ignorées. Il ne faut cependant pas désespérer que la fraternité publique ne puisse apporter des soulagemens efficaces à cette détresse. Depuis quelques jours, le mouvement des souscriptions s'est généralisé et accéléré, et la presse lui prête un plus actif concours.

Nous ne serions pas surpris que les sommes recueillies eussent déjà dépassé le premier million. Nous devons dire aussi que le comité central de Rouen a organisé le système de répartition des secours avec un zèle intelligent, et que les souscripteurs peuvent être assurés du bon emploi de leurs contributions. Des sous-comités ont été créés dans toutes les paroisses de Rouen, dans les divers cantons de la Seine-Inférieure, dans les communes où sévit le chômage, et les secours sont répartis proportionnellement aux besoins. A la fin de décembre, il avait été fait une répartition de 135,000 francs; une répartition semblable doit être opérée aujourd'hui même, et nous espérons que les distributions vont devenir plus fréquentes à mesure que la souscription donnera des résultats plus importans. Maintenant que la glace de la grande publicité est rompue, nous croyons que le comité de Rouen publiera à des intervalles rapprochés, tant que durera la crise, le compte-rendu de ses opérations. En face de la statistique du chômage, il devra établir les ressources fournies par l'initiative privée, et nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir de moyen d'appel plus éloquent à la générosité nationale que la publication périodiquement répétée d'un tel bilan, que tous les journaux sans doute se feront un devoir de reproduire. Cette organisation des secours et les premières répartitions, si minimes qu'elles aient été, ont déjà produit un heureux effet parmi la population souffrante; elles ont fait pénétrer au sein de cette lugubre misère une lueur d'espoir et une chaleur de bons sentimens. Le moral, comme on dit, se relève. Tous les avis de Normandie sont d'accord pour proclamer la dignité ferme et résignée avec laquelle les populations frappées par le chômage supportent leur infortune. Ce n'est pas seulement de la sympathie et des secours que nous leur devons, c'est de l'admiration. Le mal fait surtout ses ravages dans le pays de Caux. Ces braves Cauchois sont en vérité une forte et vaillante race; parmi eux pas un murmure, ils apprécient avec calme, ils jugent froidement leur situation : « Que voulez-vous? disait un de ces tisserands, parlant du chômage; quand il n'y a pas de blé dans la trémie, le moulin ne peut pas moudre; il n'y a pas de coton en fabrique, on ne peut pas pousser la navette. » C'est la même foi robuste, la même confiance dans le vieux pays des aïeux qu'on nous raconte de ces autres Cauchois d'au-delà de l'Atlantique, de ceux du Canada, de l'Acadie et du Cap-Breton.

Grâce aux causes qui empêchent le pays de s'accoutumer à compter sur lui-même, et qui, dans cette circonstance, ont empêché jusqu'ici les citoyens de remplir dignement envers les ouvriers de la Seine-Inférieure leurs devoirs de fraternité sociale, le gouvernement se croit obligé de demander aux chambres un crédit pour venir au secours de ces populations. Nous nous étions, quant à nous, attendus à cette extrémité, et ce n'est point notre faute si l'on y est arrivé. Nous entendons déjà de vives protestations contre la demande de crédit annoncée dans le discours impérial. « Au nom de Dieu, nous dit-on, pas d'aumône officielle, pas de charité par

la voie législative! Ce projet de crédit ne supposerait-il pas que la charité privée ne peut point faire en France ce qu'elle a fait en Angleterre? Ne ferait-il pas à notre caractère national une injure contre laquelle tous les cœurs français doivent protester? Est-il sage de recommencer l'expérience des ateliers nationaux? Ne s'expose-t-on point à décourager par l'intervention de l'état ce mouvement de la charité privée qui commençait à peine, mais qui se prononçait avec une chaleur pleine d'espérances? D'ailleurs, avant de déclarer l'impuissance de l'initiative privée, l'administration est-elle bien sûre d'avoir fait tout ce qui dépendait d'elle pour en seconder l'élan? La France est tenue dans de tels liens, a contracté de telles habitudes que, même quand elle veut agir par elle-même, elle a encore besoin que l'influence administrative s'associe aux efforts particuliers des citoyens; avons-nous vu jusqu'à présent dans l'œuvre de la souscription rouennaise un essai d'association semblable? Nous ne parlons pas de l'administration de la Seine-Inférieure, qui a mérité d'unanimes éloges; mais le vent des autres préfectures a-t-il été favorable à la souscription? L'empereur s'était inscrit dès l'origine sur la liste des contributions volontaires; ce grand exemple a-t-il été suivi généralement dans le monde officiel, et n'y a-t-il pas rencontré une apparente inertie? Chacun n'a-t-il pas remarqué l'abstention singulière des organes de la presse officieuse dans le mouvement des souscriptions? Ces nombreuses populations rurales, auxquelles les journaux n'arrivent point, ont-elles été informées au moins par les placards du *Moniteur des communes* de la triste situation des ouvriers cotonniers et de l'œuvre de charité spontanée à laquelle la France était conviée? »

Si nous reproduisons ces objections et ces plaintes, c'est parce qu'elles résument ce que l'on nous dit, ce que l'on nous écrit même avec plus d'énergie. Pour notre compte, nous ne nous y associerons que dans une faible mesure. Si l'on a peur du crédit demandé par le gouvernement, que l'on redouble donc de zèle et d'efforts dans la souscription, que l'on se mette sérieusement en mesure de réaliser, par les offrandes privées, les dix ou douze millions strictement nécessaires à la subsistance des ouvriers en chômage. Nous ne connaissons pas encore le chiffre auquel sera porté le crédit demandé par le gouvernement; mais nous savons bien qu'il ne peut être pourvu à ce crédit qu'avec des ressources qui ne sont pas prévues au budget de 1863, que le ministre des finances, pour le bon ordre de ce budget, ne demanderait pas mieux que de n'avoir point à proposer ce crédit supplémentaire, que du moins il sera enchanté si dans la pratique le succès de la charité privée lui permet de ne pas dépenser la totalité du crédit voté. En réalité donc, entre la charité législative et la charité privée, la question demeure entière; la charité législative peut être considérée comme une réserve à laquelle on n'aura recours que dans la mesure où la charité privée aura laissé sa tâche imparfaite. C'est une sécurité, car, quoi qu'il arrive, il est une chose qui ne doit pas être laissée dans le doute et livrée au hasard : c'est le pain quotidien du malheureux ouvrier en chômage. Que la

charité privée le sache donc, le comprenne, le sente : elle n'est point relevée de son devoir par l'intervention du gouvernement. Sa tâche demeure entière, et, à moins qu'elle ne commette la lâcheté de s'abandonner elle-même, elle doit, elle peut la remplir jusqu'au bout.

Mais la question doit être envisagée à un autre point de vue. Devant la calamité que nous avons sous les yeux, le gouvernement et l'effort libre et spontané des citoyens peuvent se concerter sans se confondre et se neutraliser. Chacun a sa sphère d'action distincte et son œuvre propre. Il est des choses que seul le gouvernement peut faire; il en est d'autres que seule l'initiative privée peut accomplir. Il importe qu'autant que possible les secours soient donnés aux ouvriers valides sous la forme saine et digne du travail. La charité privée, quel que fût son succès, ne pourrait employer des milliers d'ouvriers, cent mille peut-être, à un travail utile. L'état en France le peut. En France, l'état est le plus grand entrepreneur de travaux publics, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le plus grand consommateur de main-d'œuvre. En France, l'état fait les travaux d'utilité générale, il participe à la construction des chemins de fer, il ouvre des routes, il creuse des canaux, il élève ou restaure des monumens et des édifices. Il peut donc employer à des travaux extraordinaires des ouvriers en chômage et appliquer utilement leur activité. Est-ce à dire que ce puissant concours de l'état soit suffisant pour soulager une misère comme celle des populations de la Seine-Inférieure? Non. Supposez que l'état occupe les ouvriers valides de ce département à des travaux de terrassement. Des filateurs, des tisserands ne peuvent être de bons terrassiers. Les travaux de terrassement se paient au mètre cube de terre déplacée. A ce métier, pour eux pénible et nouveau, le filateur, le tisserand, gagneront 75 centimes, 1 franc, 1 franc 25 centimes par jour, tout juste assez pour leur plus stricte subsistance, pas assez pour leurs familles, pour ceux de leurs proches qui, en temps ordinaire, vivent d'eux. Pourvoir à la subsistance des ouvriers valides en les employant à un travail utile, voilà ce que peut faire l'état. Au-delà, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de pourvoir à la subsistance des vieillards, de la femme, des enfans, commence l'œuvre dont la libre charité privée doit avoir à cœur de remplir les devoirs et d'alimenter les ressources. Elle seule peut vivifier par de bons sentimens le soulagement de ces misères; elle seule peut s'assouplir aux formes accidentelles et changeantes sous lesquelles elles se présentent; elle seule a pour mission, toutes les fois que cela lui est possible, de déguiser ses dons sous la forme la plus convenable à la dignité de la pauvreté secourue, par la création de fourneaux économiques qui diminuent les frais de l'alimentation, par la subvention d'écoles de couture où les femmes et les jeunes filles peuvent trouver de légers salaires, par des distributions de bons de pain, de viande, de bois, aux enfans fréquentant les écoles. Les deux tâches, celle de l'état et celle de la charité privée, sont toutes deux bien délimitées, quoique bien vastes. A l'état le soin d'occuper et de rémunérer cent mille ouvriers valides; à la charité privée le soin de

faire vivre deux cent mille vieillards, femmes et enfans! Nous espérons que des voix éloquentes sauront dans nos chambres établir et maintenir cette distinction à propos du crédit demandé par le gouvernement, et sauront profiter de cette circonstance pour adresser à la générosité publique un appel retentissant. Que la charité privée, avec une œuvre si vaste et si pressante devant elle, ne se laisse donc pas décourager par l'intervention de l'état et ne cherche pas dans cette intervention un prétexte à sa défaillance. Le sentiment d'un devoir grandement rempli serait une honnête et féconde satisfaction pour la conscience de la France. Pouvant le bien, nous aurions montré que nous voulions et savions le faire. Nous nous rendrions alors ce témoignage, que nous sommes en état de compter sur nous-mêmes, et la vie politique de notre pays ne serait pas la dernière à profiter du réveil de ce mâle et honnête sentiment.

La question des prochaines élections, qui plane sur le discours impérial, va dominer également la session qui commence. La phrase du discours de l'empereur sur laquelle nous avons insisté peut servir de base d'opérations aux membres du corps législatif qui ont donné des gages constans à la cause libérale. Le nombre de ces députés est petit, mais leur mission est grande. Grâce aux immunités dont ils jouissent au sein de la chambre, ils ont seuls la puissance de tracer le programme électoral de l'opinion libérale et de le placer devant le pays sous une forme saisissante. Le cours de la session nous fournira plus d'une fois l'occasion d'énoncer et de développer les articles nécessaires et fondamentaux de ce programme.

Dans tous les pays modernes, de temps en temps la situation des banques figure parmi les questions politiques les plus importantes. Cela est arrivé souvent aux États-Unis, en Angleterre, et le même fait semble se produire en France à l'heure qu'il est. Il s'agit toujours, dans ces circonstances, des oscillations des réserves métalliques des banques et des mesures les plus propres à conjurer la sortie du numéraire. Des discussions semblables s'engagent en ce moment à propos de la situation de la Banque de France publiée récemment par *le Moniteur*. Cette situation n'était rien moins que favorable : l'encaisse était descendu à 268 millions, et les engagemens exigibles s'élevaient, en ajoutant les comptes courans à la circulation, à près de 1 milliard 100 millions. La proportion théorique qui veut que l'encaisse des banques représente au moins le tiers des engagemens exigibles n'était plus observée. Ici s'élève le débat ordinaire : quel est pour la banque le moyen le plus rationnel et le plus efficace de reconstituer son encaisse? Ce moyen est connu : il a été souvent pratiqué ; il a toujours produit un effet prompt et certain : c'est l'élévation de l'escompte jusqu'au niveau qui favorise la rentrée des espèces. Ce moyen est fondé sur la véritable intelligence des phénomènes économiques qui influent sur le mouvement des métaux précieux. Ces métaux, étant la représentation la plus commode et la plus disponible du capital, éprouvent dans leurs mouvemens, avec une sensibilité extrême, l'influence des variations du loyer des capitaux. Ils ont

une tendance naturelle à se diriger sur les points où le loyer des capitaux est relativement le plus élevé. En d'autres termes, ils suivent la loi de l'offre et de la demande, et quittent le marché le moins cher pour aller sur le marché le plus cher. C'est donc un point très délicat dans le gouvernement des banques que la fixation du taux de l'escompte à son niveau véritable, tel qu'il résulte de la situation du marché. Sir Robert Peel, qui avait étudié toute sa vie la question des banques, qui avait vu les fâcheux effets du cours forcé des billets, dont le premier titre de gloire fut la reprise des paiemens en espèces, était si frappé des difficultés qui entouraient les gouverneurs des banques dans la fixation du taux d'intérêt et du danger qui pouvait suivre leurs erreurs d'appréciation et leurs fausses mesures, qu'il avait voulu dérober autant que possible aux gouverneurs de la Banque d'Angleterre la liberté de leur initiative à cet égard. La Banque d'Angleterre, telle qu'il l'a réformée, est en quelque sorte pour la fixation du taux de l'escompte un instrument automatique; elle est tenue d'abaisser l'intérêt ou de l'élever en quelque sorte machinalement suivant le rapport existant entre la réserve métallique et la réserve des billets; elle ne fait pour ainsi dire que marquer le taux de l'intérêt comme une montre marque l'heure, comme un thermomètre marque le degré de la température.

Malgré les inconvéniens accidentels du système de sir Robert Peel, on est tenté de regretter qu'il ne règne point en France, quand on voit la lutte des intérêts qui s'agitent autour de notre Banque toutes les fois que sa situation commande un changement du taux de l'escompte. Aujourd'hui, par exemple, contre une élévation devenue nécessaire, on oppose à l'intérêt de la Banque l'intérêt de la Bourse. Que la Banque se procure de l'or comme elle voudra! crie la spéculation, mais qu'elle se garde bien de provoquer la baisse des valeurs par une élévation de l'escompte! Nous ne croyons point que l'antagonisme d'intérêts que l'on met en avant soit, dans les circonstances présentes, aussi fondé qu'on le donne à entendre; mais quand il le serait, l'intérêt dominant doit être le crédit de la Banque. Il importe que ce crédit ne puisse pas être mis en question un seul jour et que le doute que la Banque pourrait être réduite à ne point rembourser ses billets en espèces n'entre pas un seul moment dans les esprits. Avec un encaisse de 268 millions, qui tend, dit-on, à décroître, il est urgent d'aviser. Si l'on ne mettait pas le taux de l'intérêt en rapport avec la situation du marché, on donnerait un encouragement à la sortie des espèces, et, pour avoir ajourné la difficulté, on s'exposerait à la rencontrer bientôt plus pressante et plus formidable; mais il est faux que l'intérêt bien entendu du crédit de l'état et des grandes entreprises soit en ce moment contraire à l'intérêt de la Banque. La spéculation seule peut avoir la pensée de tenir la Banque en échec pour se tirer de ses engagemens téméraires. Cette spéculation, depuis plusieurs mois, emprunte l'argent à un taux bien plus élevé que celui de la Banque : au fond, elle se soucie peu de payer de gros intérêts, pourvu qu'elle conserve la chance de réaliser de gros profits par la vente de

ses titres. Si, comme elle le prétend, la hausse de l'escompte devait amener la baisse des fonds publics et des valeurs, les titres de la rente et des valeurs se classeraient avec plus de certitude et d'avantage pour le crédit de l'état, ils seraient achetés par les capitalistes, et l'encaisse métallique se reconstituerait promptement. Tous les esprits sensés doivent donc conseiller au gouvernement de la Banque de ne point céder à des clameurs égoïstes et de ne consulter, en obéissant à la loi de la situation, que les vrais intérêts du commerce et du crédit de la France.

Dans une année où doivent s'accomplir parmi nous des élections générales, il serait naturel de faire trêve aux questions étrangères, et nous ne sommes point surpris du ton pacifique sur lequel l'empereur a parcouru ces questions dans son discours d'ouverture. Après le congé qui a été donné, il y a quelques mois, à la question romaine, le discours n'avait plus rien à nous apprendre. On a remarqué cependant les paroles accentuées sur la révolution, avec laquelle nous ne devions pas pactiser, et sur le saint-siége, que notre honneur et nos engagemens passés nous obligeaient de soutenir. En tout cas, nous n'avons point soutenu le saint-siége en vertu d'un principe; nous ne l'avons pas soutenu lorsque, la révolution étant sans doute de la partie, on lui enlevait les Romagnes, les Marches et l'Ombrie. Il paraît que les obligations de nos engagemens et de notre honneur n'allaient point jusque-là. Quant à la révolution, c'est dans ses principes les mieux définis et les plus certains qu'elle nous impose une solution de la question romaine conforme aux vœux et aux droits de l'Italie. C'est en ce sens que la question romaine est essentiellement pour nous une question intérieure. Nous ne pouvons perpétuer notre intervention à Rome et nous arroger le rôle, si peu flatteur pour le catholicisme, de protecteur du pape contre ses sujets, rôle ingrat que l'Autriche nous a repassé, sans démentir l'esprit de la révolution française, qui a prononcé la séparation du temporel et du spirituel. Le caractère de question intérieure que l'affaire de Rome a pour la France sera, nous l'espérons, mis fortement en lumière dans les prochaines élections. Pour l'Italie aussi, la question romaine est trop longtemps demeurée une question extérieure abandonnée à l'arbitraire d'une politique étrangère. C'est par la bonne direction de sa politique intérieure que l'Italie peut préparer l'avénement de la capitale que son histoire et son génie lui destinent. Le ministère parlementaire qui a maintenant le gouvernement de l'Italie a mieux à faire que d'importuner la France de réclamations stériles à propos de Rome : il le comprend; décidé à faire lui-même les affaires de l'Italie, il s'appliquera énergiquement à établir l'administration des provinces méridionales, à organiser les ressources financières du pays, à faire une forte armée. Les embarras de l'Autriche et la politique expectante de la France lui donnent tout le temps de mener à bonne fin cette tâche vraiment patriotique, qui donnera à l'indépendance de l'Italie ses garanties les plus puissantes.

La paix ne saurait être troublée par les événemens qui viennent d'avoir

lieu en Grèce. Nous croyons pleinement à cette assurance du discours impérial. Les événemens de Grèce nous ont pourtant déjà donné plus d'une alerte. Pour satisfaire les Grecs et le prince Ferdinand de Cobourg, qui n'a pas refusé de se porter candidat au trône d'une façon aussi absolue qu'on l'a cru généralement, il faudrait, dit-on, qu'il fût ajouté à la Grèce non-seulement les Iles-Ioniennes, mais Candie, la Thessalie et une partie de l'Épire. On aurait alors un royaume de plus de deux millions d'âmes qui aurait de l'air pour respirer, de l'espace pour se mouvoir. On assure que, sans un tel agrandissement de la Grèce, la république des sept îles aura elle-même peu de goût à quitter le protectorat anglais pour s'unir à l'Hellénie actuelle. Les Anglais, qui dès 1849 avaient laissé voir aux meneurs grecs l'annexion des Iles-Ioniennes en récompense d'une révolution, ne seraient peut-être pas éloignés de la pensée d'un agrandissement de la Grèce au moyen d'un petit démembrement de la Turquie. Il est douteux que leur crédit à Constantinople puisse aller jusqu'à obtenir une telle concession. On l'a bien vu à la crise ministérielle qui vient d'avoir lieu. Fuad-Pacha aurait cessé d'être grand-vizir parce qu'il était suspect au vieux parti turc de trop de complaisance envers l'Angleterre. La disgrâce de Fuad-Pacha, s'il sortait tout à fait du ministère, serait d'autant plus regrettable qu'il avait déjà fait beaucoup pour organiser les finances ottomanes, et qu'il serait interrompu au milieu d'un travail qui promettait d'heureux résultats; mais le sultan a craint de faire seul les frais de la révolution grecque et de l'élection déclinée du prince Alfred. La révolution grecque avait diverti tous les gens d'esprit de l'Europe. Seul le sultan a gardé le sourcil froncé. « Marchand qui perd ne sait rire, » comme dit George Dandin.

E. FORCADE.

---

### LA QUESTION DU MEXIQUE DANS LE PARLEMENT ESPAGNOL.

Un peu de jour viendra-t-il enfin éclairer cette affaire du Mexique, qui, après avoir été commencée par trois puissances, a fini par retomber de tout son poids sur la France seule? Elle n'a point eu de bonheur jusqu'ici, cette expédition, qui nous a coûté déjà près de cent millions, qui a successivement attiré plus de trente mille hommes, et dont le dénoûment indistinct flotte encore dans les vapeurs de l'Océan. Ce n'est point assurément que comme action militaire elle puisse laisser un doute sur l'issue définitive qu'elle aura; libres de reprendre leur élan, nos soldats iront au but qu'on leur assignera. Ils iront à Mexico et jusqu'à la Mer-Vermeille si l'on veut, et le cœur de la France les suivra dans cette carrière nouvelle. Politiquement toutefois cette expédition lancée à la découverte d'un gouvernement au milieu de l'anarchie mexicaine ne reste pas moins pleine d'obscurité, de réticences et d'incertitude dans son origine, dans sa marche comme dans ses fins dernières. Elle a malheureusement trop justifié tout d'abord les pressentimens de ceux qui la voyaient avec inquiétude s'engager dans des conditions si peu définies. Elle avait à peine commencé, que déjà il ne res-

tait plus rien de l'alliance ambitieuse formée dans la pensée d'une action collective; elle a retenu pendant six mois dans l'immobilité, à Orizaba, six mille Français placés entre la fièvre jaune, qui sévissait à la Vera-Cruz, et l'impossibilité d'une marche en avant, tandis que six mille Espagnols se retiraient définitivement sans trop de gloire, après avoir voulu arriver les premiers avec toutes les fanfares de guerre. Elle a remué l'Amérique enfin sans avoir eu jusqu'à ce jour un résultat précis, pour ne montrer dès le premier instant que la confusion des conseils de l'Europe, — et, à parler franchement, tout compte fait à part soi, sans être entendu de personne, s'il y avait encore une résolution à prendre, irait-on au Mexique? On n'irait pas du moins, je pense, dans les conditions où l'on s'y est engagé; on s'expliquerait un peu plus nettement sans doute entre alliés sur ce qu'on veut faire et sur ce qu'on ne veut pas faire; on ne livrerait pas surtout à des décisions improvisées et irrévocables le sort d'une affaire d'où peut dépendre le crédit de l'Europe dans le Nouveau-Monde. C'est le moment des confessions, puisque c'est l'heure de l'ouverture des parlemens. La France, si elle avait à prendre un parti, hésiterait vraisemblablement à se charger seule d'aller porter l'ordre au Mexique. Et le gouvernement espagnol, après les débats qui viennent d'agiter le parlement de Madrid, après le discours en trois journées de l'ancien plénipotentiaire de la reine Isabelle, le gouvernement espagnol, réduit aujourd'hui à sanctionner des faits consommés et à se frayer un chemin à travers les contradictions, est-il au fond toujours d'avis que le général Prim était l'homme le mieux fait pour aller résoudre au nom de l'Espagne la question du Mexique?

Le malheur de telles entreprises, c'est que s'il est aisé de n'y point entrer, il est difficile d'en sortir une fois qu'on s'y est engagé trop avant, et il y a même parfois pour une puissance quelque chose de plus grave que l'embarras passager où elle peut se trouver entraînée : c'est la manière de sortir de cet embarras, témoin la situation respective faite à la France et à l'Espagne par des politiques qui ont paru être identiques à l'origine, et qui n'en sont venues bientôt à se séparer presque violemment que pour créer un malaise, des complications d'un autre genre, je ne dis pas seulement dans les relations des deux gouvernemens, mais encore au sein de la Péninsule elle-même, dans la conscience du pays. A n'observer qu'un fait extérieur et matériel, la France est toujours au Mexique, l'Espagne n'y a plus un soldat; c'est la France qui a seule tout l'embarras d'une entreprise commencée à trois, elle en a pris la responsabilité et les charges, qui peuvent lui paraître d'autant plus lourdes que les compensations ne se laissent pas entrevoir bien distinctement. Que sortira-t-il de cette guerre? Voilà la question, et c'est ce qui fait que l'expédition du Mexique, acceptée sans doute comme une nécessité rigoureuse, dérivant de circonstances imprévues, et qui coûte cher, n'a vraiment rien de populaire en France. L'Espagne, quant à elle, est hors d'affaire, il faut le reconnaître; elle s'est retirée à temps pour ne perdre que quelques millions et quelques centaines d'hommes inutilement. Elle a la libre et tranquille disposition de ses forces et de sa politique, ses finances ne sont point engagées; en un mot, elle est affranchie de tous les embarras d'une expédition trop lointaine et trop énigmatique pour n'être pas compromettante.

Et cependant, pour peu qu'on suive le mouvement de l'esprit public depuis quelques mois au-delà des Pyrénées et qu'on cherche à dégager le sentiment intime du pays des excitations factices, il est certain que l'Espagne n'est pas contente du rôle qu'on lui a fait jouer. Elle a ressenti la retraite de ses troupes non comme l'acte viril d'une politique attestant son indépendance, ainsi qu'on a bien voulu le lui assurer, non comme une nécessité impérieusement évidente, mais comme un effacement, comme une déception, comme une contradiction avec tout ce qu'on lui avaît dit de cette expédition du Mexique. De là le trouble et le malaise qui se sont répandus partout, et qui ont pénétré jusque dans le camp des amis du gouvernement, qui ont accru les dissidences autour du ministère du général O'Donnell. Les ambassadeurs d'Espagne à Paris se sont succédé et ont donné leur démission l'un après l'autre, le général José de La Concha, marquis de La Havane, après M. Mon. Des hommes qui avaient jusqu'alors appuyé le cabinet, comme M. Mayans et d'autres, ont quitté les fonctions qu'ils occupaient. De toute cette situation enfin a surgi une question inévitable : le général Prim, en se repliant précipitamment avec ses soldats du sol mexicain, avait-il donc été l'interprète fidèle de la politique de l'Espagne? Avait-il même strictement obéi à ses instructions? Était-ce pour se retirer sans avoir rien fait ni rien obtenu qu'on avait devancé la France et l'Angleterre à la Vera-Cruz? Et au demeurant où en était-on après cette série de marches et de contre-marches au milieu de la confusion des idées et des systèmes? C'est là le grand et curieux procès qui vient de s'agiter devant le parlement espagnol, où le général Prim, le principal auteur de cette situation, s'est défendu avec plus de verve que de solidité dans un discours qui a duré trois jours, où le gouvernement a eu assez de peine à mettre d'accord ses opinions de toutes les dates, et où le sentiment d'une grande erreur commise au détriment de l'Espagne a eu pour organes des hommes politiques de premier ordre, des orateurs d'une substantielle éloquence, M. Manuel Bermudez de Castro, le marquis de La Havane dans le sénat, M. Mon dans le congrès, pour ne nommer que les principaux. Tout a fini dans les deux chambres sans doute par un vote favorable au cabinet. La question ministérielle a disparu, la question politique ne reste pas moins tout entière, éclairée des explications qui ont été échangées, et ce n'est peut-être pas au fond sans quelque vérité qu'un député démocrate, M. Rivero, disait le lendemain dans le congrès : « Vous êtes tristes; le gouvernement a obtenu hier un triomphe, la nation a essuyé une grande déroute. » Et de fait, si ce n'était une grande déroute, c'était du moins l'acceptation par les pouvoirs publics d'une déception signalée, d'une situation dont tous les embarras ne sont point encore épuisés peut-être.

Il faut, pour comprendre ce qu'a pu être cette déception, se souvenir des griefs nombreux et anciens que l'Espagne avait contre le Mexique et de l'empressement presque fébrile avec lequel le cabinet de Madrid se jetait sur l'occasion de paraître dans ces contrées en compagnie de la France et de l'Angleterre, de se mêler à une grande démonstration européenne en Amérique. Des trois puissances un moment rapprochées dans l'action par le traité du 31 octobre 1861, l'Espagne était celle qui avait les plus sérieuses réparations à poursuivre. Elle ajournait cependant ses représailles;

elle avait sans doute ses raisons, puisque le général O'Donnell racontait récemment dans le sénat qu'un jour, impatienté par les violences mexicaines, il avait proposé dans le conseil d'envoyer six frégates avec trois mille hommes de débarquement, et que malheureusement on avait été arrêté par une petite circonstance : c'est qu'on ne pouvait disposer de six frégates. A quel moment se réveillait tout à coup l'Espagne? « C'était le 7 septembre 1861, le lendemain du jour où le ministère avait reçu une dépêche télégraphique de son ambassadeur à Paris, M. Mon, qui lui disait que la France et l'Angleterre se préparaient à aller protéger leurs intérêts au Mexique sans paraître se préoccuper de l'Espagne. Le gouvernement de Madrid s'enflammait aussitôt et répondait par le télégraphe en proposant l'action commune et en ajoutant au surplus qu'il était lui-même résolu à ne plus attendre, si les deux puissances ne se décidaient pas. Il faisait mieux : il donnait immédiatement l'ordre au gouverneur de La Havane, au général Serrano, d'organiser une expédition, en lui expédiant toutes les instructions nécessaires. Il se donnait ainsi le mérite d'une résolution toute spontanée et indépendante en pouvant compter sur l'avantage d'une coopération à peu près certaine de la France et de l'Angleterre. D'une main il se préparait à signer le traité du 31 octobre, et de l'autre il pressait les armemens de La Havane. Il n'oublia qu'une chose : ce fut de prévenir en temps opportun le général Serrano des négociations et de la signature du traité, si bien que l'expédition partie de Cuba devançait dans le golfe du Mexique les troupes alliées et entrait à la Vera-Cruz sans coup férir, mais non sans menace de recourir à la force, tant était grande alors l'impatience belliqueuse de l'Espagne! tant était vif son désir d'engager l'action!

Laissez maintenant passer un peu de temps, trois mois à peine : je vais droit au fait sommaire; les plénipotentiaires des trois puissances sont au Mexique. Dès leur arrivée, ils ne s'entendent plus sur rien, ils vont d'expédiens en expédiens pour couvrir l'incohérence de leur action. La rupture éclate enfin, et un jour le général Prim se rembarque précipitamment avec ses troupes sans regarder derrière lui, sans laisser à son gouvernement la liberté d'une résolution supérieure. D'où vient ce changement? Qui expliquera cette retraite aussi précipitée que l'avait été l'arrivée? — C'est la faute des Français, dit délibérément le général Prim; c'est la faute de la France, qui a élevé des réclamations injustes, qui a voulu substituer à tout prix la guerre aux négociations, qui a tout compromis en s'obstinant à parler d'une monarchie, de la candidature de l'archiduc Maximilien, en accordant sa protection au général Almonte, le fauteur de ces projets. Dès qu'on en était là, et c'est ici le comte de Reus qui parle, que restait-il à faire? Suivre les Français, c'était abdiquer et manquer aux engagemens qu'on avait pris; s'opposer à leur passage par la force, c'était décider au Mexique la guerre sur les Pyrénées; rester spectateur des événemens, c'était courir la chance du ridicule, sans compter les complications qui pouvaient naître : il ne restait donc qu'à se rembarquer pour n'être pas exposé, soit à aller au secours des Français s'ils étaient battus, soit à se mettre à leur suite s'ils étaient victorieux : c'est ce que j'ai fait. — Et le cabinet de Madrid, venant au secours du général Prim, ajoute, sinon en propres termes, du moins dans un langage plein de circonlocutions et qui se contredit sou-

vent : Tout est bien. Notre plénipotentiaire, à la vérité, n'a guère tenu compte de nos instructions ; mais c'est la faute des circonstances. Les agens européens ont faussé l'entreprise dès le premier moment en n'envoyant pas un ultimatum, comme ils le devaient ; mais c'est la faute du plénipotentiaire anglais. Si on nous objecte que nous avons blâmé article par article la convention de la Soledad, on oublie que nous l'avons approuvée dans son ensemble. On accuse le général Prim de n'avoir pas ouvert les hostilités ; c'est que réellement nous n'allions pas faire la guerre, intervenir, nous mêler des affaires du Mexique ; le traité du 31 octobre ne prévoyait rien de semblable ; nous allions faire la paix, négocier, obtenir des satisfactions. Nous n'avons rien obtenu, il est vrai, et le général Prim ne s'est pas moins rembarqué ; il vous l'a dit, il ne pouvait rien faire d'autre. C'est la faute des projets de monarchie, de la candidature de l'archiduc Maximilien, d'Almonte, des vivacités belliqueuses de l'amiral Jurien de La Gravière, de tous, excepté de nous. Et maintenant que pouvons-nous faire? Demander que le traité de Londres soit remis en vigueur pour que nous puissions rentrer dans l'expédition du Mexique. Nous l'avons essayé, on n'a pas voulu. — Je ne dis pas que ce soit là tout à fait le discours du ministre des affaires étrangères, M. Calderon Collantès ; c'en est du moins le sens.

Il n'y a qu'un malheur dans ces explications, c'est que si le ministère de Madrid est ici d'accord avec le général Prim, il voit se lever contre lui M. Bermudez de Castro, puis les deux derniers ambassadeurs de la reine Isabelle à Paris, M. Mon et le général Concha, qui s'arment de tout ce qui a été fait, dit, écrit ou pensé, pour démontrer que ces choses que l'on représente aujourd'hui comme des violations du traité du 31 octobre et comme les motifs de la rupture, le gouvernement espagnol les connaissait dès la première heure, avant de s'engager dans l'expédition. Au fond, les motifs de la rupture d'Orizaba et du rembarquement des troupes espagnoles peuvent se réduire à un seul : c'est que la France a voulu systématiquement renverser le pouvoir de Juarez et faire la guerre pour arriver à la fondation d'une monarchie mexicaine, à l'établissement de l'archiduc Maximilien sur ce trône nouveau. Quand on y réfléchit bien, la première, la vraie faute, c'est la pensée d'une expédition engagée dans de telles conditions. Cette pensée une fois admise cependant, le gouvernement espagnol est le dernier qui puisse en décliner les conséquences et représenter ces idées comme le motif de la rupture, puisqu'il n'ignorait rien, puisque dès l'origine il ne semble pas avoir conçu l'expédition autrement que le gouvernement français lui-même, ainsi que l'ont montré M. Bermudez de Castro, le marquis de La Havane et M. Mon. M. Calderon Collantès dit aujourd'hui que l'Espagne, en allant au Mexique, n'avait point le dessein de faire la guerre, d'intervenir par la force, à moins d'une obligation extrême, et le général Concha lui répond aussitôt : « Si réellement sa seigneurie n'avait d'autre objet que d'éviter la guerre, qu'elle me permette de lui dire que les instructions données au général Serrano et au comte de Reus lui-même étaient conçues dans un sens ouvertement contraire. Ces instructions étaient la guerre, si bien qu'en les lisant, le général Serrano donna des ordres au général Gasset pour agir en conséquence. Les instructions du général Serrano étaient conçues en termes violens, et le capitaine-général de

Cuba formula un ultimatum très sévère, sans sortir toutefois des instructions du ministre d'état. Cet ultimatum portait ni plus ni moins ce qui suit : « Remise du château de Saint-Jean-d'Ulloa, engagement de payer les frais de l'expédition. Si, dans le délai de vingt-quatre heures, il n'y a pas une réponse affirmative et sans condition, on tiendra cela pour un refus, et les hostilités seront ouvertes. » Messieurs, je n'ai rien vu de plus sévère. Accorder vingt-quatre heures pour l'acceptation sans conditions de ce qui est réclamé! cela démontre bien, il me paraît, que nous n'allions pas ouvrir des négociations pacifiques. » Et en réalité qu'avait fait l'Espagne le jour où elle était entrée, sans même attendre la France et l'Angleterre, bannière déployée, à la Vera-Cruz, en abattant le drapeau mexicain et en prenant possession de la ville? Il est donc assez difficile de comprendre comment, le principe de l'expédition admis, une attitude d'hostilité vis-à-vis de Juarez pouvait être une déviation du traité de Londres, lorsque la présence de dix mille soldats européens sur le sol du Mexique était assurément la guerre.

Était-ce cette question de monarchie qui pouvait subitement effaroucher l'Espagne et devenir un motif de rupture le jour où elle apparaissait? Mais ce qui est étrange, c'est l'étonnement que semble montrer aujourd'hui le cabinet de Madrid et l'influence qu'il attribue à ce fait, puisqu'il est maintenant démontré qu'il n'ignorait rien. Dans les dernières discussions du sénat espagnol, M. Bermudez de Castro interpellait directement M. Calderon Collantès, qui avait paru nier qu'il eût eu connaissance de ces projets, et qui répondait encore cette fois : « Le gouvernement a dit dans le congrès qu'on ne lui avait fait aucune communication formelle au sujet de l'établissement au Mexique d'une monarchie et du prince qui devait occuper le trône. Le gouvernement a dit alors cela, et il le soutient aujourd'hui. » Malheureusement M. Calderon Collantès jouait ici sur les mots en se réfugiant dans une équivoque, et peu de jours après, dans le congrès, M. Mon est venu démontrer que dès le 13 octobre 1861 il avait fait part à son gouvernement des vues de la France; seulement c'était sous la forme d'une lettre particulière. Le cabinet de Madrid ne connaissait pas moins ces projets, et il les connaissait si bien qu'après avoir attendu deux mois, pressé par M. Mon, il répondait enfin : « D'après la volonté de la reine, je dois manifester à votre excellence que comme il en a été fait part au général Prim dans ses instructions, le gouvernement verra avec plaisir l'établissement au Mexique d'un pouvoir solide et stable, mais que soit que ce pouvoir s'établisse sous la forme monarchique, la plus préférable incontestablement, soit qu'il prenne une forme moins sûre, l'Espagne désirera toujours que le choix soit l'œuvre exclusive des Mexicains... » M. Calderon Collantès ajoutait, il est vrai, que si une monarchie devait être créée, le gouvernement de la reine jugerait plus conforme aux traditions historiques le choix d'un prince de la maison de Bourbon. En parlant ainsi, il ne montrait pas moins qu'il savait tout, et s'il connaissait cette circonstance dès le 13 octobre, s'il ne se tenait pas aussitôt en garde, c'est qu'il n'y pouvait voir une cause d'incompatibilité avec la France, la raison d'un futur conflit dans les limites mêmes du traité négocié entre les trois puissances.

Soit, dira-on : le gouvernement espagnol n'ignorait ni les projets de monarchie, ni la candidature de l'archiduc Maximilien; mais il voulait que la

volonté et le choix des Mexicains fussent entièrement libres, comme le disait M. Calderon Collantès dans sa dépêche. Oui, sans doute; seulement il ne rencontrait nulle objection sur ce point, à ce qu'il semble. Lorsqu'il y a quelques mois M. Calderon Collantès avait à faire des communications diplomatiques aux cortès, il faisait interroger M. Thouvenel par le chargé d'affaires d'Espagne au sujet des pièces qui pourraient être publiées, et le chargé d'affaires répondait par une lettre que M. Mon a lue au congrès. « M. Thouvenel m'a déclaré, dit-il, qu'il n'a aucun secret à garder sur ce point, et que vous pouvez dire tout ce qui est arrivé, pourvu que ce qui sera dit soit exact. Selon lui, voici ce qui s'est passé : lorsqu'on commença à s'occuper de l'expédition, il dit à l'ambassadeur qu'il avait des raisons de croire qu'à l'arrivée des alliés un parti monarchique apparaîtrait au Mexique, et que le gouvernement français verrait avec plaisir son succès; que, prévoyant cette éventualité, il avait examiné naturellement quels étaient les princes des familles régnantes qui pourraient occuper ce nouveau trône; qu'il avait dû reconnaître que si on pensait à un prince d'un des pays qui allaient faire l'expédition, ce serait une source d'inconvéniens et de rivalités, et que dès lors il était préférable d'écarter ceux qui étaient dans ce cas. Ces familles écartées, l'archiduc Maximilien se présentait au premier rang, comme le plus propre par ses qualités, par son âge, par son habitude du commandement. M. Thouvenel avait donc dit à l'ambassadeur de sa majesté que ce prince était le meilleur auquel on pût penser, qu'il n'avait dit rien de plus que cela, et qu'il était disposé à le ratifier, mais que si on ajoutait quelque chose d'autre, c'est-à-dire si on prétendait donner à entendre que la France avait voulu imposer au Mexique la monarchie ou le prince Maximilien comme souverain, il le nierait formellement, que cela ne s'était jamais dit ni alors ni depuis, que les représentans de la France au Mexique ne l'avaient pas dit et n'avaient pas consenti à ce que le général Almonte le dît... » La vérité sur les impressions du moment, sur la situation morale d'où est sorti le traité du 31 octobre, M. Mon l'exprime sans nul doute dans son discours, lorsqu'il cherche à définir le sens de tous ces mots d'intervention, de médiation, de pouvoir fort et stable, sans cesse échangés entre les cabinets. Ces mots répondaient à un sentiment qui agitait tout le monde : c'est que nul ordre et nulle sécurité n'étaient possibles avec Juarez, qu'il n'y avait qu'un pouvoir fort et durable qui pût offrir des garanties, et que ce pouvoir même, pour réunir des conditions suffisantes, devait être représenté par une personne habile, autorisée, appuyée moralement par l'Europe; mais personne, ajoute M. Mon, ne parla jamais d'établir ce pouvoir par la force, et s'il y avait dans ce soin calculé de décliner l'emploi de la force quelque hypocrisie, comme le remarque spirituellement l'orateur, c'était du moins une hypocrisie à peu près commune à tous.

La vérité, telle qu'elle se dégage des derniers débats du parlement de Madrid, c'est que dans tous ces incidens, projet de monarchie, candidature d'un archiduc, présence du général Almonte au Mexique, il n'y a eu rien d'inconnu ou d'imprévu pour le gouvernement espagnol, rien qui pût être invoqué sérieusement comme un motif de rupture en pleine action. D'où est donc venue la rupture? Peut-être d'abord de l'envoi de nouvelles forces françaises qui allait changer la proportion des rôles, ensuite de la pensée

évidente du général Prim de ramener l'expédition à une simple négociation avec M. Juarez. Le général Prim sans doute s'est senti assez fort, assez appuyé à Madrid, pour tenter un coup d'audace en se rembarquant, et, le coup une fois accompli, le gouvernement de Madrid, surpris autant que tout le monde, a été obligé de sanctionner ce qu'il ne pouvait plus empêcher. Il s'est trouvé dès lors dans cette condition inextricable où on le voit aujourd'hui, placé qu'il est entre ses vues primitives et les nécessités nouvelles que lui a créées la résolution brusque d'un plénipotentiaire, entre les représentans de sa politique à Paris, qui lui rappellent la vérité des choses, et le général Prim, qui l'entraîne dans la fatalité de son coup de tête. Qu'en résulte-t-il? Une situation assez triste, nullement glorieuse pour un pays naturellement appelé à exercer plus que tout autre une influence considérable dans l'ancien monde espagnol, et qui s'était plu à voir dans l'expédition du Mexique un moyen de reparaître avec éclat dans les affaires américaines. Cette situation se résume dans un fait : où en est aujourd'hui l'Espagne? Elle n'est ni en paix ni en guerre avec le Mexique; elle n'a rien obtenu, rien vengé, rien réparé, et elle est obligée d'attendre que la France ait fait l'œuvre commune pour aller à son tour demander ses satisfactions au gouvernement qui sortira de cette crise. C'était bien la peine de ne pas prendre même le temps d'attendre ses alliés pour entrer trompette sonnante à la Vera-Cruz!

Et qu'on remarque comment une faute de politique peut conduire à des fautes nouvelles! Il faut alors se tourner contre la France et épuiser contre elle cette mauvaise humeur née d'une déception. Il faut faire vibrer le sentiment national, évoquer les souvenirs du 2 mai 1808, jeter dans les polémiques le mot d'*afrancesados*, en l'appliquant à ceux qui ont le tort de croire tout simplement que le mieux eût été de rester au Mexique, de poursuivre l'action commune avec la France, c'est-à-dire que pour pallier une erreur et se consoler d'une déception il faut créer des causes nouvelles de malaise et de complications. Que cette situation ne réponde en rien aux ambitions légitimes que cette énergique nation peut nourrir, au rôle qu'elle peut avoir en Amérique, cela est bien clair, et c'est bien le sentiment de l'intérêt national largement compris qui s'élève contre la fatalité de cette politique d'effacement et d'abdication. Pour nous, en France, il y a quelque chose de plus : nous sommes tentés d'en vouloir à l'Espagne, non de s'être soustraite à des embarras, mais, à un point de vue plus élevé, de n'être point restée avec nous dans une entreprise dont elle connaissait la portée, dont le vrai caractère est d'être une œuvre collective de l'Europe. En se créant à elle-même des difficultés, elle en a créé d'autres à la France. En déclinant sa part de responsabilité et de charges, elle a doublé la nôtre. Ce qu'il y a de plus clair en effet aujourd'hui, c'est que nous sommes seuls au Mexique, et que nous ne pouvons plus même y être que seuls tant que nous ne serons pas à Mexico; ce qui est indubitable aussi, c'est qu'après toutes les satisfactions propres à maintenir l'ascendant de notre drapeau, la meilleure politique sera celle qui nous ramènera par le plus court chemin en France.

CH. DE MAZADE.

---

V. DE MARS.